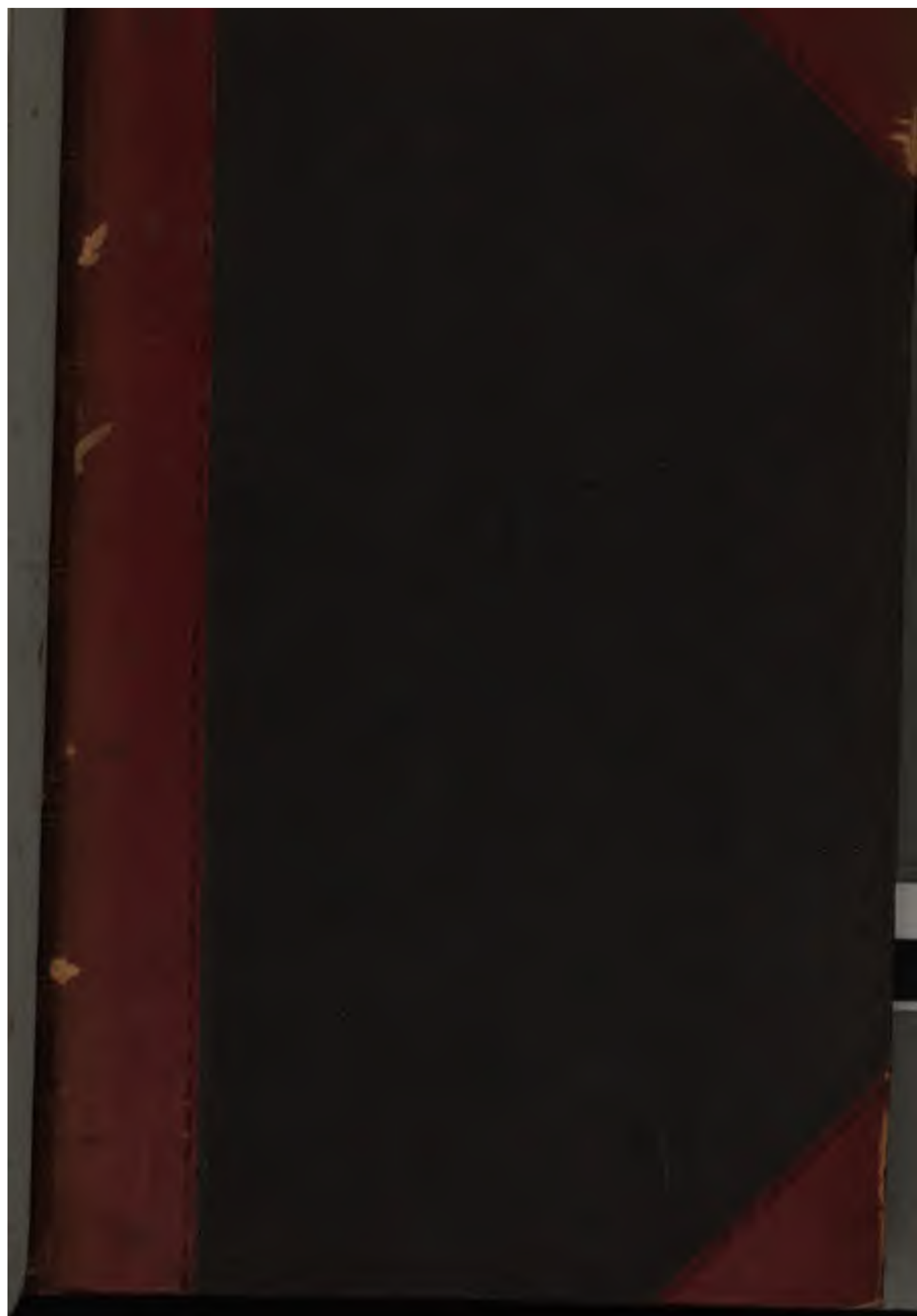



600034873V

HISTOIRE CONTEMPORAINE

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EURE)

HISTOIRE
CONTEMPORAINE

COMPRENANT

LES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS QUI SE SONT ACCOMPLIS

DEPUIS

LA RÉVOLUTION DE 1830

JUSQU'A NOS JOURS

ET RÉSUMANT, DURANT LA MÊME PÉRIODE,

LE MOUVEMENT SOCIAL, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE,

PAR

AMÉDÉE GABOURD

TOME SIXIÈME

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1866

HISTOIRE
CONTEMPORAINE.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

PÉRIODE D'APAISEMENT ET DE DÉCADENCE POLITIQUE.

1842-1844.

I

Nous abordons cette période qui, de l'établissement du gouvernement personnel de Louis-Philippe jusqu'à la chute de ce roi, se prolongea durant plus de six ans et ne fut marquée en Europe par aucune de ces transformations sociales dont le souvenir reste empreint dans l'histoire des peuples. Pour quelque temps, et sauf de bien rares exceptions, les incidents vont perdre de leur gravité. Si la lutte demeure engagée entre ceux qui ont le pouvoir et ceux qui veulent s'en rendre maîtres, les principes seront mis en oubli, les vanités seules seront en jeu, et il n'y aura, dans les coups que les adversaires se porteront de part et d'autre, rien de grand, sinon l'abîme vers lequel leur aveu-

gleterre demanda que les puissances se concédassent réciproquement le droit de visite sur leurs bâtiments respectifs. Plusieurs Etats de second ordre accédèrent à cette proposition, qu'ils n'osèrent combattre avec énergie. En 1817 l'Angleterre osa inviter la France à lui faire une pareille concession; le gouvernement de Louis XVIII refusa d'adhérer à un système qui lui parut incompatible avec la dignité et l'indépendance de notre pavillon. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, au congrès de Vérone, la Grande-Bretagne insista de nouveau pour faire entrer dans les usages internationaux le droit de visite; mais, malgré les immenses obligations qu'ils avaient contractées envers le gouvernement du roi Georges, les Bourbons de la branche aînée persistèrent à se montrer les gardiens scrupuleux de la liberté des mers. L'Angleterre cessa d'insister tant qu'ils régnèrent; elle ne réveilla cette question qu'après la révolution de Juillet, et alors elle fit appel à la timide reconnaissance du roi Louis-Philippe, son obligé et son client. La dynastie d'Orléans n'avait pu s'abriter contre les colères de l'Europe que sous la protection du gouvernement anglais. Dès le lendemain du service rendu l'Angleterre réclama pour salaire le moyen d'anéantir le commerce colonial de toutes les puissances maritimes de second ordre : elle arracha à cet égard des concessions stipulées dans deux conventions successives intervenues entre les deux cours par le traité du 30 novembre 1831. L'Angleterre et la France s'accordaient réciproquement le droit de visite dans les latitudes que devaient nécessairement traverser les né-

étant considéré comme faisant partie du sol national, comme étant inviolable au même titre que le territoire les personnes et les marchandises transportées à bord d'un navire sont inviolables par les parties belligérantes lorsque la nation à laquelle appartient le bâtiment n'est point engagée dans la guerre; en d'autres termes, *le pavillon couvre la marchandise*. L'Angleterre elle-même avait autrefois admis ce principe dans les stipulations du traité d'Utrecht, alors qu'elle avait à protéger son commerce contre les marines de France et d'Espagne. Plus tard, et durant les guerres maritimes qui éclatèrent à la suite de la déclaration d'indépendance des États-Unis, l'Angleterre oublia ses doctrines protectrices du droit des neutres et fit saisir en mer tous les navires, russes, suédois et autres, qui transportaient en France ou en Espagne des bois de construction, marchandises que les traités n'avaient point comprises au nombre des objets de contrebande de guerre dont les neutres ne sauraient faciliter le commerce. Cette tyrannie avait provoqué, vers la fin du dix-huitième siècle, une coalition des puissances dont on outrageait les droits. Catherine II avait provoqué cette ligue, qui devint en quelque sorte sans objet durant les guerres de la révolution française. Paul Ier reprit cette idée et y rallia de nouveau la Suède, le Danemark et la Prusse. Trois mois après il mourut, fort à propos pour l'Angleterre, dont les prétentions usurpatrices ne rencontrèrent désormais sur l'océan aucun obstacle sérieux. A la suite des arrangements européens de 1814 et de 1815, et sous prétexte de réprimer la traite des nègres, l'An-

gleterre demanda que les puissances se concédassent réciproquement le droit de visite sur leurs bâtiments respectifs. Plusieurs Etats de second ordre accédèrent à cette proposition, qu'ils n'osèrent combattre avec énergie. En 1817 l'Angleterre osa inviter la France à lui faire une pareille concession; le gouvernement de Louis XVIII refusa d'adhérer à un système qui lui parut incompatible avec la dignité et l'indépendance de notre pavillon. Au congrès d'Aix-la-Chapelle, au congrès de Vérone, la Grande-Bretagne insista de nouveau pour faire entrer dans les usages internationaux le droit de visite; mais, malgré les immenses obligations qu'ils avaient contractées envers le gouvernement du roi Georges, les Bourbons de la branche aînée persistèrent à se montrer les gardiens scrupuleux de la liberté des mers. L'Angleterre cessa d'insister tant qu'ils régnèrent; elle ne réveilla cette question qu'après la révolution de Juillet, et alors elle fit appel à la timide reconnaissance du roi Louis-Philippe, son obligé et son client. La dynastie d'Orléans n'avait pu s'abriter contre les colères de l'Europe que sous la protection du gouvernement anglais. Dès le lendemain du service rendu l'Angleterre réclama pour salaire le moyen d'anéantir le commerce colonial de toutes les puissances maritimes de second ordre; elle arracha à cet égard des concessions stipulées dans deux conventions successives intervenues entre les deux cours par le traité du 30 novembre 1831. L'Angleterre et la France s'accordaient réciproquement le droit de visite dans les latitudes que devaient nécessairement traverser les né-

griers, soit pour aller acheter les noirs, soit pour les transporter à leur destination. Une convention spéciale devait fixer, chaque année, le nombre des croiseurs de chaque nation, qui ne pouvait différer de plus du double. Dans une seconde convention, du 22 mars 1833, on établit que les navires retenus seraient conduits dans un port de leur nation et livrés à leurs juges. Diverses nations donnèrent leur adhésion aux stipulations de ces traités. L'Autriche, la Prusse et la Russie après avoir longtemps résisté, avaient aussi fini, vers 1838, par promettre leur adhésion; mais, en qualité de grandes puissances, elles demandèrent qu'on fît une nouvelle convention, où elles entreraient comme parties principales sur le même pied que les cours de Paris et de Londres. Le cabinet britannique y consentit; c'était d'ailleurs une occasion pour lui d'étendre davantage le droit de visite.

Mais l'exercice de ce droit avait déjà donné lieu, de la part de notre marine, à bien des plaintes ; elle s'était regardée comme offensée, dans certains cas, par les procédés des Anglais, et les susceptibilités s'accrurent encore à la suite du traité du 15 juillet. Ces circonstances étaient bien connues du ministère lorsque, le 20 décembre 1841, il signa, avec l'Angleterre et les puissances ci-dessus désignées, un nouveau traité du droit de visite, traité qui étendait les zones qui devaient être surveillées. Ces zones devaient désormais comprendre un espace immense, limité au nord par le 32e degré de latitude nord, à l'ouest par la côte orientale d'Amérique, en partant du point où le 32e degré de latitude nord atteint cette côte, jusqu'au

45° degré de latitude sud; au sud, par le 45° degré de latitude sud, à partir du point où ce degré atteint la côte orientale de l'Amérique, jusqu'au 80° degré de longitude est du méridien de Greenwich, et à l'est par le même degré de longitude, en partant du point où ce degré est coupé par le 45° degré de latitude sud, jusqu'à la côte de l'Inde.

D'après cette extension donnée aux zones, toute la navigation entre l'Europe et les États-Unis se trouvait enveloppée, et tous les navires qui allaient d'un continent à l'autre pouvaient être soumis à l'humiliation de la visite. On supprimait en outre la clause aux termes de laquelle le nombre des croiseurs d'une nation ne devait pas dépasser de moitié celui des croiseurs de l'autre pays. Ces modifications étaient tout à l'avantage de l'Angleterre, et la marine britannique se trouvait désormais en droit de paralyser notre commerce sur toutes les côtes de l'Afrique et de l'Amérique : situation doublement contraire à notre honneur et à nos intérêts.

L'opinion publique s'émut vivement en France dès qu'on fut initié aux stipulations du 20 décembre ; on y vit comme une concession imposée au gouvernement de Juillet pour prix de l'indulgence des tories qui l'admettaient, une fois encore, à rentrer dans le concert européen. Les villes maritimes firent entendre de justes réclamations; les populations des côtes se montrèrent indignées, et un mécontentement assez sérieux se manifesta jusque dans les rangs du parti modéré.

On discutait à la chambre des Députés un projet d'a-

dresse en réponse au discours de la couronne. Dans la séance du 22 janvier 1842, M. Billault, provoquant le débat sur la question du droit de visite, demanda qu'un paragraphe fût introduit pour signaler à l'attention du souverain un traité évidemment contraire aux droits de notre commerce et à l'indépendance de notre marine. « Le droit de visite, dit-il, porte à la liberté des mers une atteinte profonde. On vous parlera de réciprocité... mais vous savez bien que l'Angleterre seule sera en mesure de multiplier à volonté ses croiseurs sur toutes les côtes... elle seule pourra couvrir les mers de son pavillon, et alors elle refusera la réciprocité aux puissances secondaires ; elle usurpera la visite sur toutes les marines, elle sera seule la justicière des mers. » L'orateur ajouta : « La France semblait avoir d'autres destinées ; à la tête d'une marine encore formidable, elle pouvait s'allier aux marines suédoise, espagnole, russe, et faire trembler cette puissance qui veut dévorer le monde ; elle pouvait attendre le jour, prochain peut-être, où les États-Unis se mesureront avec l'Angleterre d'un bord de l'Océan à l'autre. Le jour où les ministres ont signé le traité, ils ont subi le joug étranger ; ils ont du moins ébranlé les fondements de la politique qui seule pouvait balancer la politique de la Grande-Bretagne. » M. Guizot répondit et s'attacha à justifier les stipulations auxquelles il avait donné son adhésion au nom de la France. Il essaya de démontrer qu'il ne s'agissait, dans le traité du 20 décembre, que de la répression de l'esclavage, et il se demanda si, dans un pays comme la France, on pouvait rencontrer la moindre opposition dès qu'il

était question d'atteindre un but aussi louable. « Depuis 1789, ajouta-t-il, la France a fait de grandes choses entremêlées de petites passions et de quelques mauvaises pensées ; mais, lorsque vous avez fait de grandes choses, vous étiez dominés par un sentiment généreux. Eh bien ! vous ne pouvez résister au noble sentiment qui se propose de réaliser un acte que la morale réclame et que l'honneur exige. » M. Thiers, qui avait adhéré comme ministre aux traités de 1831 et de 1833, se trouva mal à l'aise lorsqu'il s'agit de répudier et d'incriminer le traité du 20 décembre ; il remplit toutefois avec une certaine vivacité ce devoir, qui incombait au principal adversaire des ministres.

Pour en finir, M. J. Lefebvre, l'un des membres de la majorité, proposa un paragraphe destiné à jeter un blâme indirect sur le traité du 20 décembre; M. Berryer soutint avec éloquence cette proposition.

« Il s'agit, dit-il, de savoir si l'on permettra aux officiers anglais de descendre dans un bâtiment français, de lui demander ses papiers de bord, de lui dire : Combien de telles marchandises? combien des autres? Il y a d'abord une maxime contre une pareille mesure : c'est celle de la liberté des mers. Maintenant, il y a, outre cela, il y a des précédents. Élisabeth voulut obtenir le droit de visite de Henri IV, et Henri IV répondit : « Je n'accorderai pas le droit de visite, parce que je le considère comme un moyen de favoriser le pillage et de troubler le commerce. » Plus tard, le 26 août 1814, le duc de Wellington remit aux ministres du roi un Mémoire qui tendait à établir le principe de l'abolition de la traite des noirs, et

comme moyen il proposait qu'il fût accordé aux vaisseaux des deux nations la permission de visiter les vaisseaux marchands de l'une et l'autre des nations. En 1815 lord Castelreagh proposa de nouveau au congrès de Vienne d'accorder aux deux nations le droit de visite; M. le prince de Talleyrand répondit, au nom du roi, que la France n'admettait pas que la puissance d'une autre nation s'exerçât sur ses propres vaisseaux. Au congrès de Vérone mêmes tentatives.

« En 1831, cependant, le droit de visite fut concédé; en 1833 on régularisa cette concession; aujourd'hui on nous propose de l'étendre sans limite et sans garantie. Voilà le but des négociations que poursuit M. le ministre des affaires étrangères. Il m'a ému, j'en conviens, lorsqu'il a fait appel à nos sentiments d'humanité; mais l'abolition de l'esclavage n'est pas en question; il ne s'agit pas d'un principe que tout le monde respecte ici, il ne s'agit que d'un moyen. Or le droit de visite est-il un bon moyen d'atteindre la suppression d'un commerce criminel et honteux? Je ne le crois pas; et d'ailleurs la France n'a aucune raison d'accorder à l'Angleterre le droit de faire perquisition sur ses bâtiments, car tous ceux qui portent son pavillon n'ont pas un seul fait de traite à se reprocher. Mais d'ailleurs le droit de visite est-il un bon moyen de répression? Savez-vous ce que la course produit? La course est cause que l'on jette à la mer des masses de malheureux destinés à l'esclavage : voilà le résultat du droit de visite! Ah! Messieurs, l'humanité ne peut que s'en affliger et chercher à y mettre un terme. On prétend que

l'Angleterre n'a d'autre but que l'abolition de l'esclavage? Non, Messieurs, les faits nous prouvent qu'elle ne peut songer à arriver à ce but par le droit de visite. Ce que veut l'Angleterre, c'est de pouvoir exercer un empire tyrannique et absolu sur la mer, qui appartient à tous les peuples.

« On veut étendre la convention de 1833 à toutes les mers ; on supprime les zones et on détruit toutes les garanties. La Chambre peut-elle sanctionner une pareille convention? Non. Il y avait dans la convention de 1833 une garantie réelle qui a disparu dans le traité nouveau : c'est l'article qui disait que le nombre des croiseurs d'une nation ne pourrait être plus du double du nombre des croiseurs de l'autre. Eh bien! je soutiens qu'il faut que cette garantie soit rétablie dans la convention nouvelle, sans quoi elle ne peut être conclue. »

Après une longue et savante discussion, qui porta, sur les diverses clauses du traité, M. Berryer prouva que cette convention était contraire aux principes du droit des gens et aux priviléges des neutres ; il ajouta :

« Je suppose qu'une guerre éclate entre les États-Unis et l'Angleterre. J'ai lu, comme vous tous, il y a peu de jours, le message du président des États. Il y a là beaucoup de causes qui peuvent amener une rupture. Qu'arriverait-il en cas de guerre entre ces puissances? La France serait forcée de rester neutre, et cependant son intérêt serait de s'entendre avec les États-Unis, avec lesquels elle fait un commerce plus étendu qu'avec tous les autres peuples du monde. Eh bien! que, dans ce cas, un navire français, chargé de marchandises

américaines, soit visité par un croiseur anglais, celui-ci reconnaîtra l'origine américaine du chargement. Et vous croyez que, dans de telles circonstances, le droit des neutres sera respecté, que le pavillon couvrira la marchandise? Non, Messieurs, l'occasion sera trop belle; l'Angleterre ne résistera pas à la tentation de gêner votre commerce avec l'Amérique.

« Si vous êtes en guerre vous-mêmes la question se retourne contre vous. Où trouverez-vous des neutres? Tous ceux qui comme neutres auraient pu alimenter votre commerce auront subi le droit de visite. Comment pourront-ils vous servir? Vousavez donc sacrifié un intérêt immense; vous avez détruit ce principe que le pavillon est et doit être indépendant, et jusqu'ici méconnaître cette inviolabilité était un cas de guerre. Je parle de guerre; et si, au nom même de votre traité, l'Angleterre fait la guerre aux États-Unis, que ferez-vous? Abandonnerez-vous votre traité?....

« Qu'arriverait-il en cas de collision entre les États-Unis et l'Angleterre? Nous serions neutres sans doute, et dès lors nos bâtiments pourraient librement naviguer entre l'Amérique et la France sous pavillon national. Avec le droit de visite accordé aux Anglais il est évident que notre pavillon ne couvrira plus la marchandise; les Anglais seront toujours maîtres de constater la provenance et la propriété américaines. Il en résultera encore que nous ne pourrons prêter notre pavillon à personne, et que le traité aura ainsi conduit à la confiscation et à la ruine de notre commerce. Signer le traité, dit l'orateur, c'est favoriser une déclaration de guerre par l'Angleterre aux États-Unis, car

les Anglais, armés du traité signé par cinq grandes nations, diront aux États-Unis : « Accédez à ce traité dicté par les plus nobles intérêts de l'humanité, ou nous vous y obligerons par la force. » Si un pareil cas se présentait que ferait la France? Abandonnerait-elle le traité ou se joindrait-elle à l'Angleterre pour contraindre les États-Unis à l'adopter ?

« Messieurs, dit en terminant l'orateur, n'oubliez pas que vous avez affaire à un ennemi qui, depuis trois siècles, tend à son but avec une persévérance inouïe; qui vous a engagés dans une conférence à cinq puissances pour vous mettre en dehors des traités et des conventions européennes; qui a des intérêts et des rancunes à satisfaire contre les États-Unis. Défiez-vous des conséquences de ce traité. Quant à moi, je voterai tout ce qu'il faudra pour empêcher que ce traité ne soit ratifié. »

L'amendement proposé par M. J. Lefebvre fut adopté par l'immense majorité de la Chambre. Vaincu, mais bien déterminé à conserver le pouvoir, M. Guizot déclara au nom du gouvernement qu'il serait fait droit au vœu de la représentation nationale. En conséquence le traité du 20 décembre 1841 ne fut pas ratifié, et l'Angleterre, bien instruite des dispositions de la France, ne jugea pas à propos d'insister et de créer au gouvernement de Louis-Philippe une difficulté insurmontable.

III

La discussion de l'adresse, dans les deux Chambres, porta sur toutes les questions de la politique intérieure et extérieure ; l'opinion était lasse, les passions assoupies, et aucune lutte nouvelle ne s'éleva qui fût de nature à mettre en péril la sécurité du ministère. Un incident se produisit à l'occasion d'une lettre confidentielle adressée au garde des sceaux par le procureur général de Riom, et qui annonçait au gouvernement, pour 1842, une liste du jury composée d'hommes *probes et libres*. Au fond ce sont là les qualifications mêmes de la loi lorsqu'elle résume les droits et les devoirs des citoyens investis de la mission de jurés. La lettre avait été communiquée par indiscrétion, dans les bureaux de la Chancellerie, à un député de la gauche, M. Isambert, qui ne crut pas déroger aux principes en en faisant un sujet d'attaques contre l'administration judiciaire. Cette conduite, hautement approuvée par l'opposition, fut très-sévèrement qualifiée par le parti contraire ; mais alors comme aujourd'hui les haines politiques étaient assez peu scrupuleuses sur le choix et sur l'emploi des armes.

En Espagne l'ambassadeur de Louis-Philippe, M. de Salvandy, avait refusé de remettre ses lettres de créance au régent Espartéro, prétendant avoir le droit de les remettre en personne à la jeune reine. Le duc de la Victoire ne voulant pas se prêter à cette convenance de pure forme, M. de Salvandy avait quitté Madrid. L'opposition fit quelque

bruit à ce sujet et reprocha au gouvernement de Juillet de sacrifier l'amitié de l'Espagne à une vaine formalité d'étiquette. On sait ce que valait pour la France l'amitié d'Espartéro, un proconsul révolutionnaire tout dévoué aux intérêts de la politique anglaise. La majorité, dans les deux Chambres, approuva l'attitude du cabinet des Tuileries dans nos rapports avec l'Espagne et les deux adresses furent votées.

IV

On remarqua, à la chambre des Pairs, l'attitude de M. de Montalembert, qui s'efforçait de poser les questions sur le terrain religieux et déroulait en quelque sorte un programme au nom d'une agglomération d'hommes de tout âge et de toutes nuances qui ne tarda pas à constituer ce qu'on appela le « parti catholique. »

Cherchant à définir à ce point de vue les embarras du pouvoir et les difficultés de l'avenir, le noble orateur ajoutait : « D'où vient, Messieurs, un état social tellement contraire à la nature, et je dirai même tellement contraire à tous les antécédents du genre humain ? Ça me paraît, en vérité, une grande pitié de voir de grands politiques se figurer qu'en adjoignant à la liste électorale quelques notaires et quelques avocats de plus, en excluant quelques procureurs généraux de la Chambre, et en remplaçant quelques-uns des ministres qui sont là devant moi par d'autres notabilités parlementaires, le mal sera déraciné ou considérablement di-

minué. Je crois, moi, que la cause de ce mal est à la fois beaucoup plus haut et beaucoup bas que dans cette petite sphère de prétendus régimes et de bouleversements ministériels : plus haut, parce que l'absence d'une moralité supérieure et de grands caractères, basés sur d'autres fondements que les passions politiques dans les discussions quotidiennes, dans les petites guerres périodiques entre les hommes du pouvoir, est une cause incontestable d'infirmité pour le pays. Quand je parle d'une moralité supérieure, vous entendez bien que je n'ai pas la prétention de descendre dans la vie privée; mais je regrette dans nos hommes publics l'absence visible de ces principes supérieurs, sacrés, immortels, sans lesquels il n'est point de grandeur réelle pour les individus ni pour les peuples. Beaucoup plus bas, parce qu'il se forme de plus en plus dans notre pays une masse nombreuse, douée d'énergie, de courage, du mépris de la vie, et qui ne croit à rien, et qui n'aime rien, et qui surtout ne respecte rien. Or comment veut-on gouverner dans un pays où le respect devient en quelque sorte inconnu? On ne l'a jamais fait, on ne le fera jamais!

« Et à ce sujet permettez-moi d'entrer dans un ordre d'idées qui me préoccupe toujours, mais qui n'est peut-être point placé au même rang dans nos sympathies. Comment peut-on respecter quelque chose dans un pays où l'on respecte si peu Dieu? Oui, quand je vois que la France, le royaume et le pays de l'Europe qui fut toujours à la tête de la chrétienté, en est venue à ce point d'être le pays de l'Europe où la religion chrétienne est le moins respectée et le moins pratiquée, je ne

puis plus m'étonner de rien. Je me trompe cependant, car je m'étonne encore, et c'est de voir les hommes dépositaires passagers du pouvoir si indifférents et quelquefois si hostiles pour le seul remède efficace au désordre qui nous ronge. Ne peut-on pas s'étonner, en effet, quand on voit, dans un tel pays, un ministre de l'intérieur (qui n'est pas celui qui siége devant moi) faire une circulaire contre l'observation légale du dimanche, alors que cette observation est prescrite par la Cour suprême. Ne peut-on pas s'étonner que, dans ce palais même, pendant tout le cours des travaux qui y ont été faits, cette loi du dimanche, loi primitive de toutes les communions chrétiennes, soit scandaleusement violée comme elle l'a été? Ne peut-on pas s'étonner de voir un ministre de l'instruction publique défendre avec acharnement le monopole, l'Université, contre l'intervention féconde et bienfaisante de la religion dans l'éducation, alors peut-être qu'il n'y a pas de question plus vitale et plus importante à examiner que celle de savoir si l'Université, qui est depuis près de quarante ans exclusivement investie du soin de former l'intelligence des jeunes Français, si cette Université n'a point été, je ne dis pas la cause unique, mais si elle n'a pas contribué à former dans le pays des dispositions aux désordres et à l'absence de ce respect que nous déplorons? N'est-on pas fondé à dire que les hommes qui gouvernent ce pays ont encore plus peur du remède que du mal?

« Et cependant, croyez-le bien, en relevant de telles anomalies, je les trouve plus à plaindre qu'à blâmer, car je ne conçois que trop la difficulté qu'il y a à faire

le bien dans un pays où, lorsque ce ministère, que je viens de censurer et que je vais louer maintenant avec la même sincérité et la même impartialité, lorsque ce ministère a eu l'idée salutaire et généreuse de rétablir le siége immortalisé par Fénelon, et d'attribuer à cet objet une misérable augmentation de 5,000 fr., il s'est élevé d'un bout à l'autre de la France une clameur universelle dans la presse soi-disant patriote et libérale. Je sais bien que les hommes politiques, comme ceux dont je parlais tout à l'heure, traitent tout cela de minuties et de minuties de sacristie ; mais pour moi, Messieurs, je ne pourrai jamais m'habituer à ne pas donner le premier rang à tout ce qui touche aux croyances religieuses chez un peuple qui, depuis quatorze siècles, a marché en tête de la chrétienté. Si j'en parle du reste aujourd'hui, c'est que, parmi les ennemis les plus dangereux de ce pays, il y a certains hommes, vous les connaissez, qui se font de la religion même une arme quotidienne de haine et de guerre ; qui, au mépris de l'exemple donné par le chef de l'Église et les premiers pasteurs, ont déclaré une hostilité acharnée au pouvoir établi ; qui exploitent les sentiments et les intérêts religieux, dont ils voudraient avoir le monopole, au profit de leur haine, de leurs mensonges et de leurs calomnies. Il est bon de leur montrer que, parmi les défenseurs et les partisans sincères du gouvernement, il y a des hommes qui font de la religion leur sollicitude suprême.

« Quant à moi, je me réjouis de pouvoir donner mon adhésion à l'ordre et au pouvoir de mon pays, en présence d'un ministère auquel ne m'attachent

aucune amitié personnelle, aucune sympathie particulière, aucune reconnaissance quelconque; je maintiens toutes mes protestations contre sa politique étrangère, mes remontrances contre ses inconséquences religieuses. J'aurais encore bien d'autres reproches à lui faire; mais à Dieu ne plaise qu'en usant de mon droit de blâme, blâme toujours sincère, toujours bienveillant même, parce qu'il n'a pour but que la durée, et l'honneur, et le progrès du gouvernement, à Dieu ne plaise que je sois jamais confondu avec les ennemis systématiques de la paix publique, avec ces fauteurs de bouleversements ministériels dont la France est si profondément fatiguée!

« Vous connaissez, Messieurs, le vulgaire proverbe : « Dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es. » Il me semble qu'en les modifiant on peut l'appliquer à un gouvernement : « Dis-moi qui t'attaque, je te dirai ce que tu vaux. » Or, quand je vois un gouvernement attaqué par toutes les ambitions présomptueuses, par les plus implacables ambitions, par toutes les mauvaises passions du pays, je dis qu'il ne s'agit pas seulement de sept ou huit hommes qui sont là devant moi, mais que, derrière eux, comme derrière leurs prédécesseurs d'hier et leurs successeurs de demain, il y a quelque chose de plus sacré, de plus élevé, auquel les passions en veulent, et ce quelque chose, c'est le principe de l'*autorité* sociale.

« Eh bien! Messieurs, c'est à ce principe si cruellement affaibli en France que je viens apporter aujourd'hui un humble et sincère appui, un humble témoignage de dévouement, et cela non pas seulement,

croyez-le bien, dans l'intérêt du pouvoir, mais encore dans l'intérêt de la liberté, si compromise, si profanée par d'indignes défenseurs, par d'indignes plagiaires, dans l'intérêt de la liberté de la presse surtout, menacée de périr bien plus sûrement que par les lois préventives ou répressives, menacée de périr à jamais dans l'estime des honnêtes gens; enfin dans l'intérêt du gouvernement représentatif tout entier, de cette forme excellente si ardemment désirée par nos pères, si chèrement achetée par eux, si bonne à garder par nous, et qui court risque, grâce à la détestable ingratitude des uns, à l'incroyable aveuglement des autres, d'être atteinte et convaincue à la fois de désordre et d'impuissance. »

Ce langage, généralement approuvé par la chambre des Pairs, annonçait au pays que des hommes jeunes, qui ne s'étaient point encore compromis avec le passé, qui se tenaient à l'écart des intérêts du présent, allaient se grouper et s'entendre pour poser en France toutes les questions vitales sur le terrain de la liberté de conscience et des droits religieux. On entrevoyait chez nous un reflet de ce qui se passait en Angleterre à l'instigation d'O'Connell, et le clergé catholique, la jeunesse chrétienne, l'épiscopat se sentaient en quelque sorte pour la première fois convoqués, sur le terrain du droit commun, à prendre fait et cause pour la liberté et à en revendiquer l'usage. Cette situation apparaissait nouvelle et ne causait encore à l'opposition prétendue libérale ni indignation, ni crainte.

V

Le système électoral organisé par la charte de 1830 et les lois organiques de 1831 était l'objet de critiques passionnées, incessantes, et d'ailleurs fort justes. Il constituait un monopole en faveur d'environ deux cent mille censitaires, répartis en plus de quatre cent cinquante colléges, et l'élection de la représentation nationale se trouvait viciée dans sa source. Le gouvernement s'accommodait très-bien d'un système qui mettait dans sa main, ou à peu près, la majorité de la Chambre élective, qui lui donnait la facilité de dominer, par un peu plus ou un peu moins de corruption, les comices où les privilégiés de la bourgeoisie venaient exercer leur mandat. C'était bien pour lui; mais, au-dessus et à côté du pouvoir, les esprits les plus sages, les hommes les plus modérés s'inquétaient du dénoûment réservé à une pareille situation. Avertis par les instincts de la plus vulgaire prudence, ils se disaient que la nation française ne se contenterait pas bien longtemps encore d'être tenue en dehors de chaque scrutin et de se voir représentée par des hommes dont la victoire électorale avait tenu bien souvent à des abus d'influence, à des concessions de routes vicinales, de débits de tabac, de bureaux de poste, de croix d'honneur. Ces amis intelligents de la dynastie de Juillet voulaient épurer et élargir les bases de l'élection et disputer le terrain à la compression ministérielle. Ils sentaient que la fiction constitutionnelle dont le pays semblait être dupe ne se-

rait pas de bien longue durée, et qu'un jour allait venir où d'un souffle on jetterait à bas ce vain fantôme de représentation parlementaire. Mais, s'ils étaient d'accord pour reconnaître le mal et conjurer le danger, ils étaient loin de s'entendre sur les moyens d'atteindre le but, et à chaque session des propositions de réforme, fruits de l'initiative individuelle, se produisaient à la tribune pour être écartées. Les uns voulaient adjoindre aux censitaires payant un impôt annuel de deux cents francs les citoyens inscrits à titre de « capacités » sur la liste du jury ; les autres demandaient que tout garde national fût électeur, et les plus hardis novateurs de l'extrême gauche n'osaient pousser plus loin l'audace de leurs espérance.

En 1842, la Chambre élective repoussa, pour la onzième fois peut-être, une proposition tendant à exclure de la représentation les députés qui accepteraient des emplois salariés, à l'exception de certaines positions politiques d'une importance majeure dont il serait en ce moment superflu de rappeler la nomenclature. M. Ganneron, qui reproduisait cette motion avec une patience dont il faut lui savoir gré, la vit cette fois encore écartée et eut pour éloquent adversaire M. de Lamartine. M. Ducos, peu de jours après, présenta une proposition relative à la réforme et aux termes de laquelle on déclarait électeurs tous les citoyens inscrits sur la liste départementale du jury. Le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, combattit cette proposition au nom du gouvernement; il établit par des chiffres que le nombre des électeurs s'était élevé, en France, de 168,000 à 224,000, et cet argu-

ment lui parut sans réplique pour démontrer qu'en France les bases de la représentation nationale se trouvaient suffisamment élargies. M. Dufaure et M. Billault, peu convaincus par de pareils arguments, appuyèrent la proposition de M. Ducos ; M. Guizot n'hésita pas à la combattre.

« Le besoin de droits politiques, dit-il, ne se fait pas sentir dans les masses, et c'est seulement lorsque les besoins, lorsque les intérêts des masses réclament l'exercice des droits politiques qu'on doit le leur accorder. Voulez-vous la preuve de ce que j'avance? Vous la trouverez dans l'indifférence du pays pour la question qui s'agite. Cette question n'a été soulevée, il faut le dire, que par les journaux et par les comités... Un honorable membre a posé hier dans cette enceinte la question entre la propriété et l'intelligence. Ah! Messieurs, s'il en était ainsi, s'il était vrai que l'intelligence fût exclue et que la propriété fût seule appelée à la jouissance des droits politiques, oh! alors vous n'auriez pas seulement la proposition dont il s'agit, mais un soulèvement général protesterait contre cet état de choses. J'arrive maintenant à l'origine de cette proposition. D'où vient-elle? Elle vient des ennemis du gouvernement, elle vient des républicains et des carlistes, qui travaillent à renverser le gouvernement. Les républicains, dit-on, ce sont les masses. Non, Messieurs; descendez au bas de l'échelle ou remontez jusqu'au dernier échelon; partout, en haut comme en bas, vous trouverez les républicains dans une pitoyable minorité. Ce que je dis des républicains je le dirai des carlistes. Ne croyez pas que

dans les classes élevées de la société vous trouviez un désir général de renversement. Non, non ! les hommes éclairés, les hommes sincères ne songent pas à un bouleversement ; ils ont des idées d'ordre, des idées généreuses et loyales, et là encore il n'y a qu'une minorité, une minorité extrême.

« Vous savez le mal que les partis vous ont fait, mais vous ne savez pas tout le mal qu'ils peuvent vous faire. Rappelez-vous comment ils exploitent toutes les circonstances malheureuses ; vous les avez vus à l'œuvre dernièrement encore ; vous les avez vus soulever les populations contre une mesure que vous aviez prescrite, contre le recensement, auquel vous ne pouviez pas supposer les déplorables conséquences qu'il a eues. Il faut reconnaître néanmoins qu'il est des hommes sincères parmi les hommes qui veulent augmenter le nombre des électeurs, mais cette modification est-elle nécessaire ?

« Je conçois que, dans un pays où il y a une aristocratie, on sente la nécessité d'avoir un grand nombre d'électeurs, parce qu'alors la force électorale est la seule ressource de la démocratie contre l'aristocratie. Mais en France il n'y a pas d'aristocratie ; il y a égalité, il y a unité ; on n'est pas exclu du droit d'élection, on est représenté.

« Je suis, pour mon compte, ennemi déclaré du suffrage universel ; je le regarde comme la ruine de la liberté, et si les États-Unis sont impuissants à remplir la tâche qui leur est imposée, d'où cela vient-il ? de ce que leurs forces sont affaiblies par le suffrage universel.

« Il s'agit ici d'une simple modification, il s'agit d'augmenter de quelques milliers le nombre des électeurs; et pourquoi? dans quel but? La modification qu'on vous propose n'est pas autre chose qu'une satisfaction donnée à cette démangeaison d'innovations... à cette démangeaison de droits politiques qui travaille un certain nombre d'individus dispersés dans la société; de sorte que, pour un mal qui n'est pas réel, qui n'est qu'une maladie de la peau... vous emploieriez un remède profond, un remède qui remue la société tout entière en modifiant nos institutions! Voilà la proposition, son origine et son but; prononcez maintenant.

« Nous avons une grande tâche à accomplir, Messieurs; nous avons une tâche plus rude qu'aucune qui soit échue jusqu'à présent à un gouvernement. Nous avons trois grandes choses à fonder : une situatio nouvelle, la grande démocratie jusqu'ici inconnu dans l'histoire; des institutions nouvelles, le gouve nement représentatif, qui nous est encore étranger; enfin, Messieurs, nous avons à fonder une dynas nouvelle. Ne vous chargez pas sans motif du fard qu'il plaira au premier venu de mettre sur vos épaule Ce fardeau altérerait vos forces et rendrait imposs l'accomplissement de la tâche qui nous est échue.

Et voilà par quelles phrases on excitait l'ent siasme le plus aveugle des conservateurs, par déni de justice systématique on irritait les imp ces légitimes du pays. Le jour vint où ces ilotes ques, dont on retardait l'émancipation, prirent p sion de la souveraineté nationale au nom de

forme, et reléguèrent dans l'ordre des choses qu'on aurait jugées impossibles ou incroyables la combinaison électorale basée sur les chartes de 1814 et de 1830, et qui semblait être le *palladium* nécessaire de l'ordre social et des intérêts moraux. Aujourd'hui personne en France ne comprendrait le discours de M. Guizot, encore moins la bruyante et déplorable approbation dont il fut l'objet de la part de la majorité. Et comment voulez-vous que les révolutions n'éclatent pas à l'heure marquée lorsque ceux qui ont le moyen, le loisir et la force de les conjurer d'avance, ne font rien pour en prévenir l'explosion? *Quos vult perdere.... Jupiter dementat!*

A la majorité, d'ailleurs peu considérable, de 234 boules noires contre 190 boules blanches, la Chambre élective repoussa toute réforme électorale.

VI

De nombreuses propositions émanant de l'initiative individuelle des députés furent successivement présentées, discutées et repoussées; les Chambres semblaient avoir soif de repos et ne voulaient donner leur adhésion qu'à des améliorations positives, qu'à des progrès matériels et réels. Elles adoptèrent, l'une après l'autre, une loi d'une haute importance sur l'établissement de grandes lignes de chemins de fer, se dirigeant de Paris :

Sur la frontière de Belgique, par Lille et Valenciennes;

Sur l'Angleterre, par divers points du littoral de la Manche;

Sur l'Allemagne, par Nancy et Strasbourg;

Sur la Méditerranée, par Lyon, Marseille et Cette;

Sur l'Espagne, par Tours, Poitiers, Angoulême, Bordeaux et Bayonne;

Sur l'Océan, par Tours et Nantes;

Sur le centre de la France, par Bourges;

De la Méditerranée sur le Rhin, par Lyon, Dijon et Mulhouse;

De l'Océan sur la Méditerranée, par Bordeaux, Toulouse et Marseille.

Quant au mode d'exécution, le législateur s'était efforcé de combiner l'action de l'État et celle des compagnies. Il avait fait deux parts complètes de l'exécution, attribuant à l'État la moins déterminée, et il avait associé dans une certaine mesure, à l'industrie privée, les départements directement traversés par les voies de fer et les communes intéressées à ces vastes entreprises. Un paragraphe de la loi portait que les lignes arrêtées pourraient être concédées, en totalité ou en partie, à l'industrie privée, en vertu de lois spéciales et aux conditions qui seraient alors déterminées.

Les Chambres votèrent un crédit de 126 millions pour les divers chemins dont on allait commencer les travaux, et il fut décidé qu'il serait pourvu provisoirement, au moyen des ressources de la dette flottante, aux dépenses autorisées par la présente loi qui devaient demeurer à la charge de l'État, et que les avances du Trésor seraient définitivement couvertes par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement qui deviendraient libres après l'extinction du découvert du budget des exercices 1840, 1841

et 1842. Enfin il fut arrêté que, chaque année, il serait rendu aux Chambres, par le ministre des travaux publics, un compte spécial des travaux exécutés en vertu de la loi sur les chemins de fer.

Le ministre des travaux publics, M. Teste, soutint avec beaucoup d'énergie le poids de cette grave discussion, et trouva pour le seconder un grand appui dans M. Dufaure, le rapporteur de la commission.

La loi sur les chemins de fer votée, on s'occupa de quelques modifications à introduire dans la législation sur le sucre.

Pendant les premiers mois de cette année la France perdit plusieurs illustrations. On vit s'éteindre successivement les maréchaux Moncey et Clausel; le maréchal Victor, duc de Bellune, les avait précédés dans la tombe. Les sciences philosophiques eurent à regretter la perte de M. Jouffroy, professeur moins brillant que M. Cousin, mais penseur plus sérieux et plus profond. M. Humann, ministre des finances, mourut subitement et fut remplacé par M. Lacave-Laplagne (25 avril).

VII

Les Chambres avaient à peine commencé la discussion de la loi sur les grandes lignes de fer lorsque la France et l'Europe furent profondément émues au récit d'une catastrophe qui eut lieu, le 8 mai, sur le chemin de Versailles (rive gauche). Ce jour-là, jour de sinistre souvenir, on faisait jouer les grandes eaux de Versailles pour la fête du roi, et une foule nombreuse

de Parisiens et d'étrangers était accourue dans le vaste parc de Louis XIV, autour du bassin de Neptune et dans ces labyrinthes légués à notre siècle par l'antique royauté des Bourbons.

Vers cinq heures et demie du soir un convoi direct, composé de quinze wagons ou diligences, se dirigeant sur Paris, et ayant à sa tête deux remorqueurs, traversait la station de Bellevue; à peine avait-il parcouru un espace de dix minutes que l'essieu d'une des locomotives se brisa avec violence.

Le second remorqueur, entravé dans son essor, se précipita sur le premier, et entraîna successivement dans sa chute quatre wagons qui, agglomérés les uns sur les autres, s'amoncelèrent à une hauteur d'un premier de maison. Toutes les portières des wagons étant fermées, il fut impossible de les ouvrir. Le feu gagna tout à coup la matière combustible des wagons, placés comme un auto-da-fé sur les machines, et on ne put porter aucun secours à ceux qui s'y trouvaient renfermés.

Bientôt plus de deux cents personnes, hommes, enfants, vieillards, femmes, entassées les unes sur les autres, se mirent à pousser d'horribles cris; l'heure de leur mort pour la plupart était marquée et rien ne pouvait plus les sauver. On voyait des têtes et des bras qui s'agitaient pour échapper de ces horribles wagons; mais le feu saisissait aussitôt les malheureux qui s'agitaient à l'air, et têtes et bras étaient consumés avec une incroyable célérité. Le feu avait pris si fortement au zinc que rien ne pouvait l'éteindre. En quelques minutes toute la population de Bellevue,

de Meudon et de Sèvres, fut debout. Les flammes grandissaient toujours; on retirait bien çà et là, en s'exposant à être brûlé, quelques corps mutilés, mais on ne pouvait pas avancer, et l'on vit, sans pouvoir l'arrêter, le feu anéantir les corps de ces malheureux, qui se penchaient, se dressaient et retombaient dans tous les sens pour échapper aux fureurs de l'incendie.

C'était un horrible spectacle, et, tandis que les premiers wagons se fondaient sur le charbon et réduisaient à leur tour en cendres les personnes qu'ils renfermaient, d'autres scènes non moins affreuses se passaient à quelques pas de là ; on retirait des décombres des personnes qui avaient les jambes cassées, la tête meurtrie, la figure méconnaissable, le corps déformé, les bras fracassés; le sang ruisselait partout. On avait apporté des matelas, des draps, du linge de toute espèce, et dans tous les chemins on transportait les victimes de ce désastre épouvantable. Toutes les maisons de Bellevue et de Sèvres s'ouvrirent pour recevoir les blessés, au nombre d'environ soixante-douze; quarante-deux furent portés immédiatement au château de Meudon. La plupart étaient atteints de brûlures si profondes qu'ils ne purent survivre au fatal événement. On ne put jamais exactement connaître le nombre des morts, tant il s'en trouvait d'horriblement déformés, confondus ensemble, et dont on remuait les débris à la pelle. Parmi les victimes la France eut à déplorer la perte de l'amiral Dumont-d'Urville, l'un de nos plus illustres marins, et qui, après avoir fait deux fois le tour du monde dans l'intérêt de la

science, venait de rencontrer au milieu d'une fête publique une fin si imprévue et si cruelle.

Hélas! les conquêtes de la science sont comme celles des armes; elles s'achètent presque toujours au prix du sang et ce qu'on appelle le progrès ressemble trop souvent à ces divinités antiques dont on n'achetait les bienfaits qu'en leur offrant des sacrifices humains.

VIII

On était encore à Paris sous l'impression produite par cette catastrophe lorsqu'on reçut la nouvelle d'un événement plus douloureux encore. Un effroyable incendie venait d'éclater à Hambourg et de réduire en cendres la partie la plus riche de cette ville industrieuse. Le feu avait éclaté, au milieu de la nuit, dans une maison située au milieu de la Beichstrasse. Poussé par le vent d'ouest, favorisé par une longue sécheresse et alimenté par la grande quantité de marchandises accumulées dans ce quartier, l'incendie se développa, par-dessus les maisons voisines, vers le Steintwicte et le côté est du Rœdings-Marckt. Quelques instants après midi, on avait cru se rendre maître du feu, lorsque tout à coup le clocher de l'église Saint-Nicolas apparut environné de flammes qu'on ne put éteindre. Alors l'incendie eut un foyer puissant que nulle force humaine ne réussit à détruire. Vers cinq heures du soir le clocher tomba sur l'église, et en peu d'instants le feu se communiqua à cet édifice et aux maisons environnantes. En dépit de tous les efforts

et de tous les moyens de secours mis en œuvre, le Hopfenmarkt, Neubourg, la Bohenstrasse, Burstah furent atteints par le feu et présentèrent un spectacle horrible. Tout servait d'aliment à l'incendie, jusqu'à l'eau des canaux de la ville, où surnageait l'huile et à laquelle se mêlaient les spiritueux. Vint ensuite le moment où les citoyens se trouvèrent fatigués, épuisés, hors d'état de servir rapidement les pompes et de multiplier les efforts sur tous les points où se manifestait le feu. Un grand nombre étaient blessés, plusieurs avaient été tués par la chute des poutres et des décombres. Durant quelques heures le vent qui donnait une prodigieuse activité à l'incendie parut se calmer et l'espérance revint; par malheur il ne tarda pas à souffler de nouveau, mais du sud-ouest, et alors le danger se tourna vers la partie de la vieille ville de la Neustadt. Déjà, vers ce côté, les environs de la nouvelle Bourse, et notamment la vieille Wallstrasse, étaient environnés de flammes, tandis que d'un autre côté l'incendie dévorait la vieille Bourse, l'hôtel de ville, la Johannis-Strass, le vieux Wall et l'espace qui s'étendait de ce lieu jusqu'à la partie nord-ouest du New-Wall. Un moment après les flammes se propagèrent dans la direction du Jungfernstieg et parurent se rapprocher du Ganzemarkt. L'épouvante et la désolation étaient au comble, et les habitants, terrifiés par le fléau, se sauvaient avec leurs effets les plus précieux dans la direction d'Altona. La populace et les classes pauvres, secrètement excitées par des malfaiteurs avides de destruction et de pillage, s'en prenaient aux riches et ajoutaient par leurs disposi-

tions menaçantes aux épreuves sans nombre de cette situation.

Trois jours se passèrent, jours de désolation et de deuil, que la plume se refuse à décrire, et enfin une pluie abondante vint au secours de cette population livrée au désespoir, et le fléau s'apaisa de lui-même.

IX

Lorsque toutes les émotions causées par ces catastrophes eurent fait place à un peu de calme, lorsque les Chambres françaises eurent procédé au vote des lois de finances et du budget, le ministère provoqua la clôture de la session et la chambre des Députés fut dissoute (13 juin).

Les élections, cependant, ne furent pas aussi favorables au ministère qu'il l'espérait; beaucoup de colléges renvoyèrent à la Chambre les députés de l'opposition, et on remarqua que le chiffre des électeurs indépendants avait augmenté dans beaucoup d'arrondissements. A Paris les élections furent tout à fait hostiles au gouvernement; l'opposition comptait dix élus sur douze, et Paris avait nommé deux républicains avoués, MM. Carnot et Marie. M. Carnot, fils de l'ancien conventionnel, n'avait jamais rien désavoué de la mémoire de son père, et quant à M. Marie il avait, depuis longtemps déjà, fourni des preuves nombreuses et non équivoques de son attachement aux principes démocratiques. Le barreau le tenait en grande considération, et l'on faisait beaucoup de cas de son talent tout à la fois grave, con-

enu, et appuyé sur de fortes études judiciaires. Trois colléges avaient réélu M. Dupont (de l'Eure); c'était à une protestation contre l'invasion de l'agiotage, du mercantilisme sans frein et du trafic des consciences. Le département de la Sarthe nomma de nouveau M. Ledru-Rollin, et M. Garnier-Pagès, frère de l'ancien député républicain, fut élu dans le département de l'Eure.

On se livrait à des conjectures sans fin touchant les élections, on parlait même de la nécessité d'un prochain remaniement du ministère, quand tout à coup un affreux événement vint mettre une trêve aux intrigues et placer les partis et le pays en face des plus graves préoccupations.

X

Le 13 juillet, à midi, M. le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe, devait partir pour Saint-Omer et inspecter plusieurs régiments. Ses équipages étaient commandés, ses officiers étaient prêts. Tout se disposait au pavillon Marsan pour ce voyage, après lequel le prince royal devait aller rejoindre madame la duchesse d'Orléans aux eaux de Plombières.

A onze heures le prince monta en voiture dans l'intention d'aller à Neuilly faire ses adieux au roi, à la reine et à la famille royale. La voiture qui le conduisait était une calèche attelée de deux chevaux à la Daumont, équipage dont le prince se servait habituellement pour ses courses dans les envi-

rons de Paris. Le duc était seul, n'ayant permis à aucun de ses officiers de l'accompagner. Arrivé à la hauteur de la porte Maillot, le cheval monté par le postillon s'effraya et prit le galop. Bientôt la voiture fut emportée dans la direction du chemin de la Révolte. Le prince cria au postillon : « Tu n'es plus maître de tes chevaux? — Non, Monseigneur, répondit cet homme, mais je les dirige encore. » Un moment après il les arrêta, mais déjà il était trop tard. Le prince, par un mouvement dont on ne s'est jamais rendu compte, s'était levé, vraisemblablement pour descendre de la voiture, et avait été jeté sur le pavé de la manière la plus malheureuse. Quand on l'aperçut il était étendu sur la route, sa tête ayant heurté une pierre, et il avait perdu connaissance. On le releva, on le transporta à la hâte dans la maison d'un épicier située à quelques pas de là, on l'étendit sur un matelas, dans une chambre du rez-de-chaussée, et on se mit en quête de lui prodiguer des secours devenus inutiles. Le prince avait les yeux ouverts, le regard fixe, et ne parlait pas.

Avertie la première, la reine Marie-Amélie, sans attendre une voiture, accourut à pied, à travers le parc de Neuilly, vers la pauvre maison où gisait son fils. Le roi, à pied comme elle, la suivit de près, et presque immédiatement à leur suite arrivèrent madame la duchesse de Nemours, la princesse Clémentine et les ducs de Montpensier et d'Aumale. A l'aspect de sa mère le duc d'Orléans, agonisant, laissa échapper de ses yeux quelques larmes et néanmoins resta sans voix. Les médecins qui entouraient le malade et

lui donnaient les soins nécessaires ne laissaient aucun espoir, et d'un moment à l'autre on s'attendait à voir l'héritier du trône rendre le dernier soupir. En ce moment suprême cinq ecclésiastiques étaient auprès de lui : M. l'abbé Coquereau, chanoine de Saint-Denis, un jeune ecclésiastique dirigeant une institution près de Neuilly, un prêtre de Saint-Philippe du Roule, où l'on avait envoyé aussitôt après l'accident, un chapelain du château et M. le curé de Neuilly, qui administra les derniers sacrements. Dans la chambre étaient le roi, la reine, les ducs d'Aumale et de Montpensier, la princesse Clémentine, la duchesse de Nemours, Mme Adélaïde, les ministres, M. Pasquier, médecin des princes, le général Gourgaud, le général Gazan, le général Pajol. Le prince paraissait tout voir et tout comprendre, et sa famille, agenouillée près du lit d'agonie, se répandait en larmes et en prières. Vers trois heures et demie le prince mourut.

Immédiatement après le corps fut déposé sur un brancard couvert d'un drap blanc; quatre ouvriers relayés par des gendarmes de la Seine portèrent ce brancard jusqu'à la chapelle de Neuilly. Pendant ce trajet de plus d'une demi-lieue des soldats du 2e léger formaient l'escorte. Le brancard était suivi du roi, soutenant la reine dans ses bras, des princes et des princesses, et de tous ceux qui avaient assisté aux derniers moments du prince. Mme la princesse Adélaïde, qui pouvait à peine marcher, fermait ce lamentable convoi.

Cet événement fut rangé au nombre de ceux qui

effrayent les cœurs les plus indifférents, et qui, faisant rentrer l'homme en lui-même, le laissent comme anéanti devant le sentiment de sa propre faiblesse et le néant des grandeurs humaines. Tout a été dit sur cette catastrophe, et il nous serait difficile de trouver des expressions pour rendre la stupéfaction qui, en France et en Europe, accueillit la nouvelle de la mort du prince royal. Tous les partis, à de très-faibles exceptions près, s'accordèrent à déplorer la perte de ce jeune prince sur qui reposaient tant d'espérances, et chacun apporta sur sa tombe le tribut de ses regrets. Tous sentirent que les passions qui divisent les hommes devaient se taire devant ce cercueil, devant cette profonde affliction d'une famille naguère si heureuse. C'est que rien n'est terrible comme ces malheurs subits que permet la Providence dans la profondeur de ses desseins qu'il ne nous est pas permis de sonder! C'est que rien n'est affreux comme ces coups que personne ne peut prévoir, que toute la prudence humaine ne peut éviter, et qui, en un clin d'œil, tranchent les jours du jeune homme comme du vieillard, du héros comme du modeste artisan, du faible enfant comme du guerrier échappé à tous les dangers des champs de bataille!

Dès ce moment la famille de Louis-Philippe pouvait bien, pour quelques années encore, maintenir son rang parmi les familles couronnées; mais tout le monde sentait que Dieu, dans la sévérité de ses desseins, avait parlé contre elle; un instinct qui se communiquait d'une âme à l'autre, dans notre pays, avertissait la France que la main de la Providence se

retirait de la dynastie de Juillet ; aussi l'avenir apparaissait-il sombre et sans issue.

XI

Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, qui venait de mourir d'une manière si lamentable, avait à peine atteint sa trente-deuxième année. Jeune encore, et moins durement contenu que ses frères par l'ascendant paternel, ce prince semblait réservé au rôle difficile de réconcilier la dynastie de Juillet avec les partis. Les légitimistes, qui vouaient à Louis-Philippe Ier une haine implacable, n'auraient pu trouver dans le passé de son fils un prétexte d'animadversion et de colère, et beaucoup d'entre eux se seraient ralliés à lui pour ne pas être en opposition permanente avec la Providence. Certains hommes de la démocratie se sentaient malgré eux attirés vers un jeune homme aux manières cordiales et sympathiques, qui se vantait d'avoir reçu sur les bancs de nos colléges une éducation nationale, et ne dissimulait pas (comme c'est le rôle naturel de tout héritier du trône) des aspirations plus ou moins vives vers la liberté. Le duc d'Orléans avait de l'esprit, de l'originalité, du tact ; il était instruit, ami des arts, bien pénétré des nécessités de son époque, mais il n'avait fait preuve d'aucune de ces qualités de premier ordre qui commandent l'admiration et le respect. Il affectait envers les gens de lettres et les peintres des allures cordiales et empreintes de bonhomie ; sous la tente il était franc camarade et se faisait aimer de la troupe ; sur le champ de ba-

taille il montrait beaucoup d'entrain et de courage. Imbu des idées modernes, il cédait trop volontiers aux caprices aveugles de l'opinion et recherchait de préférence les occasions de se rendre populaire. Redoutant de s'associer à la politique de résistance inaugurée par les ministres de son père, il aurait voulu conduire à toutes brides le char de l'État sur l'autre pente, sans le faire verser. Les conservateurs trouvaient en lui un adversaire dont ils ne craignaient pas bien sérieusement l'influence, mais qui, au moins en paroles, se montrait sévère pour leurs doctrines et sans bienveillance pour leur talent. On parlait au château des luttes parfois assez vives que le jeune duc engageait avec le roi pour faire prévaloir des théories assez avancées, et on faisait, sous des apparences de mystère, grand étalage de son opposition. Nombre de gens bien informés ne voyaient dans cette attitude du père et du fils qu'une distribution assez adroite des situations, et ils n'y attachaient qu'une importance médiocre. Le duc d'Orléans, dans ses colloques les plus animés, ne se gênait pas pour exprimer la crainte qu'à force de vouloir immobiliser les institutions Louis-Philippe ne finit par compromettre l'avenir de sa race, et il affectait de déplorer cette obstination aveugle du roi et cette répugnance instinctive contre toute espèce de mouvement. Tandis que le roi parlait de concessions à retirer, il parlait, lui, de concessions à faire. S'il eût régné à son tour il eût peut-être trouvé d'excellentes raisons en faveur du système dont il exposait tout haut les dangers. Peut-être était-il de bonne foi. Au demeurant il aimait la France et se

trouvait fier de la servir, et tout en lui attirait la confiance et le dévouement. On se disait qu'il était jeune, que bon gré mal gré il inaugurerait un jour une politique nouvelle, et l'on était bien convaincu de son énergique volonté de maintenir haut et ferme contre l'étranger la dignité du pays. A ce titre-là la portion virile de la nation se plaisait à compter sur lui, et à attendre de son règne le prochain redressement des humiliations subies par la France, et dont Louis-Philippe ne savait point assez s'indigner, parce qu'après tout il les avait acceptées.

XII

On dit que le duc d'Orléans avait le pressentiment de sa fin prochaine; près de quatorze mois avant sa mort il avait écrit son testament. Dans cet acte de dernière volonté il recommandait sa femme, la princesse Hélène, à chacun des membres de sa famille; puis il lui traçait les règles de la conduite qu'elle aurait à tenir dans son veuvage, le cas de sa mort arrivant, et demandait qu'elle demeurât, sans contestation, exclusivement chargée de l'éducation de leurs enfants. Cette éducation devait être, selon lui, toute libérale et conforme aux idées nouvelles, au progrès de la civilisation moderne. « Que le comte de Paris, disait-il, soit un des instruments brisés avant qu'ils aient servi ou qu'il devienne l'un des ouvriers de cette régénération sociale qu'on n'entrevoit encore qu'à travers de grands obstacles et peut-être des flots de sang, qu'il soit roi ou qu'il de-

notre défenseur inconnu et obscur d'une cause à laquelle nous appartenons tous. Il faut qu'il soit avant tout un homme de son temps et de la nation, qu'il soit catholique et serviteur passionné de la France et de la Révolution. »

Quant à l'éducation de son fils, le duc d'Orléans recommandait l'histoire et les langues étrangères, pas de talents d'agrément. Il insistait surtout sur l'enseignement universitaire et voulait qu'il fût soumis aux épreuves de l'instruction publique.

La duchesse d'Orléans se montra fidèle exécutrice des volontés exprimées dans ce testament, autant, du moins, qu'il lui fut possible de le faire.

Au moment de la mort fatale de son mari cette princesse était aux eaux de Plombières : c'est là qu'elle apprit la nouvelle du coup terrible qui venait de la frapper. Elle partit aussitôt pour Paris. On envoya au-devant d'elle la duchesse de Nemours et la princesse Clémentine. Les voitures se rencontrèrent en route, et les princesses se jetèrent dans les bras les unes des autres.

La douleur de la duchesse d'Orléans fut plus concentrée qu'apparente, plus profonde que démonstrative, mais elle fut prolongée. A partir de la mort de son mari sa vie se renferma dans deux objets uniques : un culte profond rendu dans tous les instants à sa mémoire, et l'éducation de ses enfants, d'après les principes rappelés par le prince lui-même.

De magnifiques funérailles furent décernées au duc d'Orléans et le deuil fut plus qu'officiel, il fut vrai. Au jour marqué pour le convoi funèbre on vit

le clergé, précédé des insignes de la religion, passer processionnellement dans les rues de Paris pour aller jeter dans Notre-Dame l'eau bénite sur la dépouille du prince.

O contraste des révolutions ! La croix, qui depuis 1830 avait été exilée des rues de la capitale, reparut triomphante par la mort, et elle rentra dans le même temple qui en fut dépouillé à cette époque.

Et parmi les hommes qui conduisaient ou escortaient le funèbre cortége nos yeux découvraient les fonctionnaires de ce temps où l'on procédait à la dégradation du monument et au bris sacrilége de la croix ! Et un archevêque de Paris donnait l'absoute, et il recevait les jeunes dépouilles royales au jour anniversaire du triomphe de la révolution de 1830!

XIII

Les rois n'ont pas le temps de pleurer leurs morts; la catastrophe imprévue du 13 juillet fit comprendre tous les périls dont la dynastie était menacée dans un prochain avenir, et l'on avisa à proposer aux Chambres une loi destinée à examiner l'institution de la régence. Dans ce but une session extraordinaire fut ouverte le 26 juillet.

Le discours du chef de l'État traça en quelques mots l'objet, le but et la limite des opérations de la session nouvelle.

« Nous avons ensemble un devoir à remplir, » dit le roi; et alors, malgré sa force d'âme, il laissa éclater des sanglots. Dès que cette émotion se fut calmée il

ajouta : « Quand il plaira à Dieu de m'appeler à lui, « il faut que la France, que la monarchie constitu« tionnelle ne soient pas un moment exposées à « une interruption dans l'exercice de l'autorité royale. « Vous aurez donc à délibérer sur les mesures néces« saires pour prévenir, pendant la minorité de mon « bien-aimé petit-fils, cet immense danger...,..

« Messieurs, assurons aujourd'hui le repos et la « sécurité de notre patrie; plus tard je vous appel« lerai à reprendre, sur les affaire de l'État, le cours « accoutumé de nos travaux. »

Le roi acheva son discours d'une voix ferme jusqu'au moment où, reportant sa pensée sur les fils qui l'entouraient, il fut de nouveau forcé de s'interrompre. Les princes étaient dans un accablement profond et versaient des larmes.

L'assemblée entière s'unissait à l'affliction de cette famille si cruellement frappée. Ministres, maréchaux, pairs, députés, toute l'assistance gardait une attitude digne et triste. Il n'y avait rien qui ressemblât à du découragement ; c'était un accord de tous les assistants dans une immense douleur, et cette douleur était respectée par ceux-là mêmes que les divisions politiques avaient placés dans des camps hostiles à la monarchie de Juillet.

XIV

Contrairement aux usages de l'ancienne monarchie, le projet de loi présenté aux Chambres attribuait la régence au prince le plus proche du trône et non à la

mère du roi mineur; il ne réservait à cette dernière que la garde et la tutelle de son fils. Les ministres, il faut le dire, s'étaient mis d'accord à ce sujet avec M. Thiers, M. Barrot et le parti modéré. Les radicaux exaltés, par l'organe de M. Ledru-Rollin, les légitimistes, par la voix de M. le marquis de la Rochejacquelin, soulevèrent, au début de la discussion, la question d'incompétence; ils déclarèrent que la nation seule avait le droit de prononcer sur une institution fondamentale telle que la régence. Ces scrupules ne furent point écoutés. M. de Lamartine parla contre la loi proposée; se séparant du ministère, que jusqu'alors il avait couvert de sa protection, il demanda que, dans le cas où le comte de Paris, devenu héritier du trône, serait mineur lors de son futur avénement, la régence fût élective. Il laissa en même temps éclater au dehors de vives sympathies en faveur de madame la duchesse d'Orléans. Nous verrons plus tard comment, au jour de la crise suprême, M. de Lamartine se souvint de cette circonstance solennelle.

M. Guizot se hâta de porter au projet de loi le secours de son éloquence.

« L'avenir est à nous, dit-il, *il nous appartient;* nous devons le régler; le sera-t-il sagement? voilà toute la question... Avons-nous le droit de régler cet avenir, de faire la loi qui vous est soumise? On vous a beaucoup parlé de la révolution de 1830. Pourquoi a-t-elle été politiquement accomplie si promptement? parce qu'elle est entrée immédiatement dans la sphère des pouvoirs réguliers... Je n'hésite pas à le dire, la manière prompte dont la révolution de Juillet

a été saisie par les pouvoirs réguliers a fait le salut de la France ! Eh bien ! aujourd'hui les pouvoirs qui ont fait une royauté en 1830 n'auraient pas le droit de faire une loi de régence ! Je le déclare, Messieurs, cela serait contraire à toutes les règles, à toutes les lois du plus simple bon sens. Si on entend dire : Il existe ou il doit exister au sein de la société deux pouvoirs, l'un constitutionnel, l'autre constituant ; l'un ordinaire, l'autre extraordinaire ; l'un pour les jours ouvrables, l'autre pour les jours fériés, cela est une chose absurde et pleine de périls, pleine de dangers..... Le gouvernement constitutionnel, c'est la souveraineté sociale organisée... Il n'y a que deux choses : le pouvoir stable, le pouvoir régulier, et le pouvoir révolutionnaire, qui n'est qu'un état de transition. J'ai vu trois pouvoirs constituants : en l'an VIII, Napoléon ; en 1814, Louis XVIII ; en 1830, la chambre des Députés. Voilà les seuls pouvoirs que je connaisse ; hors de là je n'en reconnais aucun. Qu'on ne me parle pas de registres ouverts, d'appel au peuple ! Tout cela n'est que simulacre et chimère. Nous sommes maintenant les seuls pouvoirs réguliers ; hors de nous tout est usurpation ou révolution... »

M. Berryer combattit de tout son pouvoir le projet de loi au nom des traditions et des principes.

« M. le ministre des affaires étrangères, dit-il, a pensé que les Chambres, ayant fait un roi, pouvaient bien faire une régence... Quant à moi, je le déclare, je ne comprends pas qu'on ose proposer de consacrer par une loi l'hérédité à la régence... Sous la

vieille monarchie, à aucune époque, on n'aurait songé à donner un droit héréditaire à la régence. C'est vraiment la chose la plus nouvelle que ce droit héréditaire appliqué à la régence. Dans aucun État, dans aucun temps ce droit n'a existé.

« C'est encore une nouveauté sans exemple que le plein et entier exercice de l'autorité royale attribué à la régence... A aucune époque la régence n'a existé qu'avec un conseil, qu'avec certaines bornes, certaines limites dans ses pouvoirs. C'est encore une chose pleine de périls que de dire : « Celui qui serait roi si le trône était vacant sera appelé à la régence... » Il y a dans votre loi contradiction et péril immense; en un mot, elle tient à la fois et de la constitution qui tuait la royauté, et de la constitution qui tuait la liberté.

« M. le ministre disait qu'il n'y avait pas d'exemple de la régence élective dans un gouvernement démocratique... Pour ma part je ne crois pas qu'il y ait d'exemple d'une monarchie démocratique comme la nôtre.... mais je crois que, tendre à diminuer encore les droits dans un pays où leur exercice est limité à un si petit nombre, je crois que, montrer de la défiance pour un droit qui est le principe même de la royauté actuelle, c'est une faute, un péril, un crime... Ah! je vous en conjure, Messieurs, n'excluez pas les femmes! Souvenez-vous qu'il y a toujours de la chaleur et de la force dans le cœur de la mère!...

« On ne veut plus de régentes! Mais rappelez-vous donc cette régence d'Anne d'Autriche... Voyez Mayence, Landau, Spire, conquis sous cette régence!...

Que de gloire ! que de triomphes ! Voulez-vous l'oublier ?... Ah ! ne travestissez pas l'histoire ; respectez-la ; intacte et sincère, c'est la meilleure conseillère. Et à côté de ces régences de femmes mettez les régences d'hommes... la dernière !... Qu'a fait le régent? Il a brisé la grande politique de Louis XIV... il a abandonné nos alliances naturelles !... Voilà des faits, c'est de l'histoire. Ne croyez pas que la passion m'anime ; le souvenir seul des malheurs de la France est dans ma tête et dans mon cœur... Je le répète, ne détruisez pas les droits les plus sacrés, les plus précieux, les plus indestructibles... Respectez la mère ; ayez confiance dans son cœur et dans son dévouement... Il suffit de lire l'histoire pour être rassuré... »

M. Odilon Barrot parla énergiquement contre le projet de loi.

« On vous a déclaré, dit-il, que la Chambre, ayant fait un roi, pouvait faire un régent. Mais est-ce donc que, parce que vous avez fait une charte, vous pouvez en faire une autre? Non, mille fois non ! C'est là une loi immuable à laquelle vous ne pouvez toucher. La loi a d'ailleurs de nombreux dangers. Vous dites : « Nous voulons fortifier la monarchie ; » et, au lieu de présenter au pays l'unité d'un seul droit héréditaire, vous en établissez deux ! Vous faites plus, vous créez ce second droit héréditaire au profit du successeur. Est-ce que c'est là fortifier la monarchie?

« Je sais bien que vous dites : « Mais celui-là a intérêt à conserver le trône, car il peut tourner vers lui des regards pleins d'espérance. » Songez donc que

le régent peut être sollicité par cette pensée incessante et infinie que le trône peut lui appartenir; et, ne l'oubliez pas, vingt-trois régents sur vingt-huit ont usurpé le trône! »

M. Thiers, faisant à ses convictions politiques le sacrifice de ses rancunes personnelles, prononça en faveur du projet de loi un discours qui fut très-remarqué. M. Dupin parla dans le même sens, et la Chambre élective, entraînée par leur parole, vota le projet de loi à une majorité considérable.

Peu de jours après, et à la suite d'un rapport de M. le duc de Broglie, la chambre des Pairs donna sa sanction au projet de loi qui organisait la régence au profit de M. le duc de Nemours et à l'exclusion de la princesse Hélène. L'opinion publique ne s'émut que très-faiblement de la discussion et du vote.

XV

En cette même année la France prit possession de l'archipel des îles Marquises; cette opération fut conduite par le contre-amiral Dupetit-Thouars. On exprima à ce sujet des espérances prématurées sur notre future influence dans les contrées de la Polynésie et dans les îles qu'enveloppe l'océan Pacifique. L'Angleterre prêta l'oreille à ces aspirations de la France vers le développement de nos intérêts maritimes, et se prépara sourdement à faire échouer au premier prétexte les entreprises de notre marine.

En Algérie la guerre avait pris un aspect entièrement favorable; nos ennemis étaient partout repoussés,

et les tribus hostiles, refoulées l'une après l'autre au cœur même de leur pays, semblaient pénétrées du sentiment de leur impuissance. Les plus remuantes se résignèrent à subir notre domination. Plusieurs razzias accomplies avec succès, plusieurs combats, et notamment celui de Sikkak-Sessef, où fut vaincu l'émir Abd-el-Kader, contribuèrent pour beaucoup à ces soumissions. L'exemple des tribus qui se déclaraient nos vassales ne tarda pas à entraîner un grand nombre d'indigènes à fléchir sous l'ascendant de la France, et le prestige dont le nom d'Abd-el-Kader était entouré parut s'amoindrir. Pour lui, plus que jamais opiniâtre et intrépide, il ne désespérait pas de prendre bientôt une éclatante revanche et de ramener sous ses drapeaux, par la victoire, les tribus que la peur rattachait à notre souveraineté. Ainsi s'écoula l'année 1842, laissant après elle des souvenirs sinistres et ne nous léguant aucun bienfait sérieux, aucun de ces progrès qui sont d'heureuses dates dans les annales des peuples.

XVI

Au moment où allait s'ouvrir l'année 1843 un procès scandaleux, longtemps débattu devant la cour d'assises de la Seine, avait mis au jour des manœuvres déloyales pratiquées dans quelques bureaux de l'hôtel de ville pour enrichir des spéculateurs et solder des commis infidèles. Nous ne reviendrons pas sur les affligeants détails de l'affaire Hourdequin; depuis lors des méfaits plus grands ont été déférés à la justice du pays et ont fait oublier cet incident.

Dans l'ordre des choses politiques le ministère du 29 octobre se trouvait consolidé par l'adoption récente de la loi de régence; l'opposition, affaiblie par la retraite d'un de ses chefs, n'avait pu trouver dans l'accession inattendue de M. de Lamartine une compensation suffisante à ses pertes. Le ministère vivait depuis quatorze mois, et c'était pour lui un gage de durée que d'avoir vécu. Bien qu'il fût en désaccord avec l'opinion sur certaines questions vitales, on était forcé de reconnaître que, sous sa direction, rien n'avait encore compromis le développement pacifique de la France. Il y avait dans l'administration du 29 octobre une puissance d'inertie mieux faite qu'une force véritable pour triompher d'oppositions imprudentes et pour arriver, sans éclat, mais sans péril, à l'assoupissement des difficultés extérieures. En France la lassitude des opinions politiques venait en aide à ces tendances du pouvoir. Un besoin de sécurité né de grandes entreprises qu'une guerre européenne aurait fait avorter; des ressources financières satisfaisantes, mais engagées pour longtemps; une colonisation en pleine voie de succès, mais que toute lutte soutenue contre l'Angleterre aurait sur-le-champ compromise, tels étaient les éléments, au moins négatifs, de la durée du ministère et du peu d'énergie déployée pour le combattre.

XVII

La session fut ouverte, le 9 janvier 1843, par un discours dont la rédaction semblait à dessein vouloir

écarter les questions irritantes. Les Chambres s'empressèrent de discuter des adresses dont la hardiesse n'était pas de nature à inquiéter le roi. Au Luxembourg on se préoccupa de l'affaire du droit de visite toujours pendante et qui continuait de susciter les appréhensions du pays. La commission avait eu la pensée d'introduire dans l'adresse quelques paroles qui enjoignissent à cet égard au ministère de persévérer dans la voie où l'opinion publique l'avait poussé; elle ne s'abstint que sur la représentation de M. Guizot, qui lui fit craindre l'effet d'une telle démonstration sur l'esprit public déjà irrité.

Aucun des orateurs qui prirent la parole dans la discussion générale n'hésita à formuler un jugement sévère sur cette concession d'un droit important faite par la France à l'Angleterre; il ne s'agissait plus de la convention de 1841, que l'on savait officiellement abandonnée par le ministère; il s'agissait des traités de 1831 et de 1833. Ce n'étaient plus les faits que l'on dénonçait, c'était le principe même que l'on combattait. On contestait au pouvoir exécutif le droit de confier à une marine étrangère une surveillance aussi grave que celle de la traite. M. de Ségur-Lamoignon établissait cette opinion sur ces principes de droit public qui veulent que le droit d'arrestation, de perquisition et de saisie, sur le territoire français, fasse, comme la juridiction, essentiellement partie du pouvoir judiciaire, et, par conséquent, de la souveraineté nationale, et que le navire français, naviguant en pleine mer sous le pavillon national, soit comme réputé une portion réelle du territoire fran-

çais. Il y avait donc eu, selon le noble pair, aliénation d'une partie de la souveraineté nationale, et comment était-il possible que l'aliénation d'une partie quelconque de cette souveraineté, surtout en faveur d'une puissance étrangère, fût faite sans le consentement du pouvoir législatif?

Un autre orateur, M. Camille Périer, prit la question à peu près au même point de vue; il pensait que, lorsqu'il s'agit de donner force d'exécution, en France, dans tous les lieux et à l'égard de toutes les personnes régies par notre droit commun, à des transactions avec l'étranger, qui toucheraient à la fortune publique, aux droits des personnes et des propriétés, en un mot à toutes choses qui sont du domaine exclusif de la loi, la couronne ne peut rendre légal par des traités ce qu'elle nepourrait rendre tel par des ordonnances. Considérant en elles-mêmes les stipulations des traités relatifs à l'établissement du droit de visite, M. Camille Périer y voyait encore la violation de l'une des lois les plus essentielles à l'action régulière et indépendante de la justice, celle qui détermine les catégories de fonctionnaires qui doivent concourir à cette action, la violation des règles de la compétence et de cet axiome que nul ne peut être distrait de ses juges naturels. En résumé, le noble pair reprochait aux traités de graves atteintes portées aux principes du droit civil et du droit pénal. M. Guizot ne pouvait laisser le gouvernement sous le poids de ces accusations, qui lui semblaient injustes et imméritées. Son premier soin fut d'écarter le point de droit et tout ce qui pouvait être simplement

théorique ou historique. Les traités existent: ils nous obligent envers l'Angleterre, avec laquelle ils ont été conclus; tel fut son point de départ. Il insista sur le développement de cet ordre d'idées. Selon lui la France elle-même avait travaillé à faire adopter ces traités par d'autres puissances: elle avait fait de la propagande au profit de cette idée d'un traité général et européen; elle y avait converti plusieurs États. Par quel motif? pour que l'Angleterre ne s'attribuât pas à elle seule le droit de visite sur toutes les marines des autres puissances. Le même motif subsistait; et que ne dirait-on pas si la France se retirait des traités qu'elle avait fait conclure et si elle laissait toutes ces puissances seules en présence de l'Angleterre, exerçant sur elles le droit de visite? M. Guizot constatait ensuite l'efficacité des traités et affirmait qu'ils n'avaient point entraîné tous les inconvénients qu'on leur reprochait; que, de douze plaintes adressées en dix ans au gouvernement du roi, sept avaient été reconnues dénuées de fondements sérieux; deux avaient obtenu une véritable satisfaction et trois restaient en suspens. C'était, disait-il, le traité du 15 juillet qui, en irritant le pays, avait créé au sujet du droit de visite un sentiment d'antipathie dont la France ne s'était pas doutée pendant dix ans. Le ministre ne pensait pas qu'il y eût des divergences d'opinions sur la question de savoir si l'on devait exécuter loyalement et honnêtement les traités. Quant à une révocation des traités, le ministre ne croyait pas qu'il fût sage, opportun, d'entamer aucune négociation dans les circonstances présentes; il croyait qu'elle ne réussirait pas,

qu'elle aboutirait à une faiblesse ou à une folie. Il déclarait que, pour son compte, il ne se prêterait ni à l'une ni à l'autre. Ce n'était pas à dire qu'il n'y eût rien à faire dès maintenant. Il y avait, en premier lieu, à exiger la stricte exécution des clauses qui étaient pour nous des garanties, et que, dans le laisser-aller qui avait présidé à cette question pendant dix années, on avait négligé de réclamer. Il y avait, en second lieu, à poursuivre avec persévérance le redressement des griefs quand ils se présentaient et à ne rien passer dans ce genre. Toutefois il se pouvait produire deux cas dans lesquels une révocation des conventions devrait être demandée ; ce serait le cas où le but de ces conventions aurait été atteint par la répression évidente et complète du commerce des nègres, ou bien le cas où elles deviendraient une cause de collision et de dangers et compromettraient la paix entre les deux pays. M. Guizot s'autorisait ici de l'opinion de Grotius, lorsqu'il a dit que « des traités conclus, ratifiés, exécutés, se dénouent d'un consentement mutuel ou se tranchent par l'épée. » La conclusion du ministre fut donc que, sans sacrifier l'indépendance nationale, sans engager l'avenir, le gouvernement persistait dans l'exécution complète et loyale des traités, et ne croyait pas, quant à présent, qu'il fût sage ni opportun d'ouvrir à leur sujet une négociation qui n'atteindrait pas le but qu'on se proposait.

La parole de M. Guizot reçut un solide appui de la parole de M. de Broglie. Comme rapporteur de l'adresse M. de Broglie combattit d'abord la pensée

d'introduire un amendement dans l'adresse. Il ne la combattit pas par des raisons de droit, mais plutôt par des considérations de pratique et de diplomatie. Il pensait que le plus mauvais moyen de favoriser des négociations qui tendraient à obtenir la modification ou l'abrogation des traités serait de mettre le public et les Chambres de la partie; que ce serait présenter aux gouvernements étrangers, avec lesquels la négociation devrait être entamée, notre gouvernement agissant comme forcé et contraint sous le feu de la tribune et de la prese, situation à la fois humiliante pour le gouvernement qui la subirait et menaçante pour celui auquel on s'adresserait. D'ailleurs n'était-ce pas quelque chose de très-grave pour une Chambre que d'entrer aussi avant dans l'administration de l'État? La règle générale, c'est que la liberté doit être où est la responsabilité. Comment! la Chambre déciderait et elle ne serait pas responsable! le gouvernement agirait et il ne serait pas libre! Enfin à quoi bon? La couronne et le public n'étaient-ils pas avertis? Comme ancien ministre, et ayant eu une grande part de responsabilité dans les premiers traités, M. de Broglie en prenait la défense et s'efforçait d'en justifier les dispositions principales. Le noble orateur terminait en rappelant un souvenir historique à l'usage de tous les ministres qui appréhendent d'être forcés de faire du courage malgré eux. Il invoquait la mémoire du ministère Walpole, entraîné par les clameurs publiques dans une guerre de dix ans avec l'Espagne, pour un fait semblable, droit de visite exercé par les Espagnols sur la marine

anglaise, guerre terrible terminée par le traité d'Aix-la-Chapelle, dont les négociateurs oublièrent d'ailleurs de réglementer le droit de visite. L'honorable orateur connaissait les majorités conservatrices ; il savait qu'un pareille citation les déterminerait aisément à repousser un paragraphe dont les conséquences pourraient être une guerre maritime, et l'amendement fut écarté.

XVIII

L'adresse de la chambre des Pairs ayant été votée sans autre bruit, une discussion analogue eut lieu au palais Bourbon. Là aussi le débat porta presque tout entier sur la question du droit de visite. Un paragraphe inséré dans le projet d'adresse approuvait le gouvernement de n'avoir pas donné son assentiment à l'extension des conventions déjà existantes et déclarait en outre que, pour l'exécution stricte et loyale de ces conventions, tant qu'il n'y serait point dérogé, la Chambre s'en reposait sur la vigilance et la fermeté du gouvernement. L'adresse ajoutait que, frappée de sinconvénients que révélait l'expérience, et dans l'intérêt même de la bonne intelligence nécessaire à l'accomplissement de l'œuvre commune, la Chambre élective appelait de tous ses vœux le moment où le commerce de la France serait replacé sous la surveillance exclusive du pavillon national.

Sur la question d'Espagne, et sur tous les autres points, la commission de l'adresse adhérait complétement à la politique du ministère; suppléant d'ail-

leurs à la pensée du gouvernement, la commission chargée de la rédaction de l'adresse avait introduit dans le projet un paragraphe en faveur de la Pologne.

Les débats s'ouvrirent le 27 janvier, et la Chambre entendit d'abord MM. G. de Beaumont et de Carné, l'un et l'autre peu favorables à la politique du 29 octobre.

M. de Lamartine parut ensuite à la tribune; ses premières paroles causèrent dans la Chambre une vive surprise. Depuis le commencement de sa carrière parlementaire le député de Mâcon avait toujours été compté parmi les membres du parti conservateur; dans les plus grandes circonstances il avait toujours fait preuve d'adhésion aux principes de ce parti; au moment même où les idées d'ordre semblaient le plus compromises, alors qu'une scission s'était opérée parmi ceux qui les avaient jusqu'alors énergiquement défendues, sous la coalition, en un mot, M. de Lamartine avait appuyé de toute sa force et avec un certain éclat le ministère de M. Molé. Cependant, on doit le dire, l'illustre orateur n'avait point engagé toute sa pensée au service de la cause conservatrice, telle du moins qu'elle était comprise par ses représentants avoués; il avait plusieurs fois fait preuve d'indépendance jusque dans ses adhésions les plus formelles, notamment dans la discutions des lois de septembre, dans les propositions relatives à l'extension des droits électoraux, enfin dans la question des fortifications et de la régence. Quelques esprits distingués s'étaient plu à voir en lui la personnification d'un

parti qu'ils appelaient conservateur progressif, destiné à unir l'idée de progrès social à l'idée de conservation et à faire cesser les défiances réciproques qui régnaient encore entre la royauté et les classes populaires, et par là à fortifier le trône en développant la liberté et le bien-être social. Ils avaient rêvé pour lui ce rôle ; ils avaient pensé qu'il lui serait plus qu'à tout autre facile d'entreprendre et de réaliser cette conciliation de toutes les nuances de l'opinion conservatrice ou dynastique, d'entraîner les uns, de modérer les autres, et de cimenter leur réunion dans un commun dévouement au peuple et à la royauté. Cet espoir même n'était plus un secret; aussi la Chambre fut-elle vivement surprise lorsque M. de Lamartine, ayant annoncé qu'il allait combattre l'adresse, dit que le vice de la situation n'était pas à ses yeux dans le ministère, qu'il n'était ni dans le ministère actuel, ni dans celui qui l'avait précédé, ni peut-être dans ceux qui seraient décidés à lui succéder. Le vice était plus haut; la difficulté, la gravité de la situation était ailleurs, dans le système tout entier. L'étonnement ne diminua pas lorsque, condamnant lui-même la conduite qu'il avait jusqu'alors tenue, l'orateur ajouta que la manière modérée dont il avait défendu les intérêts du pays pouvait avoir des inconvénients, car le gouvernement se faisait ainsi, de la longanimité, de la modération, un encouragement à des fautes nouvelles. Quand les fautes, quand les déviations du gouvernement devenaient un système, l'opposition devait aussi devenir un parti. Ce mot était prononcé ; M. de Lamartine se séparait des

conservateurs, il passait dans les rangs de l'opposition; il y passait avec la réserve de ses idées monarchiques et de son attachement à la dynastie, mais il attaquait sans pitié toute la politique, toute la pensée du règne.

Après avoir passé en revue l'attitude du gouvernement dans les questions de politique extérieure et intérieure, M. de Lamartine terminait ainsi son discours: « Je sais que l'opposition, Messieurs, n'a pas pour elle le nombre, les faveurs, les sympathies. L'opposition était de dix-sept membres sous la Restauration. On répondait par le mépris et le dédain à cette glorieuse opposition, lorsqu'elle osait dire : « Nous ne sommes « que dix-sept, mais nous avons tout le pays avec nous. » Vint cependant un jour où le pays lui donna raison. Eh bien! je ne crains pas de le dire, ce n'est pas aujourd'hui qu'il sera donné à un système étroit, restreint, égoïste, de prévaloir dans un pays qui, depuis cinquante ans, soutient une lutte qui a étonné le monde, qui a donné au monde religieux, social, politique, une secousse telle qu'il n'y a pas de terrain, pas d'institution, pas d'empire qui n'ait ou croulé ou tremblé.

« Non, il ne sera pas dit que tant d'efforts auront abouti à la réaction au dedans, à l'abaissement au dehors; ce n'est pas par des moyens semblables que l'on enracinera, que l'on affermira les institutions libres et l'indépendance du pays. Les grands instincts généreux sont seuls conservateurs, et vous voulez gouverner le pays avec des éléments morts, sans énergie; il a besoin, au contraire, d'être gouverné par des éléments vifs et puissants.

« Dieu a donné aux véritables hommes d'État une passion de plus qu'aux autres hommes : c'est la passion qui les pousse à se mettre en conformité avec l'esprit public. Pourquoi lui ferait-on éternellement peur de cette opposition qu'on a mal à propos qualifiée de révolutionnaire, de cette opposition qui s'est séparée des passions du dehors, et qui n'a d'autre but que d'affermir le gouvernement en le fondant sur ses véritables principes ? C'est là l'ambition de cette opposition ; ambition noble et grande, car elle ne repose pas sur de misérables intérêts privés, mais sur les intérêts véritables de la gloire et du bonheur de la France.

« En Angleterre on comprend ces choses ; les whigs ne sont pas révolutionnaires ; ils ont les mêmes instincts nationaux que les torys ; le pays ne les craint pas, et voilà pourquoi l'Angleterre ne tombe ni dans l'anarchie, ni dans l'absolutisme. Nous serons les whigs du gouvernement de Juillet !

« C'est parce que je suis convaincu des funestes tendances du gouvernement que je renonce à le soutenir et que je me range pour toujours de ce côté (montrant la gauche). Je le répète, c'est parce que j'ai reconnu que de ce côté de la Chambre se trouve le véritable esprit du gouvernement que je me place pour toujours dans les rangs de l'opposition ; oui, Messieurs, c'est parce que je suis convaincu que là est le bonheur du pays que j'y vais prendre place pour toujours.

« Peu m'importe ce qu'on pourra dire de moi pourvu que ma conscience m'absolve. Il n'y a pas

de grands partis-pris dans de grands déchirements; mais je me suis rappelé cette pensée célèbre : « Péris-« sent nos mémoires pourvu que nos idées avancent! »

« Convaincu, je le répète, que le ministère suit une marche contraire aux intérêts du pays; convaincu que le temps des complaisances est passé et que celui de la résistance doit commencer, je suis venu combattre le projet d'adresse, l'esprit qui l'a dicté, et le système du gouvernement pour le passé, le présent et l'avenir. »

Peu de jours après, redoublant de sévérité et d'énergie, M. de Lamartine jetait à la face des ministres ces paroles sévères :

« .... Pendant que vous laissez la France s'énerver dans une honteuse oscillation, vous ne savez pas ce qui se passe dans le monde; vous ne voyez pas la Russie, la Prusse, l'Autriche, l'Angleterre, s'avancer à pas de géants vers la réalisation de leurs intérêts, vers l'accomplissement de leurs hautes destinées; et vous, pendant ce temps, j'en rougis pour mon pays, vous vous disputez quelques jours, quelques mois, d'une puissance rendue si pénible, si lourde, par le fardeau d'humiliation qu'il ne vous est pas permis de diminuer.

« Messieurs, il est impossible à des hommes animés, je ne dirai pas de ce patriotisme des rues, de ce patriotisme aux accents retentissants, mais de cette généreuse susceptibilité qui anime, qui déborde tout cœur français, de ne pas s'indigner à l'aspect de cette inconcevable situation que vous avez créée à la France. Certes, si notre gloire, un seul jour,

n'a pas eu toute sa pureté, si un jour on a pu lui reprocher d'être une faute, nous en subissons aussi, nous, la dure et trop longue expiation.

« Messieurs, il y a des passions populaires qu'il faut mépriser, qu'il faut combattre ; mais il en est qui ont une grande, une généreuse origine : il faut respecter celles-là. Il faut bien se garder de les flétrir, car on ne flétrit pas le patriotisme, car on tombe devant l'indignation publique.

« Je n'oublie pas que je parle ici devant d'anciens amis politiques pour lesquels je suis plein d'estime, de déférence et de respect. Je ne me séparerai pas d'eux dans d'autres questions, et nous combattrons encore ensemble pour la paix. Mais vous qui vous appelez conservateurs, vous qui représentez le gouvernement fondé en 1830, n'oubliez pas qu'une politique faible qui pèse trop longtemps sur un peuple jaloux de sa gloire ne serait pas sans péril. Sachez qu'il faut identifier la monarchie que vous voulez établir avec le pays que vous voulez gouverner. Et vous, Monsieur le ministre des affaires étrangères, vous qui écrivez l'histoire, souvenez-vous que les grands règnes ont apporté pour leur dot un système politique avantageux à leur pays.

« Et vous, gouvernement de Juillet, depuis 1835 jusqu'aujourd'hui, quel a été votre succès, quelle est votre dot pour lui faire adopter la dynastie qui est votre ouvrage ? Toutes les alliances que vous avez tentées ont échoué ; vous avez fait de toutes les puissances un ennemi commun, et, le cercle dans lequel vous vous renfermez se rétrécissant toujours, vous ne

pourrez aboutir qu'à une paix honteuse ou à une guerre tentée avec folie.

« Je termine par où j'ai commencé ; non, je ne viens pas demander que le ministre change et que les ministres se succèdent. Je dis qu'il faut que le système tombe, non pas avec vous, mais avec les hommes qui seraient tentés de venir encore après pour le personnifier devant nous. Je suis obligé de le dire avec un excès de découragement et un excès d'audace que le découragement inspire quelquefois aux convictions fortes. Il n'y a plus de milieu : il faut que la France cesse d'être la France ou que vous cessiez de la gouverner ..... »

M. Guizot ne trouva, contre ces attaques véhémentes, que des phrases sans couleur et au-dessous de sa renommée oratoire. La chambre des Députés vota le paragraphe qui protestait, au nom de la France, contre le maintien du droit de visite et enjoignait au gouvernement de veiller à ce que les susceptibilités nationales fussent écoutées, autant que le permettrait le respect des faits accomplis. L'ensemble de l'adresse fut d'ailleurs voté à une majorité considérable, et le ministère sortit de l'épreuve amoindri et inquiet. Un vote de confiance qu'il obtint en demandant un supplément de fonds secrets ne lui rendit pas la force morale dont il avait besoin, et il osa s'en passer.

XIX

Dans la discussion de l'adresse M. Dufaure et M. Passy, les principaux chefs d'une nuance libérale, avaient cru devoir s'imposer beaucoup de réserve; mais lorsque, à l'occasion du vote périodique des fonds secrets, le ministère posa la question de confiance, ces deux hommes d'État, déterminés à se séparer avec énergie de M. Guizot, annoncèrent à la tribune la nouvelle attitude qu'ils allaient prendre en face du gouvernement et du pays. M. Dufaure déclara que ses amis et lui croyaient devoir retirer au ministère l'appui qu'ils lui avaient si longtemps prêté. Dans leur opinion, après treize ans de durée et de consolidation, le temps était venu pour le gouvernement d'examiner si des réformes sages, modérées, prudentes, ne pourraient pas être faites; il fallait, disaient-ils, saisir le moment où ces réformes étaient devenues nécessaires pour prévenir l'heure fatale où l'on exigerait des réformes plus radicales et plus dangereuses. Or le ministère refusait toute concession. Le centre gauche pouvait-il continuer son concours à une administration qui ne faisait rien pour le mériter?

M. Guizot accueillit avec fierté la signification du divorce; il se consolait avec les résultats du scrutin. Aucun indice ne faisait entrevoir à cet homme d'État les périls qui menaçaient sa politique en dehors du terrain où s'engageaient les conflits officiels. En sa personne l'intelligence de l'historien avait cessé de

venir en aide au ministre. D'autres propositions émanées de l'intiative individuelle échouèrent à la Chambre. M. Duvergier de Hauranne proposa de remplacer le scrutin secret par le vote de division. C'était, disait-il, un hommage rendu au principe de la publicité; c'était, dans sa pensée secrète, une gêne pour les députés fonctionnaires, contraints de mettre au grand jour leur conduite politique. La prise en considération fut repoussée par la majorité et il ne pouvait en être différemment. Une proposition sur les incompatibilités, reprise par M. de Sade, fut également rejetée par la Chambre élective. La réforme perdait évidemment du terrain dans les enceintes législatives, mais les régions officielles étaient loin d'être l'image fidèle du pays. Aussi, pendant que les ministres se flattaient d'un surcroit de puissance, les idées de réforme, étouffées au palais Bourbon, pénétraient profondément dans toutes les couches sociales et devenaient plus actives par les résistances du privilége.

XX

Une question industrielle qui avait plus d'une fois occupé les assemblées législatives, et restait toujours sans solution satisfaisante, la question des sucres, fut soumise à des délibérations nouvelles. On se souvient qu'en 1840 l'impôt sur le sucre indigène avait été fixé à 27 fr. 50 les 100 kilogr., celui des sucres coloniaux étant maintenu à 49 fr. 50 c. Dans la discussion, cependant, tout le monde avait reconnu la nécessité d'un nivellement futur entre les impôts des deux pro-

duits; on n'était en désaccord que sur l'époque et la méthode du nivellement. Les uns le voulaient par un surcroît progressif sur le sucre indigène, les autres par un dégrévement du sucre colonial. Les intéressés directs n'acceptaient aucune transaction, et les efforts entrepris pour les concilier n'avaient servi qu'à rendre les querelles plus vives et les plaintes plus amères. Les colonies surtout protestaient énergiquement contre une inégalité de droits qui les mettaient à la merci de leurs rivaux. Il est certain que déjà la situation respective des deux industries n'était plus la même qu'en 1840 et que le développement de la fabrication indigène rendait plus frappante l'inégalité des droits. Le chiffre de la production officielle, qui n'avait été, pendant la campagne de 1839 à 1840, que de 22 millions 749,000 kilogrammes, s'était élevé, de 1840 à 1841, à 26 millions 940,000, et de 1841 à 1842 à 31 millions 235,000 kilogrammes. Pour les trois premiers mois de 1843 il avait dépassé de plus de 25 pour 100 celui de la période correspondante de l'année précédente, et tout faisait présumer qu'il s'élèverait pendant la campagne à 40 millions. D'un autre côté les colonies, pour soutenir la concurrence, avaient aussi forcé leur production, de sorte que les deux industries réunies jetaient annuellement dans la consommation une masse d'environ 140 millions de kilogrammes sur un marché qui n'en demandait que 115 à 120. Aussi le *stock* ou restant en entrepôt, qui s'accroissait chaque année, dépassait-il 40 millions de kilogrammes. Cette situation ne pouvait durer; les deux industries rivales en souffraient également. Le gouvernement devait

aviser. L'embarras était de concilier les intérêts opposés de l'agriculture et du commerce. Le ministre, M. Cunin-Gridaine, chargé de les protéger tous deux, s'épargna les difficultés d'une solution équitable en proposant la suppression totale de la fabrication indigène, moyennant une indemnité de 40 millions.

La commission, dont le rapport fut présenté le 26 avril par M. Gauthier de Rumilly, ne se montra pas si prompte à détruire. Le projet du gouvernement était entièrement modifié et la fabrication indigène conservée. La commission admettait en principe l'égalité des droits et la montrait en perspective; mais elle en subordonnait la mise en pratique aux progrès des fabriques, progrès qui se manifesteraient naturellement par un accroissement de production. Pour chaque extension de 5 millions de kilogrammes elle établissait un surcroît de taxe de 5 fr. Elle adoptait comme point de départ un droit de 30 fr., décime non compris, pour une production de 30 millions de kilogrammes. Ainsi, quand la production du sucre indigène atteindrait 45 millions de kilogrammes, l'égalité des droits serait en vigueur. D'un autre côté, elle admettait, dans le cas de décroissement de la production, une réduction dans le droit de 5 fr. par 5 millions de kilogrammes.

Ce système avait l'inconvénient de laisser à la discrétion des producteurs la quotité de l'impôt, puisqu'ils pourraient toujours régler leurs produits sur le minimum du droit.

Ainsi la minorité de la commission, représentée par MM. Muret de Bort, Ducos et Passy, proposait l'égalité

de droits dans un nombre d'années déterminé, sans tenir compte de la production. De cette manière, le droit devant augmenter nécessairement, on était certain que la production augmenterait nécessairement aussi.

Un autre système se produisit dans la discussion, l'égalité par voie de réduction progressive sur le sucre des colonies, pour s'arrêter au droit uniforme de 30 fr. Cette thèse fut soutenue par M. Garnier-Pagès jeune, qui, faisant son début dans la carrière parlementaire, prouva dès le premier jour qu'il était digne de porter un nom déjà honorablement signalé dans les luttes politiques.

Après une discussion assez confuse, où chacun avec opiniâtreté défendit son système, la Chambre accueillit le principe de la minorité de la commission, l'égalité des droits par accroissements successifs sur le sucre indigène. Il fut décidé qu'à partir du 1er août 1844, le droit serait augmenté, pendant cinq années successives, de 5 fr. par an. Il eût mieux valu sans doute arriver à l'égalité par le dégrèvement; car, pour une denrée de première nécessité, la diminution dans le prix amène infailliblement l'accroissement dans la perception; mais enfin l'on mettait un terme aux incertitudes menaçantes qui pesaient depuis tant d'années sur deux industries également dignes d'intérêt (1).

XXI

Le reste de la session fut principalement consacré à des questions spéciales qui laissaient reposer les

(1) *Histoire de Huit Ans*, par M. Élias Regnault.

discussions politiques. Des lois sur le notariat, le tarif des commissaires-priseurs, les brevets d'invention, la gendarmerie, l'école des Arts et Métiers d'Aix, la police du roulage, l'inscription des pensions militaires, etc., occupèrent utilement les moments de la Chambre.

Une loi sur la refonte des monnaies de cuivre fut rejetée, des dépenses relatives aux établissements de l'Inde furent repoussées; un projet de modification au Code d'Instruction criminelle fut écarté par la chambre des Pairs; un autre projet ayant pour objet de prêter 2 millions à la compagnie du chemin de fer de la Teste à Bordeaux eut le même sort. Si l'on rapproche ces votes de ceux qui concernaient le droit de visite, de ceux qui dans la loi des sucres avaient entièrement modifié le projet du gouvernement, on verra que le ministère n'avait guère à se féliciter de son autorité sur la Chambre. Il ne retrouvait la majorité que dans les questions politiques, où l'on pouvait craindre un changement de cabinet, n'ayant d'autre appui que la peur (1).

Durant les derniers mois de la session le personnel du ministère du 29 octobre, déjà modifié à la suite de la mort de M. Humann, subit quelques nouveaux changements. L'amiral Roussin fut nommé ministre de la marine et des colonies en remplacement de M. Duperré, et ne conserva ce portefeuille que durant peu de mois. Le 24 juillet une ordonnance royale lui donna pour successeur M. l'amiral de Mackau-

(1) *Histoire de Huit Ans*, par M. Élias Regnault.

Quelque temps après, le 16 décembre, M. Dumont fut nommé ministre des travaux publics à la place de M. Teste, qui accepta une présidence à la Cour de cassation. Quatre ans s'écoulèrent, et certains actes de l'administration de M. Teste, qui étaient demeurés enveloppés d'un profond mystère, furent mis au jour au grand scandale du pays. Nous n'aurons que trop à faire allusion à ce déplorable incident.

XXII

En cette même année, qui semblait si terne au point de vue des événements généraux, on vit se manifester par des actes publics, par des résistances, et par des appels à la conscience des populations, un mouvement à la fois religieux et parlementaire que la presse qualifia de « réaction catholique. » Et ici quelques développements nous semblent utiles pour éclairer les souvenirs qui se rattachent à cette situation nouvelle faite à des hommes, à des partis et à des opinions dont l'intervention ne s'était point encore annoncée d'une manière ouverte et haute sur la scène officielle.

En 1830 la révolution s'était accomplie en haine de la légitimité monarchique et de l'influence dominatrice du clergé. Nous ne reviendrons pas sur ce fait incontesté, dont nous avons énoncé ailleurs les causes. Le clergé, qui, en 1814, croyait avoir triomphé avec la Restauration, avait commis la grave imprudence d'associer d'une manière étroite ses droits et ses intérêts à ceux de la royauté traditionnelle. Au lieu de mettre le

pouvoir en demeure de restituer à l'Église une indépendance légitime, il avait placé sur le même terrain et confondu dans le même amour ces deux idées, le trône et l'autel. La Restauration, surveillée de près par une opposition malveillante et jalouse, s'était accommodée de l'appui que lui apportait le clergé, et n'avait songé à le reconnaître qu'en introduisant dans les lois des dispositions de police et des conditions pénales destinées à garantir plus de force au sacerdoce, à réprimer avec plus de rigueur les atteintes dirigées contre les principes religieux. Ni le pouvoir royal, ni l'épiscopat, ni le clergé, ni les catholiques fidèles ne s'étaient dit qu'il y avait quelque chose de plus à entreprendre, et que le temps était venu de doter l'Église, en France, des immunités et des priviléges que chaque citoyen avait droit de revendiquer, au nom de la Charte, et qui se résumaient en ces mots : affranchissement et liberté. Cette idée n'était encore venue à personne, parmi ceux qui dirigeaient le gouvernement ou qui stipulaient au nom des églises, et le clergé, de peur de paraître marcher dans la voie de la révolte, ne se hasardait à réclamer aucun des droits que lui avaient enlevés les déclarations gallicanes de 1688, les traditions des anciens parlements et la législation organique du 18 germinal an X. On en était là lorsque la grande crise de juillet 1830 détrôna la royauté, menaça le culte, et amena au pouvoir suprême des hommes qui, depuis quinze ans, considéraient l'Église comme une ennemie.

Dix ans d'ostracisme se passèrent, durant lesquels une réaction s'opéra, avec lenteur peut-être, mais pro-

gressivement et fortement, dans les rangs de la jeunesse et du clergé. La jeunesse, qui est souvent intelligente et généreuse, chercha à reviser le procès intenté à la religion catholique par la philosophie voltairienne et par la Révolution. Depuis que l'Église était suspecte au pouvoir, depuis que la bourgeoisie, trônant de par la Charte de 1830, insultait chaque jour à la religion et aux croyances des catholiques, il n'y avait aucun mérite, aucune hardiesse à jeter la pierre aux vaincus, et il était peut-être digne et juste de rechercher si ce catholicisme, tant de fois honni, conspué et persécuté, n'avait rendu aucun service à l'espèce humaine et n'avait pas eu une immense part dans les progrès de la civilisation et du droit. L'éclectisme social et politique trouva son compte à ce retour des esprits. Déjà, durant la Restauration, le poëte inspiré par les passions populaires avait rêvé une liberté idéale sous l'empire de laquelle il eût été permis *d'aller même à la messe*. Le saint-simonisme, faisant faire un pas de plus à l'idée, avait rendu hommage au passé du christianisme et salué en lui le plus illustre des morts. Des historiens et des professeurs, engagés dans les rangs du libéralisme, avaient trouvé juste et de bon goût de ne point calomnier l'œuvre de l'Église au moyen âge, mais de faire la part des services rendus par le catholicisme à l'adoucissement des mœurs, au bien-être des classes pauvres, à l'amélioration des lois, à l'atténuation des priviléges de la féodalité et de la souveraineté royale. Les générations nouvelles accueillaient ce langage, d'abord avec surprise, puis avec respect. Que dirons-nous de plus? La mode elle-même s'était

mise de la partie au point de vue des choses artistiques et littéraires. On commençait à se moquer des orgueilleuses inepties de Dulaure et à couvrir d'un bonnet ridicule l'effigie personnifiée de la philosophie bourgeoise, encore triomphante dans les sphères du journalisme et dans les salons du « juste milieu. » On savait que le roi était un vieux voltairien, et on se rangeait instinctivement dans le parti opposé. La peinture religieuse était en honneur aux expositions. M. Victor Hugo, en exaltant les traditions archéologiques de Notre-Dame de Paris, révélait aux masses la grandeur artistique des œuvres léguées par le moyen âge et mettait à nu l'ignorante stupidité de ceux qui appelaient du nom de barbares ces glorieux vestiges du passé. M. Michelet, sans rien comprendre aux choses de la foi et du dogme, parlait en beaux termes du rôle de l'Église dans le passé. On retrouvait dans les esprits quelque chose du sentiment qu'avait fait naître, trente ans auparavant, la publication du *Génie du Christianisme* et des *Martyrs*, et, comme le clergé était mal vu des faubourgs, médiocrement accepté par les agents de change, en grande suspicion à la cour, on commençait à se tourner vers lui avec sympathie et respect, et on se disait que la religion était un grand élément social dont aucune nation ne saurait se passer.

On était de bonne foi. En détournant la pensée vers la vérité on l'avait laissée se prendre à cette invincible amorce. Il y avait tant de ruines amoncelées sur le sol qu'on cherchait une idée assez forte pour cimenter entre elles les pierres éparses et re-

constituer l'édifice. Les uns étaient ramenés à Dieu par de longues et douloureuses épreuves qui avaient imposé silence aux espérances humaines ; les autres se sentaient rappelés par une réaction vers la justice, quelques-uns par le sentiment éternel du beau et du bien, par l'attrait de l'art et de la poésie. La Providence a des desseins cachés et nous entraîne par des voies inconnues. Plusieurs de ceux qui avaient persécuté les saints se sentirent terrassés comme Saul sur le chemin de Damas ; ils se réveillèrent en disant avec l'apôtre : *Que voulez-vous de moi?* Beaucoup furent sollicités de passer de la religiosité vague dans laquelle ils se complaisaient à la pratique sincère du devoir religieux, et ils obéirent sans effort, et aucun d'eux ne résista jusqu'au bout. La jeunesse, à l'exemple de plusieurs hommes d'élite sortis de ses rangs, entra dans le temple et se pressa autour des chaires chrétiennes; elle s'enrôla dans de fraternelles associations destinées à porter aux pauvres le pain du corps et la parole qui fait vivre l'âme. Des hommes de lettres, des artistes, de jeunes avocats, des étudiants formèrent entre eux des cercles où ils se rassemblaient pour s'exhorter à la lutte contre les passions, contre l'égoïsme, contre l'impiété. Les uns et les autres, convoqués dans ces cénacles littéraires, y arrivaient de points opposés; plusieurs servaient sous les drapeaux de la démocratie, plusieurs appartenaient à l'opinion royaliste, un assez grand nombre occupaient des fonctions dans la hiérarchie administrative ou judiciaire, quelques-uns étaient enrôlés dans l'armée, beaucoup suivaient les carrières scientifiques. La société de Saint-

Paul voyait se grouper les écrivains; la société de Saint-Jean attirait dans son sein les sculpteurs et les peintres; la société de Saint-François-Xavier se composait d'ouvriers; l'œuvre des Familles se recrutait parmi les pauvres. Les cercles, successivement établis dans la rue Mignon et dans la rue de Grenelle-Saint-Germain, se recrutaient plus naturellement dans les classes nobles et riches. La société de Saint-Vincent de Paul, formée en 1833 par deux ou trois élèves de l'École normale, par M. Bailly, par Frédéric Ozanam, par le professeur Olivain, multipliait dans tous les quartiers de Paris ses ramifications, désignées sous le nom de conférences. Aucun mot d'ordre n'était donné, mais un esprit commun se manifestait en tous, et les uns et les autres proclamaient tout haut qu'après un demi-siècle de divisions, de destruction sociale et d'impuissance individualiste, il fallait régénérer le monde par le retour aux croyances religieuses et par la charité chrétienne.

Le dix-neuvième siècle, qui se croyait héritier légitime de Voltaire et de la Constituante, ne soupçonnait point encore l'existence d'une réaction catholique; les hommes d'État du juste milieu et les rois de la banque, les Israélites qui prêtent à intérêts aux couronnes et font à leur gré la hausse ou la baisse, ne s'imaginaient pas que, moins de dix ans après la révolution de Juillet, il pût venir à l'idée de quelques gens d'esprit de se dire serviteurs de l'Église et de faire acte de foi chrétienne, et déjà, comme aux jours de Tertullien, les nouveaux catéchumènes étaient partout, occupaient les positions avancées, se mon-

traient dans les conseils du roi, dans les Chambres, dans les corps constitués, dans la presse, dans les académies, dans les écoles de haut enseignement, dans les grandes administrations, ne laissant aux libres penseurs et aux athées que les conciliabules clandestins, les lieux de plaisir, les foyers de spectacle, les coulisses de l'Opéra, et encore apprenait-on de temps à autre que, parmi les gens de théâtre, il se rencontrait de nouveaux saint Genest dont l'éclatante conversion était proposée à tous en exemple.

XXIII

Ceux qui, placés à l'avant-garde de ce mouvement, conduisaient le parti catholique, ne savaient, ne pouvaient lui imprimer une direction uniforme. Les chrétiens ne conspirent pas; ils vont en avant selon l'inspiration de leur conscience, cherchant à grossir leurs rangs en y appelant de nouveaux frères, mais ne violentant aucune volonté, ne contraignant aucune nature. Des hommes tels que M. Cauchy à l'Académie des Sciences, tels que Lacordaire dans les rangs du clergé, tels que M. de Montalembert au palais du Luxembourg (et combien d'autres pourrions-nous nommer?), ne se ressemblaient que par la communauté des croyances; ils étaient différents d'esprit, d'aptitude, de caractère, et agissaient chacun selon sa tendance propre. M. Ozanam, professeur de littérature à la faculté des lettres, était un homme doué d'un cœur grand et sympathique, appelant à lui par le charme de la douceur, gagnant les âmes par une amé-

nité douce au service d'une érudition profonde, n'offusquant aucun des ennemis de l'idée catholiqu par cela seul qu'il n'avait lui-même aucun ennen Louis Veuillot, sorti des rangs du journalisme, hal tué aux rudes combats de la presse, placé aux extrémit du camp, obligé de lutter corps à corps et à chaq moment contre la calomnie, la mauvaise foi et l'o trage, déployait les talents du publiciste et l'auda du pamphlétaire, et faisait repentir les ennemis c christianisme en leur renvoyant coup pour coup, les terrassant sur le sol même qu'ils avaient osé cho sir pour bafouer la religion et miner l'Église. Il rép tait fausse charité l'obligation où on voulait le me tre d'user de ménagements et de douceur enve ceux qui avaient résolu de détruire la croix et d'in cendier les tentes de Jacob. Il se comparait à u croisé disputant aux Sarrasins le tombeau du Chris et il demandait à ses aristarques si les compagnons d Godefroy de Bouillon, si les héros du Tasse défen daient autrefois Jérusalem le sourire sur les lèvres le glaive dans le fourreau. S'il inquiétait les homme du moins soulevait-il les questions, et ne permettai il pas aux indifférents et aux tièdes de se cantonn dans le silence, de s'isoler de la lutte. Combien d noms chers à l'Église catholique ne citerions-no pas encore si nous n'avions peur de réveiller d haines mal éteintes ou de déplaire à d'illustres m desties? Il nous faudrait mentionner M. Franz c Champagny, un érudit de bon aloi, dont les trava sont un sujet de joie pour les chrétiens; M. Charl Lenormant, membre de l'Institut et savant des pl

honorables; MM. Henri et Charles de Riancey, nos adversaires politiques, qui, dès l'âge de dix-sept ans, avaient attiré sur eux l'attention sympathique de leurs amis et les haines encore plus honorables des ennemis de leurs croyances. Nous aurions à inscrire les états de services de MM. Paul Lamache, Audley, de Courcy, Combeguille, Th. Foisset, Wilson, Albert du Boys, de Fontette, E. de Cazalès, G. de Dumast, Aurélien de Courson, Bonnetty, Rio, H. de Valroger, P. Lorain, X. Marmier, H. Gouraud, Eug. Veuillot, Eug. de la Gournerie, Taconnet, E. de Bonnechose, Rohrbacher, Léon Boré, Eug. Boré, Maupied, de Montreuil, Poujoulat, Dulac, et de tant d'autres dont les noms se pressent dans nos souvenirs, et dont la modestie s'offenserait peut-être d'une mention justement méritée.

On absorba quelques journaux, on en créa d'autres pour porter les questions exclusivement sur le terrain catholique. Un journal qui se traînait péniblement dans le sentier des doctrines légitimistes, *l'Univers* fut acquis par les hommes du parti religieux, et sa rédaction fut confiée à M. Louis Veuillot. Les catholiques qui, au point de vue des croyances politiques, continuaient de se rattacher à l'école légitimiste, fondèrent *l'Union*, dont la direction appartint à M. de Caux et à MM. de Riancey. Les catholiques plus ou moins rattachés à la cause libérale fondèrent *le Correspondant*. On multiplia en province les journaux religieux, parmi lesquels on remarqua en première ligne *l'Espérance* de Nancy, œuvre de dévouement et de propagande qui honorait M. Maurice de Foblant, M. de

Moy, M. Wagner, M. Désiré Carrière. La société de Saint-Paul eut sa Revue. D'autres journaux, tels que le *Mémorial catholique* et *l'Ami de la Religion*, formèrent une arrière-garde obscure dont l'intervention ne fut pas stérile. Chacun prit place à son rang et la lutte se trouva engagée sur toute la ligne.

XXIV

Le clergé ne pouvait rester étranger à ces conflits dont la religion était l'âme, et au milieu desquels, sauf un petit nombre d'exceptions, il s'abstenait de paraître pour ne pas compromettre au hasard l'œuvre de paix dont il ne saurait abdiquer la direction. Les jeunes ecclésiastiques tout à fait libres d'engagement vis-à-vis de la Restauration voyaient avec joie qu'on osât être religieux sans se rattacher d'abord au camp royaliste. Parmi les anciens disciples de Lamennais et les admirateurs de *l'Avenir*, aucun n'avait suivi dans sa chute l'auteur des *Paroles d'un Croyant*, mais tous avaient gardé de cette école ce qu'elle avait eu de vrai, les principes que Rome n'avait point condamnés. Les chrétiens de cette nuance se disaient que nulle théorie politique n'a la certitude d'un dogme religieux et qu'il est toujours permis à des chrétiens, à des prêtres même, d'avoir sur la forme des gouvernements une opinion libre et personnelle : *in dubiis libertas !* Insensiblement on avait vu se développer et s'étendre la masse des hommes religieux et des lévites qui pensaient ainsi. O'Connell ne donnait pas en vain à l'Irlande le spectacle d'un catholique reven-

[invo]quant les droits de citoyen et faisant appel aux lois [d]e son pays en faveur de la liberté de l'Église. En [F]rance on avait une loi fondamentale qui proclamait [l']indépendance de la conscience individuelle ; cette [c]harte faisait aux cultes une part de droits dont il [fa]llait se servir et qu'on ne pouvait laisser prescrire. [L]e prêtre était citoyen ; la presse, la tribune, les [c]omices électoraux étaient à son service comme au [s]ervice de tous. Pourquoi, par aversion pour les souvenirs de 1789, refuser d'invoquer, en faveur de l'Église, des priviléges et des prérogatives que la constitution accordait aux Français, sans distinction d'origine, de caste et de culte? Cette liberté dont tant d'autres se faisaient un instrument de destruction et de colère, ne pouvait-on pas en tirer parti au profit des bons contre les méchants ? N'était-ce pas aux bons à comprendre leurs droits et leurs devoirs? Pourquoi s'effrayer de ces mots, nouveaux dans le vocabulaire du prêtre, garanties constitutionnelles, puissance des lois, droit commun, liberté? La Belgique était à nos portes pour nous montrer jusqu'à quel point des lois sages peuvent favoriser le développement de l'idée religieuse et donner au prêtre la force d'agir et de reprendre ce magnifique rôle de *défenseur de la cité* qui lui avait appartenu au déclin de la monarchie romaine. La « liberté comme en Belgique » était le mot d'ordre de plusieurs; d'autres, sans demander autant, stipulaient néanmoins avec succès et autorité pour la cause commune. Ils adjuraient l'État de protéger l'Église à l'aide du glaive de Constantin et de Charlemagne, et ils interdisaient à la puissance séculière d'inter-

venir dans la réglementation des choses de l'ordre spirituel. L'État laissait dire, ne voyant dans ces questions que des théories inoffensives pour lui, et dont il n'y avait pas lieu de s'alarmer, mais il ne se pressait nullement de faire droit aux réclamations du clergé. Les écrivains religieux s'étonnèrent de ce qu'on tardât si longtemps à donner satisfaction aux plaintes et aux espérances sacerdotales. Comme l'épiscopat ne s'associait qu'avec lenteur et réserve à la lutte déjà engagée, les écrivains firent avec enthousiasme l'éloge de ceux qui osaient revendiquer contre le pouvoir les priviléges de l'Église et l'indépendance du prêtre, et, parmi les évêques, ceux qui étaient timides et incertains se laissèrent entraîner dans le mouvement. Comment auraient-ils pu s'y opposer en présence du clergé placé sous leurs ordres, qui les sollicitait de prendre la direction de la lutte et de ne point faire défaut à l'attente des catholiques. L'émotion gagna tous les rangs de la hiérarchie religieuse, et le gouvernement, au bout de quelques années, apprit qu'il fallait compter avec les catholiques si on ne voulait les avoir contre soi.

XXV

La charte de 1830 avait promis la présentation prochaine d'une loi organique destinée à assurer en France la liberté de l'enseignement, et le clergé, courageusement secondé par les évêques, ne cessait de réclamer l'accomplissement de cette promesse constitutionnelle. Le pouvoir n'avait garde de faire droit à ces justes

sollicitations du sacerdoce. Il avait aisément reconnu que, du jour où l'exercice de l'enseignement serait libre, selon le vœu de la constitution, la grande corporation universitaire ne pourrait soutenir aucune concurrence sérieuse avec le clergé, tant que l'enseignement donné dans les colléges royaux et communaux ne serait pas profondément et sincèrement religieux. Le clergé catholique, par le seul fait du célibat, n'a pas besoin des ressources pécuniaires dont les corporations laïques, composées de professeurs mariés, ne sauraient se passer; il peut donc donner l'éducation gratuite à ceux qui la recherchent, l'éducation à bon marché à ceux qui la sollicitent. Par ce seul fait le clergé semble être en mesure d'attirer dans ses écoles le plus grand nombre d'enfants possible et de faire le vide dans les établissements officiels. L'Université et le clergé se rendaient un compte exact de cette situation. Le gouvernement, qui partageait nécessairement les appréhensions universitaires, éludait de son mieux l'exécution des promesses de la Charte, et, sous prétexte de s'entourer de garanties ou d'attendre des jours plus propices, il ne cessait de se refuser aux concessions qu'on exigeait de lui. Portée, concentrée en quelque sorte sur ce terrain, la lutte devint peu à peu très-vive.

La question fut soulevée dans la chaire, dans les mandements, dans la presse et à la tribune. On mit, de part et d'autre, beaucoup d'énergie à la résoudre selon les nécessités des diverses situations politiques. Les journaux officiels déversèrent sur le clergé tout le dédain et le ridicule que leur suggérait le pouvoir;

Les feuilles catholiques répondirent avec une vivacité et une verve dont elles n'avaient point eu coutume de faire usage. Les feuilles révolutionnaires le prirent de haut, menaçant les « hommes de sacristie » des colères du « peuple de Juillet. » Ils ne firent peur à personne. A la chambre des Pairs le débat, amené par les pétitions des pères de famille, eut quelque chose de grave et de solennel. Le rapporteur de ces pétitions, M. Mérilhou, était un ancien libéral de l'école voltairienne; il conclut, bien malgré lui peut-être, au renvoi des pétitions à l'examen du gouvernement, ce qui était une sorte d'appui moral donné aux réclamations des catholiques. Le peu de bienveillance dont M. Mérilhou fit preuve dans son rapport amena à la tribune M. le marquis de Dreux-Brézé.

« Messieurs, dit-il, il est nécessaire, il est indispensable que le ministère fasse droit à des réclamations fondées sur la justice, j'oserai dire sur un besoin senti par tous les hommes qui placent les questions sociales, les questions qui touchent à la liberté et à l'indépendance de la famille et du citoyen, avant les questions d'intérêt matériel.

« Deux motifs, sinon hautement avoués, au moins exprimés en toute occasion dans les conversations intimes, sont mis en avant par le gouvernement pour retarder l'exécution des promesses de la Charte; je veux y répondre.

« Le premier, c'est l'ardeur, c'est la suite, c'est la persévérance que les pétitionnaires mettent dans leurs demandes. On prétend qu'il n'est pas de la dignité du pouvoir de céder à des instances si pressantes, que

seul il est juge de l'opportunité de la présentation de la loi. On va plus loin, on affirme que ces instances nuisent à la cause de la liberté de l'enseignement. Messieurs, il me semble que, si aujourd'hui quelqu'un a le droit de se plaindre, ce sont à coup sûr ceux qui attendent depuis treize ans l'exécution de l'article 69 de la Charte.

« Le second motif est plus explicite et plus sérieux ; on dit que, si l'on cédait facilement aux demandes des partisans de la liberté de l'enseignement, on courrait le risque de voir l'instruction publique envahie par le clergé et placée sous sa domination.

« Messieurs, je ne veux, pour ma part, la domination de personne, pas plus celle du clergé que de tout autre. Loin de m'associer à l'expression passionnée des convictions les plus pures, je la blâme, car la passion et l'exagération peuvent nuire aux meilleures causes et les gâter. Mais ce que je demande, ce que je ne cesserai de réclamer, c'est la liberté pour tous, pour le prêtre comme pour les autres citoyens. Croyez-vous d'ailleurs que le clergé soit stationnaire, qu'il ne subisse pas l'action que nous subissons tous, celle du temps? Croyez-vous qu'il demeure en dehors du mouvement général de la société? Entrez dans nos basiliques, écoutez les grands talents qui y font entendre leur voix, puis dites-moi s'il y a dans les deux Chambres des hommes plus puissants par la parole, par l'élévation de la pensée et des sentiments, qui abordent avec plus de logique, de raison, les questions fondamentales sur lesquelles repose l'ordre social tout entier.

« Je ne puis ni ne dois, je le sens, à l'occ

d'une pétition, entrer dans l'examen des avantages et des bienfaits de l'éducation envisagée sous le point de vue religieux; je ne veux dire que quelques mots pour répondre à un reproche injuste, mais fréquemment adressé à ceux dont je suis en ce moment l'organe, lesquels réclament comme moi et avec moi la liberté de l'enseignement.

« Nous voulons, dit-on, la ruine et l'anéantissement de l'Université; Messieurs, il n'en est rien; c'est encore là une calomnie toute gratuite mise en avant pour éluder les prescriptions de l'article 69 de la Charte. Les amis, les partisans de la liberté de l'enseignement ne veulent la ruine de personne; ils admettent, au contraire, et l'existence indépendante de l'Université, et la surveillance ainsi que le contrôle de l'État; mais ils pensent que, à une époque et dans un pays où il n'y a plus une religion de l'État, l'éducation, moins qu'en tout autre temps, ne peut pas être le monopole de l'État. La liberté des cultes et la liberté de l'enseignement sont, suivant eux, indissolubles, à ce point que, si la seconde n'existe pas réellement, la première n'est plus qu'une fiction. Ce qu'ils désirent, ce qu'ils demandent, c'est la liberté pour tous, sous la sauve-garde des lois; c'est la liberté pour les familles de faire élever leurs enfants dans des maisons de leur choix, sans que ces enfants soient placés dans une situation exceptionnelle qui leur ferme la carrière des emplois publics. Ce qu'ils veulent, c'est que la surveillance de l'État sur les établissements privés s'exerce avec impartialité, et pour cela directement et non par l'intermédiaire de l'Université; c'est que

M. le ministre de l'instruction publique, tuteur naturel des intérêts de toutes les familles, ne cumule pas ses fonctions avec celles de grand-maître de l'Université, parce que, cette dernière étant dès lors juge et partie, il est dans la nature des choses qu'elle ne soit pas équitable dans ses jugements. Nous croyons, contrairement à l'opinion exprimée tout à l'heure par votre rapporteur, que la charge de la surveillance et de la répression, si elles sont nécessaires, serait mieux placée sous l'autorité active de l'État que sous la dictature de l'Université.

« Que les colléges de l'Université soient pour tous les autres l'objet d'une noble et louable émulation, qu'ils soient les plus renommés par le savoir de leurs professeurs, par la pureté de la morale qui y sera enseignée, loin de nous en plaindre nous y applaudirons; mais comme il y a, selon nous, contradiction entre le principe de la liberté des cultes et celui du monopole, qui ne peut satisfaire aux légales exigences d'opinions religieuses également libres, nous réclamons pour tous la même indépendance. »

C'était le programme des catholiques, formulé, il est vrai, par un orateur que ses antécédents rattachaient surtout à la cause de la vieille royauté traditionnelle, et, à ce point de vue, l'opinion pouvait se méprendre sur le sens et sur la portée réelle de la question. Cependant on ne prit le change ni au Luxembourg ni au dehors, et le problème religieux fut seul agité.

XXVI

Aux Tuileries, l'archevêque de Paris, Mgr Affre, que nous retrouverons plus tard, ne craignit pas de saisir l'occasion d'une solennité (la fête du roi) pour faire entendre au gouvernement de Louis-Philippe les réclamations des catholiques. Le roi, désagréablement surpris, se borna à répondre :

« Je vous remercie des vœux que vous venez de « m'exprimer à l'occasion de ma fête et de la nais- « sance de mon petit-fils, vœux que vous m'exprimez « au nom du clergé de Paris, au milieu duquel je suis « toujours heureux de me trouver.

« Je suis heureux, Monsieur l'Archevêque, que vous « ayez su apprécier quelques-uns de mes efforts pour « le bien de la religion ; vous savez qu'ils sont en tout « conformes aux vôtres. Mais il faut savoir faire la « part des temps difficiles où nous sommes ; il ne faut « pas commencer à édifier ce qu'on ne saurait termi- « ner. Je sais que la religion a besoin de toute la force « légale pour se soustraire aux attaques trop nombreu- « ses de ceux qui ont eu le malheur de l'abandonner. « Je serais heureux si, avant de mourir, je pouvais ac- « complir tout le bien que j'ai médité pour la religion. »

Ces diverses manifestations de la pensée du clergé et ces résistances du pouvoir étaient accueillies avec surprise par l'opinion publique encore indifférente, on doit le dire, et qui n'attachait qu'une médiocre importance à la question de l'enseignement libre. Le conflit n'existait que dans certaines régions inaccessibles au

vulgaire, et aucune émotion profonde ne se produisait dans le pays. Les masses ne savaient pas même de quoi il était question et se doutaient à peine qu'on fût à la veille de voir le parti libéral, en haine des idées religieuses, exhumer des arsenaux de la comédie de quinze ans la querelle ultramontaine et le vieux cri de guerre contre les Jésuites. Ces anciens thèmes de la lutte semblaient depuis longtemps oubliés et ne passionnaient encore ni les haines, ni les sympathies.

XXVII

Les catholiques comptaient bien réveiller la France de cet engourdissement au sujet d'une question vitale. En vertu du droit de pétition on pouvait, à point nommé, soulever tous les problèmes sociaux et religieux. Moins de quinze jours après la discussion de la chambre des Pairs le même vœu fut porté à la chambre des Députés par un assez grand nombre de pétitionnaires, et les catholiques, au palais Bourbon, furent courageusement appuyés par M. de Carné.

« Messieurs, dit-il, on a fait, par des retards impolitiques, tout le mal contre lequel nous nous heurtons aujourd'hui.

« Je veux l'Université forte et puissante, mais je veux qu'à côté de l'Université les familles trouvent un enseignement libre; je veux que l'Université elle-même soit incessamment stimulée dans la voie de la moralité et de l'instruction par une concurrence permanente. Voilà tout.

« Eh bien! j'ai la conviction profonde, Messieurs, que, si cette situation se maintient, le péril deviendra politique; malheureusement il l'est déjà devenu.

« C'est ce péril que je supplie le gouvernement du roi de ne pas aggraver en appuyant une proposition d'ordre du jour aussi inopportune. Il importe que cette question soit vidée, et, je l'avoue, j'aurais éprouvé moins d'étonnement de l'interprétation étrange donnée au vote qu'on veut arracher à la Chambre si les dernières paroles de M. le ministre de l'instruction publique avaient été l'engagement formel de présenter un projet de loi à la prochaine session.

« J'ai vainement attendu cet engagement; il n'a pas été produit, il a été moins produit encore dans une autre enceinte, et dans une circonstance récente que nous avons tous présente à l'esprit.

« Eh bien! je ne concevrais pas qu'un corps politique pût, dans une pareille situation, s'associer à un acte qui serait un véritable déni de justice.

« On parle de danger pour nos institutions, de graves inconvénients pour les idées modernes. Je crois que les mœurs générales sont plus fortes même que l'enseignement; mais, je l'avoue, ces questions sont fort délicates. Mais je trouve que l'inaction du gouvernement rend, à tort ou à raison, suivant moi, les familles inquiètes dans leurs consciences; convaincues que l'enseignement universitaire ne suffit pas à leurs besoins, elles vont chercher un enseignement à l'étranger; elles envoient leurs enfants à Brugelettes, à Fribourg, bientôt à Jersey et peut-être en Italie.

« Vous êtes cernés par des colléges étrangers où

vos enfants vont puiser un enseignement qui est hors de ses institutions, avec une irritation inévitable dans une semblable situation.

« Eh bien ! ayez ces hommes au milieu de vous, et ne vous inquiétez pas de leur avenir; ils appartiendraient à leurs générations, à leur pays; mais, de grâce, ne les livrez pas à ces influences de l'étranger; ne leur faites pas croire qu'il leur a fallu quitter le sol de la patrie pour trouver quelque part la liberté......

« Je ne dis pas que l'Université donne un enseignement corrupteur de la jeunesse : je ne m'associe pas à ces violences et à ces brutalités qui perdraient les meilleures causes et qui compromettent surtout une cause comme celle-ci; mais je dis que les familles ont raison de faire des plaintes que vous trouverez peut-être exagérées, mais que moi je trouve réelles.

« Elles veulent que, dans leur jeune âge, leurs enfants soient élevés, si je puis le dire, dans un milieu dont ils ne sortent pas, et qu'ils reçoivent un enseignement purement et exclusivement catholique.

« Ce qu'elles demandent, c'est une satisfaction pour leurs consciences, c'est un droit conquis avec tous nos droits imprescriptibles, c'est un droit contre lequel ne prévaudront ni les sophismes ni les intérêts de concurrence matérielle, et que ne compromettront pas les torts mêmes que je déplore plus que personne, torts qu'on exagère du reste pour les exploiter habilement dans le sens du maintien du monopole.

« Oui, il y a beaucoup d'exagération dans tout cela; mais il y a un fond de vérité dont vous ne sor-

tirez que par la liberté, la liberté pour tout le monde, pour les professeurs comme pour les familles, pour le collége de France comme pour les catholiques...... »

La chambre des Députés, à l'exemple de la chambre des Pairs, ordonna le renvoi des pétitions au gouvernement, et le ministre de l'instruction publique déclara, à plusieurs reprises, qu'un projet de loi destiné à organiser l'enseignement secondaire selon les promesses de la Charte ne tarderait pas à être soumis aux délibérations du parlement. La France attendit; mais déjà les catholiques s'étaient passés en revue et avaient contraint le pouvoir et les partis de tenir compte de leurs réclamations et de leurs griefs.

XXVIII

Un incident émut un moment l'opinion depuis plusieurs années engourdie. Les électeurs et les principaux citoyens de Mâcon donnèrent à M. de Lamartine un banquet d'honneur, et l'illustre poëte, de plus en plus jaloux d'affirmer sa séparation d'avec le gouvernement, saisit ce prétexte pour prononcer une harangue à laquelle on donna dans la presse un retentissement imprévu. L'organisation de la démocratie fut le sujet de ce manifeste; M. de Lamartine chercha à la préparer ou à la définir dans ce style splendide et imagé dont il avait seul le privilége.

« Messieurs, dit-il, entendons-nous par démocratie ce gouvernement tombé de haut en bas, arraché aux classes qui, par leur loisir, leur élévation,

leur fortune, ont le plus d'aptitude à se dévouer à l
chose publique, pour le donner exclusivement, et p
un privilége renversé, aux classes les plus rapproché
du sol et les moins exercées aux pensées générale
Eh! non, sans doute. On nous calomnie en nous attr
buant cette chimère : vous n'en voudriez pas vou
mêmes ; ce serait de la démagogie ; ce serait donn
la puissance à ceux qui ne sauraient avoir ni les lu
mières pour la comprendre ni le temps pour l'exerce
La société politique est ce qu'elle doit être : une; l
tête sera toujours la tête : malheur à une nation q
se décapiterait! Ce que nous voulons, ce que no
entendons, c'est que la démocratie se compose de l
tête, du corps et des membres, c'est-à-dire de tout
les forces de l'État, et de cette aristocratie des souvenir
des noms, des illustrations qui décorent le somm
de la population sans peser sur elle, qui a ses nom
dans l'histoire, son sang dans nos batailles et dans c
qu'on appelle noblesse, et qui n'est que l'éclat très-lég
time des grands services rendus au pays, et de cet
classe moyenne, active, intelligente, propriétaire, qu
par les industries, le commerce, l'agriculture, les tr
vaux intellectuels, a tant conquis depuis cinquante an
mais à qui pourtant nous ne laisserons pas to
usurper ;

« Et enfin de cette classe innombrable de la popu
lation laborieuse, qu'on appelle les masses, d'où so
tent vos soldats, vos ouvriers, vos travailleurs, et c
vont se rajeunir et se retremper tour à tour, comm
dans leur élément primitif, toutes les autres classes d
la société, pour en ressortir de nouveau par une rot

ion éternelle, sans autre privilége que le travail, la probité, le talent.

« En un mot, par démocratie nous entendons nation, nation une, indivisible, complète. Le reste ne serait qu'une réaction momentanée et funeste, comme celle des premières années après 89; un déplacement du despotisme et non pas la liberté; le despotisme en bas au lieu d'être en haut. Nous n'en voulons ni en haut, ni en bas, ni au milieu. Le droit partout, la liberté pour tous, voilà pour nous la démocratie! voilà le peuple. »

L'orateur ajouta :

« La démocratie, c'est l'unité! La révolution, c'est l'unité! Le vrai libéralisme, c'est l'unité, la fusion des conditions, des castes, des professions en une seule et compacte individualité nationale!

« Voilà ce que veut la France, même à son insu. Voilà ce que ses divers gouvernements s'obstinent, si malheureusement, à ne pas vouloir! La démocratie veut unir, et le pouvoir veut diviser! Il le veut par des pairies héréditaires, qui ne seraient au fond que des gouvernements par droit de naissance! Il le veut par une élection restreinte à une véritable oligarchie électorale! Il le veut, parce qu'il appelle un pays légal en opposition avec un pays de trente millions de citoyens hors la loi élective! Il le veut jusque dans une institution de conseillers privés qui s'interposeraient entre les corps élus et la couronne! Il le veut par les fortifications de Paris! Il le veut par une loi de régence qui dépossède la nation du droit inaliénable de pourvoir à son salut dans les interrègnes? Il le veut enfin

par l'isolement d'un trône qu'il veut faire porter s
la base étroite d'une aristocratie de gouvernement,
lieu de le poser, inébranlable, sur la base large d'
peuple organisé tout entier ! »

Il n'y avait que trop de vérité dans ces récrimi
tions éloquentes et les amis du gouvernement
Juillet le reconnurent trop tard. M. de Lamarti
fut moins heureusement inspiré lorsqu'il termina
harangue en ces termes :

« Eh bien ! ce que je ne me proposais pas de vo
dire, le voici : c'est que la pensée démocratique,
pensée de l'unité des citoyens n'est pas seulement u
pensée populaire, mais qu'elle est peut-être la se
pensée de salut pour le gouvernement.

« Nous sommes au lendemain, Messieurs, et, q
sait? nous sommes peut-être à la veille de ces jo
critiques où les nations ont besoin de toute leur éner
et de toute leur unanimité pour se préserver des r
volutions. Dieu seul connaît le jour des crises, mais
temps est plus gros que tout autre d'inévitables év
nements. Supposez, ce qui est certain, qu'à un m
ment (que Dieu veuille écarter le plus possible
nous) le pouvoir, qui ne pousse pas de racines, pa
qu'il n'a pas su choisir son sol, soit tiraillé, ébran
menacé, déchiré par des crises d'une minorité o
geuse que toutes les ambitions se disputeront ;
une *Fronde* nouvelle avec l'élément populaire de pl
Supposez que les puissances étrangères, avec lesquel
on n'a pas su nous constituer une seule alliance, a
lesquelles nous ne sommes véritablement qu'en trè
bien que dans ces derniers temps nos hommes d'É

je rougis de le dire, n'aient pas craint, eux, de faire faire deux fois le mort à ce grand peuple!

« Supposez, dis-je, que l'Europe veuille profiter de ces déchirements intérieurs pour regagner le terrain perdu par la monarchie en 1830, et que le choc du continent armé coïncide avec le choc des partis en France!... Vous réfléchissez! Eh bien! je vous le demande, ne serait-il pas trop heureux que l'union entre nous tous fût cimentée alors, et que le même esprit public, vivifié, retrempé dans des intérêts, dans des droits communs, ralliât tous les citoyens contre les factions dedans, contre les ennemis dehors, et que le peuple, appelé ainsi à exercer son intelligence et ses droits, connût d'avance à qui il peut se fier; quels sont ses défenseurs, ses guides, ses conseillers, ses chefs; quels sont ceux d'entre les citoyens qui nourrissent dans leur cœur le plus de ce feu sacré qui allume le grand patriotisme et qui dévore les misérables coteries et les petites factions?

« Oui, le salut n'est que là, il n'y a que les masses d'assez fortes pour écraser les partis. Le temps des masses approche, et je m'en réjouis; mais il faut que leur avénement soit régulier pour être durable. »

L'avenir devait se charger de démentir quelques-unes de ces prévisions, de justifier les autres; mais que fallait-il augurer d'un pouvoir dont il était permis de stigmatiser ainsi l'incurie ou l'impuissance? Évidemment ses héritiers en étaient déjà à frapper aux portes et à réclamer ses dépouilles.

XXIX

Et cependant, en dépit de ces avertissements et de ces symptômes, ni le gouvernement, ni les conservateurs ne se doutaient des périls dont le germe était déposé dans les institutions ou dans les principes qu'ils se faisaient gloire de maintenir. Ceux qui en moins de quinze ans avaient été spectateurs d'une révolution, de quatre ou cinq insurrections sociales, et qui s'étaient vus dans la nécesssité de construire l'édifice de leur monarchie « l'épée dans une main, la truelle dans l'autre, » s'endormaient après quelques votes de confiance, se croyaient sûrs du lendemain, et tournaient en dérision les esprits chagrins que ne rassuraient ni les triomphes de tribune, ni les majorités électorales. Plusieurs de leurs chefs, il faut le dire, ne se faisaient point illusion sur le danger, mais ils en méconnaissaient la nature. Au-dessous des régions officielles, où s'exerçait l'omnipotence des classes moyennes et des privilégiés censitaires, ils ne voyaient qu'une plèbe jalouse, ignorante, brutale, ennemie de toute supériorité sociale, et qu'il fallait comprimer ou combattre sans relâche, sous peine d'être débordé par le prolétariat et la révolte. L'idée de faire des concessions aux éléments dont se composaient ces masses plus ou moins condamnées à l'ilotisme leur paraissait une déplorable utopie, une pusillanime disposition à mendier la popularité de mauvais aloi. Ceux qui réclamaient ces concessions, ceux qui adjuraient le pouvoir d'en faire étaient fort mal vus

dans les antichambres ministérielles, dans les salons du château. On suspectait leur dévouement à la dynastie, on mettait en doute leur désintéressement politique, on leur reprochait d'être des ambitieux déguisés qui choisissaient un thème convenu pour miner les existences ministérielles et arriver à leur tour aux affaires, et on ajoutait qu'une fois parvenus au pouvoir, à l'aide de ces parades de patriotisme et de libéralisme, ils seraient plus conservateurs, plus absolus, plus ennemis des concessions que ne l'étaient les ministres eux-mêmes et leurs amis. Et, chose étrange, sauf quelques exceptions rares et honorables, on avait raison de les juger avec cette sévérité et cette défiance.

Quelle était cependant la situation? Alors que les conservateurs se refusaient, les uns aux concessions, les autres à la lutte, une transformation sociale s'annonçait comme inévitable, et les hommes intelligents plaignaient le pouvoir d'être confié à des gens dont les oreilles se fermaient volontairement aux avertissements les plus graves, dont les regards avaient cessé d'étudier le travail social pour n'envisager que les douces émotions d'une situation victorieuse. Dans les dernières couches de la société de sourdes passions s'agitaient sans règle et sans direction. La démocratie montait à son tour à l'assaut des classes bourgeoises, victorieuses de l'aristocratie privilégiée, et le drapeau d'un 89 populaire se déroulait dans le lointain. Le prolétariat, systématiquement organisé, avait désormais ses publicistes, ses économistes et ses historiens, dont l'instruction primaire, presque partout

dispensée en dehors de l'influence religieuse, disci-
plinait et agrandissait chaque jour l'auditoire. Cett
formidable école ajouterait bientôt, à la force maté
rielle dont elle disposait, la puissance que donnen
des théories mises au service des passions. Des pro
blèmes capitaux se posaient de toutes parts, pendan
que la concurrence des intérêts matériels accumul
des embarras devant lesquels le gouvernement gard
une discrète neutralité. La production et l'industri
en proie à des tiraillements intérieurs en même temp
qu'à des efforts désordonnés, réclamaient à grands cri
l'intervention du pouvoir, qui semblait fuir avec effro
cette tâche redoutable. Cependant le culte des intérêt
matériels, prêché avec chaleur, déterminait dans de
régions plus élevées les seuls résultats qu'on en pû
attendre. Toutes les sources du dévouement tarissaien
et l'honneur parlait une langue qui n'était plus com
prise. L'égoïsme avait cessé d'être un vice pour deve
nir un système, et le pouvoir était condamné à suivr
avec une sorte de joie le progrès général de cet abais
sement, parce qu'il désarmait quelques inimitiés et qu
la corruption énervait les haines. C'était chose tenu
pour légitime de défendre l'autorité lorsqu'on l'exploi
tait, de l'attaquer lorsqu'on n'y participait point. Un
coalition triomphante avait consacré le droit de n'êtr
ministériel que lorsqu'on est ministre et gouve ne
mental que lorsqu'on touche au gouvernement. Ce
semblait passer à l'état d'axiome, même chez les hom
mes les plus honnêtes. Et comment n'en devait-il p
être ainsi? Que représentait en effet le pouvoir? Quel
œuvre poursuivait-il que n'accompliraient aussi bie

d'autres instruments? Comment avait-on prêché l'abnégation? A qui avait-on le droit d'imposer des sacrifices? Tels étaient le peu d'autorité des hommes, l'obscurité des choses et la faiblesse générale des mœurs, qu'au milieu de ce scepticisme immense des intérêts privés dirigeaient les actes sans violenter les consciences, et que la stratégie avait officiellement détrôné la politique.

Qu'aurait dû faire un gouvernement intelligent et conservateur pour conjurer les difficultés de cette situation et les difficultés bien autrement sérieuses que lui réservait l'avenir? Nous ne craignons pas de le dire; au lieu de se faire illusion sur la force factice que procurent des succès oratoires et des votes parlementaires, il serait allé au fond de toutes les questions capitales pour les étudier et les résoudre. Loin de les étouffer dans une systématique indifférence, il n'aurait pas renvoyé à d'autres le soin de satisfaire pacifiquement aux besoins sociaux, fallut-il associer la nation elle-même à ce grand travail et s'appuyer sur le pays plus encore que sur des fictions constitutionnelles que les peuples ne prennent jamais au sérieux. Osons le dire! Il aurait fait appel à l'élément religieux pour neutraliser, dans la limite du possible, les doctrines qui menaçaient la société tout entière, et pour mettre les générations en mesure de supporter sans péril un régime d'excitations continuelles et d'aspirations dévorantes.

XXX

Quelques incidents signalèrent cette année et l'histoire doit en faire mention. Le 8 février un tremblement de terre eut lieu à la Guadeloupe et détruisit de fond en comble l'importante ville de la Pointe-à-Pitre; tous les autres quartiers de la colonie furent désolés par le même désastre et le nombre des morts dépassa toute évaluation. Ce qu'épargna le tremblement de terre à la Pointe-à-Pitre fut détruit par un autre fléau, le feu. D'immenses secours recueillis par la métropole atténuèrent sans doute les souffrances causées aux habitants de la Guadeloupe par cette calamité, mais on avait peu d'exemples d'un pareil sinistre. Dans l'Europe entière on recueillit des offrandes destinées à venir en aide aux victimes.

Au mois de mai on inaugura les chemins de fer de Paris à Rouen et à Orléans. Depuis lors ces deux voies ont à peine été considérées comme des têtes de ligne et la vapeur a mis en communication directe Paris et toutes les capitales du continent. Alors la construction des chemins de fer de Paris à Orléans et à Rouen fut envisagée comme deux glorieuses conquêtes de l'industrie humaine, comme un progrès inattendu et inespéré.

Au mois de septembre Sa Majesté la reine d'Angleterre vint à Eu visiter le roi Louis-Philippe. Cet événement, qui combla de joie la famille d'Orléans, fut diversement apprécié par l'opinion. Les feuilles dynastiques en firent l'objet de pompeux dithyram-

bes, comme si désormais se trouvaient conjurés tous les dangers du présent et de l'avenir ; les journaux républicains affectèrent de dédaigner ce qu'ils appelaient, dans leur style, une *vaine parade monarchique*. En général, par le soin que prit la reine d'Angleterre de ne point venir à Paris et de borner sa visite à un séjour dans une résidence royale de Normandie, on attribua, non sans raison, au voyage de Sa Majesté Victoria, le caractère d'une marque de politesse sympathique donnée au roi des Français et non à la France.

Les journaux de Paris et de Londres s'entretenaient encore de cette excursion royale lorsqu'on apprit que M. le comte de Chambord, alors âgé de vingt-trois ans, allait se rendre en Angleterre. Ce voyage ne pouvait avoir qu'un but politique ; il fallait, à la faveur des lois libérales dont jouit la Grande-Bretagne, montrer de près à la France l'héritier de Charles X et de Henri IV. En vertu de leur principe, les partisans du jeune prince voyaient en lui le vrai roi, le Roi Très-Chrétien, et aucun d'eux ne pouvait consentir à savoir le petit-fils de saint Louis à nos portes sans aspirer à lui rendre hommage. Le gouvernement de Louis-Philippe ne pouvait mettre obstacle à ces démonstrations d'une fidélité dont il surveillait le ralentissement ou les progrès. On ne refusa le passe-port à personne. Habitués à saisir tous les prétextes pour causer un peu de déplaisir à la dynastie de Juillet, les organes du parti légitimiste firent appel à leurs adhérents et stimulèrent les jeunes nobles endormis dans leurs châteaux ou fatigués des

plaisirs de la chasse d'hiver. On fit du pèlerinage d Belgrave-Square une affaire de dévouement ou d haute convenance; on recueillit des fonds pour sub venir aux frais de voyage des paysans et des ouvriers on voulut que toutes les classes fussent représenté dans les salons de Henri V, et plusieurs milliers de vi siteurs, de tout rang et de tout âge, se rendire auprès du royal compétiteur de Louis-Philipp Parmi eux on remarqua sans étonnement M. d Chateaubriand, qui devait sans doute être mieux écou des Bourbons exilés qu'il n'avait pu l'être des Bou bons encore placés sur le trône. Le malheur por avec soi des enseignements.

Il en porte de très-sérieux, mais on s'obstine ord nairement à ne pas les suivre. Les dynasties, tro fois exclues de leur royaume par trois révolutions, cantonnent dans leurs idées favorites et ne s'en pre nent qu'au hasard, à la révolte ou à des acciden isolés, de leurs chutes successives. La pensée ne le vient pas de se demander à elles-mêmes si, par excep tion, elles ne se seraient pas trompé, si elles n'au raient jamais fait fausse route. Les hommes d'Ét dépossédés du pouvoir, vaincus, relégués dans l'exil dans l'obscurité, dans la retraite, protestant contre le siècle, ne sentent en rien fléchir leur orgueil, persis tent à se croire dans le vrai, et assistent avec une va niteuse impassibilité à la ruine de leur système et d leur fortune. Que voulez-vous? De si glorieuses intel ligences ne s'égarent pas, et la terre tourne, en dép des sentences d'une justice ignorante : *E pur si muov* Les légitimistes et leur jeune maître, dans les salo

de Belgrave-Square, n'avaient rien à ménager, rien à craindre. M. de Chateaubriand n'eut pas le mauvais goût de rappeler que durant six ans le gouvernement de Charles X avait voulu voir en lui un faux libéral, un ambitieux vulgaire. M. de la Rochejacquelein parla des droits des nations et des conditions dans lesquelles devait être placée toute royauté moderne ; on l'accueillit avec déplaisir; mais on fit une réception cordiale aux fidèles des « provinces de Normandie et de Bretagne, » qui venaient saluer le *roi quand même*. Cependant, mieux éclairé que beaucoup de ses fidèles, M. le comte de Chambord évita de froisser les susceptibilités libérales dont M. de Chateaubriand semblait encore être l'expression. « J'aime la France, dit-il, parce qu'elle est ma patrie, et, si jamais mes pensées se sont arrêtées sur le trône de mes ancêtres, ce n'était que dans l'espoir d'avoir occasion de servir mon pays avec les principes et les sentiments si glorieusement proclamés par M. de Chateaubriand, et qui peuvent compter encore sur tant et de si nobles défenseurs dans notre terre natale. » Ce n'était s'engager qu'à demi et d'une manière vague. La déclaration de Saint-Ouen, formulée par Louis XVIII, était bien autrement explicite.

La reine d'Angleterre, qui dans une circonstance récente avait consenti à recevoir Espartéro, le représentant de la révolution espagnole, ne savait comment repousser la visite du comte de Chambord; elle aurait bien voulu accueillir honorablement le dernier rejeton de tant de rois, mais le gouvernement de Louis-Philippe insistait vivement pour qu'on s'abs-

tînt d'accorder au jeune prince un pareil témoignage de déférence. Le roi des Belges, doué d'une sagesse et d'une prudence presque proverbiales, fut consulté de part et d'autre. Léopold intervint pour que Sa Majesté Victoria Ire ne reçût pas M. le comte de Chambord et son avis prévalut. Rassuré sur les dispositions de Saint-James, le roi des Français envoya à Londres M. le duc de Nemours. Le prince pouvait compter sur une réception officielle, ce qui faisait déjà un contraste en faveur de la royauté de Juillet, un double triomphe par l'empressement d'un côté, par la froideur de l'autre. Mais si, dans les régions administratives de la Grande-Bretagne, tous les hommages étaient concentrés sur la branche cadette, la haute aristocratie offrait au chef de la branche aînée de fastueuses compensations, en l'appelant à ses châteaux, à ses chasses, à ses festins, en l'environnant de tous les égards réservés aux têtes couronnées. Le gouvernement de Louis-Philippe se vengea de ces démonstrations en prescrivant à ses ambassadeurs et à ses agents diplomatiques, accrédités près les différentes cours européennes, de surveiller à l'avenir les démarches de M. le comte de Chambord et de ne tolérer, de la part des autres gouvernements, aucune marque extérieure de sympathie donnée à ce prince qui pût être de nature à le grandir ou à l'encourager comme prétendant. Plus tard, ainsi qu'on le verra, l'incident de Belgrave-Square fut l'objet de discussions parlementaires dont l'âpreté et la violence contribuèrent à aigrir les esprits et à rendre plus profondes les lignes qui séparaient les partis en France.

même année (1843), deux alliances matri-ndirent au dehors ou consolidèrent les ques de la France. Madame la princesse ille du roi des Français, fut unie, le 20 prince Auguste de Saxe-Cobourg, et M. le e de Joinville épousa dona Francesca, fille de u don Pédro Ier, empereur du Brésil, et de feu l'archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand. Cette dernière alliance permettait d'espérer que l'influence de la France s'accroîtrait de jour en jour au Brésil et dans les principales contrées de l'Amérique méridionale.

XXXI

En Algérie, et depuis deux ans, la guerre avait un aspect favorable. L'ennemi, qui avait naguère montré tant d'audace, était partout repoussé ; les tribus hostiles étaient rejetées au cœur même de leur pays. Quelques-unes avaient opéré leur soumission ; l'armée française tenait les autres en échec ou les pressait avec ardeur. La plus grande activité régnait sur tous les points. La foi de beaucoup de tribus encore fidèles à l'émir était considérablement ébranlée ; il ne fallait que quelques actions décisives pour les détacher de sa cause ; de ce nombre étaient les tribus des Béni-Chougran, des Béni-Hamer, des Hachem, des Béni-Méréanine, qui, en effet, reconnurent bientôt la domination française. Plusieurs razzias opérées avec succès, plusieurs combats, et particulièrement celui de [illegible]ef, où Abd-el-Kader fut défait, ne furent étrangers à ces soumissions. L'effet moral de

tînt d'accorder au jeune prince un pareil témoignage de déférence. Le roi des Belges, doué d'une sagesse et d'une prudence presque proverbiales, fut consulté de part et d'autre. Léopold intervint pour que Sa Majesté Victoria Ire ne reçût pas M. le comte de Chambord et son avis prévalut. Rassuré sur les dispositions de Saint-James, le roi des Français envoya à Londres M. le duc de Nemours. Le prince pouvait compter sur une réception officielle, ce qui faisait déjà un contraste en faveur de la royauté de Juillet, un double triomphe par l'empressement d'un côté, par la froideur de l'autre. Mais si, dans les régions administratives de la Grande-Bretagne, tous les hommages étaient concentrés sur la branche cadette, la haute aristocratie offrait au chef de la branche aînée de fastueuses compensations, en l'appelant à ses châteaux, à ses chasses, à ses festins, en l'environnant de tous les égards réservés aux têtes couronnées. Le gouvernement de Louis-Philippe se vengea de ces démonstrations en prescrivant à ses ambassadeurs et à ses agents diplomatiques, accrédités près les différentes cours européennes, de surveiller à l'avenir les démarches de M. le comte de Chambord et de ne tolérer, de la part des autres gouvernements, aucune marque extérieure de sympathie donnée à ce prince qui pût être de nature à le grandir ou à l'encourager comme prétendant. Plus tard, ainsi qu'on le verra, l'incident de Belgrave-Square fut l'objet de discussions parlementaires dont l'âpreté et la violence contribuèrent à aigrir les esprits et à rendre plus profondes les lignes qui séparaient les partis en France.

En cette même année (1843), deux alliances matrimoniales étendirent au dehors ou consolidèrent les relations politiques de la France. Madame la princesse Clémentine, fille du roi des Français, fut unie, le 20 avril, au prince Auguste de Saxe-Cobourg, et M. le prince de Joinville épousa dona Francesca, fille de feu don Pédro Ier, empereur du Brésil, et de feu l'archiduchesse d'Autriche, sœur de l'empereur Ferdinand. Cette dernière alliance permettait d'espérer que l'influence de la France s'accroîtrait de jour en jour au Brésil et dans les principales contrées de l'Amérique méridionale.

XXXI

En Algérie, et depuis deux ans, la guerre avait un aspect favorable. L'ennemi, qui avait naguère montré tant d'audace, était partout repoussé ; les tribus hostiles étaient rejetées au cœur même de leur pays. Quelques-unes avaient opéré leur soumission ; l'armée française tenait les autres en échec ou les pressait avec ardeur. La plus grande activité régnait sur tous les points. La foi de beaucoup de tribus encore fidèles à l'émir était considérablement ébranlée ; il ne fallait que quelques actions décisives pour les détacher de sa cause ; de ce nombre étaient les tribus des Béni-Chougran, des Béni-Hamer, des Hachem, des Béni-Méréanine, qui, en effet, reconnurent bientôt la domination française. Plusieurs razzias opérées avec succès, plusieurs combats, et particulièrement celui de Sikkaksessef, où Abd-el-Kader fut défait, ne furent point étrangers à ces soumissions. L'effet moral de

ces succès obtenus par l'armée française, sans cess entretenu et augmenté par de nouveaux succès, se ré pandit parmi beaucoup d'autres tribus, qui furen réduites à la même nécessité que les précédentes Les Mouzaia, puissante population, les Béni-Sala, le Béni-Messaoud, les Soumata, les Béni-Menad, le Chénoua et la grande famille des Adjoutes, qu avaient longtemps opposé une vive résistance, aban donnèrent la fortune de l'émir.

Beaucoup d'autres peuplades moins importantes im tèrent leur conduite. Ainsi l'autorité d'Abd-el-Kadé éprouvait de graves échecs, et le prestige de sa caus commençait à s'évanouir. Cependant ce chef intré pide trouvait dans son activité des ressources tou jours prêtes et semblait redoubler d'énergie à mesur que ses alliés le délaissaient.

En présence d'une telle situation les pensées d colonisation devaient préoccuper les esprits plus v vement que jamais; divers projets furent soumis a gouvernement par des publicistes; des économist distingués étudièrent la question sur le terrain mêm de l'Algérie et livrèrent à la presse le résultat d leurs observations; des généraux de l'armée d'Afr que, et particulièrement le gouverneur général, pr fitèrent des instants que leur laissait la guerre po donner une grande publicité à leurs idées sur les b soins présents et sur l'avenir de la colonie. Le gouve nement, de son côté, sans paraître décidé à adopt un système définitif de colonisation, n'en crut p moins devoir nommer une commission à l'effet d'ex miner les affaires d'Algérie et de se rendre comp

des mesures à prendre. La confiance des colons allait croissant; les capitaux eux-mêmes craignaient moins de se montrer sur le sol algérien; suivant l'expression du général Bugeaud, l'activité commerciale se trouva quintuplée en quelques mois. Deux choses étaient regardées comme indispensables pour inspirer aux populations la sécurité et la confiance, et pour donner une puissante impulsion aux travaux de colonisation : c'était l'adoption d'un plan définitif par le gouvernement et l'entière soumission de l'émir. Beaucoup pensaient qu'une simple détermination du gouvernement suffirait pour imprimer un grand élan à la colonisation, mais il était à peu près unanimement reconnu qu'une occupation restreinte ne pouvait s'exécuter sur de grandes proportions qu'après la conquête et la pacification entière du pays entre la Méditerranée et le désert.

XXXII

Sur ces entrefaites la campagne de 1843 fut signalée, en Algérie, par un événement heureux. L'infatigable Abd-el-Kader avait recommencé les hostilités. Jusqu'alors le désert avait été pour lui une véritable place forte, lui servant de refuge lorsqu'il était serré de trop près, et de laquelle ensuite il s'élançait, avec une effrayante rapidité, pour désoler les tribus soumises, dès que nos troupes étaient rentrées dans leurs cantonnements. C'était derrière ces remparts de sable qu'il avait établi sa smala, ville de tentes que les chameaux emportaient çà et là suivant les nécessités de la guerre.

La smala de l'émir renfermait sa famille, celles de ses principaux officiers, les agents militaires de son gouvernement; c'était pour lui une cité flottante, et qui lui servait à remplacer toutes les localités fixes qu'il avait perdues. Le gouverneur songea naturellement à détruire cette ville ambulante, ce centre de gouvernement de l'émir, et ce fut au duc d'Aumale qu'il en confia la mission. Le 10 mai il quitta Boghar, après y avoir établi des magasins, pour en faire une base d'opérations dans la course aventureuse qu'il allait entreprendre à travers une mer de sable où il n'y avait aucune ressource à espérer. Avec lui se trouvait le colonel Yusuf, ce vaillant chef arabe qui avait si intimement associé sa fortune à la nôtre et qui était animé de la haine la plus implacable contre l'émir.

Le général Lamoricière avait, en outre, reçu l'ordre de s'avancer aussi vers le sud et d'opérer à l'ouest du prince. On savait que la smala était alors aux environs de Gougilah, et, par une marche de nuit, cette ville fut cernée sans qu'aucun habitant pût s'échapper; là on apprit d'une manière positive que la smala était campée à quinze lieues au sud-ouest, dans un site nommé *Oussek-ou-Rekai*. Dans la nuit du 14 au 15 la colonne décampa sans bruit de Gougilah et se dirigea sur Rekai. Quelques prisonniers arabes faits dans la route nous apprirent que la smala, inquiète de l'approche du général Lamoricière, avait fait pour l'éviter un mouvement vers l'est; on se mit alors en marche pour s'en approcher.

Le 16, à la pointe du jour, le duc d'Aumale, qui

était à la tête de la colonne agissante, surprit quelques traînards de la smala. Vers onze heures un éclaireur vint enfin apprendre que toutes les tentes, cachées par un pli de terrain, étaient tranquillement dressées aux sources du Tanguin, à un quart de lieue de notre colonne. Le prince, à cette nouvelle, se détermina à ordonner immédiatement l'attaque. Bien qu'il n'eût sous la main qu'une partie de ses forces, il jugea avec raison que le temps était trop précieux pour qu'on le perdît en laissant à l'infanterie et à l'artillerie le loisir de rejoindre la cavalerie. On se battit un contre dix, mais rien ne résista à la valeur de nos braves soldats et à l'élan de leur jeune chef ; les Arabes furent accablés, tués ou dispersés, et le camp ennemi tomba au pouvoir de l'avant-garde française.

Le roi écrivit au duc d'Aumale pour le féliciter de sa brillante conduite. « Je t'embrasse, mon cher fils, lui disait-il dans cette lettre, dans toute l'effusion de mon cœur, et je ne sais comment t'exprimer tout ce que me fait éprouver ta brillante conduite, et le bonheur que le Ciel m'ait conservé, après tant de dangers, un fils tel que toi. »

Abd-el-Kader ne cessa pas la guerre malgré des défaites nombreuses et récentes; malgré la défection simultanée de plusieurs tribus amies il ne se tenait pas pour vaincu. Or, malgré sa constance opiniâtre, la sécurité régnait d'Alger à Boghar et de Constantine à Tlemcen. La colonisation faisait quelques progrès, la population commençait à s'accroître et des villages se fondaient ; l'armée traçait des routes autour d'Alger, et des essais de culture donnaient les plus heureux

...ais le gouvernement restait toujours flot-
...ncertain dès qu'il s'agissait de se prononcer sur
...système définitif de colonisation.

XXXIII

L'année suivante (1844) les événements militaires prirent en Afrique une physionomie plus décisive ...

Depuis la prise de la smala Abd-el-Kader s'était retiré au sud-ouest de Tlemcen, vers la frontière du Maroc. Du fond de cette retraite, où il ralliait les débris de ses troupes, il épiait toutes les occasions qui s'offraient à lui de reprendre les hostilités et de nous susciter des ennemis. Il entrevit la vengeance et le succès le jour où, grâce à l'habileté de ses manœuvres, il réussit à armer contre nous l'empire du Maroc, gouverné par Muley-Abder-Rhaman, déjà mal disposé à l'égard de la France, et qui ne pouvait d'ailleurs maîtriser le sauvage fanatisme de ses peuples. Quelques incertitudes au sujet des limites de nos possessions algériennes fournirent aux Marocains le prétexte de guerre qu'ils cherchaient et avaient hâte de faire naître. Le 30 mai 1844 un corps nombreux de cavaliers marocains franchit la Mouilah, s'avança sur le territoire de notre colonie et attaqua le corps d'observation français qui gardait la frontière. Le général Lamoricière refoula vigoureusement les Barbares, et le gouvernement français, croyant qu'il ne s'agissait que d'un malentendu ou d'une méprise, n'attacha que peu d'importance à cet incident. Il demanda des

réparations qu'il se croyait en droit d'attendre, mais les Marocains renouvelèrent bientôt leurs attaques, et le maréchal Bugeaud, gouverneur de l'Algérie, prit les dispositions militaires que les circonstances semblaient réclamer. De son côté le gouvernement de Louis-Philippe chargea le prince de Joinville de faire avec une escadre des démonstrations navales sur les côtes du Maroc et de contenir cet empire. L'Angleterre se montra effrayée et inquiète ; pour qu'il ne fût pas donné à la France une occasion de gloire et d'agrandissement, elle s'efforça d'intervenir pacifiquement et de déterminer le Maroc à des soumissions. Les Barbares feignirent de négocier, afin de gagner du temps et de grossir leurs armées, et le moment ne tarda pas à venir où l'on vit que la querelle ne pourrait plus être résolue que par l'épée. Il importait d'agir avec vigueur ; car le fils de l'empereur du Maroc, à la tête de trente mille hommes, se portait contre le camp français et prétendait entamer le territoire confié à la garde de notre drapeau.

Arrivé en vue des côtes, le prince de Joinville fit connaître que les instructions dont il était porteur lui prescrivaient de ne point attaquer et d'attendre une déclaration de guerre. Le maréchal lui répondit : « La guerre n'est pas déclarée, mais elle existe de fait; tous les jours je reçois des coups de fusil et j'en rends. Dans ce pays-ci c'est toujours ainsi que la guerre commence... Vous avez carte blanche; agissez de votre côté, j'agirai du mien. »

Le prince de Joinville n'était point disposé à se plier sous la politique d'attermoiement et de con-

cessions qui était comme l'idéal du roi son père. Il avait à cœur de prouver au Maroc que la protection des Anglais ne préserverait par leur territoire des coups de la France, et il désirait montrer aux Anglais que la France se passait au besoin de leur permission pour remporter des victoires. Après avoir exigé du Maroc des satisfactions qui ne lui furent point accordées, il se porta vers Tanger avec la division navale placée sous ses ordres. Le 2 août était la date à laquelle devait expirer un *ultimatum* notifié au nom de la France aux autorités marocaines. Aucune réponse satisfaisante ne fut faite par l'ennemi. Le 6 août, dès le matin, le prince attaqua les batteries de Tanger. Les instructions données au jeune amiral par le ministre de la marine lui recommandaient de détruire les fortifications et d'épargner la ville. A dix heures la mission du prince était accomplie et les remparts de Tanger étaient en ruines. Bientôt après la division navale se porta vers Mogador, ville maritime située à l'autre extrémité du Maroc, et dont la destruction devait porter à cet empire un coup plus terrible encore. Le mauvais temps, pendant quelques jours, retarda les opérations militaires; enfin, le 15, le feu commença et l'ennemi répondit avec énergie. En quelques heures, après une lutte qui ne fut pas sans péril, les batteries marocaines furent réduites au silence, et l'île qui ferme l'entrée de Mogador tomba au pouvoir de nos marins. Ce fut le signal de la ruine des fortifications de la ville, qui fut ensuite pillée et brûlée par les Kabyles de l'intérieur.

Sur ces entrefaites le maréchal Bugeaud, campé vers

l'Oued-Isly, attendait la réponse des Marocains, avec lesquelles des négociations étaient ouvertes. Les Barbares, bien déterminés à ne faire aucune concession sérieuse, appelaient à eux des renforts et cherchaient à soulever contre nous les tribus algériennes de l'ouest. Le gouverneur, qui pénétrait leurs desseins et ne voulait pas leur laisser le temps de propager la révolte dans notre colonie, se détermina à prendre l'initiative. A la tête d'un corps d'armée de douze mille hommes, français et indigènes, il marcha résolûment au-devant d'un ennemi deux ou trois fois plus nombreux. Ce fut comme une bataille d'Égypte. L'infanterie française, rangée en carrés, vit tourbillonner sur ses ailes une immense cavalerie dont les charges fougueuses se renouvelaient sans cesse. Nos soldats furent d'une solidité à toute épreuve; ils opposèrent aux trente mille chevaux des Barbares un feu constant d'artillerie, une fusillade bien soutenue et un triple rempart de baïonnettes. Tandis que la cavalerie marocaine, rompue et découragée par cette résistance inattendue, hésitait à recommencer l'attaque, dix-neuf escadrons français, réunis sous les ordres du colonel Tartas, se précipitèrent sur elle avec une ardeur furieuse et déterminèrent sa fuite. Le colonel Yusuf enleva le camp du fils de l'empereur du Maroc et s'empara de l'artillerie des Barbares; le colonel Morris, voyant les réserves de l'ennemi dirigées sur notre aile droite, les aborda résolûment, les mit en complète déroute, et, avec cinq ou six cents chasseurs, détruisit et dispersa six mille cavaliers de la garde impériale de Muley-Abder-Rhaman. Ainsi contenu, vaincu et dispersé,

l'ennemi se replia dans le plus grand désordre et parvint à se soustraire aux poursuites de nos soldats en se jetant dans un pays inexploré et tout sillonné de ravins. Le champ de bataille était couvert de morts et de blessés ; le parasol de commandement du fils de l'empereur, dix-huit drapeaux, un immense matériel de munitions, d'armes et de tentes, tout était tombé au pouvoir des Français, et les Barbares de l'Afrique septentrionale reconnaissaient qu'on ne brave jamais impunément l'épée de la France.

XXXIV

Or il importait à l'Angleterre que la paix avec le Maroc fût promptement conclue, tant à cause des intérêts du commerce britannique que pour enlever à notre marine toute occasion nouvelle de se signaler. Dominé par les appréhensions exagérées d'un conflit européen, le roi Louis-Philippe n'avait pas moins hâte que les Anglais d'en finir avec le prétexte de récriminations et de guerre que la question du Maroc semblait devoir soulever.

M. le duc de Glucksberg fut adjoint au consul général, M. de Nyon, pour traiter de la paix, de concert avec Sidi-Boul-Sélam, le plénipotentiaire de l'empereur du Maroc. Les bases du traité, posées par la France, étaient :

1° La dissolution des rassemblements extraordinaires de troupes marocaines qui existaient sur notre frontière dans les environs d'Ouchda ;

2° La punition exemplaire des auteurs des agres-

sions commises contre nos troupes depuis le 30 mai;

3° L'expulsion d'Abd-el-Kader du territoire du Maroc;

4° Une délimitation des frontières de l'Algérie et du Maroc, conformément à l'état de choses existant et reconnu du Maroc lui-même sous la domination des Turcs à Alger.

Les conditions furent d'abord examinées et débattues entre les deux plénipotentiaires français et le prince de Joinville. Les principales clauses du traité étaient celles qui concernaient l'émir et la délimitation des frontières. MM. de Glucksberg et de Nyon voulaient qu'Abd-el-Kader fût mis hors la loi. Le prince demandait des termes plus précis; *mettre hors la loi* n'avait aucun sens pour les Arabes; on ouvrait la porte à des interprétations arbitraires. Il fallait, en outre, selon lui, déterminer les mesures à prendre pour interner l'émir; il fallait, une fois qu'il serait interné, qu'il fût toujours accompagné d'un agent français, soit consul, soit officier. Les deux diplomates se récrièrent; aucun agent français ne voudrait accepter le rôle d'Hudson Lowe. La difficulté ne fut pas résolue; on dut se contenter de termes vagues et de vagues promesses.

Le prince de Joinville désirait que la délimitation des territoires fût fixée dans le texte même du traité; MM. de Glucksberg et de Nyon renvoyaient la délimitation à un traité séparé. Le prince insistait. « Pourquoi remettre, disait-il, ce qui peut être décidé de suite? » Malgré sa vive opposition les diplomates l'emportèrent.

8.

Enfin le jeune amiral voulait faire supporter à l'e
pereur du Maroc les frais de la guerre par payeme
échelonnés, à condition qu'on lui donnerait qu
tance lorsque Abd-el-Kader serait interné. Les
plomates s'y opposèrent vivement, disant qu'on se
blerait payer l'emprisonnement de l'émir et qu
était indigne de la France de mettre à prix la t
d'un ennemi. Le véritable motif, toutefois, de le
résistance était dans les instructions qu'ils avaie
reçues du gouvernement, qui, voyant dans la questi
d'argent le plus sérieux obstacle au traité, était i
patient de ne point introduire dans les négociatio
cette difficulté nouvelle. Le *Journal des Débats* ren
au roi Louis-Philippe le service de dissimuler ce
étrange faiblesse sous un vain éclat de mots. «
France, dit-il, est assez riche pour payer sa gloire.
Le mot resta.

XXXV

Le traité, signé le 10 septembre, fut accueilli
France avec une surprise qui faisait médiocreme
honneur à cette œuvre de la diplomatie; on se d
manda ce que pourrait devenir une convention co
sentie avec des Barbares, sans garanties, sans r
serves, aux conditions offertes avant la guerre. Vin
millions avaient été dépensés, le sang de nos sold
avait coulé, et on contraignait la France à ne te
compte ni des sacrifices d'argent, ni de la mort de ses e
fants. Avant même les ratifications on retirait la flott
on levait le blocus, on évacuait l'île de Mogador. Il

avait dans cet empressement quelque chose de significatif qui trahissait la véritable pensée du cabinet des Tuileries. Ce n'était pas avec le Maroc que l'on traitait, c'était avec l'Angleterre ; on ne songeait guère à châtier le Maroc, mais à satisfaire l'Angleterre, et l'Angleterre commandait une retraite immédiate, et les tories avaient le soin de s'en glorifier hautement. Leur organe principal, *le Times*, en faisait ainsi part au public anglais : « Nos lecteurs apprendront avec plaisir que l'arrangement de l'affaire a été amené par notre gouvernement, qui s'est servi de M. Bulwer, notre ministre en Espagne. »

XXXVI

Sur des parages lointains on avait vu flotter le pavillon de la France. Depuis quelques années le gouvernement s'était mis en devoir de développer nos établissements maritimes de l'Afrique occidentale, vers le Sénégal, au Gabon, le long du golfe de Guinée. En 1841 il s'était emparé de Nossi-Bé, et, l'année suivante, de Mayotte. Ces possessions et celle des îles Marquises avaient peu d'importance par elles-mêmes, mais elles révélaient une tendance à se créer des points d'appui et des lieux de relâche dans la Polynésie et l'Océanie, et l'Angleterre commençait à surveiller avec inquiétude de pareilles velléités. Les royautés sauvages qui gouvernaient les petits archipels de la mer du Sud se permettaient de temps à autre des actes de violence envers nos missionnaires. Ces attaques motivaient, de la part de nos marins,

Enfin le jeune amiral voulait fai
pereur du Maroc les frais de la g
échelonnés, à condition qu'on
tance lorsque Abd-el-Kader s
plomates s'y opposèrent vivem
blerait payer l'emprisonnem
était indigne de la France
d'un ennemi. Le véritable ... n. L
résistance était dans les i ... qu'un
reçues du gouvernement, ... des récl
d'argent le plus sérieux ... ssion à f
patient de ne point int ... is, de l'arcl
cette difficulté nouvelle ... pendances. I
au roi Louis-Philippe ... onquête que l
étrange faiblesse sous ... anglais, arbor
France, dit-il, est as ... aitre la souvera
Le mot resta. ... apitaine de vaiss
... îles de la Société
... ressource que d
... Louis-Philippe et de

Le traité, sig... ...ner encore ses sujets
France avec u... ...n sous le protectora
honneur à cet... ...adressait au roi ses p
manda ce qu... ...montrait bien détermi
sentie avec ... incident l'objet d'u
serves, aux ... le gouvernement de
millions a... ...aventureuse de nos marins
avait coul... ...à se créer des difficult
compten... ...possession plus ou moi
fants. A... ...de l'Océanie, déclara à
on lev... ...intention de désavouer le

:: essaya de tem-
·:ti et intimidé par
·re nous à Londres,
·:laration de guerre, il
:amiral Dupetit-Thouars

· · souleva en France la plus
attendit la prochaine session
·:mander compte au roi et à
·don de notre influence dans les
ffront immérité infligé au drapeau
·adant l'irritation s'accrut dans le
pprit que le gouvernement français,
:voir renié le courage de nos marins,
. sous la pression des menaces de l'An-
·qu'à accorder une indemnité à l'agent
·:. Ainsi la peur d'une guerre avec les Anglais
i, aux yeux du gouvernement, justifier toute
ct, comme pour rendre plus sensible encore
esse de cette transaction, des faits nouveaux
it justifier les mesures prises contre ce même
rd. Les semences de révolte qu'il avait laissées
e lui portaient leurs fruits. Au moment même
;ouvernement de Juillet faisait amende hono-
des dépêches venant de Taïti annonçaient que
igènes étaient en pleine insurrection. Dans les
rs jours d'avril des combats sanglants avaient
és, et, quoique la victoire de nos troupes eût été
e, elle n'avait pas été obtenue sans le sacri-
quelques-uns de nos braves. L'esprit de Prit-
régnait encore dans l'île, et les missionnaires

protestants restés après lui prêchaient la guerre saint contre la domination française.

Durant la session de 1844 de sévères interpellation furent adressées aux ministres au sujet de ce lamenta ble incident. MM. O. Barrot et Lamartine stigmatisè rent avec énergie la pusillanimité du gouvernement M. Guizot monta à la tribune pour leur répondre e s'attacha en même temps à repousser les attaque éloquentes de M. Billault et de M. Dufaure. La majo rité eut compassion d'une monarchie qui avait peu et qui étalait sous les yeux du pays toutes les lugubre conséquences d'une rupture armée avec l'Angleterre Que dirons-nous de plus? Elle s'associa à la peur du gouvernement, et, en passant à l'ordre du jour, elle ac cepta les faits qui venaient de s'accomplir en Océa nie. La France s'indigna de ce vote et en fit à just titre, contre la dynastie et le ministère, un grief inef façable; elle en appela à l'avenir des hontes du pré sent, et la Providence entendit cet appel.

XXXVII

Vers le même temps le parti révolutionnaire fond en France un nouveau journal, qui parut sous ce titre *la Réforme;* la rédaction en fut confiée à MM. Ferdi nand Flocon et Beaune, deux conspirateurs émérite et, un peu plus tard, à Godefroy Cavaignac, l'un d anciens rédacteurs de *la Tribune*. On rattacha à journal M. Ledru-Rollin, qui pouvait faire en sa f veur des sacrifices d'argent. Vers le même temps secte de Charles Fourier créa à Paris une nouvel

feuille, dénommée *la Démocratie pacifique*. Rédigé par des utopistes de talent et de conviction, ce journal eut des destinées assez obscures jusqu'au moment de crise sociale dont nous aurons à rendre compte, et durant lequel toutes les bannières des ennemis de l'ordre purent être librement arborées. Ce jour-là le journal de M. Victor Considerant prit place parmi les puissances intellectuelles qui se partageaient la France; mais cette gloire fut courte, et elle disparut devant la libre manifestation du bon sens public.

Les journaux démocratiques dont la fondation s'opérait en 1843 ne devaient avoir jusqu'à la chute du gouvernement de Juillet qu'une existence précaire et assez obscure; mais ils n'en devaient pas moins contribuer à détruire lentement et sourdement ce qui restait à la dynastie de puissance morale.

XXXVIII

Tandis que le travail de la désaffection et du mépris s'accomplissait lentement, en silence, d'une manière inaperçue, le pays, replacé en apparence dans des conditions de stabilité et de durée, semblait reprendre de nouveau et en pleine sécurité cette marche pacifique qui est si favorable aux développements de la vie sociale et matérielle et qui semble nécessaire à l'équilibre européen. Les intérêts matériels étaient pleinement rassurés; par contre-coup les susceptibilités de l'esprit public commençaient à se éveiller, et le parti conservateur lui-même se demandait si le gouvernement n'engageait pas trop avant

la France dans la voie d'une alliance dont se défiait l'instinct national. Sans doute le ministère du 29 octobre, en liant son existence à celle de la paix, semblait s'être assuré pour longtemps l'exercice du pouvoir; mais, en dépit de ses succès parlementaires, il devait s'user à son tour en lassant l'opinion, en froissant les sentiments vrais du pays. Il s'abusait sur sa force réelle parce qu'en avançant sur sa route il rencontrait plus de défiances que de résistances ouvertes; plus d'obstacles cachés que d'agressions hardies, plus d'antipathie que de colère. Un jour devait venir où la lumière se ferait, où ce faux calme cesserait de dissimuler un abîme, mais alors il serait trop tard.

Les premiers travaux de la session de 1844 avaient été marqués par un acte de violence parlementaire. On était encore ému, dans les régions du pouvoir, des démonstrations légitimistes auxquelles avait donné lieu le séjour de M. le comte de Chambord à Londres. Le discours de la couronne s'abstint de faire allusion à ce grave incident; la chambre des Pairs y fit allusion, dans son adresse, en dirigeant contre les pèlerins de Belgrave-Square certaines paroles de blâme qu'ils trouvèrent fort dures. A la chambre des Députés, le projet d'adresse, rédigé par M. Saint-Marc de Girardin, après avoir promis à la dynastie d'Orléans une alliance indissoluble, un dévouement impérissable, formula contre les députés qui, au mépris de leur serment, étaient allés en Angleterre reconnaître la royauté de Henri V, le stigmate de cette idée : *flétrissure*. Cette imputation semblait excéder les droits de la majorité. Était-il prudent, était-il honnête d'en

ployer un pareil terme à l'égard d'un fait politique? Que penserait l'avenir de cette manifestation exagérée de zèle à l'endroit de la monarchie de Juillet? Convenait-il à des hommes qui avaient prêté et oublié tant de serments d'invoquer avec tant d'aigreur ceux qu'ils avaient imposés à leurs adversaires? Les légitimistes firent entendre à la tribune de très-énergiques protestations et mirent la majorité au défi de passer outre.

Il y eut des représailles de paroles et d'invectives qui émurent profondément les partis. On fouilla dans le passé des hommes politiques pour y rencontrer des débris qu'on pût leur jeter à la face. Les légitimistes voulurent dire ce que signifiait le serment par eux prêté au roi et à la Charte de 1830. On ne leur permit pas d'aborder ces étranges commentaires, on leur rappela qu'un serment ne saurait avoir qu'une signification claire et absolue et qui ne comporte aucune arrière-pensée de défection. Cette déclaration eût été belle et digne si elle n'avait émané d'hommes qui, pour la plupart, avaient juré fidélité à plusieurs monarchies, et qui devaient, bientôt après, prêter serment à d'autres souverainetés. La discussion fut véhémente, passionnée, mais les orateurs manquèrent en quelque sorte à la cause. Dans la discussion générale M. Berryer fut d'une faiblesse inattendue, et de plus il commit la faute de remonter à la tribune, sur l'invitation de M. Guizot, pour y défaillir une seconde fois. Dans la dicussion du paragraphe le combat fut mieux soutenu; M. Berryer, cette fois, sut montrer fort bien que le serment obligeait les légitimistes autant

que les autres partis, mais pas davantage, la fidélité du député au roi étant également, subordonnée à la fidélité du roi à la constitution et aux intérêts de la France. M. de la Rochejacquelein analysa le serment du 7 août et entreprit de faire voir que le sens n'en était pas aussi étroit qu'on voulait bien le prétendre. Il était synallagmatique ; il interdisait les conspirations, la guerre civile, l'opposition haineuse et systématique; mais il ne défendait ni les affections, ni les regrets, ni les souvenirs, ni même les espérances.

Jusqu'ici c'était une controverse ; mais le drame allait venir. M. Guizot eut la malheureuse inspiration de vouloir replonger la question dans l'indéfini des généralités ; il attaqua les voyageurs de Londres sur leur moralité politique ; ceux-ci lui rappelèrent son voyage de Gand. Au fond, et de sang-froid, les deux voyages prêtaient aux attaques, mais la hardiesse de M. Guizot ne lui réussit pas. La droite ayant jeté l'étincelle dans les souvenirs de Waterloo, la gauche tout entière prit feu et s'empara du dialogue avec le voyageur de Gand. Des cris outrageants, les appellations de traître, d'ami de l'étranger, d'homme des réactions et des cours prévôtales, tout le vocabulaire politique de la gauche, coupaient à chaque instant les paroles du ministre ; c'était comme une seule voix de grande tempête se brisant coup sur coup contre la tribune; c'était comme ce chœur des Euménides d'Eschyle, lorsqu'elles hurlent toutes les interjections de la vengeance contre le malheureux Oreste qui a tué sa mère. De son côté le ministre était remarquable de fermeté, d'opiniâtreté, d'insistance à répéter : *J'ai été*

Gand! Mais ces qualités ne sont réellement belles que lorsque la position est parfaitement claire, et M. Guizot n'avait aucune gloire à tirer de sa présence à Gand en 1815, alors que les armées de la coalition entamaient une fois encore le territoire de la patrie. Quoi qu'il en soit, la lutte étant devenue une affaire de parti, la majorité se maintint forte et compacte; elle ne voulut user ni de modération, ni de clémence, et ces mots : *La conscience publique flétrit de coupables manifestations*, furent introduits dans l'adresse. On assure que le roi lui-même avait expressément réclamé ce vote.

Les députés légitimistes, qui se virent frappés d'une flétrissure officielle, donnèrent immédiatement leur démission et furent tous réélus. Ce grave incident ne servit qu'à envenimer les haines et ne donna au gouvernement de Juillet aucun surcroît de force. La majorité avait usé de son droit pour humilier ses ennemis; il y avait dans ce procédé quelque chose de brutal dont l'opinion publique, il faut le dire, ne se montra que très-médiocrement émue. Et depuis quand accorde-t-on aux vaincus le droit de se plaindre?

XXXIX

Le ministère avait introduit dans le discours de la couronne un mot digne de quelque attention; c'était l'expression d'*entente cordiale* employée pour exprimer les nouveaux rapports du gouvernement avec l'Angleterre. Ce mot fut commenté, attaqué, atténué; il lui resta peu de signification. Toutefois, si peu qu'il

signifiât, il indiquait alors suffisamment l'intention de nous ramener au rôle de dupes que nous avions joué avant 1840. Selon le ministère l'*entente cordiale* se rapportait surtout aux affaires de la Grèce et de l'Espagne; mais là aussi il cachait de tristes réalités.

En Grèce il y avait eu entente passagère sur un fait accompli qu'il fallait régulariser, sur la dernière révolution et la constitution qui en devait résulter : cela était vrai; mais déjà desnouvelles récentes nous révélaient des difficultés qui recommençaient à Constantinople entre notre représentant et celui de l'Angleterre. C'est que l'entente cordiale était impossible dans la question d'Orient, dont la question grecque semblait devenir, pour un moment, l'élément principal. Jamais l'Angleterre n'avait voulu, jamais elle ne pouvait vouloir rien de définitif dans la Méditerranée. Autrefois elle s'était opposée à l'émancipation grecque; après l'émancipation, elle s'était évertuée à amoindrir le nouveau royaume, dans son territoire, dans sa consistance politique, dans les réformes dont il avait besoin. Autour de Malte, de Corfou, des îles Ioniennes, l'Angleterre ne voulait que des puissances caduques, des États provisoires, un régime de faiblesse et de troubles; assez de vie pour ne pas laisser prétexte d'invasion aux Russes, assez de malaise pour ne pouvoir rivaliser avec elle. C'est dans ce système qu'elle avait arrêté les développements de l'Égypte, qu'elle avait constitué la Syrie en discorde, et qu'elle considérait l'Algérie même comme un établissement irrégulier et provisoire. Les intérêts de la France sur la Méditerranée réclamaient, au contraire, l'affermisse-

ment, la constitution définitive et le progrès même maritime des nations voisines. La France avait seule appuyé fermement l'émancipation de la Grèce et la création de l'État égyptien ; elle était la tutrice naturelle de cette partie des trois continents ; ses devoirs, ses intérêts et sa loyauté y étaient absolument inconciliables avec les vues anglaises, et l'entente cordiale en Grèce ne pouvait être qu'un mot vide de sens ou un présage d'abdication honteuse.

Il en était de même en Espagne. L'Espagne florissante et définitivement constituée deviendrait une puissance maritime, coloniale, politique, nécessairement entraînée dans la sphère française ; l'entrée de la Méditerranée, qui ne tarderait pas à devenir la grande route du commerce des Indes, se trouvant resserrée entre l'Algérie et l'Espagne, la possession des riches colonies anglaises deviendrait précaire et serait une cause de dépendance pour la métropole. D'ailleurs l'Espagne, rendue au travail, initiée à l'industrie, deviendrait un vaste marché qui voudrait se défendre contre la fabrique anglaise, et cet immense intérêt économique la rattacherait plus étroitement encore à nous. Or l'entente cordiale sur la question espagnole n'était possible qu'à la condition de sacrifier ce riche avenir à l'avidité mercantile des Anglais. Ils nous accordaient un Bourbon pour époux d'Isabelle, mais ce Bourbon ne devait pas être Français; mais nous ne devions faire aucune opposition au traité de commerce qu'elle sollicitait, qu'Espartéro lui avait promis, et qui devait réduire l'Espagne au même niveau que le Portugal. Elle nous laisserait l'amour-

propre dynastique et prendrait pour elle l'influence positive et le bénéfice commercial. Telle était la vraie signification de l'entente cordiale en Espagne.

XL

M. Guizot, contraint par les amères attaques de M. Billault de justifier à la tribune les affirmations du gouvernement sur l'entente cordiale, rencontra ces occasions d'éloquence, ces prétextes de déclarations solennelles qui allaient bien à la nature de son génie.

« Messieurs, dit-il, voyez quel spectacle nous donne en ce moment le monde! Voyez deux nations, l'Espagne et la Grèce, travaillant laborieusement à leur régénération, à se donner un gouvernement libre et régulier! Voyez, au delà des mers, voyez un monde nouveau, dans l'océan Pacifique, s'ouvrant à des établissements nouveaux, français, anglais, américains, espagnols, n'importe! Voyez un grand continent, la Chine, s'ouvrant aussi au commerce, aux relations de tout l'ancien monde! Savez-vous à quoi ce spectacle est dû? Il est dû à la bonne intelligence, aux bons rapports, à l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre. Supprimez les bons rapports, l'entente cordiale de la France et de l'Angleterre, et dites-moi si le monde offrira ce spectacle, si aucun de ces faits sera possible; dites-moi si vous ne verrèz pas, en Espagne, en Grèce, l'hostilité des influences, la rivalité des souvenirs, des traditions s'employant à déjouer, à faire échouer les efforts des peuples pour leur régénération et leur liberté; si, au

lieu des établissements qui se créent sans trouble au delà des mers, vous ne verrez pas une complète absence de sécurité et de progrès; si, au lieu de ce spectacle pacifique, satisfaisant, moral, pour le bonheur des hommes, pour la liberté des peuples, pour le progrès de la civilisation générale, vous ne verrez pas partout la confusion et la guerre!

« Messieurs, quand un grand fait a obtenu en si peu de temps de tels résultats, il vaut la peine qu'on n'en parle pas légèrement; il vaut la peine qu'on lui donne en passant, dans quelques mots d'un eadresse, une marque d'adhésion et de satisfaction.

« Il dépend de vous de confirmer ou de compromettre les résultats déjà obtenus par la politique qui a été suivie depuis trois ans.

« Quant à nous, nous resterons fidèles à cette politique, parce que nous la croyons seule nationale, seule bonne pour notre pays comme pour le monde.

« Nous avons en toute occasion subordonné les questions médiocres aux grandes questions, les intérêts secondaires aux intérêts supérieurs; nous avons mesuré attentivement l'importance des affaires, car nous savons que, quand on veut faire prévaloir un intérêt supérieur, il ne faut pas élever à son niveau les intérêts secondaires qui se trouvent sur son chemin. Nous avons fait là de la politique de bon sens; on l'a faite à Londres comme à Paris.

« Nous avons fait une autre chose; nous avons réellement compris et pris au sérieux deux choses dont on parle beaucoup et qu'on n'entend guère : l'ordre européen et la paix.

« L'ordre européen, Messieurs, c'est la bonne intelligence de toutes les grandes puissances et le respect de l'indépendance et des droits de toutes les puissances, petites ou grandes. Voilà l'ordre européen.

« Eh bien! nous avons, réellement, sincèrement, voulu le maintenir en toute occasion. Quand il s'est rencontré quelque incident, quand il est survenu quelques faits qui nous eussent aisément fourni le moyen de semer entre telle ou telle puissance des animosités, des chances de rupture, nous ne l'avons pas fait; nous n'avons pas renouvelé les fautes qui ont amené, au grand détriment de toute l'Europe, le traité du 15 juillet 1840; nous n'avons pas marché dans cette voie. En même temps que nous cherchions la bonne intelligence et la cordiale entente entre Londres et Paris, nous avons voulu, réellement, sincèrement, le bon accord de toutes les grandes puissances en Europe.

« Et la paix, croyez-vous qu'elle consiste simplement à n'être pas en guerre? Croyez-vous qu'il suffise de ne pas tirer des coups de canon pour être en paix? Non, certes; si, au milieu du silence le plus complet du canon, il y a une lutte sourde, continuelle, une malveillance cachée, mais incessante; si les gouvernements, si les cabinets qui se disent en paix, qui paraissent en paix, sont perpétuellement occupés à se nuire l'un à l'autre, dans telle ou telle partie du monde, sur telle ou telle question, croyez-vous que ce soit là de la paix? Non, Messieurs; c'est une fausse paix, une paix pleine de périls, et qui tôt ou tard amène une explosion.

« Eh bien! ce que nous avons voulu, c'est une paix réelle et sincère, une paix qui fût au fond des cœurs, comme au fond des canons endormis dans les arsenaux.

« Voilà ce que nous avons voulu. Nous avons pensé, et on a pensé à Londres comme à Paris, qu'il y avait place dans le monde pour nos deux politiques indépendantes et nationales, pourvu qu'elles sussent se maintenir dans les limites de la justice et du bon sens. Ce sera le bien des deux pays, ce sera l'honneur des deux cabinets d'avoir commencé, d'avoir inauguré cette politique de la vraie paix, de la paix réelle et sincère; politique difficile, j'en conviens, politique nouvelle, mais qui n'en est pas moins la seule bonne, la seule honorable; politique qui, pour être prudente et modérée, n'en est pas moins grande, qui, pour être honnête, n'en est pas moins utile.

« Voilà ce que nous appelons l'entente cordiale entre les deux gouvernements. Messieurs, il est rare que la Providence accorde à une politique la faveur de porter promptement ses fruits; il est bien rare que ceux qui ont semé soient aussi appelés à moissonner. Et pourtant je n'hésite pas à dire que les fruits de la politique dont je parle sont déjà patents et éclatants autour de nous et dans le monde. »

C'étaient là de belles et d'habiles paroles; les majorités, dans les deux Chambres, ne demandaient pas mieux que de les prendre au sérieux, que de s'en contenter; mais le pays, moins aisément séduit, se montrait plus difficile à convaincre. Au-dessous des phrases il cherchait les réalités; on avait beau l'adjurer

de monter au Capitole et de rendre grâces aux dieux il éprouvait un froissement réel au spectacle de notr influence abaissée sous celle de l'Angleterre ; les mo ne l'empêchaient pas de reconnaître que la politiq de la France était amoindrie, et que la puissance d grand peuple, confiée à des mains timides, s'éta progressivement rapetissée de concessions en conces sions. M. Guizot parlait magnifiquement et cherchai à rassurer l'orgueil national; mais lord Palmerston, parlant du gouvernement de la France, n'avait pa craint de dire à ses familiers : *Je le ferai passer par le trou d'une aiguille !* Et la France se demandait si cette insolente bravade ne se réalisait pas à chaque solution des difficultés extérieures.

XLI

La France n'entendait pas être abaissée par ceux à qui elle avait confié le soin de défendre sa dignité et son honneur. Il ne s'agissait plus, comme après la révolution de 1830, de répondre à une minorité d'hommes ardents et passionnés qui voulaient déchaîner sur l'Europe une guerre de propagande; cette fois les situations étaient changées. La politique d'abnégation quand même créait un autre parti de la guerre bien autrement sérieux, puisqu'il se composait de la nation entière, à l'exception d'une caste de censitaires enrichis par des spéculations de bourse et de fabrique. L'esprit cosmopolite des doctrinaires, cette étroite philanthropie qui ne comprend rien aux côtés terribles et mystérieux de la destinée humaine, n'avait

point éteint les instincts militaires de la France; ces instincts se réveillaient au contraire à chaque insulte et accroissaient démesurément l'antipathie du peuple français contre l'Angleterre. C'est pourquoi le parti de la paix, par sa soumission aux exigences de la Grande-Bretagne, par sa peur irréfléchie et continue, préparait une crise que pourraient seules terminer la révolution ou la guerre, et chaque concession avilissante subie par le gouvernement de Juillet était un legs de tempête destiné à ses successeurs.

Par malheur, la bourgeoisie étant seule au pouvoir et dominant encore les majorités, l'opinion publique ne révélait pas ses aspirations ou ses volontés d'une manière assez forte pour contraindre le gouvernement à fléchir. Les questions de détail étaient d'ailleurs mal étudiées et mal comprises lorsqu'elles se rattachaient à la politique générale du pays. L'opposition démocratique, l'opposition royaliste, à la tribune et dans les journaux, se montraient d'accord pour dénaturer les situations, pour les rendre fausses, pour compromettre la vérité. Les masses se défiaient des conclusions de la presse légitimiste et ne voulaient point reconnaître à ce parti le droit de stipuler au nom de l'honneur national; la bourgoisie, inquiète au spectacle des violences de la gauche, voyait la guerre devenue inévitable du jour où le libéralisme plus ou moins républicain remporterait une victoire parlementaire ou politique, et, tout en s'étonnant de la faiblesse dont le gouvernement avait fait preuve dans les conflits dont les îles lointaines de l'Océanie venaient d'être le

théâtre, elle ne se souciait nullement de voir remettre en question la paix du monde pour des intérêts mal définis et mal connus. Fortifié par cette disposition des esprits et exploitant la situation au profit de sa durée, le ministère obtint des Chambres un vote approbateur et se crut désormais hors de danger.

XLII

La demande d'une dotation pour M. le duc de Nemours était toujours dans la pensée du roi, mais elle était repoussée par l'opinion avant même d'être présentée aux Chambres. Plusieurs députés conservateurs, même ministériels, s'élevaient énergiquement contre le projet, craignant le scandale d'une discussion d'argent, craignant un rejet destiné à faire subir à la cour une mortification nouvelle, craignant surtout de se compromettre vis-à-vis de leurs électeurs. Ils ne s'expliquaient pas par quelle fatalité on revenait si souvent sur des questions de cette espèce; il ne leur semblait ni opportun, ni prudent, de fournir prétexte à des attaques qui devaient avoir pour résultat de déconsidérer la monarchie de Louis-Philippe, sous prétexte de reconstituer le prestige autrefois attaché à la splendeur des maisons royales. Devait-on oublier qu'au dehors, les classes moyennes étant investies du gouvernement de la société, la bourgeoisie régnant sans obstacle, on ne rencontrait autour de soi qu'un esprit de défiance et d'économie? N'était-ce pas, en rendant le duc de Nemours de plus en plus impopulaire, entamer la régence, qui avait besoin de se pré-

senter au pays pure de tous fâcheux antécédents? Or, dans les antichambres de la dynastie, on envisageait la question à un tout autre point de vue. On disait qu'il était honteux pour un pays comme le nôtre de marchander quelques centaines de mille francs à une royauté dont on voulait le maintien et qui ne pouvait subsister avilie ou amoindrie. Quant au ministère, on lui imputait de jouer dans cette affaire un rôle équivoque, et de n'oser prendre son parti ni devant le roi, ni devant les Chambres. On savait que, pour ne pas disloquer sa majorité, il considérait comme habile de faire attaquer dans les bureaux par ses propres amis la pensée d'une dotation qu'il avait promis ailleurs de soutenir. On ne lui savait aucun gré de s'effacer dans la lutte pour laisser la royauté seule et à découvert en face de l'opposition. Le ministère, s'il eût osé s'expliquer à cet égard, aurait pu avouer que, n'ayant pas été libre de ne point soulever de nouveau la question d'argent dont on lui faisait un crime, il n'avait point à couvrir une royauté volontairement placée en dehors des règles du gouvernement parlementaire.

Harcelé par les obsessions du roi et désireux de sonder les dispositions réelles de l'opinion publique, le ministère fit insérer ou plutôt permit qu'on insérât dans *le Moniteur* du 30 juin un Mémoire dans lequel on exposait la situation financière de la famille royale, qu'on présentait naturellement comme étant insuffisante pour soutenir les charges que lui imposait sa position élevée. Ce Mémoire ne faisait que reproduire de vieux arguments déjà pulvérisés par la dialectique

de l'opposition, et il ne pouvait produire qu'un ma lencontreux effet; il mit de nouveau à découvert l personne du roi. Le débat qu'il suscita alla droit jus qu'à lui; car on sut parfaitement alors que ses mi nistres n'avaient pas eu le moins du monde le dés ni l'intention de risquer leurs portefeuilles dans un pareille question.

Au commencement de la session ils avaient fai pressentir les députés ministériels les plus dévoués, qui pour la plupart, s'étaient récriés et avaient annonc positivement qu'ils refuseraient leur concours.

Le ministère prit enfin le parti de ne pas jouer son existence sur cette question, qui avait été si fatale au ministère du 12 mai, et sut faire comprendre au roi qu'il y aurait de la témérité à engager un nouveau conflit à ce sujet, et jusqu'à la fin du règne il ne fut plus question de cette demande malencontreuse.

XLIII

Contraint de céder, au moins en apparence, aux réclamations de l'épiscopat et des catholiques, le ministère, par l'organe de M. Villemain, avait pré senté à la chambre des Pairs, en 1844, un projet de loi sur la liberté de l'enseignement. La discussion de cette proposition fut très-solennelle; depuis long temps on n'avait entendu s'agiter à aucune tribune d'aussi hautes questions, ni se prononcer des opinions aussi graves, ni la lumière se faire graduellement dans une lutte si animée et pourtant si convenable de part et d'autre. On vit dès l'abord les catholiques sem-

parer d'un terrain excellent, produire des faits, des citations décisives; interroger l'Université dans ses doctrines, dans sa direction philosophique; lui faire subir préalablement cet examen de capacité, de moralité, de compétence, dont elle entendait bien se réserver le privilége à l'égard des écoles rivales; mettre au grand jour la fausse position des hommes qui, variables dans leurs sentiments sur Dieu, sur la création, sur tout ce qui est fondamental dans l'éducation, se donnaient pourtant comme seuls propres à maintenir dans le pays l'unité et la consistance des esprits. On vit ensuite des appuis inattendus surgir, des talents depuis longtemps en dormis s'éveiller, l'adresse aux prises avec la véhémence, la politique avec la conviction, la religion marcher à son but avec une force de raisonnement remarquable, la philosophie louvoyer péniblement entre les rochers dressés par elle-même en des temps meilleurs pour elle, où elle disait fièrement : « C'est là-dessus que je vais désormais rebâtir la cité. »

La question de l'abolition du monopole universitaire était loin d'être bien comprise dans l'enceinte du parlement et au dehors. Durant la discussion du nouveau projet de loi, il y eut à la chambre des Pairs des hésitations et des incertitudes, à cause des antécédents et des habitudes prises, mais, en somme, un résultat favorable, sinon pour le chiffre des votes, au moins pour celui des raisons. Les défenseurs de la cause religieuse avaient grandi : M. de Montalembert, malgré cette jeunesse qu'on lui avait si maladroitement reprochée, s'élevait, par la fermeté et

la maturité de son talent, à une très-haute p
parlementaire. MM. de Barthélemy, Beugnot, S
de Ségur-Lamoignon, et plusieurs autres meml
la noble Chambre, portèrent au monopole de
dont il ne devait pas se relever; leurs adversai
contraire, restèrent sur le carreau. M. Cousin,
pit de ses énergiques efforts et de quelques inspi
éloquentes, ne put sauver le palladium de l'éclec
et M. Villemain montra toute l'insuffisance de
lent littéraire en présence d'une cause si posit
si bien définie.

Nous croyons superflu d'enregistrer tous les
d'un projet de loi qui, cette année et l'année sui
n'aboutit qu'à de brillantes délibérations parl
taires et ne parvint pas à réunir l'assentim
gouvernement et des Chambres. Trois points
ment furent acquis par la discussion et accep
les majorités, savoir :

1° L'Université n'est point l'État, mais une
ration enseignante munie d'assez beaux privilé

2° La philosophie de l'Université, toute priv
qu'elle soit, est reconnue mauvaise, à tel poi
la Chambre a délibéré sur la convenance d'e
primer ce qui concerne l'existence de Dieu et d
mortalité de l'âme.

3° La Société de Jésus elle-même n'est plus un
vantail que pour les débris du vieux libéralism
vieil esprit parlementaire.

Les catholiques prirent acte de ces déclar
qu'ils érigèrent en axiomes; ils espérèrent, en
des jours meilleurs, qui ne devaient pas tard

ver pour eux. Leurs consolation furent à peine
ɔubliées par des condamnations judiciaires pronon-
es contre deux hommes qui étaient pour eux des
ôtres ou des porte-enseigne; nous voulons parler
l'abbé Combalot et de M. Louis Veuillot.

Disons encore que le rapport présenté par M. Thiers
nom de la commission chargée d'étudier le projet
loi voté par les Pairs et soumis aux délibérations
la Chambre élective excita, en 1844, les plus vives
clamations parmi les catholiques. Ceux-ci, qui ne con-
rvaient pas toujours au milieu des luttes l'esprit de
ɔdération et le calme dont ils avaient besoin pour
e entièrement justes, reprochèrent à M. Thiers d'être
même temps hostile à la religion, à l'ordre, à la li-
rté; ils lui imputèrent d'avoir parlé contre le clergé,
ns le sein de la commission, avec une animosité peu
upuleuse; d'avoir usé d'arguments indignes d'un
mme d'État. Toutefois ils voulurent bien recon-
ître que le travail de M. Thiers, si hostile qu'il fût
'Église et aux ordres religieux, portait néanmoins
soi bien des germes d'espérance pour la cause ca-
lique. Les journaux religieux de cette époque cher-
ient à bien caractériser le rapport de l'ancien mi-
tre; par une coïncidence curieuse, disaient-ils, et
mme pour mieux manifester cette force irrésistible
i vanne sans relâche les moissons si mélangées de
ctivité humaine, une pièce capitale de l'œuvre de
liberté était confiée à M. Thiers, et les catholiques
1844 s'en montraient surpris et indignés. Vingt ans
s tard ils étaient réservés à voir M. Thiers servir
puissant auxiliaire à leur cause et leur servir d'é-

la maturité de son talent, ... parlementaire. MM. de B... de Ségur-Lamoignon, ... la noble Chambre, p... les dont il ne devait pas ... pas de dé contraire, restèrent ... prenait un mor pit de ses énergie... éloquentes. ... duite par M. Th et M. Vill... n des excès d'un a lent litté... explíquait alors, si bien d... astreuse que désho

No... deviendrait révoluti d'un ... aussi l'apparition n'a... en pareille occurren t a... de tous les gouver ... Que ferait-il alors? ... le pays quelque se ... sant pour répondre ... Épouvantail pour ... un anachronisme s ... personne n'en v ... parce que la Révoluti

... d'espérances, ... que, avec l'autor ... d'années s'évanou ... chasse le vent! L ... adversaires ou quan ... devraient bien ... et en quelque sort

XLIV

Cependant, au milieu de ces entraînements et de ces précipitations, la question religieuse continuait de grandir; l'épiscopat, le sacerdoce, les catholiques réclamaient un plus large exercice de droits, une part plus large au soleil; les évêques, censurés et blâmés au nom du gouvernement, par cela seul que cinq ou six d'entre eux s'étaient concertés pour formuler leurs plaintes, protestaient avec énergie contre le maintien de l'exécution des articles organiques du 18 germinal an X, au nom desquels on interdisait leurs synodes, en vertu desquels on intervenait dans les questions d'ordre, d'enseignement et de discipline dont la solution leur était dévolue par l'Église. Les catholiques, stimulés par la presse religeuse, insistaient pour arriver à la réalisation la plus prompte possible des promesses de l'article 69 de la Charte en ce qui concernait la liberté de l'enseignement. Il y avait dans ces revendications du clergé et des fidèles un ensemble, une autorité, une force que personne n'aurait osé prévoir, peu d'années auparavant, alors que sur le pavé de Paris la croix était traînée par une vile populace et que le vêtement du prêtre était livré aux persécutions et aux outrages. La liberté avait fait son œuvre à l'insu des esprits forts et des hommes d'État dédaigneux. On se demandait si c'était bien la peine de se préoccuper de ces « émeutes de sacristie, » de ces querelles « de bedeaux, » et voilà que presque subitement on s'était vu dans la nécessité de compter avec la moitié de la nation et de répondre avec respect

à des doléances appuyées sur le droit commun et sur la justice. L'Université, menacée par la concurrence des congrégations enseignantes, se cramponnait au monopole sous l'abri duquel elle avait coutume de vivre, et elle adjurait le gouvernement de lui continuer la durée de ses priviléges. Les journaux religieux ne lui laissaient ni repos, ni trêve; de même qu'autrefois les feuilles soi-disant libérales épiaient les moindres écarts du clergé, faisaient scandale du plus léger abus, dévouaient aux gémonies les ignorantins, les abbés, les religieux, les congréganistes de tout ordre, de même les journaux catholiques, *l'Univers*, *l'Ami de la Religion*, *l'Union catholique*, et beaucoup d'autres, contrôlaient avec un soin sévère et minutieux toutes les manifestations de l'enseignement universitaire, toutes les leçons des professeurs, tous les livres admis au service de l'instruction publique, et ils en faisaient ressortir les attaques irréligieuses, les impiétés, les hérésies, les propositions mal sonnantes. On voyait alors les maîtres et les doctrines mis à l'index du pays, et les mères de famille, alarmées ou inquiètes par ces révélations inattendues, refusaient de confier davantage le cœur et l'âme de leurs enfants à ces institutions laïques dont on leur disait tant de mal. Des deux côtés il y avait aigreur, violence, parfois injustice; mais c'était la lutte légale, et les catholiques, à la suite de leurs pasteurs légitimes, se maintenaient sur le terrain du droit et entendaient bien, jusqu'à ce que justice leur fût rendue, faire passer de mauvaises heures à l'Université et aux héritiers du parti voltairien.

Le pouvoir s'étonnait de tant d'audace, et en cherchait le secret en essayant de découvrir, sous les dehors du catholicisme militant, une arrière-pensée de conspiration légitimiste. C'était se fourvoyer de gaîté de cœur, car le mouvement antiuniversitaire n'avait rien de favorable aux souvenirs de la Restauration. Le clergé et les catholiques savaient fort bien que la Restauration, durant ses quinze ans de pouvoir, n'avait rien fait pour détruire le monopole universitaire. Ce qu'on se disputait, ce n'était point le présent, c'était l'avenir, et le passé n'entrait pour rien dans la querelle. Dans cette lutte la victoire devait-elle rester à l'idée religieuse? Les ennemis de l'Église commençaient à le craindre, mais pour elle elle ne l'espérait pas. Le combat était chose nouvelle pour les catholiques de France; telles étaient les préoccupations de notre siècle que les hommes, ceux-là mêmes qui avaient le plus de foi, s'étaient, depuis quarante ans, réunis ou séparés, avaient combattu ou vaincu pour toute autre chose que la foi. Le parti qui s'élevait, en France, pour défendre l'Église, devait être bien longtemps (il l'est encore) faible et inexpérimenté; mais il ne devait jamais renoncer à la lutte, car il lui a été donné, non d'être victorieux, mais de ne pas mourir.

Les catholiques apparaissaient encore peu nombreux; mais ils n'avaient jamais été si peu nombreux qu'au jour où leur Église, renfermée « par crainte des Juifs, » tenait tout entière dans le Cénacle; jamais si discrédités que le jour où le premier de leurs apôtres, troublé par la parole d'une servante, reniait

son Maître jusqu'à trois fois : jamais plus impopulaires que le jour où le peuple criait contre notre Maître et contre son Dieu : « Prenez-le : prenez-le et crucifiez-le ! » jamais si complètement vaincus que le jour où le Maître avait été mis dans le tombeau, où les disciples étaient en fuite, et où les pèlerins d'Emmaüs s'en allaient tristes, parce que le troisième jour était venu et que le Christ ne se trouvait pas.

On parle trop des triomphes de l'Église, pas assez de ses défaites : ses défaites sont sa gloire : *Cum infirmor tum potens sum*. A vrai dire, il est dans le destin de l'Église d'être toujours peu nombreuse, si on compare le nombre de ceux qui la suivent au nombre de ceux qui s'égarent ; toujours discréditée, en ce sens qu'il n'est pas de siècle où la sagesse humaine ne se soit crue bien autrement sage, bien autrement habile, bien autrement puissante qu'elle ; toujours impopulaire, en ce sens que, dans les siècles même de la foi la plus grande, le vice et l'erreur ont obtenu une plus facile victoire, un succès plus populaire que la vérité et la foi : toujours vaincue, en ce sens que, dans l'ordre temporel, la victoire presque jamais ne lui est restée ; et cependant elle a survécu toujours, elle a enterré tous ses vainqueurs. Son histoire est une longue série de revers qui s'additionnent en un triomphe.

XLV

Durant le cours de la session une « Note » sur les forces navales de la France, publiée par M. le prince de

Joinville, peut-être sans l'assentiment du roi, produisit en France et en Angleterre une assez vive sensation. Dans cet écrit le jeune prince, avec des précautions transparentes qui voilaient, sans l'obscurcir, sa pensée intime, supposait, non comme probable, mais comme possible, une rupture avec l'Angleterre, et il se demandait quelle serait en ce cas l'efficacité de notre marine militaire. Sa conclusion était que, malgré la science, l'expérience et l'intrépidité de nos officiers, même en supposant une première victoire, même en adoptant un système d'attaques partielles qui n'exposeraient point nos escadres aux chances des grandes batailles, même en frappant l'ennemi à son endroit vulnérable, qui est le commerce et la confiance en sa position insulaire, l'infériorité serait encore du côté de la France. Il le prouvait par la comparaison des deux marines : la nôtre ne suffisait pas même aux besoins actuels et ordinaires ; les Anglais, au contraire, outre leurs bâtiments de guerre, beaucoup plus nombreux, outre l'immense ressource de leur marine marchande, avaient encore dans leurs ports une réserve considérable qui attendait les éventualités. A ce fâcheux spectacle le prince opposait une perspective meilleure, une espérance facile à atteindre; il n'y aurait qu'à employer plus sagement les fonds votés pour la marine, à ne plus les consacrer à des constructions inutiles, à développer enfin notre marine militaire à vapeur. La révolution produite par la vapeur dans toutes les sciences navales n'était point encore comprise; l'expérience de la première guerre enseignerait beaucoup de choses nouvelles sur ce

sujet; pourtant il était évident que la vapeur allait être appelée à jouer le premier rôle dans les futures opérations maritimes; il était évident que cette circonstance serait éminemment avantageuse à la France et pouvait lui créer une situation inespérée sur les mers. Avec l'ancien système, en effet, la France n'aurait jamais pu rivaliser avec l'Angleterre, parce qu'elle n'aurait jamais pu se créer une population suffisante de bons matelots; mais, la vapeur rendant inutiles les trois quarts de cette population, il ne s'agissait plus que d'avoir des bâtiments et des machines. C'était une dépense considérable; mais elle ne serait point improductive pendant la paix, et elle répondrait en temps de guerre à des nécessités devant lesquelles il n'est pas possible d'hésiter. C'était donc là un immense intérêt pour le pays, et M. le prince de Joinville, en réduisant à la simple vérité les chiffres fallacieux publiés par les rapports officiels, en dissipant des illusions qui pourraient devenir funestes, faisait évidemment acte de prévoyance et de liberté. L'opinion se montra très-impressionnée dans ce sens, et aux Tuileries on affecta de blâmer l'imprudence et la hardiesse du jeune écrivain.

XLVI

Vers le même temps M. le duc d'Angoulême, fils de Charles X, mourut à Goritz, à l'âge de soixante-neuf ans. Simple et modeste, toujours placé volontairement en dehors des luttes passionnées de la politique, il avait laissé croire en sa personne à un manque

de capacité et d'intelligence dont essayaient de le justifier tous ceux qui avaient pu le connaître dans l'intimité et qui honoraient son courage résigné et ses vertus. Il y avait eu dans sa vie quarante ans d'exil. Les autres années, en apparence moins malheureuses, avaient été pour ce prince un temps d'abnégation ou d'obéissance. Son parti lui-même, tout en l'honorant de respects, n'avait fait reposer sur sa tête ni ses espérances, ni ses joies. Les multitudes ne l'avaient environné d'aucune popularité; l'armée, sans lui refuser son estime, ne l'avait jamais pris pour objet de ses prédilections sympathiques. Il avait passé inaperçu, en dépit de son rang auguste, n'étant en butte à aucun dévouement illustre, à aucune haine persévérante. Il s'éteignait comme les Bourbons s'éteignent, comme avaient fini les Stuarts.

En cette même année était mort Joseph Bonaparte, ancien roi de Naples et d'Espagne, et frère aîné de l'empereur Napoléon.

XLVII

Un incident, plus que les deuils historiques, avait absorbé les préoccupations des familiers de la dynastie d'Orléans. Louis-Philippe, vers le milieu d'octobre, s'était embarqué pour l'Angleterre et avait, à son tour, rendu visite à la reine Victoria. L'Angleterre n'entendait pas qu'on pût mettre en doute la dignité et la noblesse de l'hospitalité qu'elle décerne aux rois étrangers dont les sympathies lui sont acquises. La reine déploya donc pour son hôte de France toutes

les magnificences de sa cour; elle l'investit des honneurs qu'enviaient les plus puissants souverains. Les corps constitués, les magistrats, les représentants de la métropole, les organes des classes industrieuses et commerçantes furent admis à Windsor à présenter au roi des Français leurs respectueux hommages. On étala pour ces démonstrations les pompes un peu surannées qui sont de tradition dans la Cité de Londres; le lord-maire et les *aldermen* présentèrent une adresse en français; Louis-Philippe leur adressa ses remercîments en anglais. Un grand banquet fut donné dans la salle Saint-George, et le roi y assista, revêtu du cordon bleu et des insignes de l'ordre de la Jarretière. La nation anglaise, qui avait accueilli avec une froideur marquée l'empereur de Russie, se livra en l'honneur de Louis-Philippe aux manifestations les plus empressées et les plus cordiales. En France on sut gré à nos voisins, à nos éternels rivaux, d'avoir su faire abnégation, pour quelques heures, de leurs vieilles rancunes nationales et on vit dans l'hospitalité fastueuse décernée au roi des Français une garantie d'oubli et de paix. L'opposition seule se montra à demi satisfaite; elle déclara que l'Angleterre aurait eu mauvaise grâce d'accueillir avec insouciance et dédain le monarque qui, au mépris de notre honneur, avait désavoué l'amiral Dupetit-Thouars, indemnisé l'Anglais Pritchard, abandonné Méhémet-Ali, renoncé à tirer une juste vengeance des offenses du Maroc, et sacrifié, en tout et toujours, les droits de la France. Il y avait beaucoup d'amertume et d'injustice dans ces récriminations

passionnées; mais, à quelques égards, elles reposaient sur des bases vraies, et nous en avons dit assez pour établir les titres de Louis-Philippe aux acclamations intéressées de la nation britannique.

En réalité la promenade du roi des Français à Londres et à Windsor était inopportune; elle suivait de trop près les menaces hautaines adressées, en plein parlement, à la royauté de Juillet et à la France, par les ministres anglais eux-mêmes. L'irritation excitée dans les esprits par des conflits d'une date encore trop récente, toutes les causes de collision qui s'élevaient entre les deux pays, ensemble de faits et de probabilités politiques que nous avons résumés, auraient dû inspirer au roi des Français plus de réserve, un soin plus jaloux de l'honneur national. Proclamer solennellement, après ce qui s'était passé depuis quatre ans, que rien n'était altéré dans nos rapports avec l'Angleterre, c'était se résigner publiquement au rôle que prétendait nous assigner ce pays.

XLVIII

Lorsque Louis-Philippe revint au château d'Eu, sa résidence d'automne, un traité venait d'être signé entre la France et la Chine. Les ratifications de cet acte d'une si haute importance avaient été échangées, le 25 août, à Begno, dans le palais du mandarin-amiral commandant les forces chinoises dans la rivière de Canton. Il avait d'abord été signé sur la corvette à vapeur *l'Archimède*, c'est-à-dire, selon les principes du droit des gens, sur le territoire fran-

çais. En même temps M. de Lagrenée, notre charg d'affaires, reçut copie officielle d'un édit qui révo quait les peines portées contre les Chinois chrétie et qui les autorisait à professer publiquement le chri tianisme. L'édit ne fut promulgué que successiveme dans le vaste territoire de la Chine; la faculté de v nérer publiquement la croix et les images, de publi des livres chrétiens et de prêcher, ne fut aussi conc dée que successivement. Le point des négociations q rencontra le plus de difficultés fut celui qui conce nait la construction des églises. La croix et les imag inquiétaient déjà beaucoup les commissaires, à cau de leur origine et de leur nouveauté en Chine; ma cette difficulté n'était rien en comparaison de cel qui concernait les églises, et la résistance que fire les commissaires chinois sur ce point se concev surtout par ce fait qu'il fut impossible, dans la co texture du traité, de les déterminer à se servir du m église, qu'ils remplacèrent par celui de lieu d' doration. Quand, après la clôture des conférences l'interprète avec les commissaires, Ki-Yng, minist chinois, qui soutenait alors en ce pays les idées réforme, se présenta à bord de *la Cléopâtre*, M. Lagrenée fit un dernier effort pour obtenir l'inse tion, dans l'édit impérial, du mot église; Ki-Yng prit à verser des larmes et peignit en termes trè vifs les tourments et les insomnies que lui avaie déjà causés les négociations, et il ne fut pas possib à M. de Lagrenée d'insister davantage.

Au fond, et en dépit des résistances plus ou moin calculées du Céleste-Empire, un grand fait était acqui

à la civilisation et au christianisme; la Chine consentait à ouvrir ses ports à l'Europe, et nos idées allaient s'introduire sur ce vaste et populeux territoire, comme des pionniers qui ouvrent la route par où passera le progrès. La foi catholique obtenait droit de cité; on avait stipulé en sa faveur des priviléges et des franchises, et cette parole du divin Maître : *Allez et enseignez*, ne pouvait désormais rencontrer en Chine aucun obstacle légal. On devait sans doute prévoir que l'astuce, la perfidie, l'ignorance des populations et des mandarins allaient se mettre à l'œuvre pour déjouer les promesses solennelles du traité et éluder les engagements pris avec la France; mais ce n'était là qu'une question de temps dont la solution était d'avance certaine. A la première infraction tentée par les Barbares, à la première nouvelle d'une persécution dirigée contre les chrétiens, au premier avis du martyre d'un de nos missionnaires, la France serait là, debout, armée, forte de son droit, qui exigerait une réparation éclatante et contraindrait la Chine à se soumettre. Et cet avenir inévitable autant que glorieux la France ne l'imposerait pas à la Chine en vue d'assurer la vente de l'opium; elle ne le réaliserait que pour le triomphe de la vérité et de la justice. C'était son rôle naturel; elle le remplirait jusqu'au bout.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

ANNALES DES AUTRES PEUPLES DURANT LA MÊME PÉRIODE.

(1842-1844.)

I

Depuis trois ans l'attention de l'Europe, loin de se concentrer exclusivement sur la France, s'était plus d'une fois partagée entre l'Angleterre et l'Espagne.

L'Angleterre était aux prises, en Orient, avec la nécessité de mener à terme des efforts gigantesques destinés à développer sa grandeur extérieure et sa fortune commerciale. Dans l'Inde ses armées d'occupation avaient subi des revers inattendus. Une formidable révolte avait éclaté vers les régions de l'est de l'Afghanistan. Lorsqu'elle se manifesta le général Sale avait tenté, mais avec pertes, de déloger les bandes de Barbares qui s'étaient emparées des défilés entre Caboul et Djellalabad; un grand nombre de braves soldats anglais avaient péri de la main des insurgés, et pour la plupart ils étaient morts dans les supplices. Le principal chef de la révolte était Mohammed-Ukhbar-Kang, qui se faisait une arme de la trahison et de l'assassinat. Hors d'état de lutter contre des multitudes d'ennemis retranchés sur leur propre terri-

ire, les Anglais se déterminèrent à battre en retraite à évacuer Caboul. A peine leurs troupes se trouvèrent-elles engagées dans les défilés que gardaient les fghans que des hordes dix fois plus nombreuses se récipitèrent sur le corps d'armée européen et le ernèrent de toutes parts. Les Anglais, paralysés par excès du froid et le manque de nourriture, tombèrent es uns après les autres sous les coups d'un ennemi devenu maître de toutes les positions et embusqué dans tous les escarpements des montagnes. Cinq mille hommes furent massacrés par les Barbares; seize femmes, épouses d'officiers, furent prises. Quelques prisonniers importants furent épargnés, entre autres le général Elphinstone, le brigadier Shelton, le major Pottinger et lady Mac-Naghten. A la nouvelle de ce désastre l'Angleterre, émue d'horreur et de pitié, ne se sentit point découragée. La puissance de la Grande-Bretagne n'est point à la merci d'un échec dans l'Inde. Des mesures furent concertées pour tirer vengeance de la destruction du corps d'armée de Caboul et pour faire repentir les Barbares. Ni les hommes, ni les trésors ne manquaient à la Compagnie des Indes. Le général Pollock, à la tête d'un corps d'armée, entreprit de dégager le général Sale, alors bloqué dans Djellalabad. Il réussit à traverser le défilé du Khyber, le plus formidable peut-être de toute l'Asie; il s'aventura dans un sentier bordé de précipices, le long duquel trois hommes à peine pouvaient passer de front, et que dominaient de hautes montagnes couvertes de neige et sur le flanc desquelles campaient les Afghans (avril 1842). Les

deux généraux opérèrent leur jonction. Bientôt aprè les chefs anglais, agissant de concert, chassèrent leur ennemis de Candahar et remportèrent des avantages signalés à Pesh, à Polak et dans la vallée de Shinvarée. Parti de Gundamack le 7 septembre, le général Pollock rencontra les Barbares postés dans le défilé de Djagdallack; une vigoureuse attaque le rendit maître du passage, mais dans ces tristes chemins il ne rencontra plus que des ossements blanchis, débris de l'armée du général Elphinstone. Vers le Khourd-Caboul les Afghans, au nombre de quatorze mille, tentèrent un effort suprême et furent vaincus. Étonnés de leurs défaites et de leur impuissance, ils ouvrirent des négociations et offrirent de rendre leurs prisonniers. Les Anglais se résignèrent à subir des conditions peu en harmonie avec la grandeur de leur pays et la bravoure de leurs soldats; ils abandonnèrent l'Afghanistan et signalèrent leur retraite par d'horribles représailles, ne laissant derrière eux que des ruines fumantes, des villes dévastées, des campagnes désolées. Caboul était détruit, Istalif brûlé, Djellalabad saccagé, et les habitants des villes et des campagnes passés au fil de l'épée. Ces atrocités, dont le résultat devait être de rendre le nom des Anglais à jamais détesté dans l'Inde, soulevèrent l'indignation des peuples éclairés par la civilisation chrétienne. En Angleterre on s'indigna surtout de ce que lord Ellenborough, pour pacifier les races indiennes, avait fait rapporter de Ghuznee les portes du temple de Somnauth, temple consacré à une idole que les mahométans avaient détruit vers le com-

mencement du onzième siècle. Cettre réparation faite au paganisme indien avait un côté ridicule et un sens antichrétien dont s'empara à juste titre le parti anglican. Le gouvernement de la Grande-Bretagne, par l'organe de sir Robert Peel, se vit réduit à désavouer lord Ellenborough.

La guerre ne fut pas terminée dans l'empire indien. Dans les premiers jours de février 1843 les Anglais envahirent le Scinde, et le major général sir Charles Napier battit à Miâni les Béloutchis, tribus musulmanes qui gouvernaient le pays. Les Ameers furent ensuite vaincus, et la défaite qu'ils essuyèrent leur fit perdre leur souveraineté, leur indépendance, leurs trésors. Les Béloutchis osèrent reprendre les armes, et, bien que vaincus de nouveau, leurs agressions et leurs révoltes ajoutèrent aux embarras de l'occupation britannique.

II

Les armées anglaises avaient rencontré des ennemis moins redoutables dans les parages de la Chine. Après avoir occupé l'importante ville d'Amoy elles s'étaient emparé des villes de Ching-Né, Ning-Pô ; elles avaient repris Ting-Hai, la ville principale de l'île de Chusan. Les bulletins officiels publiés par les mandarins n'avaient garde de rendre compte au peuple chinois de ces désastres ; ils berçaient les espérances du gouvernement impérial à l'aide des fables les plus grossières. « Au moment où les Barbares anglais, disaient ces rapports, menaçaient la ville de

Ning-Pô et venaient d'ouvrir leur feu contre la colline de Juesew, la déesse Kwangin a manifesté sa puissance à la face du peuple en éteignant elle-même les fusées. Aussitôt la grêle et la pluie ont assailli les Barbares aux cheveux roux, qui ont été exterminés. Aujourd'hui l'agitation de l'Océan a cessé, la ville a repris son calme habituel, le pays est gardé, et le peuple se trouve à jamais protégé par la déesse Kwangin. » C'est ainsi que les chefs du Céleste-Empire rassuraient leurs soldats et leurs sujets. Les bulletins de Montézuma, durant la conquête de Fernand Cortez, devaient sans doute être rédigés dans le même style.

Les Anglais continuèrent une lutte triomphale dont les progrès dépassaient toute prévision. Les villes, les provinces, les ports de mer, les citadelles, les armées de terre et de mer n'opposaient aux envahisseurs qu'une résistance dérisoire. Le 20 juillet 1842 un corps expéditionnaire anglais arriva devant Tchin-Kiang-Fou, grande ville située sur la rive gauche du Yang-Tsé-Kiang, à environ soixante kilomètres de Nanking. Le 21 juillet la ville fut attaquée. Les troupes tartares, exaspérées par la haine ou le fanatisme, se défendirent avec un opiniâtre désespoir, et les Anglais, furieux des pertes qu'ils avaient à subir, firent de leurs ennemis un affreux carnage. Bientôt après, le 7 août, leur flotte arriva en vue de Nanking. Cette ville immense, défendue par une garnison de dix mille hommes, était trop ouverte pour résister; elle se rendit à une poignée d'Anglais, et un traité de paix fut imposé à la Chine. Aux termes de cette convention des indemnités furent stipulées en faveur de la

rande-Bretagne ; trois ports (Canton, Amoy, Ning-
) furent ouverts au commerce anglais ; on céda à
ngleterre l'île de Hong-Kong, et on autorisa, comme
rantie, l'occupation des îles de Chusan et de Ko-
ng-Sou jusqu'à payement intégral du tribut.

Aisément victorieuse de la Chine, l'Angleterre
nclut avec la Perse un traité purement commercial
ux avantages duquel la Russie fut admise à con-
ourir. D'autres stipulations très-avantageuses pour
es intérêts britanniques intervinrent également entre
l'Angleterre, le Brésil, le Portugal et les États de l'Union américaine. Quant au commerce direct avec la Chine, toutes les autres nations de l'Europe furent admises à y prendre part sur le même pied que l'Angleterre.

III

A l'intérieur du Royaume-Uni la situation n'était exempte ni de difficultés, ni de préoccupations graves. Un fils était né à la reine, et le roi de Prusse avait bien voulu assister au baptême en qualité de parrain. Cela ne suffisait pas tout à fait à l'attente du pays et au bien-être des populations. Depuis plusieurs années le revenu de l'État était au-dessous de ce qu'exigeaient les charges publiques et l'Angleterre n'était pas habituée à craindre le déficit. S'il était vrai que le peuple, comme l'affirmaient les harangues de la couronne, supportât ses souffrances avec une patience et une fermeté exemplaires, le devoir du gouvernement n'était pas moins de soulager les classes pauvres et laborieuses.

Sir Robert Peel, appelé à la haute direction des affaires, songeait à s'acquitter de cette lourde tâche, et son idée favorite se rattachait au changement de la loi des céréales, à la modification des tarifs d'importation des blés étrangers. C'était comme un régime d'échelle mobile dont le mécanisme, très-connu en France par l'expérience qui en a été faite durant de longues années, ne saurait être développé ici d'une manière minutieuse. Dès que sir Robert Peel eut fait part de son système à la chambre des Communes l'opinion se prononça en sens divers, mais la majorité parlementaire accueilli très-froidement les combinaisons du ministre. Lord John Russell, encouragé par cette disposition des esprits, essaya de défendre le droit; mais, après un intervalle assez long, durant lequel l'opinion se calma et envisagea avec plus d'indulgence le plan de sir Robert Peel, le bill proposé par cet homme d'État en faveur du système de l'échelle mobile fut successivement adopté par les deux Chambres. Mais ce bill n'était après tout qu'un expédient, et la difficulté financière était loin d'être résolue. Sir Robert Peel aborda résolûment le problème en proposant des remaniements de taxe et des augmentations d'impôts qui devaient uniquement peser sur les classes riches. Ces propositions furent accueillies, même par les amis du ministre, avec hésitation et inquiétude. Sir Robert Peel n'en persista pas moins à les appuyer de l'autorité de sa parole. « Il viendra un temps, dit-il, où les innombrables créatures humaines qui vivent heureuses et fières sous l'empire de la constitution britannique contempleront avec admiration les efforts gigantesques de vos pères pour dé

fendre non-seulement l'honneur et les institutions du pays, mais l'intérêt du monde entier. Avez-vous dégénéré de vos pères, et ne vous sentez-vous pas le courage nécessaire pour lutter contre le mal dont vous êtes atteints? Pour moi, j'ai rempli mon devoir en vous proposant les mesures qui m'ont paru de nature à vaincre le mal. C'est sur vous que repose maintenant toute la responsabilité. J'ai la ferme confiance que vous vous montrerez dignes de votre mission, et que vous ne ternirez pas le nom que vous devez aimer comme votre plus glorieux héritage. Imitez ceux qui vous ont précédés, et sachez faire aussi quelques sacrifices à l'honneur, à la sûreté, à la grandeur de votre pays. » Les deux Chambres votèrent les nouvelles taxes, en dépit de l'opposition des whigs, parmi lesquels on regretta de voir figurer lord John Russell, lord Palmerston, lord Brougham et lord Landsdowne. Ce furent là les principales résolutions parlementaires qui signalèrent la session de 1842.

L'autre session s'ouvrit, pour le gouvernement anglais, par une situation bien autrement rassurante. La guerre de l'Inde, comme on l'a vu plus haut, était terminée par l'abandon de l'Afghanistan; la Chine était livrée au commerce européen; un traité avait été conclu avec l'Amérique, et on espérait que la France se résignerait à subir les stipulations concertées entre les deux cours au sujet du droit de visite. Si la guerre de Caboul avait été féconde en désastres, si l'issue en avait été peu honorable pour les armes britanniques, l'opposition ne pouvait reprocher au ministère tory des fautes dont elle était elle-même responsable. Les victoires remportées en Chine, bien qu'attentatoires au

droit des gens et engagées dans l'intérêt des marchands d'opium, trouvaient leur excuse, aux yeux de tous les partis, dans les nécessités inexorables de la politique commerciale. On avait dû faire de pénibles concessions aux États-Unis, mais le traité intérieur avec cette république orgueilleuse avait au moins écarté pour quelques années entre les deux pays les chances d'une conflagration armée. Toutes les grandes difficultés étaient donc éludées ou vaincues, et le blâme, s'il était prononcé par les Chambres, ne pouvait retomber que sur l'opposition et sur les whigs.

Ceux-ci n'entendaient pas céder la place sans honorer leur défaite par de nouvelles luttes. Les motions se succédèrent sur le droit de visite, sur la détresse du pays, sur le traité conclu avec l'Amérique, sur les lois des céréales, sur la loi des pauvres, et presque toujours on demandait des enquêtes destinées à mettre en évidence l'incurie ou l'incapacité des ministres tories. Toutes ces motions agressives furent rejetées. Deux bills furent également ajournés ou repoussés: l'un avait pour but la moralisation des classes ouvrières, l'autre quelques modifications à la loi sur les pauvres. De longues séances furent consacrées à l'étude de ces problèmes sociaux, et les enquêtes destinées à éclairer les Chambres et les ministres sur la condition des classes ouvrières dans la Grande-Bretagne mirent au jour une situation vraiment hideuse et dont le pays s'alarma au plus haut degré. Cependant on recula devant l'impossibilité de porter la lumière de la religion dans ces régions obscures, où la notion même de l'Évangile n'avait pas encore pénétré. Les sectes

rivales qui se partagent l'Angleterre ne voulurent confier à aucune d'entre elles le droit exclusif de moraliser le pauvre, et aucun progrès ne fut réalisé.

IV

Durant le cours de la session de 1844 une discussion importante, soulevée dans le parlement anglais à l'occasion d'un bill sur les manufactures, vint jeter une triste lumière sur les conditions d'existence de ce pays industriel et mercantile. Lord Ashley avait proposé à la chambre des Communes de réduire de douze heures à dix la journée de travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Au premier abord cette proposition semblait pouvoir être acceptée avec enthousiasme; en y réfléchissant mieux les économistes s'accordèrent à la repousser, parce qu'elle devait avoir pour résultat d'opérer une crise inévitable dans la question des salaires et dans l'organisation de l'industrie. La proposition fut repoussée à une majorité de quelques voix. Dans ce débat, qui fut long et sérieux, les liens de partis parurent pour un moment dissous, le ministère tory combattant les siens, l'opposition whig soutenant le ministère. C'est que la question était moins politique que sociale; c'est que la question sociale absorbait et transformait de plus en plus la politique.

Une chose surprit l'opinion publique dans cette discussion : ce fut l'abus fait par lord Brougham, dans l'intérêt des manufacturiers, du dogme même de l'expiation. En insistant, aussi bien que sir Robert

Peel, sur la nécessité qu'il y aurait, si l'on soulageait les ouvriers filateurs, à soulager aussi les ouvriers des autres catégories : « Il faudrait donc, ajouta-t-il, prendre en considération non-seulement les excès de travail, mais aussi les circonstances malsaines et délétères de certains travaux. Ainsi l'ouvrier des houillères, dont la profession est l'une des plus funestes à la santé, ceux qui broient les couleurs, ceux qui opèrent sur le mercure, etc., auront droit à ce qu'on prenne des mesures favorables à leur conservation, ce qui ne se peut que par une diminution de travail ou quelque autre compensation qui, en définitive, aboutira toujours à une hausse de prix. Je crains bien que cela ne soit pas possible ; je crains bien que ces maux ne soient que l'effet indestructible de l'expiation imposée à la race humaine par la faute de nos premiers parents, lorsqu'il leur fut dit par Dieu : « Vous travaillerez à la sueur de votre front. » Je le croirai ainsi, à moins qu'on ne me révèle quelque autre doctrine que j'ignore, qui rendrait possible le changement des conditions jusqu'à présent inévitables de l'existence sociale. » Voilà ce que lord Brougham osa dire dans l'intérêt du commerce des cotons et de la prospérité industrielle de l'Angleterre. C'est ainsi qu'il mit sur le compte de la Providence le fléau d'une politique jetée par l'orgueil et la cupidité en dehors de la voie morale. Mais il n'est pas vrai que le dogme de l'expiation puisse être invoqué comme justification d'une telle tyrannie. Calvin aurait pu dire cela ; mais les héritiers mêmes de sa doctrine en ont dû effacer le fatalisme cruel et aveugle. L'expiation nous a été imposée pour

qu'en l'acceptant nous réagissions en quelque sorte contre elle par nos œuvres, avec le secours du Ciel; la misère sévit pour nous punir, mais en même temps pour que la charité ait lieu de la soulager. En permettant le mal Dieu ordonne de nous en racheter autant qu'il est possible à nos efforts. La civilisation tout entière n'est autre chose que le résultat de ces efforts. Lord Brougham n'aurait pas dit qu'il fallait laisser les indigènes de la Nouvelle-Hollande dans leur état sauvage sous prétexte de l'expiation qui pèse sur eux; pourquoi donc voulait-il, sous ce même prétexte, maintenir tant de pauvres ouvriers, ses compatriotes, dans une abjection pire que l'état sauvage? Ici est toute la pensée civilisatrice de l'Angleterre; dans la Nouvelle-Hollande, aux Sandwich et ailleurs, la civilisation introduite ouvre des débouchés aux marchandises; on rachète ces malheureux d'une partie de l'expiation pour qu'ils puissent consommer des produits anglais. Mais les sauvages du dedans, les ouvriers des mines et des filatures, à quoi bon les soulager? Qu'est-ce que cela rapporterait? Quel nouveau débouché cela ouvrirait-il? Au contraire, les profits des capitaux en seraient diminués. Alors laissez passer la justice de Dieu, et que l'expiation continue à peser sur les pauvres! Voilà la théorie politique de lord Brougham.

Quelque jour, quand ce déplorable sytème d'oppression aura fait son temps, ce sera un étrange chapitre de l'histoire d'Angleterre que ces nombreuses enquêtes et motions parlementaires qui, de temps à autre, ouvrent, aux yeux du public, les horreurs des ateliers,

des mines, des maisons de travail, et finissent toujours par n'aboutir à rien. C'est qu'il y a une voie de perdition d'où l'on ne sort plus quand on s'y est avancé trop loin.

V

Le gouvernement anglais ne voyait pas sans inquiétude les dispositions de l'esprit public en France à l'égard de la Grande-Bretagne. Heureux de contenir par la menace de la guerre toutes les velléités ambitieuses de la dynastie de Juillet, il n'osait affronter les ressentiments du pays, et il s'attachait, au moyen de pompeuses déclarations, à calmer l'irritation nationale, dont il observait les progrès. Le discours de la couronne ayant renfermé des assurances pacifiques au sujet de la France, sir Robert Peel insista à la tribune dans le même sens. « Je suis parfaitement certain, dit-il, que notre bonne intelligence avec la France ne serait ni cordiale, ni permanente, si elle devait être achetée par l'un des deux pays au prix de la concession d'un seul point d'honneur ou du sacrifice de quelque grand principe.... Au nom de l'Angleterre, je déclare qu'aucune concession de cette nature n'a été faite par la France et que le gouvernement français ne s'est soumis à l'abandon d'aucun droit. Je fais la même déclaration pour l'Angleterre!.... Les sentiments d'antipathie nationale ont été remplacés, chez les deux peuples voisins, par des sentiments de réciprocité et de naturel bon vouloir. Nous reconnaissons la gloire de la France, nous reconnaissons sa renom-

mée militaire. Aucun pays au monde n'a atteint une plus haute réputation dans la guerre, grâce à l'habileté de ses grands capitaines et à l'intrépide valeur de ses soldats ; j'espère que le peuple français, ce peuple grand et puissant, sera assez satisfait de cet honneur et de ce renom pour ne pas demander encore à la guerre et aux armes une gloire qu'il n'a pas besoin d'acquérir. » Ces paroles eussent été accueillies, en France, avec une cordiale sympathie si elles n'eussent eu pour but de nous faire oublier des injustices et des humiliations dont le souvenir ne pouvait être effacé par un beau langage.

A la fin de la session, et lorsqu'on ne songeait plus à apaiser les ressentiments du peuple français, l'éloquence officielle de l'Angleterre se montrait moins prodigue de bienveillance et d'hommages envers notre pays. Le discours royal de prorogation, faisant allusion aux affaires de Taïti, et peut-être aussi aux événements du Maroc, renfermait cette phrase dont on remarqua la dignité pleine de sécheresse : « Sa Majesté a été récemment engagée dans des discussions, avec le gouvernement du roi des Français, sur des événements de nature à interrompre la bonne intelligence et les relations amicales entre la France et l'Angleterre. Vous vous réjouirez d'apprendre que, grâce à l'esprit de justice et de modération qui a animé les deux gouvernements, le danger a été heureusement écarté. » Cette déclaration pouvait rassurer complétement les intérêts commerciaux et les entreprises dont la garantie ou le développement se rattachaient à la durée de la paix ; elle ne donnait point une satisfaction suffi-

sante aux besoins de l'honneur national, et la France ne s'y laissa point tromper.

En dehors des préoccupations soulevées par les redoutables problèmes de l'organisation du travail et du paupérisme, en dehors des questions exclusivement politiques, le parlement anglais employa son activité à l'étude de diverses réformes financières et administratives. Le gouvernement avait annoncé le rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses, situation inespérée qu'on devait aux ressources extraordinaires de l'*income-taxe*. On songea à reviser la charte de la Banque d'Angleterre; on régularisa l'action de l'État sur les entreprises de chemin de fer dirigées par les compagnies; on essaya de réduire la surtaxe qui pesait sur les sucres étrangers au profit des sucres coloniaux.

VI

Or les difficultés réelles qu'avait à surmonter le gouvernement anglais étaient posées ailleurs que dans l'enceinte du parlement, et le gouvernement, étonné des obstacles que faisait surgir la question irlandaise, ne se trouvait point assez fort pour les résoudre ni pour imposer silence aux justes réclamations des catholiques.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, durant leur passage au pouvoir, les whigs, à l'aide de plusieurs concessions, avaient essayé sinon de calmer les rancunes de l'Irlande, au moins d'ajourner de graves querelles avec une population condamnée à l'ilotisme. Plusieurs

d'entre eux auraient voulu placer la race irlandaise sur un pied de parfaite égalité avec la nation anglaise; mais les bills proposés dans ce but, alors même qu'ils passaient, plus ou moins mutilés, à la chambre des Communes, étaient venus échouer l'un après l'autre devant la fanatique obstination de la chambre des Lords. Cette politique des whigs leur avait concilié l'appui d'O'Connell, l'infatigable adversaire des oppresseurs de son pays, et les tories affectaient de s'indigner de l'alliance contractée par les whigs avec O'Connell; ils représentaient ce hardi protecteur de l'Irlande tantôt comme le conseiller secret, tantôt comme l'ami déclaré de l'opposition libérale dont lord Melbourne était la personnification vivante; ils lui imputaient de poursuivre sans relâche un plan de prosélytisme religieux qui devait placer l'empire britannique sous le joug du pape, et il n'en fallait pas tant pour exaspérer toutes les ignorantes passions des sectes anglicanes, pour dévouer O'Connell à l'animadversion du peuple anglais. Insensiblement ces calomnies portèrent leurs fruits; il se fit, jusque dans les enceintes législatives, une opinion hostile au libérateur de l'Irlande, et O'Connell en vint à désespérer d'obtenir jamais justice d'un parlement britannique. Cessant alors tous rapports d'entente avec le gouvernement, O'Connell fit appel à l'Irlande contre la domination des tories, et jeta les bases d'une vaste association irlandaise ayant pour titre : *Association nationale pour obtenir prompte justice ou le rappel de l'Union.*

Le signal était donné; le mot d'ordre fut accepté par l'Irlande entière. Les meetings se succédèrent au

Corn-Exchange. Lord French et quelques-uns de amis firent adhésion publique aux projets d'O'Conn à qui ils prêtèrent depuis lors un concours intelli et actif. O'Connell voulut mettre à profit les emba que donnaient à l'Angleterre les complications affaires d'Orient, au moment surtout où le traité 15 juillet fit prendre à la France une attitude qui s blait annoncer le projet de faire la guerre. L'agita parcourait l'Irlande en triomphateur, entraînant a lui les populations, dont il entretenait l'enthousia en leur montrant les difficultés dans lesquelles se t vait placée l'Angleterre, et en leur rappelant que les barras du gouvernement britannique avaient touj fait le salut des Irlandais. Il y eut à Tuam un gr banquet, présidé par Mgr Mac-Hale, où l'on ne m qua pas de rappeler que ce jour était l'anniversair la descente de Henri II en Irlande.

Lord Ebrington, alors vice-roi, crut devoir f aux ennemis de l'Irlande la concession de décla qu'il était déterminé à employer les mesures plus énergiques pour réprimer toute infraction à loi de la part des partisans du rappel. Les mots d' fraction à la loi donnaient aux agitateurs une certa latitude dont ils tirèrent avantage. L'association tionale du rappel publia une adresse au peuple, de née à établir que le mouvement ne sortirait jam du cercle de la légalité et de l'ordre. Or, vers la mê époque, l'Irlande offrit un banquet à lord Morpe et cette circonstance ne passa point inaperçue. I vorisées par la torpeur du gouvernement, les réuni des *repealers* se succédaient avec enthousiasme,

l'association organisée par O'Connell cherchait de plus en plus à se rendre populaire; dans ce but elle invitait les Irlandais à encourager les manufactures nationales en refusant de faire usage des produits anglais.

« Je n'ai jamais rien porté, disait O'Connell dans une de ces réunions, qui provînt de manufacture étrangère, et, après avoir usé toute ma vie des draps irlandais, j'espère pouvoir être enseveli dans un linceul fabriqué en Irlande. »

Le bill qui réformait les corporations municipales fut pour la première fois appliqué à l'Irlande le 1er novembre 1841. O'Connell, nommé lord-maire de Dublin, put se rendre en grande pompe, au milieu d'un concours immense, entendre la grand'messe à l'église catholique métropolitaine.

Ce fut un beau jour pour l'Irlande que celui où le grand agitateur put revêtir l'écarlate et l'hermine, insignes de l'autorité de lord-maire qui lui était confiée par les deux cent mille citoyens de Dublin. Cette dignité ne ressemble en rien à celle qui chez nous est confiée au premier magistrat d'une ville. Les maires de Londres et de Dublin, investis par charte royale du titre de lord, jouissent de priviléges considérables, rendent la justice et exercent, dans le rayon de leur juridiction, une véritable souveraineté. Il y avait d'ailleurs environ deux siècles que Dublin, comme les autres villes d'Irlande, n'avait pas eu de catholique à la tête de son administration. Durant ce long intervalle, donné à l'injustice et à l'intolérance, les catholiques de l'Irlande et de la Grande-Bretagne

Corn-Exchange. Lord French et quelques-uns de ses amis firent adhésion publique aux projets d'O'Connell, à qui ils prêtèrent depuis lors un concours intelligent et actif. O'Connell voulut mettre à profit les embarras que donnaient à l'Angleterre les complications des affaires d'Orient, au moment surtout où le traité du 15 juillet fit prendre à la France une attitude qui semblait annoncer le projet de faire la guerre. L'agitateur parcourait l'Irlande en triomphateur, entraînant après lui les populations, dont il entretenait l'enthousiasme en leur montrant les difficultés dans lesquelles se trouvait placée l'Angleterre, et en leur rappelant que les embarras du gouvernement britannique avaient toujours fait le salut des Irlandais. Il y eut à Tuam un grand banquet, présidé par Mgr Mac-Hale, où l'on ne manqua pas de rappeler que ce jour était l'anniversaire de la descente de Henri II en Irlande.

Lord Ebrington, alors vice-roi, crut devoir faire aux ennemis de l'Irlande la concession de déclarer qu'il était déterminé à employer les mesures les plus énergiques pour réprimer toute infraction à la loi de la part des partisans du rappel. Les mots d'infraction à la loi donnaient aux agitateurs une certaine latitude dont ils tirèrent avantage. L'association nationale du rappel publia une adresse au peuple, destinée à établir que le mouvement ne sortirait jamais du cercle de la légalité et de l'ordre. Or, vers la même époque, l'Irlande offrit un banquet à lord Morpeth, et cette circonstance ne passa point inaperçue. Favorisées par la torpeur du gouvernement, les réunions des *repealers* se succédaient avec enthousiasme, et

l'association organisée par O'Connell cherchait de plus en plus à se rendre populaire; dans ce but elle invitait les Irlandais à encourager les manufactures nationales en refusant de faire usage des produits anglais.

« Je n'ai jamais rien porté, disait O'Connell dans une de ces réunions, qui provînt de manufacture étrangère, et, après avoir usé toute ma vie des draps irlandais, j'espère pouvoir être enseveli dans un linceul fabriqué en Irlande. »

Le bill qui réformait les corporations municipales fut pour la première fois appliqué à l'Irlande le 1er novembre 1841. O'Connell, nommé lord-maire de Dublin, put se rendre en grande pompe, au milieu d'un concours immense, entendre la grand'messe à l'église catholique métropolitaine.

Ce fut un beau jour pour l'Irlande que celui où le grand agitateur put revêtir l'écarlate et l'hermine, insignes de l'autorité de lord-maire qui lui était confiée par les deux cent mille citoyens de Dublin. Cette dignité ne ressemble en rien à celle qui chez nous est confiée au premier magistrat d'une ville. Les maires de Londres et de Dublin, investis par charte royale du titre de lord, jouissent de priviléges considérables, rendent la justice et exercent, dans le rayon de leur juridiction, une véritable souveraineté. Il y avait d'ailleurs environ deux siècles que Dublin, comme les autres villes d'Irlande, n'avait pas eu de catholique à la tête de son administration. Durant ce long intervalle, donné à l'injustice et à l'intolérance, les catholiques de l'Irlande et de la Grande-Bretagne

« 3° Encourager et protéger nos manufactures in-
« digènes.

« 4° Étendre la franchise électorale et voter au scrutin secret; nous ne cachons pas le moins du monde notre désir de voir s'étendre la franchise électorale; nous voudrions la voir confiée à tout adulte que le crime ou la folie n'en aurait pas privé. De plus, chacun doit être protégé dans son vote par le secret du ballottage.

« 5° La cinquième mesure essentielle à la prospérité de l'Irlande est l'abolition des lois actuelles sur le paupérisme, en les remplaçant par un système de charité publique sagement coordonné et sur une grande échelle.....

« *Avantages du rappel.* Nous nous administrerions nous-mêmes.

« La conscience serait libre, la religion libre.

« L'enseignement serait libre et étendu à toutes les classes.

« La presse serait libre.

« Nous aurions un système de fermage fixe et déterminé.

« Notre dette publique se trouverait réduite à ses premières proportions.

« Les manufactures irlandaises entreraient en voie de prospérité et même de supériorité.

« On verrait les impôts diminuer; ils porteraient uniquement sur les produits exotiques que n'offre point notre patrie.

« On abolirait complétement l'odieuse dîme.

« Les impôts extraordinaires, et s'élevant à 2 mil-

lions sterling, qui pèsent sur l'Irlande, ne seraient plus un holocauste offert à l'ambition de l'Angleterre. Celle-ci ne nous contraindrait plus de payer pour soutenir des guerres auxquelles rien ne nous oblige de prendre part.

« Quatre millions sterling (100,000,000 de fr.), qu'on lève actuellement en Irlande pour les dépenser en Angleterre ou à l'étranger, resteraient dans le pays pour être donnés en salaire à nos ouvriers, pour encourager nos manufactures, pour étendre notre commerce. »

O'Connell, s'adressant aux corporations municipales et aux catholiques de l'Irlande, avait cité ces vers du poëte : « Montrez-moi l'esclave, courbé sous le poids d'une chaîne flétrissante, qui la traîne lentement lorsque d'un bond il peut la briser ! » Il ajouta, au bruit des exclamations populaires : « Je ne suis pas cet esclave ! » Entraîné par ses exhortations éloquentes, le conseil municipal de Dublin se prononça pour le rappel, et O'Connell posa la première pierre d'un édifice qui devait, dans sa pensée, servir d'enceinte au futur parlement national de l'Irlande.

Jusqu'alors le gouvernement anglais n'avait point osé s'opposer au mouvement et comprimer par la force l'agitation irlandaise. A la nouvelle de ce qui se passait à Dublin, M. Lane Fox soumit au parlement une motion ainsi conçue :

« Il est du devoir du gouvernement de Sa Majesté de prendre des mesures immédiates pour arrêter les progrès de l'agitation qui a pour but la révocation de l'union législative entre l'Irlande et la Grande-Breta-

gne. Si la loi n'est ni assez explicite ni assez puissante pour lui en fournir les moyens, il est du devoir du gouvernement de s'adresser au parlement afin d'obtenir de lui les pouvoirs nécessaires pour réprimer efficacement l'agitation. »

De son côté le ministère, vu l'inquiétude générale, les refus fréquents d'acquitter la taxe des pauvres, et quelques désordres isolés, présenta un bill (*Irish arm's bill*) pour resteindre la liberté dont jouissaient les Irlandais d'avoir des armes à leur disposition.

« Ce bill, disait un des organes du parti libéral irlandais, renferme l'aveu que l'Angleterre est déterminée à gouverner ce pays par les baïonnettes. Tout citoyen anglais peut avoir des armes pour protéger sa personne et ses biens. Tout citoyen écossais jouit du même privilége. La nature nous a donné les mêmes droits; mais, dans l'état d'esclavage où nous vivons, sous le régime de servitude législative qui pèse sur nous, on nous prive de la garantie la plus sûre qu'un peuple puisse avoir contre des agresseurs.....

« ... Nous ne regrettons pas cette manifestation de la part du gouvernement; il nous importe que sa politique soit bien comprise. Il faut que l'Europe et l'Amérique sachent que c'est par l'épée que l'Angleterre entend gouverner ce pays! »

Les menaces du gouvernement et des tories soulevèrent dans toutes les provinces de l'Irlande une indignation qui s'exprimait avec si peu de ménagement qu'O'Connell fut forcé de recommander la modération à ses admirateurs. Dans plusieurs comtés les habitants refusaient de payer les taxes; on en for-

çait la perception à l'aide des baïonnettes. A Dublin une circonstance bien simple en elle-même fournissait au peuple l'occasion de faire éclater son mécontentement. Le gouvernement avait traité avec un Écossais pour le service des malles-postes, qui était auparavant confié à un Irlandais. Ce fut assez pour y voir une conspiration contre l'industrie nationale, et, lorsque les premières voitures saxonnes, comme les appelaient les Irlandais, arrivèrent à Dublin (12 avril), le peuple les accueillit aux cris de : « A bas sir Robert Peel ! » accompagnés d'un effroyable tumulte. L'autorité dut faire escorter les malles par la police, et, comme elles avaient des chevaux noirs, ainsi que les voitures de deuil, la foule sur leur passage disait qu'on célébrait les funérailles du commerce irlandais.

Les motions hostiles à l'Irlande se succédaient dans les deux Chambres du parlement. On vit lord Brougham, qui ne voulait pas avoir le dernier mot avec O'Connell, se venger des sarcasmes de l'agitateur en combattant une proposition du marquis de Clanricarde, qui avait pour but de faire exécuter en Irlande de grands travaux de chemins de fer. Plusieurs nobles, lords et entre autres le comte de Shrewsbury, donnèrent à cette occasion de sages conseils au ministère en l'invitant à occuper les bras d'un peuple mourant de faim.

Les affaires allaient se compliquant. L'attitude agressive de l'Angleterre attisait le feu de l'agitation et exaltait l'enthousiasme populaire pour la cause nationale. Le chartisme parut de nouveau vouloir lever la tête, et le gouvernement se trouva dans l'obligation

d'arrêter le départ des troupes qui devaient passer le canal Saint-Georges. Une révolution religieuse qui mit à cette époque l'Écosse en fermentation vint susciter de nouveaux embarras au pouvoir. O'Connell appréciait parfaitement cette situation; aussi était-il calme en dépit des provocations et confiant en dépit des mesures prises contre sa patrie. Il poursuivait sans s'émouvoir son plan d'agitation, et semblait puiser des forces nouvelles au milieu des plus rudes fatigues.

Et toutefois il essayait (à l'aide des principes qu'on ne saurait effacer de la constitution anglaise) de se maintenir dans la limite des lois, de se contenter d'une révolte légale.

« On parle, disait-il, de guerre civile, mais tant que je vivrai il n'y aura pas de guerre civile. Nous ne ferons pas la guerre (*we will not ho towar*); nous nous retrancherons dans la légalité, et, si l'on nous envahit, alors ce ne sera plus une guerre civile. Je leur déclare bien qu'il n'y a pas dans leurs rangs un seul wellingtonien (*Awellingtonian*) qui reculerait moins que moi devant cette lutte, si l'on nous y forçait. Nous ne violerons aucune loi divine ni humaine; nous sommes prêts à rester sur le terrain constitutionnel, tant que l'on nous permettra d'y rester; mais si l'on nous en repousse, alors *væ victis !...*

« Mais il faut que l'on nous y pousse, c'est-à-dire il faut que l'on nous présente le glaive dégouttant de sang, ce glaive de Cromwell qui balaya ce pays, semant la terreur et le meurtre. Mais toutes les puissances de l'Europe ne sauraient vaincre l'Irlande si

les Irlandais, serrant les rangs, sont fidèles les uns aux autres. Et remarquez-le bien, je ne menace pas, mais je mets l'attaque au défi. Je tiens ici le langage du dévouement docile, mais en même temps du droit constitutionnel. Si la loi et la constitution avaient consacré la tyrannie et la cruauté qui s'exerçaient au nom de la justice, la reine ne se serait pas assise sur le trône ; les Stuarts régneraient encore. Mais le titre de la reine est, Dieu soit béni ! le droit de naissance des libertés de ses sujets. Mais à quoi bon parler de ces choses? Nous sommes de trop bonne humeur pour penser à faire la guerre avec qui que ce soit ; nous sommes trop assurés du succès pour nous mettre en la puissance de nos ennemis en violant la loi ; nous savons bien l'avantage que nous leur donnerions en agissant de la sorte. Je déclare à sir Robert Peel et au duc de Wellington que je serai fidèle observateur de la lettre et de l'esprit de la loi. Je pousserai ce respect jusqu'à sa dernière limite ; mais je ne crains pas de mettre leur violence au dernier défi. »

Une autre fois, haraguant les multitudes en plaine découverte et au milieu des campagnes l'agitateur empruntait à la magnificence de la nature irlandaise de nouveaux motifs de dévouement et de sacrifice, et alors il s'écriait, au bruit des acclamations populaires :

« Oh ! dites-moi, la nature a-t-elle jamais peint avec plus d'amour un paysage semblable à celui qui nous entoure? Le mouvement majestueux et abondant du Père des eaux, le puissant Shannon, qui, baignant cette vaste plaine, va caresser le pied des gigantesques montagnes à l'horizon ; à gauche, ces

mouvements gracieux de terrain qui vont se perdre dans des élévations infinies; toute cette ligne onduleuse pleine de grandeur et de beauté porte vers le Ciel les aspirations de l'âme. Eh quoi! ces vertes et abondantes plaines, ces vallées productives, ces terres privilégiées de la fertilité seraient-elles donc toujours l'affreux théâtre de la guerre entre l'esclave et l'oppresseur? ... Où est le lâche qui ne serait pas prêt à périr pour un tel pays!... Enrôlez-vous donc tous avec moi pour obtenir le rappel; agissons comme un homme, et, le cœur plein de sentiments chrétiens, proclamons l'unanimité, la paix, la liberté civile et religieuse; faisons retentir ce cri d'un bout à l'autre de notre île chérie, bénie du Ciel, fille de la mer; qu'elle devienne l'honneur de la terre!... Vieille Irlande! et liberté! »

C'est en excitant ainsi le courage de ses compatriotes, c'est en faisant vibrer par ses exemples et par ses discours toutes les sympathies nationales qu'il parcourait l'une après l'autre les villes et les campagnes de l'Irlande et formait contre la domination anglaise un immense faisceau de résistance et de colère.

VIII

Lorsqu'il eut paru à Dublin en libérateur qui recueille les bénédictions de son pays tout entier, le gouvernement anglais se demanda s'il n'était pas opportun de mettre obstacle à des manifestations imposantes dont ses amis appréhendaient l'issue. Sir James Graham fit appel au concours de la chambre

des Communes. « L'Angleterre, s'écria ce ministre, vient d'être placée dans un moment de crise qui présente de grands périls. La sûreté nationale, aussi bien que la place que nous occupons parmi les nations du monde, se trouve livrée au hasard... J'en appelle aux deux partis qui divisent la Chambre : si vous hésitez à réprimer l'esprit de rébellion qui fermente dans l'agitation pour le rappel, c'en est fait de la gloire de l'Angleterre ; les jours de sa puissance sont comptés, et cette Angleterre toujours victorieuse va tomber au rang de ces États dont la puissance s'est évanouie et qui présentent le triste spectacle des nations entraînées sur leur déclin. » On était au 7 juillet 1843 ; le 13 le débat s'engagea, aux Communes, entre les whigs et les tories, au sujet de l'Irlande ; les catholiques, par l'organe de M. O'Brien, demandèrent une enquête qui fut refusée. Les jours suivants, tant au parlement qu'au dehors, des voix éloquentes protestèrent en faveur de l'Irlande et adjurèrent le gouvernement d'accorder à ce pays de justes et légitimes concessions. Le gouvernement hésitait et temporisait, et le libérateur mettait à profit ce retard pour organiser de nouveaux meetings en plein air et pour agiter l'Irlande jusqu'aux entrailles.

Le 24 août on publia à Londres le discours de la reine qui annonçait au parlement la résolution prise par le gouvernement anglais d'arrêter le mouvement irlandais en faveur du rappel. O'Connell ne se laissa intimider ni par les déclarations ni par les menaces que les ministres avaient placées dans la bouche de la reine. Il n'abandonna rien de ses résolutions, rien de

ses espérances, et se montra plus passionné, plus ardent, plus âpre que jamais à réclamer le rappel.

Les réunions imposantes qui se tenaient dans les comtés n'avaient pas suspendu les meetings hebdomadaires de l'association, qui avaient régulièrement lieu à Dublin chaque semaine. La salle du *Corn-Exchange* réunissait les chefs de l'association nationale, et O'Connell venait souvent d'une des extrémités de l'Irlande pour assister à ces meetings, dont il entretenait l'ardeur en y rapportant les témoignages de dévouement dont il avait été témoin, la veille ou le matin même, de la part des populations des comtés. Une des plus graves résolutions prises à cette époque par le comité de l'association fut celle d'établir des tribunaux d'arbitres dont les juges seraient élus par le peuple; c'était là un moyen de faire rendre la justice à moins de frais, et de donner aux Irlandais des magistrats de leur choix dans un moment où le gouvernement avait cru devoir destituer tous les magistrats qui sympathisaient avec les agitateurs. En moins de six semaines ces tribunaux, promptement organisés, jugèrent plus de quatre mille affaires.

L'association avait aussi arrêté le plan d'un parlement qui devait se réunir et faire des lois sur toutes les questions d'un intérêt local pour l'Irlande.

Dès le mois d'octobre on annonça que le peuple ferait bientôt ses élections. Il devait choisir trois cents hommes des plus vertueux, des plus dévoués et des plus éclairés de l'Irlande, et ces représentants, réunis à Dublin, auraient fait des lois qui, à la vérité, n'eussent pas été *obligatoires*, mais qui auraient été acceptées

et exécutées par tous. On s'écriait alors : La chose est impossible ! le gouvernement ne le tolérera pas ! Mais c'est ainsi que l'on renversait dans le principe le projet d'établir des magistrats arbitres; et cependant le projet s'était réalisé ; le gouvernement les avait tolérés ! L'Angleterre craignait qu'il n'en fût ainsi de la création du parlement irlandais, et de même de la force des lois qu'il aurait décrétées.

Quel moyen de répression aurait eu en effet l'Angleterre quand le parlement provisoire aurait fait, par exemple, une loi réglant les rapports des propriétaires et des tenanciers, si les fermiers irlandais s'étaient coalisés contre les propriétaires pour obtenir des conditions meilleures et les forcer à accepter la position qui leur eût été faite par la loi *provisoire?* Si les fermiers avaient exigé les garanties accordées par la nouvelle loi ou avaient refusé de payer les rentes, qu'auraient pu les propriétaires et le gouvernement? Il est facile de sévir contre une douzaine de fermiers; mais que peut-on contre une population qui est unanime dans ses exigences?

Le gouvernement se détermina enfin à sortir de son atonie. Le 8 octobre devait avoir lieu à Clontarf, près de Dublin, un grand meeting populaire; cette réunion était annoncée avec beaucoup d'éclat. Déjà plusieurs députations de Manchester et de Liverpool étaient arrivées d'Angleterre pour y assister. Les habitants des comtés avoisinant Dublin étaient en marche pour le lieu du rendez-vous, lorsque le 7, à quatre heures et demie du soir, parut une proclamation du vice-roi déclarant le meeting illégal et menaçant de

poursuivre les personnes qui pourraient s'y rendre.

Ce coup ne surprit pas trop O'Connell. Depuis quelques semaines le gouvernement avait doublé les forces militaires de l'Irlande, et de nouveaux régiments débarquaient à Dublin au moment où la proclamation y était affichée. On voulait sans doute, par ce déploiement de forces, intimider la population et les hommes qui étaient à sa tête.

Le vice-roi n'avait pas prohibé les meetings, qui sont des assemblées légales; le principe du droit de réunion fut respecté; mais il interdit celui de Clontarf seulement, où il feignit de voir un commencement d'organisation militaire. La tardive résolution du vice-roi semblait couvrir un guet-apens. Dans la pensée que l'effusion du sang pourrait résulter de la résistance du peuple, on espérait peut-être arriver à dépopulariser O'Connell en le rendant devant son pays responsable du sang versé. S'il en fut ainsi, ce calcul fut déjoué par la prudence inattendue de la population irlandaise et de son illustre chef. Aucune collision ne devint possible avec des hommes qui refusaient de fournir à leurs ennemis un prétexte d'employer la force brutale. Cependant on annonçait des poursuites judiciaires. Les ennemis de l'Irlande cherchaient à donner au fait légal de *l'agitation* les apparences criminelles de *la trahison;* le bon sens populaire fit justice de cette tactique. Un banquet national eut lieu, le 10 octobre, à Dublin. Le discours que le libérateur osa prononcer dans cette réunion obtint presque l'admiration de ses ennemis; les journaux tories eux-mêmes y applaudirent, ne pouvant s'empêcher d'en

louer l'adresse et le talent. Cette harangue était un chef-d'œuvre bien propre à convaincre les plus méfiants qu'O'Connell était à la hauteur de son rôle. L'agitateur avait rarement prononcé un discours empreint à la fois de tant de modération et d'une plus mâle énergie.

L'athlète des libertés irlandaises y insistait plus que jamais sur la nécessité de se soumettre à tous les ordres de l'autorité, quand bien même ces ordres n'auraient que l'apparence de la légalité; mais cette obéissance passive qu'il recommandait au peuple ne l'empêchait pas de demander au gouvernement un compte rigoureux de sa conduite.

Des acclamations unanimes entrecoupaient à chaque instant la parole éloquente du chef des repealers. Demandait-il au peuple sa confiance : la vaste salle retentissait des cris : « Vous l'avez! vous l'avez! » Parlait-il d'obéissance et de soumission : l'assemblée se levait spontanément pour répondre : « Oui! oui! » Signalait-il la traîtreuse conduite du gouvernement contre le peuple, en ajoutant que, cette accusation, il ne la rétracterait pas s'il lui fallait monter sur l'échafaud : il était interrompu par ces mots : « Non! non! vous n'y monterez jamais! » Aucune réunion, en Irlande même, n'avait montré un pareil enthousiasme. Des applaudissements qui duraient cinq et dix minutes nécessitaient de fréquentes interruptions.

Dans la soirée O'Connell fit entendre un nouveau discours. En ce moment il était vêtu de sa robe de velours pourpre; il portait la chaîne d'or d'alderman et la toque nationale de velours vert et or qui lui

avait été offerte au meeting de Mullaghmast. Avant de se retirer il répéta plusieurs fois ces paroles :

« L'Irlande n'acceptera jamais de concessions incomplètes. Nous voulons avoir et nous aurons le parlement irlandais dans College-Green. Il n'est qu'un parlement irlandais qui puisse porter remède aux maux de l'Irlande ! Le rappel donc ! le rappel ! »

L'Irlande apprit bientôt que la proclamation de Clontarf se rattachait à un système de répression arrêté par le gouvernement. Ce document était un premier acte d'accusation contre le grand agitateur et ses amis. On y disait que les meetings étaient tenus *sous prétexte* de signer des pétitions au parlement ; que l'on y adressait au peuple des discours *séditieux*, *dans l'intention d'exciter à la haine et au mépris du gouvernement*. Cette appréciation de la conduite des repealers ne ressemblait guère au jugement que les auteurs de cette proclamation portaient quelques mois auparavant sur ces mêmes assemblées ; mais peu importait : les hommes d'État, en Angleterre surtout, ne se piquent pas d'être très-conséquents. La mise en accusation d'O'Connell ne pouvait se faire attendre.

Le dimanche 15 octobre, à neuf heures et demie, O'Connell, son fils John et les principaux membres de l'association du rappel furent mis en arrestation par ordre de la justice. Toutefois, pour ne point exaspérer le pays, on se hâta de mettre en liberté, sous caution, le grand agitateur et John O'Connell ; les autres accusés furent maintenus en état de détention préventive et un procès fut instruit contre ces illustres conspirateurs catholiques. Durant le cours de

l'instruction, et dès le 16 octobre, O'Connell ne craignit pas de mettre à profit sa liberté pour parler au peuple dans de nouveaux meetings et pour entretenir la confiance opiniâtre des partisans du rappel. Les lois anglaises, dans leur généreuse confiance, permettent de pareilles manifestations et n'y attachent aucune idée de révolte.

IX

L'ouverture des débats devait avoir lieu le 15 janvier 1844. En attendant ce jour O'Connell partit pour l'abbaye de Darrynane. Les élections municipales fournirent à la ville de Dublin l'occasion de protester de son dévouement à la cause du rappel; ses citoyens choisirent pour lord-maire un catholique membre de l'association nationale. Cork élut aussi au même moment un magistrat partisan de la révocation. Deux des villes importantes, la capitale de l'Irlande et son principal port de mer, se trouvaient livrées à l'influence du parti dont le gouvernement poursuivait les chefs.

En se rendant à Darrynane M. O'Connell passa à Limerick pour assister à un banquet offert à M. O'-Brien pour fêter son adhésion récente à la cause de l'Irlande. A cette occasion M. O'Connell révéla une particularité fort curieuse : c'est que des démarches avaient été faites pour lui promettre que, s'il voulait renoncer à l'agitation, les poursuites seraient annulées, ou que, s'il était condamné, on n'exécuterait pas la sentence.

« J'ai répondu, ajouta-t-il, qu'il ne saurait y avoir de transaction sur le rappel et que j'aimerais mieux pourrir dans un cachot. Non! non! tant qu'il me restera un souffle de vie je ne transigerai pas! Tant que je vivrai je soutiendrai que l'Irlande a le droit d'avoir son parlement! »

Cependant l'agitateur comparut devant un jury composé en grande majorité des ennemis de la nationalité irlandaise. O'Connell ne fléchit pas sous la menace d'une condamnation. Le verdict ayant été défavorable aux accusés, le juge remit à trois mois le prononcé du jugement. Durant cet intervalle O'Connell vint siéger à la chambre des Communes et y revendiqua de nouveau les franchises de son pays. L'opinion publique, dans les hautes classes, s'était profondément émue en sa faveur, et on prodiguait au libérateur de l'Irlande des ovations solennelles. Le 30 mai fut rendue la sentence qui condamnait O'Connell et ses complices à l'emprisonnement et à de fortes amendes. Ce fut pour l'Irlande une cause de douleur et de regrets. L'association catholique de Dublin adressa au peuple une proclamation destinée à exalter les sympathies nationales, comme aussi à inviter toutes les classes au maintien de l'ordre. Il y était dit :

« Rappelez-vous que votre bienfaiteur est en prison pour avoir partagé vos sentiments. Consolez-le par votre sympathie; consolez-le en redoublant d'efforts pour la cause de la patrie.

« Catholiques d'Irlande, à qui devez-vous d'être délivrés d'un honteux esclavage? Si votre cœur répond : « A O'Connell, » rappelez-vous qu'il est en prison

parce qu'il vous a défendus sans relâche et sans jamais hésiter.

« Protestants d'Irlande, il est possible que, en cherchant à maintenir votre prépondérance, vous ayez été quelquefois poussés à l'exaspération par l'homme qui vous attaquait le plus vivement; mais, si tout sentiment généreux n'est pas éteint en vous, oubliez les collisions passées, et rappelez-vous qu'O'-Connell est captif parce qu'il a voulu rendre votre pays grand, prospère et heureux!

« Irlandais de toute classe et de toute croyance, unissez-vous pour la défense de vos droits. Nous ne faisons point un appel à la force; notre lutte est pacifique; le respect des lois et la persévérance sont nos garanties de succès. Que les habitants de chaque paroisse se réunissent pour témoigner leurs sympathies et leurs condoléances aux patriotes qui souffrent; qu'ils protestent avec indignation contre l'injustice qui les a frappés; que le clergé guide et modère les fidèles; que surtout nos ennemis sachent bien que la lutte pour nos droits ne cessera qu'avec le rétablissement de l'indépendance nationale. »

En emprisonnant O'Connell le gouvernement anglais avait cru le dépouiller de son prestige; il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il n'avait fait qu'accroître son influence. La puissance de son adversaire, déjà si redoutable, grandit à l'ombre des murs de sa prison. Sir Robert Peel voulait éteindre l'agitation, il ne fit qu'en déplacer le foyer. Les millions d'hommes qui entouraient jadis O'Connell à Tara et à Mullaghmast se retrouvèrent sous les murs du pénitencier de Rich-

mond, où ils venaient, non plus pour écouter les conseils de leur libérateur, mais pour vénérer le martyr des libertés nationales.

Tandis que l'Irlande manifestait ainsi ses sympathies et ses espérances, la chambre des Lords, assemblée comme cour de justice sur l'appel d'O'Connell, cassa le jugement porté par le jury de Dublin contre l'agitateur, et cette sentence inattendue fut accueillie dans l'île entière par une immense démonstration de joie.

Une procession à la fois religieuse et nationale fut organisée à Dublin pour célébrer la mise en liberté d'O'Connell. L'officier public élu par le peuple et chargé de la police générale de la ville marchait en tête, le bâton de commandement à la main. Après lui défilèrent successivement soixante bannières d'une immense étendue, représentant les divers attributs des corporations. Ces bannières étaient placées sur des chars attelés presque tous de quatre ou six chevaux, avec des écuyers richement vêtus. Dans chacun de ces chars il y avait quinze ou vingt musiciens avec des trompettes, des cors de chasse et d'autres instruments à vent, qui exécutaient des airs patriotiques. Derrière chaque char était la corporations que représentait la bannière; chacune de ces corporations avait pour représentants six ou sept cents de ses membres, tous la décoration du Repeal à la boutonnière, et un très-grand nombre celle de la Tempérance, tous dans l'ivresse de la joie, tous honorant dans O'Connell le défenseur de la religion et le père de la patrie. Après ces corporations venaient les notables de Dublin, c'est-à-dire les con-

eillers municipaux, avec le costume de leur dignité et la décoration du Repeal. Ils étaient dans les voitures de la ville. Après les notables venait le lord-maire, dans sa voiture de cérémonie. Enfin paraissait O'Connell; il était sur un char de triomphe à la romaine, d'une hauteur prodigieuse, attelé de huit chevaux blancs. Sa présence excitait un délire d'enthousiasme; les dames qui étaient aux fenêtres agitaient leurs mouchoirs, toutes les têtes se découvraient, toutes les bouches répétaient à l'envi : « Vive O'Connell ! » Et lui, se tenant par intervalles debout sur ce char de triomphe, répondait à ces solennelles acclamations par des salutations pleines de grâce. Son maintien était un mélange de noblesse et de simplicité. Dans son regard on voyait rayonner l'espérance.

Le char d'O'Connell était suivi de cinq ou six cents cavaliers, et trois ou quatre cents voitures fermaient la marche.

Jamais consul montant au Capitole, jamais roi béni de son peuple n'avait reçu de pareils hommages. Dans le reste de l'île l'exaltation se manifesta plus grande que jamais. Les comtés de Kildare, de Carlow, de Dublin, de South, de Tipperary, les comtés du Roi et de la Reine, de Kilkenny, furent littéralement transformés en nappes de feu. A Wicklow les collines furent réduites en cendres; les bruyères et les fougères y devinrent la proie des flammes.

Le monde civilisé ne tarda pas à admirer l'usage qu'O'Connell fit de sa victoire. Alors que l'Angleterre appréhendait quelque choc violent de ce peuple exalté par le triomphe de son chef, O'Connell le maintint

dans les bornes du devoir en lui donnant l'exemple de la générosité envers ses ennemis. C'est surtout dans cette circonstance qu'on a pu voir briller dans son éclat une des qualités principales de l'agitateur irlandais, celle de profiter de tous les incidents pour avancer la cause de sa patrie. O'Connell était surtout un homme pratique; sans s'arrêter aux douces jouissances que son triomphe lui offrait, il se mit immédiatement à l'œuvre pour utiliser le grand événement de sa mise en liberté et le faire servir à donner une impulsion nouvelle à l'agitation.

X

Tandis que l'Angleterre, en dépit de ses institutions libérales, cherchait un moyen de rendre plus lourde la chaîne de l'Irlande, l'Espagne avait à subir le joug du régent Espartéro, homme médiocre, chef inintelligent, ambitieux à courte vue. Exclusivement dominé par la pensée de grandir sa position, contraint d'être le vassal et le protégé de l'Angleterre, toujours prêt à sacrifier aux marchands de Londres les intérêts commerciaux et industriels de son pays, le régent, à peine investi du pouvoir, avait déjà éloigné de lui les révolutionnaires les plus énergiques et se voyait en butte aux suspicions de ses propres amis. Comme il avait mis Barcelone en état de siége, le parti progressiste affectait de s'indigner de l'illégalité de cette mesure. L'assemblée des Cortès, en discutant l'adresse, déclara inconstitutionnelle la mise en état de siége de Barcelone; ce vote, en affaiblissant l'autorité du mi-

nistère, amoindrit en même temps la puissance morale d'Espartéro. Cependant la session de 1842 se prolongeait lentement, obscurément, et sans donner lieu à de bien graves conflits. Elle durait encore lorsqu'un vote de censure prononcé contre le ministère, dans la séance du 27 mai, détermina la retraite de M. Gonzalès et de ses collègues. Une nouvelle administration fut formée, le 27 juin, sous la présidence du général Rodil; elle ne devait guère avoir de plus heureuses destinées.

La session, close le 16 juillet, fut rouverte le 1er octobre, mais elle ne tarda pas à être interrompue par une nouvelle révolte de la Catalogne.

Ce mouvement avait sa cause réelle dans les souffrances de l'industrie et du commerce en Catalogne. Les sympathies du régent pour une alliance commerciale avec l'Angleterre n'étaient un secret pour personne, et cette union, si elle eût pu s'accomplir, aurait porté un coup de mort à l'industrie et à la fabrique catalanes. L'irritation descendue du sein des Cortès dans les rangs du peuple se traduisit en actes de violence. Les ouvriers de Barcelone refusèrent d'acquitter les droits de douane; on essaya de les réduire à l'obéissance, mais ils s'armèrent et se rendirent maîtres de la ville. Les troupes se replièrent sur le fort Montjuich, du haut duquel elles dirigèrent sur Barcelone un feu d'artillerie continuel. Le peuple organisa la résistance; une junte provisoire fut instituée, avec mission de diriger l'insurrection de la Catalogne et de réclamer la convocation de Cortès constituantes. Le mouvement de révolte ne tarda pas à se propager

dans toute la province, et le 20 novembre Espartéro quitta Madrid à la tête d'une armée et se mit en marche contre les rebelles.

Vainement la population essaya-t-elle, aux approches du régent, de fléchir sa colère par des actes de soumission; Espartéro voulut en finir avec des révoltes sans cesse renaissantes et châtier les coupables de manière à leur enlever pour l'avenir toute idée de résistance. Barcelone fut bombardée avec une impitoyable rigueur. Les consuls des nations étrangères, à l'exemple de M. de Lesseps, consul de France, et de M. Gatier, commandant du *Méléagre* et de la station navale, prirent courageusement toutes les mesures qui pouvaient avoir pour effet de protéger leurs nationaux et de diminuer le nombre des victimes; mais ils ne purent empêcher la malheureuse ville de Barcelone de succomber, écrasée par les boulets et les bombes, et le champ resta libre aux fureurs de Van Halen et des lieutenants d'Espartéro. La répression et le châtiment s'exercèrent donc avec une rigueur implacable, et on traita en ville ennemie de l'Espagne une grande cité dont le principal crime était d'avoir résisté aux exigences commerciales du gouvernement anglais. Espartéro porta la peine de cette faute; à peine avait-il reparu à Madrid qu'il vit se former contre lui une opposition menaçante. Il crut la vaincre de haute lutte en prononçant la dissolution des Cortès. On était au 3 janvier 1843. Le budget n'était point encore voté et la perception de l'impôt avait cessé d'être légale. Espartéro ne se mit point en peine de cette difficulté et passa outre, offrant ainsi à ses

ennemis un nouveau prétexte de résistance et de lutte. Une coalition se forma contre lui; les modérés et les progressistes s'entendirent pour élire des députés de l'opposition, et l'échec du gouvernement fut si complet que, dès les premières séances de la session, le ministère Rodil se vit contraint de se retirer.

M. Lopez fut chargé de composer une administration moins impopulaire; à peine avait-il fait agréer ce cabinet de transaction qu'il fut à son tour obligé de résigner le pouvoir, Espartéro s'opposant avec une opiniâtre énergie à la disgrâce de deux ou trois favoris qu'on appelait ses complices. L'insensé ne gouvernait que depuis deux ans, et déjà il se faisait un sujet d'orgueil de montrer à ses ennemis cet entêtement hors de saison qui avait déjà perdu tant de ministères et quatre ou cinq dynasties. Un cabinet espartériste fut choisi, mais une immense émotion agita Madrid et l'Espagne. Le 26 mai 1843 les Cortès furent dissoutes; cette mesure fut comme un signal donné à la révolte de la capitale et des provinces. Malaga, Grenade, Barcelone entrèrent dans le mouvement, les partisans de la reine Christine s'y associèrent; le général Narvaez accourut de Paris sur le théâtre de l'insurrection, et ses services furent acceptés. Il prit le titre de capitaine général de Valence et de Murcie, et le commandement en second des forces nationales fut confié au général Concha.

Espartéro n'entendait pas succomber sans résistance. Apprenant que le soulèvement se développait avec une rapidité imprévue dans les provinces espagnoles, il se hâta de mettre Madrid en état de siége

et se porta avec plusieurs divisions sur Valence, position intermédiaire d'où il espérait maintenir ses communications avec les armées du Midi et celles du Nord. Les événements ne lui permirent pas de séjourner longtemps dans les régions orientales de la Péninsule. En ce moment Séville opposait une défense opiniâtre aux attaques de l'armée du Midi, commandée par Van Halen et Facundo-Infante; le régent se hâta d'accourir sur ce point, où l'insurrection semblait si forte. Tandis qu'il opérait dans l'Andalousie, les rebelles, aux ordres de Narvaez et d'Aspiroz, marchaient sur Madrid et s'en rendaient maîtres presque sans coup férir, et après avoir fraternisé avec les troupes chargées de leur disputer la ville. Espartéro, dans son aveugle fureur, faisait alors subir aux habitants de Séville toutes les horreurs d'un bombardement. En dépit de ses entreprises et de ses menaces, Séville résista jusqu'au bout et donna au gouvernement insurrectionnel installé à Madrid le temps de la secourir et d'opérer sa délivrance. Intimidé au spectacle de l'Espagne qui l'abandonnait de toutes parts, hors d'état de tenir tête aux armées qui marchaient pour en finir avec la tyrannie révolutionnaire dont il était l'expression, Espartéro se réfugia à la hâte dans Cadix et s'enfuit en Angleterre à bord d'un bâtiment qui faisait voile pour la Grande-Bretagne. L'Espagne était affranchie de son joug.

Les Cortès, associées au mouvement qui débarrassait l'Espagne de la domination espartériste, proclamèrent la déchéance du régent et déclarèrent majeure la reine Isabelle II, sans attendre que cette jeune

princesse eût atteint l'âge fixé par la loi fondamentale. Les progressistes essayèrent d'occuper de nouveau le pouvoir, et l'un de leurs chefs les plus énergiques, Olozaga, se fit nommer président du conseil des ministres. Dans cette position il osa exiger de la reine la dissolution des Cortès et lui imposer une politique hostile aux généreux amis qui venaient de la délivrer de la tutelle d'Espartéro. On assure qu'il ne craignit pas de contraindre par la force ou la menace la reine Isabelle II, à peine âgée de treize ans, à revêtir de sa signature le décret qui ordonnait le renvoi des Cortès et restituait en quelque sorte la prépondérance aux meneurs progressistes. Une déclaration de la jeune reine vint en aide à ceux qui formulaient cette accusation. C'en fut assez pour que Narvaez, accomplissant jusqu'au bout la délivrance de sa souveraine, renversât le pouvoir d'Olozaga, maintînt les Cortès et provoquât sans retard le retour de la reine Christine. On eût dit l'une de ces révolutions de palais si fréquentes sous le Bas-Empire et dont les chroniques du moyen âge byzantin nous ont transmis le souvenir. L'Angleterre seule, parmi les nations de l'Europe, se montra à la fois surprise et irritée au spectacle de la chute d'Espartéro, mais la restauration de Christine et le changement de système opéré en Espagne au profit du parti modéré furent autant de victoires pour la politique française.

XI

Les progressistes ne se tinrent pas pour vaincus. En Espagne, sur quelque point que l'on pose le pied, on voit surgir des éléments de résistance et de révolte; les mots, les prétextes, les noms propres changent, mais la violence, l'exaltation, l'ardeur de compression restent les mêmes. Le gouvernement, soustrait aux influences révolutionnaires, ouvrit des négociations avec Rome en vue d'opérer la pacification religieuse du pays. On essaya de réorganiser les finances, la marine, l'administration; mais la tâche était trop multiple pour des hommes de volonté incertaine et de médiocre génie. Un soulèvement éclata dans Alicante au mois de février 1844 ; il fut comprimé par la force des armes et par les supplices. Carthagène s'était révoltée à son tour et Murcie suivit le même exemple. Armé de pouvoirs extraordinaires par la loi sur l'état de siége, Narvaez étouffa la rébellion avec une rigueur excessive. Cependant la reine-mère rentra dans Madrid et y reçut les hommages des grands corps de l'État. Des Pyrénées au Mançanarez le voyage de Marie-Christine n'avait été qu'un long triomphe. Le 3 mai de la même année un nouveau ministère prit la direction des affaires publiques, sous la présidence du général Narvaez. Cette administration avait mission de rassurer le parti constitutionnel et les libéraux modérés, qui s'inquiétaient des progrès de la réaction royaliste. Au mois de juillet l'un des nouveaux ministres, M. de Viluma, chargé du portefeuille des af-

faires étrangères, donna sa démission et fut remplacé par M. Martinez de la Rosa, homme environné des sympathies de tous les conservateurs éclairés. On suspendit la vente des biens du clergé, et, les Cortès ayant été dissoutes, on procéda à de nouvelles élections. Ces opérations s'accomplirent avec calme, chose inouïe en Espagne, et le gouvernement, appuyé sur la majorité, se préoccupa de la nécessité d'introduire, dans le sens monarchique, quelques améliorations aux lois constitutionnelles imposées à la reine par les révolutionnaires de 1837. Une émotion assez vive se manifesta dans le royaume; l'agent, le complice d'Espartéro, Zurbano, s'était retiré à Santander; il arbora le signal d'une révolte qui fut le sujet d'exécutions nombreuses et sanglantes. Tandis que l'on fusillait les hommes les plus compromis dans le mouvement, on considérait comme une victoire d'obtenir que la royauté d'Isabelle II fût enfin reconnue par le roi de Naples, et l'on s'efforçait d'amener Rome à des concessions au moyen desquelles on espérait se concilier la faveur ou l'obéissance du clergé espagnol.

XII

Le Portugal a pour coutume de subir les contrecoups des événements dont l'Espagne est le théâtre. Depuis l'insurrection révolutionnaire de 1838, qui avait imposé à la reine dona Maria et au pays une constitution démocratique, la population était divisée en septembristes et en chartistes. Les premiers étaient

les démocrates, les progressistes lusitaniens; les autres rêvaient le rétablissement de la charte octroyée par don Pédro, et plus ou moins fidèlement calquée sur la charte française. En 1842 un mouvement insurrectionnel éclata dans Oporto en vue de la restauration de la charte; le ministre de la justice, M. Costa-Cabral, était chef de ce mouvement, et ni la reine, ni la cour, ni le gouvernement ne le désavouaient avec beaucoup d'énergie. On blâmait les rebelles pour la forme, on parlait avec un hypocrite respect de la constitution de septembre, mais au fond on souhaitait ardemment le triomphe des chartistes et l'affranchissement du pouvoir royal. Ainsi combattue, ainsi comprimée, l'insurrection d'Oporto ne pouvait manquer de triompher, et les septembristes eux-mêmes furent réduits à s'avouer vaincus. Ils étaient loin, cependant, de se soumettre sans espoir de retour. L'année 1843 s'ouvrait à peine que dans cette même ville d'Oporto, d'où était parti le signal de la libération de la reine, les septembristes se soulevèrent de nouveau en criant : *A bas les taxes! A bas les ministres!* Le gouvernement prévalut et maintint l'autorité des lois. Il fut moins heureux au dehors, en dépit des tentatives que fit le duc de Palmella pour conserver des arrangements commerciaux entre le Portugal et l'Angleterre. Ici encore la Grande-Bretagne cherchait à obtenir la réduction des droits qui pesaient sur l'importation des produits de ses manufactures; elle voulait, en outre, frayer une route nouvelle à la contrebande anglaise en Espagne. En échange de ces concessions, qui eussent porté un

coup fatal aux industries de la péninsule, l'Angleterre offrait au Portugal des échanges illusoires. Le gouvernement de dona Maria, soit crainte, soit lassitude, se serait peut-être résigné à en passer par d'aussi dures conditions, mais les répugnances énergiques du pays l'arrêtèrent sur cette pente.

Or, quelle que fût l'énergie déployée par M. Costa-Cabral, le ministère et la majorité avec laquelle il gouvernait n'avaient nullement affermi la situation pour un long avenir. En 1844 une coalition s'était déjà formée pour défendre les libertés consacrées par la Charte portugaise. Obligés de reconnaître leur impuissance en face des influences groupées autour du gouvernement, les mécontents ourdirent une conjuration militaire dont le signal fut donné, à Torrès-Novas, par le colonel César Vasconcellos. Bientôt après les chefs du complot, chassés de leurs positions, se virent contraints de se cantonner dans Alméida, où ils furent enveloppés par les forces dont le gouvernement disposait contre eux. A Coïmbre les étudiants tentèrent un *pronunciamento* et ne tardèrent pas à être vaincus et dispersés. Cependant les troupes royales assiégeaient Alméida et rendaient toute résistance impossible ; après trois mois d'efforts opiniâtres les rebelles se virent réduits à capituler et sortirent de la place avec les honneurs de la guerre (28 avril). Maître de la situation, le gouvernement se crut assez fort pour ne garder aucun ménagement envers le parti libéral. Le 1er août il rendit un décret qui, en changeant les bases de l'organisation judiciaire, enlevait toute indépendance à la magistra-

tères : d'autres décrets se succédèrent qui livrèrent l'armée et les universités à l'arbitraire du pouvoir. En dépit des réclamations violentes des révolutionnaires, M. Costa-Cabral parvint à conclure avec Rome un nouveau concordat, et les questions religieuses, qui avaient soulevé tant d'irritation, reçurent une solution conforme aux vœux du saint-siége. On avait besoin d'entourer ces changements et ces réformes d'une apparence de légalité parlementaire. Les Cortès, convoquées le 30 septembre, les revêtirent d'une sanction générale, et M. Costa-Cabral se crut en possession paisible du présent et de l'avenir.

XIII

Durant la même période la Belgique, enfin résignée à la situation que lui avaient faite les congrès et les puissances, s'était occupée, elle aussi, du développement de ses intérêts industriels. Elle avait conclu des traités de commerce avec l'Espagne, la France et la Hollande, et fait des concessions au Zollverein prussien. Le ministère de conciliation que la force des choses lui avait imposé s'était concilié la majorité dans les deux Chambres et se gardait bien de soulever les questions de politique irritante. Comme en France, la question des sucres avait été l'objet des discussions parlementaires et des préoccupations du pays. La situation, sous ce rapport, n'était pas la même entre la Belgique et la France. La Belgique n'a pas de colonies, et chez elle le sucre indigène, au lieu d'avoir à lutter contre un produit colonial, soutient

seulement une lutte normale avec les produits étrangers. La question était donc bien plus simple, bien moins ardue. Il s'agissait d'établir une juste balance entre l'industrie des raffineurs de sucre exotique et l'industrie agricole du pays. Le gouvernement renonçait à résoudre ce problème difficile et proposait seulement le sacrifice du sucre indigène avec indemnité. L'opposition, au contraire, se prononçait pour le sucre indigène contre le sucre exotique. Les Chambres, saisies du litige, se déterminèrent à adopter un système fatal à l'industrie indigène. Peu de temps après elles discutèrent un projet de loi destiné à réprimer sévèrement les fraudes électorales, qui depuis plusieurs années étaient demeurées impunies. La loi fut adoptée. Durant l'intervalle donné à la discussion des réformes administratives, économiques ou pénales, le ministère du roi Léopold, plusieurs fois modifié, fut définitivement renouvelé, et M. Nothomb, qui seul conserva son portefeuille, eut la présidence de la nouvelle administration. Cet homme d'État déclara qu'il avait l'intention de s'appuyer sur toutes les opinions modérées, sans acception de parti. Au mois de novembre 1843, la chambre des Représentants ayant été renouvelée par l'élection, le roi ouvrit la session nouvelle.

Elle ne fut signalée par aucun orage parlementaire; le gouvernement, d'accord avec les Chambres, se préoccupa de remédier aux difficultés de la situation financière, que ne pouvait couvrir la prospérité apparente causée par un emprunt de 300 millions. En dépit de cet accroissement momentané de la richesse

XIV

En Hollande on appréciait les bienfaits dus à une sage administration, qui acceptait enfin les faits accomplis et concentrait dans des limites désormais infranchissables une activité plus utile à mesure qu'elle devenait moins inquiète. Là aussi le gouvernement s'assurait de plus en plus des relations amicales avec les autres puissances et régularisait sa position avec la Belgique, dont semblaient le séparer tant de rancunes, tant de pénibles souvenirs. D'accord avec lui, les pouvoirs législatifs et le commerce unissaient leurs efforts pour rétablir les finances engagées et compromises et pour cicatriser les profondes blessures de la guerre. En 1843 un traité définitif, adopté par les Chambres, dans les deux pays, termina solennellement toutes les difficultés qui depuis plus de douze ans s'étaient élevées entre la Belgique et la Hollande. Rassuré au point de vue des dangers du dehors, le gouvernement néerlandais avisa à prendre, de concert avec les états généraux, des mesures pour réduire les intérêts de la dette publique. Le système qu'il proposa à la Chambre élective, et qui était la conversion d'une partie de la dette, fut repoussé par la majorité; mais l'opposition, embarrassée de sa victoire, n'avait aucun projet convenable, praticable, nettement établi, qu'on pût substituer à celui du gouvernement. Le ministère, convaincu de l'impuissance de la Chambre à formuler un système, refusa de se retirer et soumit aux délibérations parlementaires des combi-

naisons dont le succès ne fut pas complet. Dans cette situation l'administration subit quelques modifications qui portèrent sur les hommes plus encore que sur les idées et les principes, et la session se termina laissant les questions financières très-indécises.

Le 16 octobre les états généraux s'assemblèrent de nouveau, et on put voir aux paroles qu'échangèrent le roi et les Chambres, une disposition réciproque à terminer les difficultés dont souffrait le pays, en se prêtant de part et d'autre à des concessions et à des sacrifices. Un événement heureux pour la dynastie, la naissance d'un petit-fils du roi, cimenta ces dispositions conciliatrices, et l'avenir parut s'annoncer sous un aspect rassurant.

L'année 1844 presque tout entière fut remplie par la discussion ou par l'étude des divers plans financiers qui tendaient à accroître les ressources fiscales de la Néerlande. Il ne s'agissait plus de vaines théories livrées aux disputes des majorités plus ou moins mécontentes du ministère. On se trouvait en face de deux éventualités, l'accroissement du déficit et la nécessité d'une banqueroute. Alors le danger commun réunit le gouvernement, les Chambres et le pays dans une même disposition de dévouement et de sacrifices. On consentit, on se résigna à l'établissement de taxes nouvelles, comme aussi à l'augmentation de plusieurs impôts déjà assez lourds. On accepta l'idée d'une mprunt volontaire à 3 p. °/₀, et la nation néerlandaise s'associa à l'administration pour hâter la réalisation de ce projet. En moins de quinze jours les dons gratuits atteignirent le chiffre de 126 millions

de florins. Le gouvernement n'en demandait que 127. Le roi y pourvut au moyen de sa souscription personnelle. On se mit également d'accord pour l'adoption d'un plan relatif à la conversion d'une certaine partie de la dette publique. Cet ensemble de résolutions et de sacrifices fut d'un utile exemple pour les autres pays, et l'on s'étonna qu'un petit royaume, qui ne comptait pas trois millions de citoyens, eût réussi, en si peu de temps, à rétablir l'ordre dans ses finances et à donner au monde des leçons de patriotisme et de loyauté.

XV

En Allemagne les délibérations de la diète germanique, exclusivement consacrées aux affaires intérieures, n'avaient aucun retentissement. Dans le reste de l'Europe on continuait d'élever les fortifications d'Ulm et de Rastadt, et chaque État, échappant aux menaces d'une guerre générale, reprenait en sécurité la pensée particulière dont chacun d'eux était animé.

L'Autriche s'inquiétait des prétentions avouées de la Russie à excercer une sorte de prépondérance sur la Turquie et sur les provinces danubiennes; elle ne perdait pas de vue que l'élément slave formait près de la moitié de la population de l'empire autrichien, et elle se donnait pour mission de surveiller la liberté du Danube comme aussi d'assurer à la Servie, que l'on disait régénérée, son libre développement national. Du côté de l'occident elle était assiégée par des inquiétudes commerciales; elle voyait avec regret la

Prusse, à la tête du Zollverein, accomplir une importante révolution parmi les peuples d'Allemagne, les attirer à elle et ouvrir la porte aux idées du dehors. Dans cette situation elle se gardait bien de négliger les questions qui se rattachaient à la prospérité matérielle de l'empire, à la possibilité d'une lutte d'intérêts avec sa rivale du Nord. Elle se préoccupait donc d'abaisser ses tarifs, d'augmenter ses moyens de communication, de favoriser les développements de la richesse nationale, d'appeler chez elle les idées des autres peuples. Dans ce but elle s'attachait surtout à la création de nouvelles lignes de fer et à supprimer les entraves réglementaires et légales qui pesaient sur le libre exercice de l'industrie. Elle avait d'ailleurs, en Hongrie, à lutter contre les résistances des traditions nationales, qui s'opposaient à l'assimilation complète de ce vieux royaume à la monarchie autrichienne.

En 1843 une convention postale fut signée entre l'Autriche et la Russie; elle avait pour but de faciliter les relations des deux empires. Un traité du même ordre était également l'objet de négociations avec la Prusse, mais les difficultés ne purent être aplanies avant la fin de l'année. Un autre arrangement, d'une importance plus sérieuse, intervint entre l'Autriche et les États de l'Italie septentrionale, en vue de faire disparaître les nombreuses différences des droits établis sur la navigation du Pô, différences qui entravaient d'une manière fâcheuse les mouvements du commerce. Ce fait parut grave; on le considéra comme un premier pas vers l'institution d'un tarif uniforme

dans toute l'Italie; on y vit, de la part de l'Autriche, la pensée d'organiser, pour le midi de l'Europe et au profit du port de Trieste, une association douanière, émule et contre-poids de celle du Zollverein.

La Hongrie ne se tenait pas pour satisfaite par l'introduction d'un peu plus de liberté dans le régime commercial et industriel; entraînée par la fermentation des idées libérales, elle insistait pour obtenir des institutions plus larges. Sa noblesse, non contente de revendiquer la direction même des affaires du pays, réclamait avec énergie l'adoption de la langue magyare comme langue officielle, et le gouvernement impérial, par une ordonnance en date du mois de septembre 1843, se détermina à promettre aux magnats de Hongrie que l'idiome national, qui leur était cher, serait désormais exclusivement en usage dans la législation et l'administration. Cette concession était accompagnée de restrictions qui déplurent à la noblesse hongroise; elle insista pour obtenir le bannissement complet de la langue latine et de la langue allemande, et l'empereur, en sa qualité de roi de Hongrie, opposa son véto à cette prétention exagérée. Cette résolution provoqua dans les comitats des actes de résistance et de désordre qui assombrirent les derniers mois de l'année. Au milieu de ces préoccupations et de ces conflits, la ville de Pesth vit s'ouvrir, le 20 septembre, une très-remarquable exposition de l'industrie nationale.

En 1844 l'empereur d'Autriche sanctionna l'établissement du chemin de fer central de la Hongrie. En cette même année la Silésie et la Bohême furent

troublées par des émeutes d'ouvriers; ces agitations ne présentaient point encore une extrême gravité, mais on pouvait reconnaître que l'organisation industrielle de l'empire d'Autriche appelait des réformes nécessaires.

La Hongrie, en dépit des efforts du gouvernement central, se fit des questions industrielles autant de moyens nouveaux de manifester ses volontés d'indépendance. Une association nationale se forma, dans ce royaume, sous le nom de *Vedegylet:* ceux qui s'y affiliaient prenaient l'engagement de préférer les produits de l'industrie hongroise à ceux de l'industrie autrichienne et aux importations étrangères qui jusqu'alors avaient envahi le marché national. La haute noblesse magyare s'était résignée à payer l'impôt foncier; la noblesse pauvre s'y refusait avec énergie, invoquant ses droits et ses priviléges. Les états, saisis de la question fiscale, décidèrent, le 29 août 1844, que les personnes non nobles pourraient désormais acquérir et posséder des biens-fonds. Jusqu'à ce jour ces personnes ne pouvaient acquérir des propriétés territoriales que par voie de gage ou d'hypothèque. La suppression de la dîme ou des corvées, déjà réclamée par la diète provinciale de la basse Autriche, fut sollicitée, en 1844, par les états de Galicie; elle fut refusée. On remania la loi électorale et les institutions municipales, mais on rejeta un projet de loi qui tendait à donner aux Israélites les mêmes droits qu'aux personnes non nobles. L'importance des travaux de la diète de Presbourg fut telle qu'il fallut prolonger la session de quelques mois, mais les réu-

nions des députés et des magnats furent plus souvent fécondes en discussions violentes qu'en délibérations utiles. Le principe du jugement par jurés, adopté par la deuxième Chambre, fut rejeté par les magnats. Quant aux assemblées de comitats, elles furent comme à l'ordinaire le théâtre de collisions à main armée et d'excès qui compromettaient, en Hongrie, la cause de ce qu'on appelait le progrès social.

XVI

La Prusse s'attachait à ménager la France et à lui faire oublier les mauvais procédés de 1840. Inquiète, à son tour, de l'esprit d'envahissement de la Russie, elle montrait une tendance marquée à se soustraire à l'influence moscovite, et elle favorisait, au lieu de les contrarier, les manifestations de l'esprit national dans la Pologne prussienne, évidemment convoitée par la Russie. Le gouvernement prussien s'occupait en outre d'élaborer le projet d'une législation complète sur les Israélites du royaume. Ces derniers s'alarmèrent de cette disposition, qui semblait avoir à leur égard une arrière-pensée menaçante et hostile; ils réclamèrent; mais le roi, tout en essayant de les rassurer et de calmer leurs inquiétudes, n'en décréta pas moins des mesures de restriction, d'intolérance et d'exclusion, qui pesèrent lourdement sur cette catégorie de ses sujets. Tandis qu'il froissait ainsi, sans grande nécessité, les susceptibilités des Israélites, il s'attachait à donner des gages de sécurité et de sympathie aux catholiques des provinces rhénanes. L'une

des mesures qui, à cet égard, furent le plus appréciées de l'Europe, fut l'engagement pris par le gouvernement prussien de terminer la cathédrale de Cologne, demeurée inachevée depuis plusieurs siècles. Le 4 septembre 1842 le roi Frédéric-Guillaume posa en grande pompe la première pierre des nouveaux travaux destinés à compléter le plus splendide édifice qu'ait pu rêver le moyen âge, aux heures de l'épanouissement de l'art chrétien.

« Puissent, par la grâce de Dieu, dit alors le roi, les portes de ce temple devenir pour l'Allemagne les portes d'une ère nouvelle grande et heureuse! Que tout ce qui est antiallemand, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas noble, vrai, sincère, reste à jamais éloigné d'elles! Que les honteux essais qui pourraient être tentés pour relâcher les liens de la concorde qui unissent les princes et les peuples allemands, et troubler la paix religieuse, viennent échouer contre elles! Que cet esprit qui a fait cesser les travaux de l'édifice sacré, je dirai l'édifice de la patrie, ne se manifeste plus parmi nous! L'esprit qui nous fait élever ces portes est le même que celui qui, il y a vingt-neuf ans, nous fit briser nos chaînes et venger l'affront imprimé à notre patrie par le joug étranger!... »

Lorsque la Prusse, avec le reste de l'Allemagne, s'était armée pour secouer le joug de la France, elle l'avait fait sous la promesse de libertés et d'institutions que ses souverains n'avaient point accordées. On était loin, en 1842, de l'enthousiasme de 1813. Si l'on détestait encore énergiquement la France, on subissait, sans trop de résistance, l'arbitraire de la

bureaucratie allemande et les caprices de quelques traîneurs de sabre de Berlin, et la Prusse ne donnait à l'Europe d'autre spectacle que celui d'un peuple tranquille sous le despotisme royal. Il n'y avait pas là de quoi s'éprendre de beaucoup d'orgueil.

Cependant Frédéric-Guillaume, aussi peu disposé que son père à payer au peuple allemand la dette de 1813, tenait à donner le change à ses sujets et à leur faire prendre patience au moyen de quelques concessions.

En cette même année 1842 le roi, de retour d'un voyage en Russie, institua dans son pays une espèce de représentation nationale, en agrandissant, au double point de vue administratif et politique, les attributions des états provinciaux. Désormais la diète de chaque province fut autorisée à élire une commission qui séjournerait à Berlin et que le gouvernement central consulterait lorsqu'il le jugerait à propos. C'était appeler solennellement au centre du pays les représentants légitimes des diverses contrées de la monarchie et créer, au moins en germe, une assemblée générale destinée à stipuler au nom de la nation prussienne. La première session des états ainsi constitués fut ouverte à Berlin le 19 octobre 1842, et l'assemblée remercia le roi d'avoir bien voulu lui permettre de s'occuper *librement* des intérêts du pays. Si elle se faisait illusion sur l'étendue, sur la spontanéité du bienfait, elle n'en constatait pas moins avec raison que le travail des idées constitutionnelles allait se continuer en Prusse, soit avec la permission du gouvernement, soit contre son gré.

En 1843 un mouvement politique s'opéra dans toutes les couches du peuple. Chaque jour vit apporter au pied du trône des vœux, des pétitions, des réclamations sans nombre, qui manifestaient une ardeur générale de liberté. A Kœnigsberg trois cent cinquante pétitions furent présentées aux états provinciaux, réclamant pour tout le royaume un régime représentatif et insistant pour obtenir la réforme des lois criminelles. En Poméranie les mêmes vœux furent énergiquement appuyés par la bourgeoisie; dans le grand-duché de Posen l'assemblée des états vota une adresse que le roi qualifia d'attentatoire à l'unité et à l'intégrité du royaume; les provinces rhénanes maintinrent avec une opiniâtre énergie les lois civiles et les institutions judiciaires dont elles avaient été dotées par la France alors qu'elles étaient annexées à l'empire napoléonien. A Berlin même l'opinion publique s'émut dans le sens d'une réforme libérale, et le gouvernement, pour étouffer ces manifestations de l'esprit national, se vit réduit à recourir aux mesures exceptionnelles au moyen desquelles on enchaîne la vérité sous prétexte de réprimer la licence.

Dans le reste de l'Allemagne le même travail des esprits et des intelligences s'accomplissait en faveur de la liberté et contre le régime plus ou moins oppressif imposé aux peuples par la Sainte-Alliance et sanctionné chaque année par les résolutions de la diète ou par la force matérielle dont les gouvernements locaux se trouvaient armés. Le lecteur se fatiguerait à suivre, sous des formes diverses et à l'aide de prétextes différents, un mouvement de résistance

s'accomplissant dans le Hanovre, en Bavière, dans le Wurtemberg, à Bade, dans les Hesses, en Saxe et jusque dans les villes hanséatiques. Mais le bruit qui se faisait sur tous les points ne devait faire appréhender aucune explosion prochaine. Les Allemands, qui nous reprochent la faconde et la jactance, ont pour habitude de parler plus encore que nous et de se passionner en faveur des principes jusqu'à l'enthousiasme. Il est vrai que cet enthousiasme, si bruyant qu'il soit, se maintient dans les régions de l'éloquence et des professions de foi plus ou moins spéculatives et ne va jamais jusqu'à retarder la marche des gouvernements, encore moins jusqu'à les détruire. Les gouvernements germaniques ne s'y trompent pas et ne s'alarment jamais.

A mesure d'ailleurs qu'on s'éloignait des souvenirs de 1813, le rôle de l'Allemagne semblait s'amoindrir dans le monde. L'enfantement industriel du Zollverein et la nécessité partout acceptée du progrès matériel laissaient peu de place aux préoccupations politiques. La Prusse, placée à la tête de l'association douanière allemande, cherchait à atteindre un grand but, celui de créer au Zollverein une marine indépendante. Pour réaliser plus sûrement cette idée elle supportait avec une patience apparente la résistance des peuples de l'Allemagne occidentale. Si la Belgique aspirait à s'unir au Zollverein, la Néerlande ne pouvait se faire à l'idée de se laisser absorber par une nationalité autre que la sienne; elle n'entendait pas abdiquer un rôle maritime autrefois glorieux. La Prusse s'indignait de voir les villes hanséatiques et le Hanovre lui refuser

leur accession. Repoussée de ce côté, elle offrait son alliance aux États transatlantiques pour l'échange des produits réciproques; elle essayait de conclure avec les États-Unis un traité de commerce, et cependant, alors que le Zollverein consentait à abaisser ses tarifs pour les marchandises d'Amérique, il les élevait contre les marchandises anglaises. Jusqu'alors l'Allemagne avait été pour les Anglais un marché ouvert sans conditions; en 1844 cette situation fut changée, et deux produits de premier ordre, les mousselines et les fers anglais, furent frappés de droits considérables à l'entrée du Zollverein. L'Angleterre éleva des plaintes amères qui ne furent point écoutées, et les États de l'Union américaine refusèrent d'adhérer à des propositions qui leur semblaient de nature à favoriser d'une manière exorbitante l'importation des produits de fabrique allemande dans l'Amérique du Nord.

Or, en même temps qu'elle s'attachait à resserrer les liens de la confédération commerciale de l'Allemagne, la Prusse aspirait à devenir une puissance maritime et coloniale. C'était pour elle, en 1844, un rêve qui ne pouvait de longtemps être réalisé, mais la tendance commençait à s'affirmer hautement et l'impulsion était donnée aux prétentions nationales.

En cette année (1844) des troubles éclatèrent dans la Silésie prussienne comme dans les provinces limitrophes appartenant à l'Autriche. C'était toujours la misère et le manque de travail qui fournissaient un prétexte à l'agitation des classes pauvres. Pour se

soutraire à la réduction du prix de la main-d'œuvre, les ouvriers employés à la fabrication des toiles de Silésie se révoltèrent à main armée, et de déplorables collisions eurent lieu à Péterswalden, à Langenlicau, à Reichenbach, à Landshut, à Schwedberg, dans le comté de Glatz. Les classes laborieuses, travaillées par le communisme, agitèrent les redoutables problèmes de l'accroissement des salaires et de l'organisation du travail, mais les excès auxquels se livrèrent les rebelles ne servirent qu'à rendre leur condition plus dure et plus misérable. On se montra surtout animé d'une haine brutale contre les Israélites, qui eurent beaucoup à souffrir des violences de la population ameutée. Durant le cours de ces désordres un crime jusqu'alors inconnu dans les annales de la Prusse vint jeter l'épouvante dans tous les cœurs. Le 26 juillet 1844, au moment où le roi partait pour Erdmansdorf, un assassin, nommé Tschech, ancien bourgmestre, tira sur lui deux coups de pistolet qui l'atteignirent sans lui faire aucune blessure grave. Le régicide fut arrêté et condamné au dernier supplice. Vers le même temps eut lieu à Berlin une exposition nationale des produits de l'industrie germanique, et cette solennité manufacturière permit de constater un progrès réel, de sérieuses améliorations.

XVII

Trois questions agitaient alors le Danemark et donnaient à sa vie politique un développement inaccoutumé. Le pays réclamait le bénéfice d'institutions

scandinave et menaçait en quelque sorte l'autonomie de la monarchie danoise. Il mit obstacle à la constitution d'une société qui tendait à se constituer dans le but de propager et de faire prévaloir la pensée d'une alliance, ou, pour mieux dire, d'une fusion nationale avec la Suède et la Norwége (1843). Vers la même époque le prince de Hesse épousa l'une des filles de l'empereur de Russie; cet incident parut contrarier à la fois les espérances du parti allemand et celles du parti scandinave. Le prince de Hesse, en effet, était de droit l'héritier du trône danois dans le cas où le prince royal de Danemark viendrait à mourir sans postérité. Son mariage avec la fille du czar pouvait fournir un prétexte à l'intervention moscovite dans tous les actes qui tendraient à unir la couronne danoise à une autre couronne. Le sentiment national s'effraya alors de l'influence que la Russie pourrait prendre un jour sur les affaires du Danemark, mais ces appréhensions étaient au moins prématurées, et les événements ne devaient guère les justifier.

Au mois de mars de la même année une ordonnance royale dota l'Islande d'états provinciaux et mit cette île, perdue dans les régions du pôle, dans une condition semblable à celle des autres provinces du royaume. Le gouvernement usa ensuite de son pouvoir pour introduire des améliorations de détail dans l'armée, dans les finances, dans l'administration; il donna une impulsion plus vigoureuse aux travaux d'utilité publique et à la construction des routes. Tandis qu'il se préoccupait de ces soins importants, le commerce de transit prenait un développement nouveau et

le trésor recueillait les fruits d'une mesure en vertu de laquelle le tarif du Sund venait d'être abaissé; si les droits de péage étaient moins élevés, ils s'exerçaient sur un nombre de navires beaucoup plus considérable, et les revenus du gouvernement s'accroissaient dans une progression rapide.

En 1844 le gouvernement, sollicité par les réclamations de l'opinion publique, saisit les états provinciaux d'un projet de réforme des lois qui régissaient la presse. Dans le préambule du rescrit royal adressé à la chancellerie à ce sujet on lisait les déclarations suivantes, auxquelles les gouvernements du Nord n'avaient point accoutumé leurs peuples :

« Nous considérons la liberté de la presse comme le moyen le plus efficace pour le développement des lumières et des connaissances; aussi voulons-nous affranchir la presse de tous les liens qui ne sont pas nécessaires pour l'empêcher de devenir, au détriment du repos public, l'instrument de toutes les passions ignobles.

« En suivant attentivement la marche de la presse quotidienne et en examinant avec soin ses productions, nous avons souvent observé combien elle s'efforçait de répandre les lumières en découvrant les défauts, les désordres qui existaient dans l'administration publique, efforts dont nous avons soigneusement tenu compte. Nous avons aussi acquis la triste expérience que les lois existantes ne formaient pas une barrière suffisante contre la perversité de la presse quand elle se propose pour but de corrompre le peuple et de le porter à l'affaiblissement des liens

d'amour et de confiance qui s'attachent à notre personne et à notre maison royale, en cherchant à semer la discorde, non-seulement dans les différentes parties de l'État, mais aussi parmi les diverses classes de la société, comme cela a eu lieu entre les propriétaires fonciers et les paysans, entre les supérieurs et les inférieurs.

« C'est d'après ces considérations que nous ordonnons à notre chancellerie de procéder à une exacte révision des lois concernant la liberté de la presse, et ensuite de préparer un projet de loi qui puisse être mis en délibération dans les prochaines assemblées des états provinciaux, et dont la loi du 27 septembre 1799 sera prise pour base, en en faisant disparaître tout ce qui paraît inutile et en y ajoutant tout ce qui peut la mettre à l'abri du reproche. »

En dépit de ces promesses la question de la liberté de la presse ne fut point encore résolue. Les états renouvelèrent d'ailleurs les vœux qu'ils avaient déjà précédemment exprimés sur le vote du budget, qu'ils réclamaient comme l'un des premiers droits des peuples; mais ces vœux ne devaient point encore être écoutés. L'année se termina par un succès pour la politique extérieure du gouvernement. Pendant que la France réclamait à main armée la réparation d'injures faites à ses droits par le Maroc, Christian VIII avait pensé que le moment était bon pour exiger des Barbares l'abolition de ces tributs honteux que les pays chrétiens ont longtemps payés à la piraterie et dont le Danemark n'avait point encore pu s'affranchir. Chaque année le budget danois comptait aux Maro-

cains une somme d'environ 100,000 francs; quelques vaisseaux de guerre furent envoyés sur les côtes d'Afrique pour obtenir de l'empereur Abd-er-Rhaman la renonciation de ses droits à cette honteuse rançon. Le gouvernement danois n'était pas dans l'intention d'agir, il ne le pouvait guère par lui-même, mais il comptait sur l'appui moral de la France et de l'Angleterre. L'une et l'autre lui firent d'abord défaut : la France, parce qu'elle était pressée, quels qu'en fussent les motifs, de mener à terme ses affaires particulières et n'avait point à cœur d'entrer dans de nouvelles complications; l'Angleterre, parce qu'elle attachait plus d'importance à son influence sur Abd-er-Rhaman qu'à l'avantage très-médiocre pour elle de rendre un service au Danemark; mais la négociation fut reprise ensuite, et nous la verrons l'année prochaine arriver à bonne fin.

XVIII

En Suède l'agitation soulevée par les débats de la dernière diète s'était beaucoup affaiblie et le pays commençait à se fatiguer d'une lutte stérile et sans résultats entreprise contre son propre gouvernement. Cependant la classe moyenne, si défavorablement traitée par la constitution, poursuivait de tous ses vœux la réforme des lois qui s'opposaient au libre développement de sa force et de son influence. Elle s'étonnait de ne point partager avec la noblesse, la bourgeoisie, le clergé et les paysans, le droit d'être représentée à la diète. Disons, pour être compris, qu'en

Suède la classe moyenne et la bourgeoisie sont loin d'être deux éléments synonymes, qu'elles sont parfaitement distinctes. La classe moyenne est formée des fils puînés des familles nobles et de ceux qui sont admis dans les professions libérales; la bourgeoisie comprend les marchands, les industriels, les membres des corporations commerciales. Tandis que ces réclamations de la classe moyenne se formulaient avec plus ou moins de persévérance, les anciens ministres de Charles-Jean XIV traduits devant le Riksrœtt pour rendre compte de leur administration, voyaient s'évanouir la plupart des griefs articulés par leurs ennemis politiques et sortaient absous de cette épreuve juridique.

Il faut le dire néanmoins; ces réclamations, ces incidents, dont l'histoire contemporaine conserve à peine le souvenir, pouvaient bien entretenir un peu les ressorts de l'esprit public et donner un aliment aux intelligences, mais elles ne réagissaient que d'une manière peu sensible sur l'opinion, et la Suède jouissait d'un calme presque sans exemple. Durant le long intervalle qui s'écoulait entre les diètes, la lutte des idées et des intérêts se ralentissait nécessairement et les questions les plus difficiles semblaient ajournées.

En Norwége les institutions démocratiques prévalaient et gouvernaient, au grand déplaisir du gouvernement du roi de Suède, toujours attaché à lutter contre ces tendances. Cependant en 1842 les travaux du Storthing eurent peu d'importance et se renfermèrent à peu près dans le cercle de quelques réformes financières et pénales. L'admission des Juifs dans le royaume était interdite par les traditions du pays

plus encore que par la loi fondamentale. On réclama contre cette coutume empruntée à des âges moins civilisés, mais aucune décision ne fit droit aux prétentions des Israélites. On s'abstint également, et en usant d'une intolérance encore plus regrettable, d'accorder aux catholiques l'émancipation et la liberté.

En 1843 la Norwége elle-même parut atteinte de l'assoupissement qui endormait la Suède. Aucun fait important ne se produisit dans l'histoire des deux royaumes. Les droits sur l'exportation des fers furent abaissés, au profit de la civilisation et de l'industrie; il y eut dans le sein du ministère quelques modifications qui portèrent sur les principes, et le pays ne s'émut qu'aux premiers symptômes de l'affaiblissement de la santé du roi. La perspective que ce vieillard ne tarderait pas à être enlevé à ses peuples troubla seule les fêtes splendides qui eurent lieu, dans les États scandinaves, pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de son avénement au trône.

XIX

Les inquiétudes de la nation devaient bientôt être justifiées. Le 26 janvier 1844, le jour même où Charles-Jean XIV entrait dans sa quatre-vingt-deuxième année, la maladie dont il était atteint prit un caractère des plus graves; puis, après une agonie d'environ six semaines, le roi s'éteignit, le 8 mars, laissant un nom cher à ses peuples, mais impopulaire en France. Les nations ne raisonnent point comme les philosophes assis dans une chaire d'enseignement; au-dessus

de la logique des théories elles placent la logique du cœur, bien autrement inflexible. La France était la patrie de Bernadotte ; c'est dans nos camps, à l'ombre de nos drapeaux, grâce au sang des soldats français, ses compagnons d'armes, que le lieutenant de Napoléon avait grandi et s'était fait une renommée ; si la Suède l'avait élu prince royal et l'avait ceint de la couronne des Wasa, c'est parce qu'il s'était élevé en première ligne dans les rangs de nos armées. Il aurait dû concilier jusqu'au bout ses devoirs envers ses deux patries. Un fils est ingrat qui, pour servir les intérêts de son épouse, attente aux droits de sa mère et tourne contre elle son épée. Voilà ce que le peuple, en France, s'obstinait à dire et à croire. On raisonnait autrement à Stockholm, et peut-être y était-on animé de plus de justice. Mais quelle voix opposer chez nous à la voix du peuple?

Le fils de Charles-Jean XIV lui succéda sous le nom d'Oscar Ier. Au moment où il montait sur le trône de Suède et de Norwége la situation n'était exempte ni de préoccupations ni d'obstacles. Un parti démocratique avec lequel la royauté scandinave devait compter commençait à manifester son existence en faisant appel à une rénovation politique et sociale. En dépit des améliorations que la presqu'île de Suède et de Norwége devait au long règne et à la sagesse du dernier roi, une opposition puissante s'était formée et inquiétait le pouvoir ; le rôle que le gouvernement d'Oscar allait avoir à remplir exigeait de ce prince beaucoup d'impartialité et de prudence. La prudence et la dignité conseillaient au nouveau

roi d'avoir recours à tous les essais de conciliation; plus l'opinion publique se trouvait sollicitée par la démocratie, retenue de l'autre par les intérêts de l'aristocratie, plus il appartenait au roi de ne faire pencher brusquement la balance d'aucun côté et de se borner à l'étude des besoins réels du pays. Oscar Ier, sans être à la hauteur des difficultés de cette situation, comprenait suffisamment le besoin de calmer les appréhensions d'un parti, d'entretenir les légitimes espérances de l'autre. Il eut ce bonheur que l'élite de la nation, abstraction faite des querelles déjà engagées, consentit à ne l'associer à aucun conflit, à aucune lutte, et se borna à l'entourer de confiance et d'hommages. En revanche la couronne sut faire des concessions opportunes. D'accord avec la diète, il fut résolu que les états, au lieu de ne s'assembler que tous les cinq ans, se réuniraient désormais tous les trois ans. On abolit le droit que le gouvernement s'était réservé de supprimer les journaux par simple mesure administrative. On effaça de la constitution la clause aux termes de laquelle, sur les douze membres composant la cour de justice, six au moins devaient être nobles. On décréta, en matière civile, l'égalité de partage dans les successions, ce qui constituait une réforme contraire à la fois à l'esprit et au texte du pacte constitutionnel. On ajourna à l'année suivante l'examen d'une proposition tendant à établir l'égalité dans la répartition de l'impôt, et les tendances vers le droit commun se firent jour malgré tous les obstacles, à la grande joie de ceux qui s'intitulaient « le parti du progrès. »

XX

La Pologne continuait à être courbée sous la main de fer du czar; les réclamations de l'Europe, les protestations des parlements d'Angleterre et de France, les douloureuses protestations du souverain pontife arrivaient jusqu'au trône de Nicolas Ier et ne recevaient d'autre accueil que le mépris ou le dédain. Sans se mettre en peine de ce vain bruit, la Russie développait avec une audacieuse habileté sa politique d'envahissement et d'activité. Les plans qu'elle suivait dans ce but, remarquables par leur unité, par leur esprit de suite, étaient d'autant plus dangereux qu'ils étaient entourés de mystère et s'accomplissaient sans bruit. Le gouvernement moscovite consentit à réduire l'effectif de son armée; il hâta de ses ordres et de ses volontés l'exécution de la grande ligne de fer qui devait relier Moscou à Saint-Pétersbourg. En cette même année (1842) il étudia plus que jamais le difficile problème de l'abolition du servage, terrain brûlant sur lequel on ne pouvait s'aventurer sans rencontrer la noblesse, sans froisser d'innombrables intérêts dont la résistance présentait de grands périls. Le czar fit faire un grand pas à cette question en édictant un ukase ayant pour but de permettre aux propriétaires fonciers de conclure des contrats avec leurs serfs, soit pour des prestations en nature, soit pour le payement de leurs redevances en argent. L'ukase, sous ce rapport, favorisait l'émancipation des serfs en permettant aux propriétaires de

l'accorder sans être tenu, comme par le passé, de concéder aux affranchis un domaine territorial d'une certaine étendue. La noblesse, surprise de cette réforme, laissa éclater un mécontentement marqué; mais elle n'obtint, en réponse à ses protestations, que de belles paroles dont elle prit acte sans y attacher beaucoup de foi. Le gouvernement moscovite donnait d'ailleurs le change à l'opinion en persévérant à prescrire le retour de l'Église grecque-unie au giron de la prétendue Église nationale. Le clergé schismatique y apportait fort peu de résistance, mais les catholiques romains s'opposaient avec une généreuse énergie aux entreprises qui tendaient à les associer aux soumissions de l'Églisegre cque.

Dans un autre ordre de faits la Russie rencontrait une indomptable résistance chez les montagnards du Caucase; elle continuait à n'acheter la domination de la Circassie qu'au prix de sanglants combats et de sacrifices dont on n'entrevoyait pas encore le terme. Pour se consoler de ces déceptions elle continuait à étendre, presque à découvert, son protectorat sur la Moldavie, sur la Valachie; mais elle voyait avec déplaisir son autorité morale échouer en Servie, grâce aux sourdes pratiques de l'Autriche et au mauvais vouloir de la Turquie, secrètement appuyée dans cette question par l'Angleterre et la France. En compensation la Russie obtint de l'Angleterre (1843) un traité de navigation et de libre établissement qui devait avoir pour résultat d'attirer les capitaux anglais dans l'empire moscovite; elle réussit à renouveler avec la Prusse un cartel d'extradition des déserteurs,

qui était comme une offense à l'humanité et aux principes. Plus hostile encore que la Prusse à toute émancipation politique et sociale des Israélites, elle déploya contre eux des sévérités qui n'étaient plus de notre siècle. En vertu d'un ukase promulgué vers la fin de l'année, tous les Juifs de l'empire qui habitaient à moins de quinze lieues de la frontière eurent ordre de vendre leurs biens dans un espace de temps limité et de se transporter au sein de l'empire pour y fixer leur résidence. Il fut en outre statué qu'un très-grand nombre de familles juives, choisies parmi les plus pauvres, seraient transportées dans les steppes pour les peupler et les défricher. Une mesure moins oppressive, et contre laquelle aucune juste réclamation ne pouvait s'élever, fut de soumettre à l'avenir la population israélite au recrutement militaire. On ne vit d'ailleurs dans l'ensemble de ces dispositions qu'un acte d'intolérance religieuse et un moyen de contraindre les Juifs à embrasser le culte grec.

En 1844 la question soulevée par les nouvelles lois constitutionnelles de la Grèce fut le premier objet des préoccupations du gouvernement moscovite. On put croire un moment que tous rapports allaient être suspendus entre Saint-Pétersbourg et Athènes. Le rappel du ministre russe, M. Katacasy, fut comme la protestation du czar contre les changements politiques qui s'étaient accomplis en Grèce. Cependant le fait était consommé, et la Russie n'avait aucun intérêt à repousser pour longtemps la Grèce dans les bras de l'Angleterre et de la France. M. Katacasy fut remplacé, et une dépêche officielle,

portant la signature de M. de Nesselrode, exprima le désir que la Grèce parvînt à jouir du calme et de la sécurité qui lui étaient si nécessaires. On accepta ce langage amical, mêlé de conseils un peu hautains.

Or, en cette même année, le czar Nicolas fit un voyage à Londres. On essaya de rattacher cette excursion imprévue à des combinaisons d'alliance, à un rapprochement d'intérêts entre la Russie et l'Angleterre, mais les gens les mieux informés n'y virent qu'un témoignage de plus des bons rapports qui existaient entre les deux cours et une manifestation amicale de souverain à souverain. Du côté de la Prusse le czar fut plus heureux encore, et obtint le renouvellement du cartel signé d'abord, puis ajourné, et enfin signé pour la seconde fois, afin de régler l'extradition des déserteurs. Cette mesure, concertée entre les deux gouvernements, était surtout une menace à l'adresse des Polonais, et l'opinion publique, en Prusse, la désavoua hautement.

Dans le Caucase la guerre continuait avec une opiniâtreté qui faisait plus d'honneur au Circassien Schamyl qu'à ses redoutables adversaires; de nouvelles peuplades vinrent grossir le parti de l'indépendance, et Schamyl, ainsi fortifié, cessa de se maintenir sur la défensive pour prendre l'initiative de l'attaque. Cette lutte ne pouvait, d'ailleurs, causer à la Russie aucune appréhension sérieuse; loin de vouloir la terminer en frappant un coup décisif, la Russie semblait n'y voir qu'une occasion heureuse d'entretenir chez elle l'esprit militaire.

XXI

A peine remise des épreuves que lui avait imposées la révolte du pacha d'Égypte et de Syrie, la Porte Ottomane était loin de justifier les espérances de l'Europe et de persévérer dans les promesses de réforme qu'elle avait inscrites dans certains édits accueillis avec trop de confiance par les nations chrétiennes. Les lieutenants, les délégués du sultan continuaient d'opprimer les catholiques sur les divers points de l'empire et plus particulièrement dans le Liban. On sait que les populations de cette contrée montagneuse, principalement composées de Maronites, possédaient depuis des siècles le privilége d'être administrées par un émir de leur nation, qui relevait d'ailleurs du gouverneur turc de Saint-Jean d'Acre; elles jouissaient donc ainsi d'un gouvernement indépendant sous lequel leur religion et leurs coutumes étaient efficacement protégées. Or, dès que la Syrie fut rentrée sous la domination turque, la Porte ne rétablit pas le gouvernement du Liban sur ses anciennes bases; elle mit de côté les émirs et installa à leur place dans la montagne un proconsul mahométan. Les Maronites se soulevèrent en réclamant le maintien de leurs priviléges naguère garantis par les puissances chrétiennes; la Porte répondit par un refus, et confia au fanatique Omer-Pacha, l'un des plus opiniâtres ennemis du christianisme, le soin d'administrer les populations du Liban. Les puissances protestèrent et le divan se montra sourd à leurs plaintes;

les représentants de l'Europe ne se tinrent pas pour vaincus par cet odieux fanatisme; ils insistèrent en faisant entendre de sérieux avertissements; la Porte, un moment intimidée, feignit d'accorder quelques concessions, mais elle ne changea rien à son système. Ces dénis de justice ne pouvaient manquer d'indigner les nations chrétiennes. La France proposa de rétablir dans le Liban l'émir Beschir et sa famille, c'est-à-dire la forme d'administration qui existait dans le pays avant 1840. Le cabinet anglais ne voulut pas adhérer à cette combinaison, qui fut écartée. La diplomatie européenne n'en continua pas moins d'insister auprès du divan pour qu'il fût fait droit aux justes réclamations des chrétiens de Syrie, mais les puissances n'étaient pas d'accord sur les mesures à prendre. L'Angleterre poursuivait sourdement la réalisation d'une propagande protestante à Jérusalem et en Palestine; la Russie ne songeait qu'à favoriser les schismatiques grecs; la France réclamait, sans énergie, en faveur des catholiques romains, et la Turquie confondait toutes les communions chrétiennes dans une même antipathie. Le pavillon français ayant été insulté à Jérusalem, notre chargé d'affaires à Constantinople exigea une réparation qui fut accordée, mais que la France trouva incomplète.

En Servie une révolution populaire avait dépossédé le prince régnant, Michel Obrenovitz, et lui avait donné pour successeur Alexandre Pétrowich, petit-fils du célèbre et infortuné Czerny-Georges. Le nouveau prince, qui prit le nom d'Alexandre Georgewitz, était âgé de dix-huit ans. L'Autriche ne s'op-

posa nullement au fait accompli; la Russie essaya de faire annuler l'élection d'Alexandre; la Porte, n'osant se prononcer, déclara qu'elle s'en remettait au jugement des puissances, et envoya d'ailleurs à Alexandre Georgewitz le bérat d'investiture. M. de Boutenieff, ambassadeur du czar, avait ordre de réclamer ses passe-ports s'il n'était fait droit aux exigences de son maître; le sultan s'attacha à démontrer que l'élection d'Alexandre n'était point illégale; la France et l'Angleterre semblaient au moment d'adresser à la Russie des observations dans le même sens; l'Autriche hésitait. A la fin les puissances, n'osant aggraver la difficulté au point d'en faire surgir la guerre, abandonnèrent la Porte à elle-même dans cette question, et le gouvernement de Constantinople se résigna à prescrire aux Serbes de procéder à une nouvelle élection dont on ne pourrait contester la régularité. Le sénat serbe se montra disposé à obéir et tout fut disposé en vue d'une élection nouvelle. Vainement la Russie essaya-t-elle de peser sur le choix du peuple; on avait renversé Michel parce qu'on l'accusait d'être une créature du czar; les Serbes ne pouvaient se prêter aux manœuvres de la diplomatie moscovite, et Alexandre fut réélu par le suffrage unanime de la nation, au grand détriment de l'influence russe dans les contrées danubiennes.

XXII

Aucun incident grave n'avait marqué, en 1842, les annales particulières de la Grèce. Le calme extérieur

régnait dans les esprits et on n'entrevoyait de difficultés que dans les questions de finances. On ne devait pas néanmoins se faire illusion sur la gravité des embarras qui naissaient du désordre de l'administration et que ne pouvaient résoudre les remontrances des cours protectrices. Le gouvernement d'Othon, soit inhabileté, soit incurie, ne parvenait pas à organiser un système fiscal régulier, encore moins savait-il faire des fonds publics un emploi intelligent et utile. Ce même gouvernement, dès son origine, avait promis de doter la Grèce du régime parlementaire, de donner au pays des institutions libérales qui l'associeraient, par ses représentants, à l'exercice du pouvoir législatif et au vote de l'impôt. L'Angleterre et la France hâtaient de leurs conseils la réalisation de cet engagement; la Russie le contrariait d'une manière sourde et inaperçue. Quoi qu'il en soit, les retards qu'apportait le roi Othon à donner satisfaction aux espérances populaires firent éclater (3 septembre 1843) une insurrection dans Athènes. Ce mouvement, imprévu d'ailleurs et à peine concerté, eut un plein succès; le roi, hors d'état de pouvoir opposer quelque résistance à l'explosion du vœu populaire, se détermina à y adhérer. Un ministère libéral fut nommé, qui eut pour président M. Métaxa, et s'occupa de jeter les bases des institutions politiques dont on allait doter la Grèce. On convoqua des comices électoraux chargés de confier le mandat constituant à une assemblée nationale, et l'ouverture de la session eut lieu, le 8 novembre, en grande pompe. Des délibérations de cette Chambre allaient naître les ins-

titutions si longtemps attendues par la Grèce affranchie.

Et d'abord, comme on put le voir lorsque la discussion s'engagea sur ces hautes questions (1844), l'assemblée se préoccupa de l'avenir et de l'importance du rôle qui allait échoir à la Grèce. Ce pays était convié à la régénération de l'Orient par le régime représentatif, combinaison à la fois ambitieuse et prématurée. La nouvelle constitution, discutée et votée par l'assemblée nationale, faisait espérer aux Hellènes les garanties politiques déjà consacrées par les chartes de l'Angleterre et de la France; elle maintenait la forme monarchique et instituait deux Chambres destinées à représenter la nation. Elle assurait la bonne organisation de la justice et des finances, l'équitable répartition de l'impôt, la responsabilité du ministère, l'établissement du jury et l'égalité devant la loi. Ce furent là les institutions qui causèrent à la Russie un si vif déplaisir et motivèrent l'interruption des rapports et les menaces dont nous faisions mention tout à l'heure.

XXIII

En Suisse une grande agitation régnait au moment même où s'était ouverte l'année 1842. D'une part les cantons d'Argovie, du Tessin et de Genève, étaient en proie à de violentes émotions politiques; de l'autre la sévérité des avertissements diplomatiques blessait les susceptibilités nationales. Unis entre eux par un même sentiment de dignité contre la

pression ou l'influence de l'étranger, les cantons helvétiques se trouvaient livrés, dans toutes les questions intérieures et pour leurs affaires domestiques, aux contradictions et aux divisions les plus déplorables. Le gouvernement central, faible et impuissant, ne savait comment prendre la direction du pays. On ne parvenait à constituer en Suisse ni une majorité modérée, ni une minorité pacifique; l'une se manifestait par le despotisme, l'autre par la rébellion; la part d'indépendance laissée à chaque canton donnait aux majorités le moyen d'abuser de leur force, aux minorités la tentation et le désir de résister avec violence. Le vice radical de cette situation consumait la vitalité de la Suisse et absorbait son énergie. En 1843 les questions irritantes étaient soulevées en grand nombre. A l'affaire des couvents sécularisés d'Argovie, aux discussions sans cesse renouvelées, toujours infécondes, qui se rattachaient à la révision du pacte fédéral, étaient venues se joindre des difficultés produites par l'exagération des doctrines démocratiques. En Suisse, comme ailleurs, le fédéralisme n'enfantait que le désordre, l'éparpillement des intérêts, l'amoindrissement des hommes et des idées. Vainement le vorort avait-il protesté contre les décrets de vente adoptés par le canton d'Argovie en vue de la sécularisation des biens monastiques; les résistances du canton d'Argovie furent encouragées par le peu d'adhésion que les cantons protestants donnèrent aux résolutions du directoire. Les cantons catholiques songèrent à former une ligue pour la défense de leurs intérêts religieux ainsi compromis, mais cette union

des cantons les moins populeux et les plus faibles ne semblait devoir amener aucun progrès sérieux dans le sens du respect des droits. A Genève, et le 13 février 1843, éclata un mouvement révolutionnaire qui fut comprimé ; mais le sang avait coulé, et l'autorité, trop faible pour compléter sa propre victoire, eut la faiblesse d'amnistier les coupables, qu'elle n'osait livrer aux tribunaux. Quelques troubles se produisirent dans le Tessin et dans le Valais ; on les attribua aux criminelles excitations du parti qui se faisait appeler *la Jeune Suisse* et qui subissait l'influence de Mazzini.

En 1844 les sept États catholiques protestèrent, par un manifeste, contre la sécularisation inconstitutionnelle et tyrannique des couvents d'Argovie. Peu de temps après, les troubles qui, dès l'année précédente, s'étaient manifestés dans le Valais, prirent un caractère plus grave. Une lutte sanglante s'éleva entre les révolutionnaires de ce canton, stimulés par *la Jeune Suisse*, et les conservateurs, armés pour la défense de leurs croyances et de leurs institutions religieuses. Le gouvernement valaisan, incapable de rétablir la paix, fit appel à l'intervention du vorort, et cette demande fut accueillie. Cependant le Haut-Valais, se confiant très-peu à la justice du pouvoir fédéral, se leva en masse et refoula vers Sion les défenseurs peu nombreux et mal armés du Bas-Valais (18 mai). Le parti de *la Vieille Suisse* profita de sa victoire pour édicter des lois rigoureuses contre les révolutionnaires mazziniens. La diète générale, assemblée pour mettre fin à ces conflits, se montra dispo-

sée à peu de bienveillance envers les catholiques. Lucerne appela les Jésuites sur son territoire, Argovie protesta contre cette décision, et une réaction radicale se manifesta dans la plupart des cantons de la Suisse. De part et d'autre on s'attendait à des excès et à des violences, et ces appréhensions suffisaient pour déconsidérer la démocratie helvétique aux yeux de l'Europe.

XXIV

En Italie les divers États qui subissaient les uns l'influence, les autres la domination directe de l'Autriche, se trouvaient comme endormis dans le sommeil de la résignation et jouissaient d'un calme, et, disons-le aussi, d'une prospérité matérielle dont les progrès semblaient faire oublier les réclamations du parti national. Le Piémont, la Toscane, les Deux-Siciles se préoccupaient du développement de leurs intérêts agricoles, de l'extension de leur commerce, et la machine aux complots semblait brisée. Les États romains, systématiquement troublés par les agents révolutionnaires, se présentaient sous une apparence moins rassurante, et le carbonarisme continuait à ourdir des trames soit dans la province d'Ancône, soit dans la Romagne.

Cependant les souffrances de l'Église, en Russie et en Pologne, ne cessaient de contrister le cœur du souverain pontife; le retour des Grecs unis au sein de l'Église russe était un symptôme alarmant et de nature à consolider l'existence du schisme oriental.

Dans le consistoire du 22 juillet 1842 le vénérable Grégoire XVI fit entendre à ce sujet ses plaintes paternelles. Le chef de l'Église proclamait que les ennemis de la religion et de la vérité avaient pu seuls propager le bruit que Rome assistait avec indifférence aux usurpations religieuses du czar. « Nous devons à Dieu, disait-il, à la religion, à nous-même, de repousser bien loin de nous le soupçon d'une faute si honteuse..... Nous voulons qu'il soit manifeste à tout l'univers fidèle que nous n'avons en aucune façon manqué aux devoirs que nous impose la charge de l'apostolat. » L'attitude du souverain pontife, cette généreuse protestation produisirent en Europe une sensation profonde et un vif mécontentement dans l'empire moscovite; néanmoins les cours catholiques restèrent comme frappées d'atonie et la persécution continua son œuvre. Les affaires religieuses d'Espagne étaient d'ailleurs pour le saint-siége le sujet d'une grande et amère douleur, qui se manifestait par d'énergiques plaintes, par des réclamations destinées à remuer le sentiment du remords dans l'aîné des spoliateurs révolutionnaires.

XXV

En Amérique les événements s'accomplissaient fort obscurs et n'exerçaient aucune influence bien sérieuse sur la marche générale des affaires de l'Europe. Dans les États-Unis, plus que jamais, la politique intérieure était menée au gré d'une opinion incertaine, changeante, qui faisait passer le gouverne-

ment d'un extrême à l'autre, sans lui permettre jamais de se fixer dans un système de modération. Insensiblement, l'époque approchant où devaient se renouveler par l'élection les pouvoirs de M. Tyler, président de l'Union américaine, le pays se trouvait agité par les prétentions respectives des hommes de parti, et on voyait dans les divers États se produire des manifestations dangereuses, propres seulement à détruire chez les individus comme dans la nation tout sentiment du vrai, toute impartialité, toute tolérance. Les adversaires du président ne craignirent pas, au sein même du Congrès, de proposer sa mise en accusation, et M. Tyler ne réussit à faire échouer cette injuste tentative de la haine qu'avec le concours d'une majorité peu considérable; ce fut pour lui un échec moral. Ses ennemis, en lui imputant des actes de corruption, des malversations, des crimes de haute trahison, avaient dépassé le but, et les majorités parlementaires n'osèrent les suivre dans cette voie. M. Tyler n'en devint d'ailleurs ni plus circonspect, ni plus populaire.

Durant ces conflits stériles le gouvernement des États-Unis, protégé contre l'Europe par la distance, par l'Océan, par le vaste développement de son territoire, continuait à se montrer dur et orgueilleux envers les puissances étrangères. D'accord avec le Congrès, il avisait à accroître les revenus de la nation et le progrès des diverses industries; il repoussait avec énergie les prétentions élevées par l'Angleterre au sujet du droit de visite et s'attachait à maintenir intact le principe de la liberté des mers. L'Angleterre,

dans les questions qui surgissaient chaque jour entre les deux pays au sujet de la délimitation des frontières, se voyait réduite à acquiescer, avec plus ou moins de bonne grâce, aux exigences des États-Unis. A l'intérieur la république américaine était dans une situation moins enviable. Par suite de la liberté excessive donnée aux États en matière d'emprunts, la dette publique s'était accrue dans des proportions effrayantes; les ressources ne permettaient plus d'y faire face et les intérêts avaient cessé d'être payés. Plusieurs États de l'Union en étaient même venus à répudier leurs dettes. Ce système commode, que nous flétrissons du nom de banqueroute, trouvait de nombreux approbateurs dans le pays, et la législature américaine ne se préoccupait que bien faiblement des devoirs que lui imposait une situation aussi grave. A l'intérieur le parti qui voulait sortir de la difficulté d'une manière honorable proposait d'établir certains impôts directs à l'aide desquels le gouvernement fédéral prendrait à sa charge la dette des États. Cette proposition, soumise au Congrès en 1843, n'obtint pas l'adhésion législative, et la solution fut ajournée.

XXVI

En 1844 le gouvernement de l'Union américaine, d'accord avec le sénat et les représentants, se détermina à sanctionner une résolution importante. Nous voulons parler de l'annexion du Texas. Comme on le verra ci-après, cet État républicain, à la veille d'être

subjugué par le Mexique, dont il rejetait la domination et l'alliance, s'était vu réduit à solliciter l'honneur d'être incorporé aux États-Unis. La puissante république, qui tenait à absorber, l'un après l'autre, tous les territoires de l'Amérique du Nord, se fit une joie de s'adjoindre le nouvel État qui s'offrait à elle, et l'annexion du Texas fut accomplie.

L'événement le plus important de cette année, en Amérique, fut la nomination d'un président des États-Unis en remplacement de M. Tyler. Le nombre total des voix accordées aux États était de 275. M. Polk en réunit 170; M. Clay, 105.

Le Mexique guerroyait contre le Texas, pays détaché de sa souveraineté, mais qu'il n'avait pas renoncé à soumettre; secrètement encouragé par le cabinet de Washington, et se voyant hors d'état de tenir tête aux forces supérieures dont pouvait disposer l'ennemi, le Texas avait demandé son incorporation aux États de l'Union américaine. Sur ces entrefaites Santa-Anna, qui avait réussi à se faire élire, une fois encore, président de la république mexicaine, n'avait pas tardé à abdiquer cette dignité. Durant son passage au pouvoir il avait poussé le Mexique jusqu'aux dernières conséquences du système prohibitif. Par un décret destiné en apparence à protéger l'industrie nationale, mais en réalité à favoriser la contrebande, il avait interdit tout commerce de détail aux étrangers dans toute l'étendue du Mexique. Un délai de six mois était accordé pour la fermeture des magasins et la clôture des opérations. Un autre décret eut pour but de prohiber l'entrée d'une grande quantité de

marchandises fabriquées au dehors, et ce fut une rude atteinte portée à l'écoulement des produits de l'industrie parisienne et de la manufacture anglaise. L'Angleterre protesta avec énergie, mais la popularité de Santa-Anna fit des progrès au Mexique, et c'était tout ce que voulait cet étrange chef d'un gouvernement placé en deçà des règles les plus vulgaires de la civilisation, de la justice et du progrès.

Le Mexique n'entendait pas se voir frustré de ses droits sur le Texas. Or à peine eut-il appris que le gouvernement de Washington venait d'annexer ce pays à la grande confédération du Nord qu'il manifesta l'intention de déclarer la guerre aux États-Unis. Au lieu donc de réclamer l'intervention officieuse de l'Angleterre et de la France, intéressées l'une et l'autre à ne point laisser s'agrandir outre mesure l'Union américaine, le gouvernement du Mexique rompit l'armistice conclu entre lui et les États-Unis et se livra à d'impuissantes démonstrations militaires. Sans se laisser intimider par la mauvaise humeur du Mexique, le gouvernement de l'Union envoya quelques vaisseaux sur les côtes de ce pays, et, pour le moment, la turbulente république qu'administrait Santa-Anna n'osa donner aucune suite à ses velléités belliqueuses. La législature mexicaine refusa d'ailleurs d'accorder à Santa-Anna des hommes et de l'argent, et ce refus ne permit pas au président d'agir. Peu de temps après, Santa-Anna résigna de nouveau ses fonctions de gouvernant, et, son successeur, M. Anson Jonès, arrivant au pouvoir avec des vues modérées et des tendances conciliatrices, tout fit espérer qu'au-

cune guerre sérieuse n'ensanglanterait l'Amérique du Nord.

XXVII

Vers le même temps le Brésil développait chaque année davantage son importance politique et sa prépondérance dans l'Amérique du Sud. Il s'abstenait de renouveler avec l'Angleterre des conventions commerciales arrivées à leur terme, et qui avaient trop exclusivement favorisé les produits de l'industrie britannique. La France, sans se décourager, venait d'entrer en négociations avec cet empire lointain, afin d'établir des conditions d'échange et des tarifs favorables aux deux pays. On convint d'unir la famille royale de France et la maison de Bragance, qui régnait au Brésil, par le mariage du prince de Joinville, fils de Louis-Philippe, avec la princesse Dona Francisca, sœur de l'empereur don Pédro II. Quant à l'état intérieur du Brésil, il semblait s'être amélioré, et, si la guerre civile n'avait pas cessé de troubler quelques provinces, le gouvernement, d'accord avec les Chambres législatives, s'attachait à aplanir les obstacles qui s'étaient si longtemps opposés au rétablissement complet de l'ordre et à la prépondérance du pouvoir.

L'empereur don Pédro épousa la princesse Thérèse-Christine-Marie, sœur du roi des Deux-Siciles. Ce fut une garantie de plus donnée à l'avenir de la monarchie et aux besoins pacifiques. Le Brésil, en dépit des embarras financiers dont il ne pouvait s'affranchir,

était bien autrement en progrès que les autres États de l'Amérique méridionale. Sa situation, qui le rendait maître de presque tout le littoral oriental et des vastes plateaux du centre, faisait naître dans ses ports un commerce qui occupait dix-huit cents navires, et donnait lieu d'espérer un immense développement de la richesse intérieure lorsque la navigation de l'Amazone, de l'Uruguay et du Parana serait convenablement exploitée. Rio-Janeiro était dans une situation des plus prospères et le reste de l'empire ne connaissait aucun obstacle au développement rapide des intérêts du pays, sinon l'élévation des tarifs commerciaux.

Cet état de choses apparut d'ailleurs sous un aspect moins favorable au début de l'année 1844. La grande affaire du Brésil, empire si nouvellement émancipé, était de se plier aux allures régulières du régime constitutionnel. Pour résoudre ce problème il aurait fallu comprimer dans ce pays l'esprit de désordre et l'esprit de révolte. Quant aux Chambres législatives, elles continuaient à fonctionner péniblement, avec des idées confuses, des sentiments indécis, donnant naissance à des administrations éphémères. En vue de donner une extension plus énergique aux progrès de la richesse commerciale, le Brésil essaya de conclure un traité avec le Zollverein et consentit, vers la fin de l'année, à abaisser sous quelques rapports les tarifs de douanes dont l'élévation rebutait le commerce européen.

Le Pérou était en proie aux divisions et aux calamités intérieures qui sont l'inévitable conséquence

d'une révolution politique récemment accomplie. La mort du président Gamarra, tué à la tête d'un corps d'armée sur le territoire bolivien, semblait de nature à ramener la paix dans cette malheureuse république; il n'en fut rien. Une révolution nouvelle ayant éclaté sous la direction de Torrico, un des nouveaux candidats à la présidence, le parti révolutionnaire fut vaincu, non loin de Prisco (17 octobre 1842), et le successeur de Gamarra, Vivanco, prit des mesures pour recommencer les hostilités avec la Bolivie.

L'année suivante le Vénézuéla conclut avec la France un traité d'amitié, de navigation et de commerce. Vers le même temps la république noire d'Haïti vit éclater dans son sein une révolution qui renversa le pouvoir du général Boyer et mit fin à la prépondérance de la race mulâtre. Le président déchu s'enfuit à Cuba, d'où il se proposait de venir demander asile à la France. Un gouvernement provisoire, confié au général Hérard, s'installa à Port-au-Prince et vit ses premiers actes troublés par de nouvelles insurrections qu'il fallut réprimer à l'aide des armes. L'envoyé de la France, M. Adolphe Barrot, se mit en rapport avec la nouvelle administration haïtienne et consentit, au nom du roi Louis-Philippe, à accorder à cette république sans ressources les sursis qu'elle demanda pour payer l'indemnité stipulée, en vertu du traité du 12 février 1838, au profit des anciens colons français dépossédés par la révolution de Saint-Domingue.

Sur ces entrefaites une lutte acharnée et destructive continuait de désoler la république argentine et

l'Uruguay. La mort du chef des unitaires n'avait point arrêté l'effusion du sang; les forces militaires de la confédération argentine s'étaient portées avec plus de vigueur contre la république de l'Uruguay, dont l'envahissement était devenu le but spécial de la guerre. Des rencontres avaient eu lieu, sur terre et sur mer, le plus souvent favorables aux troupes argentines, et une alliance conclue entre Montévidéo et les provinces de l'Entre-Rio et de Santa-Fé n'avait amené aucun résultat sérieux. Quant à l'ancien président Oribes, il continuait d'être l'un des meneurs les plus ardents de cette querelle sanglante, en sorte que les hostilités entre les deux États rivaux se compliquaient de deux guerres civiles.

Cette situation devenait d'autant plus confuse que les étrangers, menacés dans leurs intérêts et dans leur sûreté personnelle, se trouvaient réduits à prendre une part active aux luttes des deux pays. En Europe on ne parvenait ni à suivre ces conflits obscurs, ni à les comprendre; on ne pouvait juger de quel côté était le droit, mais on s'accordait généralement à condamner le parti de Rosas et à souhaiter le triomphe de ses ennemis, dont les plaintes se faisaient entendre plus haut que les siennes et qu'on supposait moins barbares que lui.

La France et l'Angleterre, intéressées toutes deux au rétablissement de la paix, firent des efforts pour interrompre la lutte; leur intervention ne pouvait réussir. Rosas, qui avait deux fois vaincu son antagoniste Riveira, était l'ennemi trop ouvertement déclaré de la Grande-Bretagne pour écouter les conseils

pacifiques au moyen desquels l'Angleterre essayait d'enchaîner son ambition et ses vengeances. Quant à la France, elle rencontrait des obstacles sérieux à l'accomplissement de ses vues dans la position équivoque de ses émigrants eux-mêmes, qui, après avoir pris parti dans une cause étrangère, ne se rappelaient leur nationalité qu'au moment du danger, et ne se souciaient point assez de ne compromettre ni la dignité, ni l'impartialité de la métropole.

LIVRE VINGTIÈME.

LA FRANCE ET L'EUROPE AU DÉCLIN DE LA MONARCHIE DE JUILLET.

1845—1847.

I

La prospérité matérielle était grande encore, mais de profondes atteintes portées à l'ordre moral semblaient annoncer au pays que le gouvernement et la société s'acheminaient vers leur déclin; ils étaient d'ailleurs bien clair-semés ceux qui prêtaient l'oreille à ces avertissements sinistres; ni les hommes d'État, ni les multitudes, ni la bourgeoisie n'en avaient souci. Les chefs du pouvoir et les coryphées parlementaires ne voyaient rien au delà de leurs luttes de tribune et de leurs querelles d'antichambre; les masses, fatiguées de gagner par le travail le pain de chaque journée, n'ajoutaient ni curiosité, ni foi à des conflits secondaires dont les acteurs étaient inconnus du peuple; la bourgeoisie, confiante dans la durée de la paix, avide de spéculations et d'entreprises, fière de gouverner par un prête-nom qui s'appelait Louis-Philippe, la bourgeoisie, disons-nous, était tout à cause du gouvernement et par le gouvernement, mais elle

se détachait peu à peu de ce pouvoir que les journaux du centre gauche proclamaient inepte et aveugle, et elle aspirait, sinon à le réformer, du moins à le régenter; elle ne comprenait rien au delà de la Charte et de la dynastie de 1830, elle en désirait le maintien, mais à condition qu'il serait permis à tous de stigmatiser l'avarice du roi, les airs dédaigneux du duc de Nemours, les fausses mesures du maréchal Soult, les palinodies de M. Guizot, le faible de la cour et de la reine elle-même pour les Jésuites. Le roi, plus que tout autre, se faisait illusion sur l'avenir; on eût dit qu'il avait fait un pacte avec la fortune. Si ses regards s'attristaient lorsqu'ils rencontraient, au foyer domestique, la place vide du duc d'Orléans, son esprit se rassurait au spectacle de cette incomparable lignée de princes, beaux et jeunes, qui promettaient une durée éternelle à la dynastie. Il avait vu beaucoup de révolutions, il avait connu la misère et l'exil; mais, en avançant dans la vieillesse, il semblait oublier que les choses humaines durent peu et que les races royales ne font que passer sur le sol de la France, labouré par les tempêtes. Plein de confiance en son propre sens, il n'aimait qu'à demi ses ministres, qui lui semblaient prendre trop au sérieux leur rôle constitutionnel et derrière lesquels il ne consentait plus à s'effacer. Il ne se dissimulait pas qu'on faisait encore quelque bruit à propos de la question de Taïti et de la liberté de l'enseignement; mais ces difficultés ne l'arrêtaient guère: il fallait bien que les oisifs de café s'occupassent de quelques problèmes à résoudre. Pour sa part, il en

vait vu d'autres, et de plus graves encore, et il savait comment on vient à bout d'endormir un peuple ou de lui donner le change. Chaque session amenait ses petites querelles oratoires et faisait apprécier au peuple les bienfaits d'un régime livré aux discussions sans que les discussions ralentissent le jeu des rouages politiques. Cela suffisait. Avec les commis du 29 octobre on pouvait encore aborder une ou deux législatures et autant de réélections générales. Si le poids de l'opposition venait ensuite à devenir plus lourd dans la balance, on aurait recours aux commis du 1er mars et du 15 avril; au besoin on essayerait de la gauche dynastique, et les ressorts du gouvernement constitutionnel se prêteraient à ces expériences. Qui donc avait quelque chose à craindre? De quel côté annonçait-on les nuages?

II

L'opinion publique était fatiguée; les majorités qui prêtaient leur appui au gouvernement et se recrutaient à l'aide de son influence se croyaient pour quelques années encore en possession de la puissance politique et ne se passionnaient plus pour défendre une situation à peine menacée; toutes les oppositions, déconcertées par les échecs parlementaires, semblaient découragées dans le présent et renvoyaient à un avenir meilleur l'espérance de la victoire; le parti démocratique, refoulé dans les impossibilités de ses théories, commençait à n'effrayer personne et ne se prenait pas lui-même bien au sérieux; comme il ne pouvait triom-

pher que par surprise, il se bornait à parler de sa force sans y croire, à affecter des colères qu'il ne ressentait pas; le parti légitimiste regrettait de s'être montré si implacable, si superbe à l'égard de la royauté de Juillet, dont après tout la durée était un fait accablant et qu'il fallait se résigner à subir. Les vieillards à idées inflexibles, les douairières incapables de se rallier « au roi de 1830 » s'éteignaient peu à peu dans l'obscurité de leurs rancunes, mais, après tout, leur parti faisait un quart de conversion vers les d'Orléans. Les hommes mûris par l'âge se lassaient de n'être rien et se faisaient admettre dans les Chambres, dans les conseils généraux, dans la magistrature, dans les fonctions honorifiques; les jeunes gens s'enrôlaient dans l'armée, occupaient dignement les grades supérieurs, et, à force de se rencontrer, dans les camps, sous la tente ou devant l'ennemi, avec les fils du roi, se prenaient à respecter les princes, à obtempérer à leurs ordres, à solliciter leur estime. Quand les loisirs de la guerre les ramenaient au foyer paternel, ils ne comprenaient rien aux haines de leurs familles, ils rangeaient au nombre des préjugés qui passent cette rancune des vieux parents contre le nouvel ordre de choses, et ils ne tenaient plus pour factieuses et criminelles ces couleurs nationales à l'ombre desquelles ils versaient leur sang et acquéraient une juste gloire. Quant aux masses, elles se complaisaient dans la satisfaction de leurs intérêts matériels; elles ne sentaient aucun dévouement de cœur, aucune velléité chevaleresque en faveur de la monarchie de Louis-Philippe, mais la seule idée d'une révolution possible leur faisait peur et elles

demeuraient indifférentes, calmes et soumises.

La session de 1845, ouverte et continuée dans ces conditions, fut très-monotone, fort peu mêlée d'incidents. Les ministres défendirent avec des arguments médiocres leurs portefeuilles attaqués à l'aide d'une éloquence encore plus terne; on vit à des symptômes assez significatifs, tels que l'impopularité de quelques noms et l'accroissement du nombre des boules noires, que les doctrinaires perdaient du terrain, qu'une espèce de tiers-parti commençait à en gagner, et qu'il faudrait bientôt compter avec des dissidents plus ambitieux de distinctions que puritains et hostiles; mais les majorités bien recrutées avaient encore du temps devant elles et rien ne leur faisait une nécessité des concessions ou de la retraite. Les deux Chambres votèrent des adresses qui paraphrasaient le discours du trône; elles allouèrent des fonds secrets aux ministres; elles rejetèrent tous les projets de réforme; elles concédèrent tous les votes de confiance qui leur furent demandés; elles ne protestèrent, au sujet de Taïti et du Maroc, contre aucune lâcheté du pouvoir; elles se contentèrent sur tous les points des justifications ministérielles, et ce fut tout au plus si la chambre des Députés, encore dominée par les vieilles idées du libéralisme de 1825, se montra plus que le gouvernement animée de défiance à l'égard du clergé dans les solutions qui se rattachaient à la liberté de l'enseignement et au développement des corporations religieuses. A cela près le ministère vint à bout de tous les obstacles et domina toutes les malveillances. Quant aux Jésuites, la peur de froisser le

parti catholique, en France, et de soulever des difficultés du côté de Rome, empêchait seule le gouvernement de sévir contre eux, de faire fermer leurs établissements, de prescrire leur dispersion immédiate. Le pouvoir n'en était pas à les aimer, encore moins à les voir sans inquiétude; seulement un reste de pudeur ne lui permettait pas, au mépris de la liberté garantie à tous par les lois du pays, d'évoquer l'autorité des lois de proscription et de sang rendues par les assemblées révolutionnaires contre les ordres religieux et les congrégations monastiques. M. Isambert, M. Taschereau et bon nombre de libéraux de l'ancienne école le sollicitaient vainement d'entrer dans cette voie et de faire respecter ce qu'ils appelaient l'ordre légal : les ministres, le roi lui-même n'entendaient être ni persécuteurs, ni proscripteurs, et ils n'osaient point braver, même pour servir les passions philosophiques, le bon sens des générations modernes et les habitudes de tolérance entrées déjà fort avant dans les mœurs.

III

Un homme d'un talent éprouvé et d'une remarquable intelligence, M. Villemain, était alors ministre de l'instruction publique : la question de la lutte engagée par les catholiques contre le monopole universitaire le préoccupait très-vivement : elle troublait ses nuits, elle fatiguait ses veilles. Soudain cet esprit supérieur s'altéra, sa lucidité fut troublée, une fièvre mentale s'empara de lui, et, au sein même du conseil, le ministre

donna la marque visible de l'affaiblissement, momentané, sans doute, mais sérieux autant qu'imprévu, de son jugement et de sa raison. Il fallut sur-le-champ pourvoir au remplacement d'un homme que la célébrité et l'illustration n'avaient point mis à l'abri d'un pareil malheur. M. Villemain rentra pour quelque temps dans la retraite que lui commandait l'intérêt de sa santé, et le roi confia le portefeuille de l'instruction publique à M. de Salvandy, littérateur distingué, homme d'État sans ennemis, ministre de second ordre, peut-être, mais ministre honnête et sincèrement dévoué à la justice et au bien. Ce choix fut accueilli avec une faveur marquée qui ne diminua en rien les regrets soulevés par les circonstances si douloureuses qui venaient de rendre nécessaire le départ de M. Villemain.

M. Dupin avait publié un livre sur le droit ecclésiastique français, livre rédigé dans le sens des idées gallicanes et qui reproduisait toutes les doctrines des parlements sur la subordination de l'Église dans ses rapports avec l'État. Ce livre fut mis à l'Index et le cardinal-archevêque de Lyon publia à ce sujet un mandement de condamnation. Ce fut pour le monde officiel un sujet de réclamations passionnées : le mandement du cardinal de Bonald fut déféré à la juridiction du conseil d'État, et ce tribunal administratif, dont les évêques n'admettaient point la compétence en matière de discipline religieuse, déclara qu'il y avait abus. Cette sentence, rendue sur le rapport de M. Vivien, n'était point de nature à intimider l'épiscopat. Plusieurs évêques adhérèrent au mandement

de M. de Bonald et les sévérités de la loi apparurent impuissantes. Un pamphelt de *Timon* (M. de Cormenin) évoqua la question au tribunal de l'opinion publique et mit en lumière tout ce qu'il y avait d'étrange et d'insolite dans le rôle attribué au conseil d'État en matière de conflits religieux.

La question de l'enseignement plus ou moins chrétien, plus ou moins libre, ne cessait d'être agitée. Le clergé, se mêlant avec une ardeur imprévue à toutes les luttes qui se rattachaient à ce problème vital, entretenait parmi les fidèles le désir ferme et persévérant de voir réaliser à ce sujet les promesses de la Charte. Peu disposé à aimer Louis-Philippe, charmé de trouver un thème légal pour le harceler ou le combattre, impatient de prendre en main la direction des sympathies et de l'intelligence de la jeunesse, il ne permettait point au pouvoir de s'endormir, il adjurait les Chambres de faire droit à ses doléances, il provoquait des interpellations et des pétitions. Au Luxembourg et au Palais-Bourbon on se serait assez peu soucié de voir le débat porter sur la question de l'enseignement, et les majorités aussi bien que les oppositions purement politiques n'avaient point un grand enthousiasme pour la liberté réclamée du haut des chaires chrétiennes; mais une situation toute particulière leur était faite sous ce rapport. A la chambre des Députés vingt ou trente membres se ralliaient exclusivement à l'idée catholique, à l'idée de l'affranchissement de l'Église, et ce groupe n'était nullement à dédaigner puisque, dans les autres questions, il pouvait, en se déplaçant, porter la majorité de droite à

gauche, de gauche à droite. Il importait donc de ménager un tiers-parti qui constituait à chaque vote décisif un appoint dont tout le monde reconnaissait l'importance. Cette considération déterminait l'opposition à certaines concessions libérales dont elle aurait été bien avare si elle n'y eût trouvé son compte; elle engageait le ministère et ses amis à ne point se mettre mal avec les députés catholiques et à ne pousser à l'extrême aucune mesure contre les congrégations religieuses. Par une conséquence même de cette situation, on commençait à prévoir que le clergé ne tarderait pas à exercer une influence importante lors des élections prochaines. Les électeurs catholiques étaient loin d'être nombreux, mais, dans les colléges électoraux comme à la Chambre, les hommes de cette opinion constituaient un appoint, et on s'attendait à ce que, partout où cela pourrait se faire avec l'espoir du succès, certains électeurs exigeraient des candidats l'engagement formel de voter pour la liberté de l'enseignement et pour l'indépendance de l'Église. Les choses étant ainsi, on se fait aisément une idée exacte de l'importance qui appartenait déjà aux catholiques en matière politique et des ménagements dont ils étaient l'objet partout où ils allaient être appelés à peser de tout leur poids dans la balance sociale.

IV

A cela près la session de 1845 fut obscure, sans fécondité, et consacrée presque tout entière à des dé-

bats dont la stérilité échappait alors aux acteurs chargés des premiers rôles parlementaires. Une loi fut rendue sur la police des chemins de fer; une autre détermina l'organisation et la compétence du conseil d'État; une autre autorisa la Banque de France à établir un comptoir d'escompte à Alger; les autres actes législatifs eurent pour objet de pourvoir aux besoins du trésor ou d'introduire dans nos codes des améliorations sans portée. Parmi les propositions rejetées il y en eut une de M. Ledru-Rollin tendant à l'abolition du cens électoral, une autre de M. Demesnay relative à la suppression de l'impôt du sel.

Au dehors la question du droit de visite, tant de fois agitée, et qui avait le fâcheux privilége d'inquiéter et d'humilier le pays, fut de nouveau soumise aux délibérations de la diplomatie. Les négociations, habilement conduites du côté de la France par M. le duc de Broglie, du côté de l'Angleterre par le docteur Lushington, aboutirent à un traité, signé de part et d'autre le 29 mai 1845, qui régla sur un pied d'égalité le concours que devaient se prêter les marines des deux pays pour arriver à la répression de la traite. Des instructions particulières déterminaient les cas d'arrestation des navires suspects de piraterie; elles recommandaient la plus grande loyauté et la plus grande discrétion dans l'exercice d'un droit qui pouvait facilement dégénérer en abus. Les deux parties contractantes s'engageaient à interdire tout trafic d'esclaves dans leurs colonies. Le traité était conclu pour dix ans, mais, aux termes de l'article 10, les deux gouvernements contractants pour-

raient, au bout de cinq ans, examiner de concert si elles devaient le continuer, l'abroger ou le modifier. Si, à la fin de la dixième année, les conventions antérieures, c'est-à-dire les traités de 1831 et de 1833, autorisant le droit de visite réciproque, n'avaient pas été remises en vigueur, elles seraient considérées comme abrogées.

Déterminée à tout blâmer, à suspecter tout ce qui émanerait du gouvernement de Louis-Philippe, l'opposition se garda bien d'approuver le traité du 29 mai et d'y voir un progrès dans le sens des intérêts nationaux; elle fit entendre des récriminations et des plaintes; mais l'opinion publique, fatiguée d'une question dont la solution apparaissait pleine de menaces, parut adhérer, au moins par le silence, à la convention du 29 mai.

V

Vers le même temps, les Français établis à Madagascar s'étant vus en butte aux persécutions tyranniques des Hovas et du gouvernement de la reine Ranavalo-Manjąka, M. Romain-Desfossés, commandant de la station navale de Bourbon et de Madagascar, donna ordre au capitaine Fiéreck de se porter avec *la Zélée* sur Tamatave et de couvrir de la protection de notre pavillon les résidants européens qui réclameraient son assistance. Une attaque fut dirigée par nos marins contre le fort occupé par de nombreux détachements de Hovas. Les Anglais et les Français agirent de concert, et le feu de leurs frégates contrai-

gnit les barbares d'abandonner une partie de leurs batteries. On jugea l'instant favorable pour lancer contre les Hovas une colonne de débarquement qui enleva le drapeau de Ranavalo et détruisit l'artillerie du fort. Malheureusement on ne parvint pas à pousser plus loin le châtiment de l'ennemi, et les marins anglais et français, après avoir perdu bon nombre des leurs, se virent dans la nécessité de se retirer à bord de leurs vaisseaux sans avoir opéré la destruction complète de Tamatave. Ce fut une réparation incomplète dont les deux marines se promirent de tirer vengeance l'année suivante; mais les gouvernements de France et d'Angleterre ne jugèrent pas à propos de pousser si loin l'entreprise, et ils ne crurent pas l'honneur des deux pays compromis par un échec sur des plages lointaines et en quelque sorte inaperçues. Cette prudence fut assez durement qualifiée par l'opposition, et toutefois, en dépit des protestations du journalisme, la masse, en Angleterre et en France, adhéra ouvertement ou tacitement à la modération des hommes d'État qui nous épargnaient les éventualités d'une guerre sans profit et sans issue.

La France n'avait guère à s'applaudir des efforts onéreux qu'elle faisait pour imposer un peu de respect aux gouvernements du Mexique et de la république argentine, toujours disposés à méconnaître les droits de nos nationaux et à user, à l'égard de notre pavillon, de procédés injurieux ou injustes. Vers la fin de l'année 1845 nos relations diplomatiques furent interrompues avec la république mexicaine, peu disposée à nous donner les réparations qu'exigeait M. de

Cyprey, le représentant de la France, dont la dignité avait été méconnue. Vers le même temps la difficulté était plus grande encore sur les rives de la Plata. L'Angleterre et la France cherchaient à maintenir l'indépendance de l'État oriental et la protection de leurs résidants et de leur commerce. Ni Rosas, ni Oribe, son lieutenant, ne semblaient résignés à faire droit à ces réclamations, et, pour en finir avec leur résistance, les escadres combinées des deux grandes nations européennes se décidèrent à agir vigoureusement, de concert avec la flottille montévidéenne. Les forces navales anglo-françaises, ayant bombardé Colonia et bloqué Buénos-Ayres, s'emparèrent successivement de Paysandu, de Loriano et de Mercédès. Bientôt après elles tentèrent une expédition dans l'Uruguay et le Parana, fermés au commerce par les armes de Rosas. Le 18 novembre, étant entrées dans le Parana, elles se trouvèrent en face de l'ennemi, qui occupait en force la pointe d'Obligado et fermait par ses canons et ses batteries la navigation du fleuve. En avant de ces ouvrages, une estacade de vingt-quatre bâtiments, liés entre eux par trois chaînes de fer et protégés par des brûlots et des vaisseaux de guerre, semblait interdire aux escadres de France et d'Angleterre jusqu'à la pensée d'avancer. Le 20 novembre les marins des deux nations commencèrent l'attaque; la lutte fut longue, acharnée, meurtrière, mais aucun obstacle ne tint contre la vaillance des Anglais et des Français, et les barbares furent vaincus. Le brillant fait d'armes d'Obligado, si honorable pour notre marine, devait avoir pour résultat

d'affaiblir considérablement la puissance de Rosas et d'humilier ce barbare ; mais la solution des difficultés dont les républiques du Sud étaient encore le théâtre ne pouvait être le fait d'un coup de main heureux ou d'une attaque intrépide ; on avait affaire à un ennemi opiniâtre, rusé, persévérant, qui trouvait sous la main tous les moyens de lutte, et le moindre effort tenté par nos marins entraînait en pure perte des sacrifices d'argent et d'hommes dont la France ne comprenait pas la nécessité.

VI

La France était dominée par d'autres préoccupations, par d'autres besoins. Depuis quelques années une impulsion extrêmement vive, un développement inouï avaient été donnés aux intérêts industriels, aux grandes entreprises commerciales, à tous les progrès dont la réalisation ne s'achève qu'à l'aide des capitaux agglomérés, qu'en escomptant les ressources de l'avenir. Après avoir longtemps hésité, après s'être laissé devancer dans cette voie par des nations secondaires, la France s'était précipitée dans l'inconnu avec cette impétuosité qui, chez elle, suit trop souvent la défiance ; toutes les lignes de chemins de fer avaient été attaquées à la fois, une spéculation effrénée s'était portée sur ces entreprises. Treize compagnies autorisées, cent autres formées, pour la plupart, sur des bases insuffisantes et sans autre espérance que celle d'être absorbées par des sociétés sérieuses et de vendre chèrement leur mort ; une

concurrence déloyale organisée contre la spéculation honorable; des promesses d'action vendues au grand jour, malgré le vœu de la loi; des primes exagérées, des fortunes scandaleuses, tel était le spectacle que présentait notre pays et qui consternait l'honnêteté et la prudence. Un tel aveuglement ne pouvait être de longue durée; des catastrophes financières éclatantes survenues en Angleterre et en France firent succéder une grande panique à une excessive confiance; les capitaux attendus de Londres y furent retenus pour faire face aux besoins inopinément survenus de l'autre côté du détroit; cependant le numéraire français se trouvait engagé outre mesure par les versements successifs faits à une foule de compagnies; en quelques jours la valeur d'un grand nombre d'actions fut réduite au dixième du chiffre d'émission, et on dut se préparer aux éventualités d'une vaste crise industrielle.

Une autre cause imprévue agissait d'une manière fâcheuse sur les esprits. Les économistes ne cessaient de répéter qu'une disette n'était plus à craindre, en Europe, depuis que la culture de la pomme de terre semblait devoir offrir une ressource permanente à l'alimentation des classes pauvres; la science, toujours orgueilleuse, en était venue à dire : Nous avons supprimé la misère ! Et voilà qu'une maladie inconnue se déclarait sur la pomme de terre et menaçait, pour quelques années, de priver la France, l'Angleterre et l'Allemagne de ce précieux tubercule. De cette situation allait résulter une charge énorme pour les grains, qui ne pouvaient plus suffire aux besoins des peuples.

Il y avait là, sinon un danger immédiat, du moins de graves germes de complications futures, et les espérances qui se tournaient vers l'avenir parurent singulièrement assombries; mais, par bonheur pour le gouvernement, aucune difficulté politique ne surgissait, et les partis semblaient découragés ou désarmés. On se lassait d'attaquer l'existence d'un ministère que le roi voulait maintenir avec une volonté tenace et contre lequel aucun prétexte d'attaques bien grave ne semblait surgir. Le parti conservateur, rallié à la suite de M. Guizot, se sentait sûr d'une victoire que personne n'osait lui disputer. Une fusion s'opérait entre les deux fractions les plus importantes de l'opposition, et elle s'accomplissait, dans le sens de la résignation aux faits accomplis, sur le terrain même du centre gauche.

VII

Quand le roi ouvrit la session de 1846, une immense majorité se prononça en faveur des hommes et des doctrines du gouvernement. Les discussions des Chambres, provoquées par le vote de l'adresse, ne furent empreintes d'aucune violence, ne donnèrent lieu à aucune explosion passionnée. Ce fut à peine si, à la chambre des Pairs, le parti catholique constata les victoires qu'il avait peu à peu remportées contre l'Université par le seul fait des libres discussions portées sur le terrain du droit commun. M. Cousin prononça en faveur des vieilles traditions de l'Université impériale un discours dont ses amis firent le plus vif éloge, mais

dont la chambre des Pairs se montra fort médiocrement émue. M. de Montalembert fit entendre de généreuses protestations en faveur des catholiques du Liban; il demanda que, soit par le rétablissement de l'émir Béchir ou d'un prince de la famille Schehab, soit par tout autre moyen, on relevât sans plus tarder le nom de la France discrédité en Orient et les intérêts français compromis en Syrie. M. Guizot lui répondit en exposant à sa manière la situation des peuples dont M. de Montalembert plaidait la cause; il s'attacha à faire voir que, au lieu de perdre du terrain en Orient, l'influence française en regagnait tous les jours, et il demanda du temps et beaucoup de patience. La Chambre ne voulait nullement l'affliger en se montrant trop exigeante et elle se résigna à formuler une vague approbation de la politique ministérielle. Les adversaires du gouvernement essayèrent, mais sans succès, de réveiller la question du droit de visite; on écouta leurs accusations avec une attention polie, mais on donna satisfaction à la politique ministérielle. Un paragraphe fut proposé en faveur de la nationalité polonaise garantie par les traités et foulée aux pieds par la Russie; il fut voté à l'unanimité, en témoignage des justes sympathies de la France.

A la chambre des Députés M. Thiers attaqua la marche du gouvernement, sans cesser d'ailleurs de se proclamer l'ami le plus dévoué de la monarchie de Juillet. M. Guizot lui répondit sans âpreté. Parmi ceux qui répliquèrent à leur tour, au nom de l'opposition, on remarqua M. Billault, dont le talent oratoire avait considérablement grandi depuis quelques années; in-

terpellant le ministère, dont il accusait le peu de consistance, l'orateur s'écria :

« Comment! vous qui vous glorifiez sans cesse que votre politique a été celle du pays, vous qui soutenez qu'elle a son assentiment général et perpétuel, comment, toutes les fois que vous en trouvez l'occasion à cette tribune, venez-vous précisément mettre en suspicion ce mouvement naturel, ce mouvement instantané et spontané du caractère national? Comment, chaque fois que cette politique est en présence de l'opinion publique, venez-vous faire ainsi la part à cette opinion populaire que vous repoussez et que vous dédaignez du haut de votre sagesse, qui la domine et veut la refouler?

« Il fut un temps où vous rendiez à ce grand peuple, que, vous et nous, nous avons ici l'honneur de représenter, un magnifique et solennel hommage; il fut un temps où, après avoir soutenu à cette tribune, avec toute l'énergie et tout l'éclat de votre talent, les principes que vous abandonnez aujourd'hui, quand une ordonnance de dissolution vint nous faire descendre, vous alliez répétant dans le pays ces éloquentes paroles : « La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés démocratiques; c'est par là que, malgré leurs inconséquences et leurs faiblesses, elles se relèvent et retentissent avec éclat dès que cette noble fibre est émue; elle peut paraître molle, inerte, et tout à coup s'émouvoir, s'ébranler et tout agiter par son ébranlement. »

« Vous vous glorifiez alors de ce sentiment ombra-[g]eux, irritable, qui vous gêne aujourd'hui. C'est votre [f]aute ; le jour où vous en auriez besoin, vous seriez [t]rop heureux de le trouver ; mais ne le calomniez donc [p]as ; ne le représentez pas aux yeux des étrangers [c]omme un sentiment léger, irréfléchi, et indigne d'influer sur les affaires du pays.

« Nous avons besoin, pour nous et pour l'étranger, de notre propre considération nationale. Un peuple libre a besoin d'avoir confiance en lui-même, de ne pas se croire trop léger, trop étourdi, trop incapable ; appliquez-vous donc à le grandir et non à le diminuer. Vous avez dit un jour que nous avions assez de liberté, qu'il fallait nous enrichir maintenant, et aussi nous grandir moralement. Pratiquez donc cette seconde partie de vos conseils, apprenez à ce pays qu'il est capable, sérieux, qu'il comprend ses intérêts, et qu'il ne doit pas s'endormir s'il ne veut pas se réveiller en sursaut le lendemain. N'oubliez pas non plus qu'à l'étranger on est trop porté à faire fi et bon marché de la légèreté de la France ; on est trop porté à dire de ses sentiments les plus nationaux, les plus honorables : « Cela se passera, c'est un entraînement ! » Vous le disiez vous-mêmes quand nous discutions ici sur le droit de visite, vous n'aurez pas manqué de le faire dire à Londres. Vous deviez, sans dissiper cet entraînement, dissoudre la Chambre et consulter le pays. Le pays a répondu et il n'a pas changé ; le vœu national s'est révélé énergiquement. Ne croyez donc pas et ne laissez pas croire à l'étranger que les émotions nationales sont futiles et passagères,

« [illegible] de sérieux en France que votre sagesse et autres moyens de ce que vous appelez le vent populaire. »

M. Odilon-Barrot, quand son tour fut venu de monter à la tribune, se félicita, lui aussi, de l'union de la gauche dynastique et du centre gauche; il voyait dans l'alliance de ces grandes fractions du parti national des garanties de sécurité et de progrès. M. Ledru-Rollin, au nom de la démocratie, lui répondit que ni lui, ni ses amis ne se laissaient aller à d'aussi puériles illusions.

« Parlez-vous de vos programmes, dit-il à M. Odilon-Barrot, ou des programmes de M. Thiers? Commencez par vous entendre, car les vôtres sont exclusifs des siens, et si, par cette réponse vague, évasive, vous croyez, comme M. Thiers, donner le change au pays, reculer devant tout engagement, oh! non, ne croyez pas que le pays vous suive sur ce terrain. Il se rappelle encore 1839; à cette époque aussi on refusait de s'expliquer; on s'enveloppait de nuages, on cherchait à caresser l'esprit de nationalité, sans rien formuler, sans rien définir. La nation a cru à des principes quand il n'y avait que des ambitions, et, une fois prise au piége, elle a vu peser sur elle le ministère qui a préparé celui-ci, c'est-à-dire que depuis six ans le pays s'est vu corrompu et humilié.

« Quoi que vous fassiez, sans idées arrêtées, sans programme, sans réformes à réaliser, arrivassiez-vous même aux affaires, que vous vous y élèveriez sans force, sans puissance, dominés par une volonté supérieure, aussi courbés que le ministère actuel.

« Puisque vous parliez tout à l'heure de complicité t d'innocence, croyez-moi, vous joueriez encore une ois le rôle de dupes ou de complices.

« Oui, tout au moins le rôle de dupes, comme vous 'avez joué en votant les fonds secrets contre vos prin-ipes, en votant les fortifications contre vos prin-ipes, en votant pour la régence des hommes contre os principes, et sans qu'aucun de vos principes ou le vos prétendues réformes y ait rien gagné; car, soit u ministère, soit dans l'opposition, M. Thiers ne ous a rien concédé. Et j'ajouterai que M. Thiers ne peut rien vous concéder, car il est accablé sous le poids de ses propres précédents. J'en avais donné vingt preuves il y a deux jours, et aujourd'hui, comme pour vérifier mes paroles, une preuve nouvelle plus décisive, plus irrésistible, a surgi au milieu de ce débat. Que viennent de faire M. Barrot et ses amis dans cette séance? Ils ont montré la corruption électorale, administrative, judiciaire, s'infiltrant, se répandant partout. Qu'a répondu à ces accusations M. le ministre de l'intérieur? Ne regardait-il pas M. Thiers quand il s'est écrié : « Cette faute, si c'en est une, est celle de toutes les administrations qui nous ont précédés, et j'ai là dans mon portefeuille des documents qu'on m'évitera, j'espère, la peine de dérouler sous les yeux de la Chambre? » Qu'a répondu votre allié M. Thiers? Il a courbé la tête.....

« Si vous voulez sauver les principes, commencez par les inscrire hardiment sur votre drapeau, confiez-en exclusivement la défense à des mains qui ne soient pas suspectes et qui ne le dérobent point après la

coup habile en demandant aux Chambres de vouloir bien délibérer de nouveau sur l'adoption des projets de loi relatifs à l'organisation de l'enseignement secondaire, projets qui avaient obtenu l'éclatant appui de M. Thiers et dont la combinaison appartenait à M. Villemain. La chambre des Députés, votant au scrutin, rejeta la proposition soi-disant démocratique qui avait pour but d'exhumer ces traditions malencontreuses, et le libéralisme persécuteur subit une très-humiliante défaite.

Les catholiques, en dépit des haines de leurs adversaires et des vieilles rancunes voltairiennes, gagnaient chaque jour du terrain et se tenaient prêts à recueillir tous les avantages de leur situation politique. Ainsi que nous l'avons fait remarquer, ils étaient loin d'être en majorité dans le pays, mais, dans tous les colléges électoraux où ils ne pouvaient l'emporter par le nombre, ils avaient la ressource de se constituer en *appoint* et de faire pencher la balance pour un candidat ou pour un autre selon que l'on s'engagerait à voter pour eux dans les questions spéciales qu'ils se réservaient et qui se rattachaient à la liberté religieuse. Dès qu'il fut avéré que le ministère allait dissoudre la chambre des Députés, ils publièrent un manifeste dans lequel leur situation se dessinait très-nettement; il y était dit :

« Nous n'avons qu'à vouloir. L'ancien régime de la fausse liberté pour quelques-uns finit; le nouveau régime de la vraie liberté *pour tous* commence.

« La liberté religieuse étant pour nous un intérêt supérieur à tout autre motif électoral, nous ne devons

exclure aucun candidat qui s'engagera à défendre et à fortifier cette liberté consacrée par la charte de 1830. Nos préférences doivent naturellement se porter sur des candidats dont la moralité et le patriotisme puissent garantir le respect de leurs engagements.

« Nous ne demanderons à personne l'abandon de ses opinions politiques. Conservateurs ou opposants, votons pour le candidat de la liberté de conscience, qu'il soit pour ou contre le ministère. Voilà notre règle.

« Voici maintenant notre situation. Aujourd'hui nous sommes en minorité dans presque tous les colléges, de sorte que nous aurons moins à porter nos propres candidats qu'à donner entre divers candidats une *préférence* intelligente. C'est dans la solution de cette difficulté que se reconnaîtra le discernement des comités locaux et que pourra éclater la puissance de notre intervention. La Chambre actuelle compte près de cent députés élus à moins de vingt voix de majorité; dans plusieurs arrondissements les compétiteurs ont des chances presque égales. Si rien ne nous désunit, ne nous décourage, ne retient ou ne détourne nos suffrages, nous devons être les maîtres de l'élection dans un certain nombre de colléges. Pour obtenir ce résultat préparons-le. Les victoires électorales ne s'improvisent pas. Mais, tout en faisant ce qui peut assurer notre succès au jour de l'élection, ne négligeons point ce qui pourra l'utiliser après que l'élection sera accomplie.

« Entre les candidats qui viendront à nous, il s'en rencontrera peut-être qui souscriront à nos conditions

de liberté moins par conviction que par intérêt électoral.

« Que ces conditions soient donc nettement et explicitement posées, de telle manière qu'un homme d'honneur ne puisse les violer, les éluder ou les tourner sans que nous ayons le droit de proclamer aussitôt qu'il a manqué à la parole donnée... »

A ce langage inaccoutumé chez les hommes religieux, à ces déclarations énergiques et fières, il était évident que les catholiques de France entraient dans les voies depuis longtemps ouvertes, en Angleterre et en Irlande, par l'illustre O'Connell. Ils se posaient sur le terrain du droit commun et de la liberté. C'était une situation nouvelle, chez nous, pour le clergé et pour les fidèles, mais on était dans les conditions de la vérité et de la justice, et la victoire apparaissait possible et presque certaine.

IX

Sur ces entrefaites de graves événements accomplis dans les anciennes provinces polonaises venaient de causer dans l'occident de l'Europe et surtout en France une très-douloureuse émotion.

Depuis les traités de 1815, imposés à la France, la république de Cracovie avait conservé d'abord la réalité, plus tard seulement les apparences de l'indépendance nationale; cette république était sans doute petite et obscure, mais elle occupait parmi les nations européennes une tout autre place que sa puissance réelle ne le semblait comporter; pour tout dire,

Cracovie résumait en elle ce qui restait de l'antique Pologne.

Les traités de Vienne l'avaient déclarée libre, indépendante et neutre, sous la protection commune de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Nonobstant ces garanties, le territoire de cette république avait été militairement occupé une première fois par les troupes russes, une autre fois par les troupes autrichiennes, qui s'y étaient maintenues, sous un prétexte d'intérêt général, avec l'assentiment des diverses puissances protectrices. L'Angleterre et la France avaient hasardé, en 1840, de timides protestations contre cette violation des traités, mais leurs plaintes avaient été méconnues ou éludées.

Tels étaient les précédents diplomatiques de la question lorsqu'au même moment, et dans le cours de l'hiver de 1846, une insurrection éclata dans les provinces polonaises soumises à la Prusse et à l'Autriche; le mouvement ne tarda pas à se communiquer à Cracovie.

Le signal de l'insurrection fut donné, le 17 février, dans la petite ville de Pilsno, près de Tarnow, chef-lieu du cercle de ce nom, et dans la petite ville de Dambiec. Une bande de paysans, conduite par quelques gentilshommes, somma le bailli de Dambiec de se rallier, lui et ses subordonnés, à l'insurrection, et de livrer les deniers publics; mais les paysans, que rien n'attachait à la cause des nobles, ne tardèrent pas à se tourner contre eux. Les fonctionnaires autrichiens, exploitant contre la révolte la stupidité farouche de ces hommes et leur haine naturelle contre les seigneurs,

les exhortèrent à se défier de ces nobles qui ne cherchaient qu'à les compromettre dans leur propre intérêt, et les adjurèrent de rester fidèles au gouvernement, leur promettant une récompense de dix florins pour chaque rebelle qu'ils amèneraient mort ou vivant.

Aussi partout l'insurrection trouva-t-elle en face d'elle les paysans soulevés par l'espoir d'un gain officiel et du pillage, qui, s'il n'était pas permis, était nécessairement toléré. Dès lors la Gallicie tout entière fut le théâtre des plus odieux massacres ; les serfs déchaînés ne purent plus être contenus, et les nobles et tout ce qui leur appartenait furent partout impitoyablement égorgés. Et cependant les chefs de l'insurrection n'avaient pas ménagé les promesses ; ils avaient mis de côté tout orgueil et appelé le peuple aux armes au nom des doctrines de l'égalité la plus absolue ; s'il fallait en croire une proclamation de l'archiduc gouverneur général de la Gallicie, en date du 18 février, les nobles auraient fait espérer la suppression de la différence des classes, un partage égal des biens, l'exemption de l'impôt et des charges qui pesaient sur les biens-fonds.

Un mouvement semblable eut lieu en même temps dans la Posnanie prussienne; mais il fut immédiatement comprimé, grâce à l'état plus avancé des classes inférieures, chez lesquelles s'étaient développés, depuis longtemps, le sentiment de la propriété et l'intelligence d'une sage liberté. Un assez grand nombre de prisonniers furent faits, sans résistance, aux portes de Posen, et le gouvernement ne prit d'autres me-

sures de rigueur qu'un arrêté qui déférait à la justice des conseils de guerre toute tentative ultérieure de soulèvement dans les districts de Posen, de Marienwerder, de Bromberg et de Dantzik. Encore cette ordonnance fut-elle adoucie par une disposition qui invitait les généraux commandants à en référer au gouvernement pour l'exécution de toute sentence capitale.

La tranquillité ne fut troublée ni dans la Lithuanie, ni dans la Pologne russe : mais à Cracovie, qui avait toujours été le foyer des insurrections polonaises, un gouvernement provisoire fut constitué dès le 22 février.

X

Il était impossible de ne pas reconnaître une apparence de communisme dans le manifeste du nouveau gouvernement polonais. Il y était dit : « Tâchons de conquérir une communauté où chacun jouira des biens de la terre d'après son mérite et sa capacité. Qu'il n'y ait plus de priviléges ; que celui qui sera inférieur de naissance, d'esprit ou de corps, trouve sans humiliation l'assistance infaillible de toute la communauté, qui aura la propriété absolue du sol, aujourd'hui possédé tout entier par un petit nombre. Les corvées et autres droits pareils cessent, et tous ceux qui auront combattu pour la patrie recevront une indemnité en fonds de terre, prise sur les biens nationaux. » L'exagération de ces promesses avait eu pour but de surpasser auprès du peuple les promesses

de l'Autriche, qui, depuis longtemps, disait-on, travaillait l'esprit des classes inférieures dans un sens de haine et de vengeance contre leurs seigneurs.

Mais, pour donner aux espérances de la Pologne leur véritable sens, pour les circonscrire dans la limite de la justice et du droit, le gouvernement insurrectionnel ajoutait ce qui suit :

« Dès ce moment il n'y a plus de distinction entre nous ; nous sommes tous frères, fils de la même patrie, du même Dieu. C'est de ce Dieu qui est au ciel que nous implorons le secours. Il bénira notre glaive, il nous fera triompher ; et, afin qu'il écoute notre voix, abstenons-nous de l'ivrognerie et du vol ; ne souillons point notre cause sacrée par les actes arbitraires, par le meurtre des individus sans défense, par la persécution envers ceux qui professent d'autres confessions religieuses. Ce n'est pas aux peuples, c'est à nos oppresseurs que nous faisons la guerre. »

Le langage du prince Adam Czartoryski n'était pas moins solennel.

« Frères, disait ce vétéran de la cause polonaise, après quinze années d'une vie errante, après quinze années d'épreuves, nous avons résolu de nous délivrer d'un joug tyrannique et de vous donner la liberté... Depuis quinze ans les mercenaires de la Moscovie vous persécutent... Ils vous forcent à changer une religion émanée de l'Homme-Dieu lui-même, religion qui seule peut nous rendre libres en ce monde, et sauver nos âmes dans la vie future... Dieu a béni nos étendards ! Obéissez au clergé de l'Église de nos pères, il vous indiquera où et quand il faudra

prendre les armes... N'hésitez point! Soulevez-vous, et n'oubliez pas que Dieu récompensera ceux qui, après tant de malheurs, feront ici-bas le sacrifice de leur vie!...

« Pour vous convaincre davantage de la sainteté de notre cause, je vous enverrai mon fils bien-aimé, dans les veines duquel coule le sang des Piasts et des Jagellons; il sera pour vous un gage de mon dévouement et de mon amour pour la patrie...! »

Mais le chef de l'Église, le vénérable Grégoire XVI, ne semblait pas disposé à favoriser de ses exhortations ou de son silence un mouvement insurrectionnel dont il appréhendait les manifestations et les abus. Il avait à plusieurs reprises énergiquement protesté contre les attentats tyranniques accomplis par le gouvernement des czars contre la liberté religieuse et la foi des catholiques de Pologne; il ne crut pas devoir aller au delà, et, par une lettre pastorale adressée aux archevêques et aux évêques de Gallicie, il les invita à ne prendre aucune part aux agitations révolutionnaires dont leur pays allait être le théâtre, et à donner à leur troupeau et à leur clergé l'exemple de la soumission envers l'autorité de l'empereur d'Autriche, qui du moins respectait les droits de leur conscience et les priviléges de leur culte.

Quoi qu'il en soit, l'insurrection fut promptement comprimée, et les événements qui s'accomplissaient, et devaient laisser dans l'histoire de cette époque une large tache de sang, appartinrent presque immédiatement à l'histoire, tant ils furent de courte durée, tant le parti national se trouva hors d'état de soutenir

la lutte et de soulever (autrement que par ses malheurs) les sympathies de l'Europe.

XI

Les Autrichiens, commandés par le général Collin, prirent possession de Cracovie. Une proclamation dictée par la menace au sénat de cette ville donna une apparence de légalité à cette violation des priviléges du pays. Or à peine avaient-ils occupé militairement Cracovie qu'ils se hâtèrent d'en sortir en apprenant les mouvements insurrectionnels dont la Gallicie était le théâtre. Pendant qu'ils se repliaient sur la route de Lemberg, vers Bochnia, l'insurrection déployait ses bannières à Cracovie, et un gouvernement provisoire s'installait pour assumer sur lui la direction de la lutte. Tandis que cette dictature éphémère essayait de se maintenir à Cracovie, les Autrichiens, revenus de leur panique, se portaient de nouveau sur cette ville et en prenaient possession le 3 mars. Les troupes prussiennes n'arrivèrent que trois jours après, et les insurgés, hors d'état de prolonger la lutte, se replièrent en fugitifs au delà de la frontière.

Les trois puissances protectrices avaient bien le droit d'occuper Cracovie à titre provisoire et jusqu'au rétablissement de l'ordre constitué par les traités de 1815; aucun texte écrit ne leur permettait de s'y installer d'une manière permanente et de supprimer les derniers débris de l'indépendance polonaise. Les gouvernements d'Angleterre et de France ne pouvaient méconnaître cette vérité; aussi protestèrent-ils pour

[illegible] que les puissances qui mettaient la [illegible] manifestèrent beaucoup d'émo- [illegible] à agiter entre elles quel serait [illegible] à la suite de pourparlers et de [illegible] est superflu de retracer les péri- [illegible] la république de Cracovie fut incorporée à l'empire d'Autriche.

Durant le cours de ces événements la Gallicie fut le théâtre de brigandages populaires et d'attentats sans nombre qui rappelèrent au monde les plus détestables jours de la jacquerie. Menacé par le généreux dévouement de la noblesse et du clergé, le pouvoir qui s'était emparé de la Gallicie lors des premiers partages de la Pologne, et que le traité de Vienne avait maintenu en possession de cette vaste province, fit appel aux passions brutales des multitudes, et déchaîna les paysans ou les anciens serfs contre les seigneurs et les grands propriétaires, dont il redoutait à la fois l'influence, la richesse et les armes. On fit entrevoir aux habitants des campagnes la possibilité de partager entre eux les terres seigneuriales. On excita les appétits du prolétariat par des prédications empreintes d'un esprit [illegible] et que la censure autrichienne ne voulut pas interdire. On accumula ainsi les matériaux d'un vaste incendie social, et on choisit pour auxiliaires, dans cette œuvre de destruction et de mort, les dernières classes de la population israélite. Le cercle de Tarnow, qui semblait le point de départ de la conjuration, fut le théâtre des plus odieuses saturnales; les châteaux furent envahis; on mit à mort les propriétaires, les régisseurs, les mandataires des nobles, et

ce fut à peine si on épargna les enfants et les femmes. On eut soin d'ailleurs de diriger les paysans de chaque localité contre les seigneurs de celles qui n'étaient pas dans leur voisinage, tant on redoutait que la pitié ne vînt suspendre leurs coups.

Dans la plupart des villages le signal du massacre fut donné par un homme inconnu arrivant à cheval et annonçant que les nobles s'avançaient à la tête de bandes armées et égorgeaient les paysans sur leur passage. Aux assassinats se joignaient le pillage et la dévastation.

Sur certains points de la contrée une cloche d'appel donnait le signal, et les paysans, en se réunissant, criaient partout : « On nous a donné trois jours de liberté et de pillage ! » Ils répétaient aussi qu'une prime leur était accordée pour chaque tête de seigneur. Le montant de ces primes variait selon les localités ; à Tarnow elle était plus forte qu'ailleurs, et c'est là, de préférence, qu'on amenait les victimes.

Il y eut des égorgeurs qui acquirent alors une épouvantable célébrité ; mais celui dont le nom mérite le plus l'exécration fut un nommé Jacques Széla. Né en 1796, au village de Smazzawa, dans le cercle de Tarnow, sur les domaines de la famille Bogatz, Széla avait commis dès sa jeunesse des vols et autres méfaits ; cependant il avait été accueilli par ses seigneurs, les Bogatz, après avoir eu des démêlés avec la justice. Enfin il se fit espion et se crut dès lors tout permis. Ce misérable réunit autour de lui une bande de forçats libérés, et le 19 février 1846 il donna le signal des assassinats.

Le 20, par ses ordres, le chef de la famille des Bogatz, vieillard de quatre-vingt-sept ans, fut lâchement assassiné, ainsi que son petit-fils, âgé de quinze ans; enfin dix-sept personnes furent impitoyablement immolées dans le château, et Széla emmena chez lui, comme trophées, les veuves des victimes et quatre petits enfants, pendant que les brigands qu'il avait sous ses ordres mettaient la maison au pillage. Ce premier exploit lui donna de suite une grande influence, et il se vit bientôt à la tête d'une petite armée de dix à douze cents hommes avec lesquels il promena partout le meurtre et le pillage, et traitant de puissance à puissance avec les autorités autrichiennes.

Les paysans s'étaient flattés que les terres des seigneurs leur seraient livrées en partage; mais on leur fit entrevoir que, tant que les veuves et les enfants des nobles vivraient, les biens immeubles resteraient leur propriété. « Je comprends, répondit Széla; alors il faut tuer *les chiennes et les petits chiens.* »

Quand tous les horribles détails des massacres de Gallicie furent connus, ce fut dans toute l'Europe une véritable stupeur. Les gouvernements de France et d'Angleterre, comme pour apaiser l'opinion publique, déclarèrent aux puissances qui venaient de mettre la main sur Cracovie que l'indépendance de cette petite république était l'une des clauses essentielles des traités de Vienne. Ces protestations amenèrent des pourparlers, des conférences, dont le seul résultat fut l'incorporation de la république de Cracovie à l'empire d'Autriche. L'ordonnance d'union parut à Vienne le 11 novembre 1846; elle motiva de nouvelles ré-

clamations qui émanèrent des cabinets de Londres et de Paris. M. Guizot chargea l'ambassadeur de France à Vienne (c'était alors M. le comte de Flahaut) de porter à la connaissance du prince de Metternich une plainte diplomatique où il était dit : « Le gouvernement du roi ne fait qu'user d'un droit évident, et en même temps il accomplit un devoir impérieux, en protestant solennellement contre la suppression de la république de Cracovie, acte positivement contraire à la lettre comme au sens des traités de Vienne. Après les longues et redoutables agitations qui ont si profondément ébranlé l'Europe, c'est par le respect des traités et de tous les droits qu'ils consacrent que l'ordre européen s'est fondé et se maintient. Aucune puissance ne peut s'en affranchir sans en affranchir en même temps les autres. La France n'a point oublié quels douloureux sacrifices lui ont imposés les traités de 1815 ; elle pourrait se réjouir d'un acte qui l'autoriserait, par une juste réciprocité, à ne consulter désormais que le calcul prévoyant de ses intérêts, et c'est elle qui rappelle à l'observation fidèle de ces traités les puissances qui en ont recueilli les principaux avantages ! C'est elle qui se préoccupe surtout du maintien des droits acquis et du respect de l'indépendance de ces États ! » Il y avait dans ce langage une dignité et une fermeté dont les amis de la cause polonaise tinrent fort peu de compte au gouvernement de Louis-Philippe et dont les cours étrangères se montrèrent fort peu alarmées. A l'intérieur de la France on se disait que le seul but de M. Guizot, à l'aide de phrases pompeuses, était de se mettre en

[illegible] contre les interpellations parlementaires à la sé-
[illegible] lesquelles on voulait d'avance se soustraire; au dehors on se rappelait les reculades de 1840, on savait que Louis-Philippe n'oserait jamais tirer l'épée contre les grandes puissances, et l'on se rassurait en rapportant cette parole, vraie ou supposée, de lord Palmerston, que l'étranger était en mesure de faire passer la France « par le trou d'une aiguille. »

Et c'est ce qui amassait tant de colères nationales contre un pouvoir dont l'Europe osait dire et penser de pareilles choses!

XII

L'opposition, dans les deux Chambres, et particulièrement à la chambre des Pairs, n'avait point attendu les derniers mois de l'année pour accuser le gouvernement de sa complicité morale avec les puissances qui venaient de mettre fin à l'indépendance de Cracovie; et certes elles devaient rester inscrites sur le monument funèbre de la Pologne, ces généreuses paroles qu'avait fait entendre M. le comte de Montalembert lors de la discussion d'une loi de confiance sollicitée par les ministres du roi Louis-Philippe :

« Je sais quelle est la portée de mes paroles; je consens volontiers à ce que la porte du cabinet de tous les rois, de tous les ministres, me reste fermée à toujours; la seule porte que je désire m'ouvrir, c'est la porte des cœurs qui ont encore des sympathies pour la justice, pour la liberté des nations, pour le droit

et la dignité humaine, et cette porte-là ne me sera pas fermée.

« Je consens à être rangé parmi les rêveurs, parmi les déclamateurs, à être exclu à tout jamais du nombre des hommes pratiques, positifs, ce qui, aux yeux de beaucoup de monde, est l'équivalent d'hommes sans conscience et sans entrailles ; je consens à tout cela. Cela ne m'empêchera pas de venir à cette tribune y porter, y prononcer, non pas le moins du monde une élégie, une oraison funèbre, mais un acte de foi et d'espérance, surtout un acte de foi, car c'est plus qu'une espérance, c'est une certitude complète qui m'anime et que je voudrais graver sur cette tribune ; cette certitude, la voici ; la Pologne est impérissable ; quoi qu'on fasse contre elle elle ne succombera pas ; ce qu'elle a fait hier elle le recommencera demain ; ce qu'elle a fait il y a quinze ans elle le fera de nouveau dans quinze ans ; ce qu'elle a subi il y a quatre-vingts ans, elle cherchera à s'en venger dans quatre-vingts ans, et elle aura raison.

« Dans un siècle qui a vu renaître la Grèce, l'Irlande, la Belgique, elle a raison de ne pas désespérer, et je l'y exhorte de toutes mes forces, et j'espère même qu'il ne lui sera pas imposé d'attendre si longtemps. J'espère que je ne mourrai pas sans avoir vu de meilleurs jours se lever pour elle. Et alors j'aurai la consolation de voir le premier ministre de mon pays venir proclamer le droit, la justice, l'éternelle équité, dans un langage vraiment sage, vraiment politique, et par conséquent différent de celui que j'ai eu la douleur d'entendre. »

garde contre les interpellations par
vérité desquelles on voulait d'av
au dehors on se rappelait les r
savait que Louis-Philippe n'o
contre les grandes puissanc
colportant cette parole,
Palmerston, que l'étra
passer la France « par

Et c'est ce qui a
contre un pouvoi
de pareilles cho

plus que
oppement des

L'opp discussion il résulte au moin
lièrem possèdent des peuples ne les po
du le me maîtres, mais comme pères; le seul
ver Maître est ailleurs. La souveraineté n'est
s dynasties, elle n'est pas dans les princes,
pas dans les peuples non plus; elle est plus l
souveraineté est dans toutes les idées d'ord
justice, la souveraineté est dans la vérité.

« Quand un peuple est opprimé la justice la vérité, la souveraineté du droit est offensée un prince est injustement outragé ou préci trône la justice souffre également, la civ souffre également. Il y a une éternelle solidar les idées de justice qui font le droit des pe les idées de justice qui font le droit des prince le aujourd'hui aux têtes couronnées comme diriez aux peuples dans l'occasion. Que les

Et la France, que cet appel ne trouvait ni sourde, ni insensible, devait également acclamer un discours de M. Victor Hugo dont nous mentionnons ici les derniers passages :

« La France a hérité d'une partie de cette puissance spirituelle de Rome; la France a, dans les choses de la civilisation, l'autorité que Rome avait et a encore dans les choses de la religion.

« Ne vous étonnez pas, Messieurs, de m'entendre mêler ces mots : civilisation et religion ; la civilisation, c'est la religion appliquée.

« La France a été et est encore plus que jamais la nation qui préside au développement des autres peuples.

« Que de cette discussion il résulte au moins ceci : les princes qui possèdent des peuples ne les possèdent pas comme maîtres, mais comme pères ; le seul Maître, le vrai Maître est ailleurs. La souveraineté n'est pas dans les dynasties, elle n'est pas dans les princes, elle n'est pas dans les peuples non plus; elle est plus haut. La souveraineté est dans toutes les idées d'ordre et de justice, la souveraineté est dans la vérité.

« Quand un peuple est opprimé la justice souffre; la vérité, la souveraineté du droit est offensée; quand un prince est injustement outragé ou précipité du trône la justice souffre également, la civilisation souffre également. Il y a une éternelle solidarité entre les idées de justice qui font le droit des peuples et les idées de justice qui font le droit des princes. Dites-le aujourd'hui aux têtes couronnées comme vous le diriez aux peuples dans l'occasion. Que les hommes

qui gouvernent les autres hommes le sachent, le pouvoir moral de la France est immense. Autrefois la malédiction de Rome pouvait placer un empire en dehors du monde religieux; aujourd'hui l'indignation de la France peut jeter un prince en dehors du monde civilisé.

« Il faut donc, il faut que la tribune française, à cette heure, élève en faveur de la nation polonaise une voix désintéressée et indépendante; qu'elle proclame, en cette occasion comme en toutes, les éternelles idées d'ordre et de justice, et que ce soit au nom des idées de stabilité et de civilisation qu'elle défende la cause de la Pologne opprimée. Après toutes nos discordes et toutes nos guerres, les deux nations dont je parlais en commençant, cette France qui a grandi et mûri la civilisation de l'Europe, cette Pologne qui l'a défendue, ont subi des destinées diverses : l'une a été amoindrie, mais elle est restée grande; l'autre a été enchaînée, mais elle est restée fière. Ces deux nations aujourd'hui doivent s'entendre, doivent avoir l'une pour l'autre cette sympathie profonde de deux sœurs qui ont lutté ensemble. Toutes deux, je l'ai dit et je le répète, ont beaucoup fait pour l'Europe : l'une s'est prodiguée, l'autre s'est dévouée.

« Messieurs, je me résume et je finis par un mot. L'intervention de la France dans la grande question qui nous occupe, cette intervention ne doit pas être une intervention matérielle, directe, militaire, je ne le pense pas. Cette intervention doit être une intervention purement morale; ce doit être l'adhésion et la sympathie hautement exprimées d'un grand peuple,

heureux et prospère, pour un autre peuple opprimé et abattu : rien de plus, rien de moins. »

L'avenir, et cet avenir s'appelle aujourd'hui la situation présente, devait reléguer dans le domaine des espérances sans réalisation possible la politique que conseillait alors M. Victor Hugo. De nos jours, en effet, la Pologne a recommencé la lutte, la France a manifesté en sa faveur les plus éclatantes sympathies, et la cause polonaise a succombé pour la quatrième fois, depuis 1830, en attendant le jour où on laissera parler en sa faveur la force et l'épée.

XIII

La dynastie de Juillet, bercée dans les illusions des victoires parlementaires et des adhésions officielles, croyait avoir de longs jours devant elle; son chef agissait comme si la Providence lui eût miraculeusement promis le maintien de l'œuvre commencée en 1830 et laborieusement continuée jusqu'aux dernières heures de 1846. Cependant de sinistres avertissements ne lui étaient pas épargnés. Le 16 avril, au moment où la voiture du roi longeait le parc de Fontainebleau, deux coups de feu partirent, à quelques secondes d'intervalle, et deux balles effleurèrent le visage de Louis-Philippe. Le misérable qui venait d'attenter aux jours du chef de l'État se nommait Lecomte et avait été autrefois garde général du domaine de la couronne. Un aveugle besoin de vengeance l'avait porté au régicide. On ne put comprendre par quel bonheur le roi avait échappé à une tentative habile-

ment dirigée et exécutée par un homme dont la main exercée au tir ne manquait jamais le but. Lecomte, traduit devant la cour des Pairs, ne tarda pas à subir la peine des parricides. Or son supplice ne découragea ni les monomanes, ni les scélérats qui rêvaient la détestable célébrité d'Alibaud. Le 29 juillet 1846, au moment où le roi, debout sur le balcon des Tuileries, saluait la foule assemblée pour les fêtes commémoratives de la révolution de 1830, deux coups de pistolet furent encore dirigés sur sa personne et ne l'atteignirent pas. Cette fois le régicide se nommait Joseph Henri. A l'exaltation de son langage et après l'examen de ses antécédents, on ne voulut voir dans son crime que la manifestation d'un désespoir personnel. Cette fois donc la cour des Pairs se borna à prononcer contre le coupable la peine infamante des travaux forcés.

XIV

Le ministère s'enivrait de ses triomphes, et déjà il commençait à s'étonner de ce que la majorité se permettait de les lui faire attendre ou d'exercer un contrôle sur ses actes. Il n'avait point perdu de vue certains votes assez douteux et qui semblaient lui révéler, de la part de ses amis, une disposition à ménager le sentiment public, à flatter les masses, à respecter outre mesure le journalisme. Comme il était en veine de bonheur, il proposa au roi de dissoudre la chambre des Députés et de convoquer, sur toute la surface du royaume, la réunion des colléges électo-

raux. Le moment était bien choisi. La bourgeoisie riche et aisée s'était tout entière jetée dans les entreprises industrielles ; elle avait besoin de la paix et du repos ; nul doute qu'elle ne se hâtât de donner au gouvernement une marque éclatante d'adhésion et d'étouffer de son mieux les ferments d'opposition libérale dont le ministère avait à cœur de se délivrer. Les élections générales eurent lieu le 19 août ; leur résultat dépassa les espérances de M. Guizot et de ses collègues. Les conservateurs revinrent nombreux et compactes ; l'opposition se trouva considérablement amoindrie. Cinquante-cinq députés, parmi ceux dont les votes avaient déplu au ministère, furent repoussés par le corps électoral, et de ce nombre furent MM. de Cormenin, Béchard, Carnot et de Genoude.

Et si l'on veut savoir en quels termes pompeux et décevants le ministère victorieux annonçait au pays sa force et ses projets, on ne pourra se dispenser de lire le discours qu'adressa M. Guizot aux électeurs de Lisieux pour les remercier de leurs suffrages. C'est un devoir pour l'histoire de recueillir ici les passages les plus significatifs de ce document.

« Messieurs, disait l'illustre orateur, après ce qui s'est passé depuis seize ans entre vous et moi je pourrais me taire aujourd'hui... Au point où notre intimité est parvenue, des paroles de plus ne sont pas nécessaires. Je cède pourtant au plaisir de vous dire combien je suis touché, pénétré, heureux de cette nouvelle, et, je crois en vérité pouvoir me servir de ce terme, de cette presque unanime approbation que vous donnez en ce moment à la politique que je sou-

tiens. Ceci n'est pas seulement, Messieurs, une profonde satisfaction pour moi, c'est de la force, c'est de l'avenir pour cette politique, qui est la vôtre comme la mienne. Vous le savez comme moi, vous le savez par votre expérience de vos propres affaires, car cela est aussi vrai pour les affaires domestiques et locales que pour les affaires publiques; l'esprit de suite, la persévérance, le temps sont les conditions indispensables de la bonne conduite et du succès, et ces conditions sont encore plus indispensables, s'il se peut, dans un gouvernement libre que dans tout autre, car elles y sont plus difficiles à obtenir.

« Grâce à vous, Messieurs, grâce à votre adhésion si ferme, si constante, si soutenue, le temps n'a point manqué à la politique conservatrice, et elle a pu être pratiquée avec suite et persévérance; aussi a-t-elle atteint les résultats qu'elle poursuivait et que vous lui demandiez. Elle a définitivement rétabli l'ordre, elle a définitivement assuré la paix : l'ordre au dedans, la paix au dehors, ces deux bases, Messieurs, de toute société régulière et libre, ces deux sources de sa force comme de sa prospérité. C'est beaucoup, sans doute, de me servir de ce mot *définitivement*; cependant je crois pouvoir me permettre cette témérité; je crois pouvoir dire que l'ordre et la paix sont maintenant hors de page.

« Pour les maintenir, Messieurs, la politique conservatrice aura encore besoin de beaucoup de vigilance. Vous le voyez, et vous en êtes, j'en suis sûr, aussi profondément, aussi douloureusement affligés

que moi; au milieu de votre société si tranquille, si prospère, il y a encore çà et là, ignorés, obscurs, cachés l'on ne sait où, des hommes tourmentés par ces folies perverses qui deviennent en un instant des crimes, et qui semblent errer sans cesse autour de nous pour découvrir l'occasion et le moment de nous frapper; car le roi, Messieurs, c'est nous; la personne du roi, c'est le repos et l'honneur de la France.

« Le roi donne à la France sa vie si active, si dévouée, si laborieuse, et lorsque, par quelque tentative horriblement imprévue, cette grande vie paraît menacée, la France entière se sent en péril. Il nous appartient à tous, Messieurs, il appartient à l'indignation du public comme à la vigilance des magistrats de repousser, de prévenir ces actes odieux, car l'explosion de la conscience nationale est une garantie et un bouclier aussi bien que la justice des lois. Espérons, Messieurs, qu'en durant, en s'affermissant, la politique conservatrice parviendra à étouffer ces derniers et subalternes foyers de crime et d'anarchie. C'est un but qui doit être, qui est sans cesse présent à notre pensée à tous. La protection persévérante de Dieu nous donnera le temps de l'atteindre.

« L'ordre et la paix une fois bien assurés, la politique conservatrice, en veillant toujours assidûment à leur maintien, pourra, devra se livrer aussi à d'autres soins, à d'autres œuvres. Un gouvernement bien assis a deux grands devoirs; il doit avant tout faire face aux affaires quotidiennes de la société, aux incidents, aux événements qui surviennent dans sa

vie, sans aller au-devant de ces événements, sans chercher des affaires; c'est bien assez de suffire à celles que la Providence nous envoie et de les conduire sagement. Ce devoir rempli, le gouvernement, doit aussi s'appliquer à développer dans la société tous les germes de prospérité, de perfectionnement, de grandeur, développement tranquille et régulier qui ne doit point procéder par secousses, ni poursuivre des chimères, mais qui doit s'adresser à toutes les forces saines que possède la société et lui faire faire chaque jour un pas dans la carrière de ses espérances légitimes. C'est là, sans nul doute, pour la politique conservatrice, un devoir impérieux, sacré, et c'est là aussi, soyez-en sûrs, Messieurs, un but que cette politique seule peut atteindre. Toutes les politiques vous promettront le progrès; la politique conservatrice seule vous le donnera, comme elle a seule pu réussir à vous donner l'ordre et la paix. Que votre persévérante adhésion l'accompagne et la soutienne, Messieurs, dans la carrière qui va s'ouvrir devant elle, si elle obtient dans tout le pays, comme au milieu de vous, le suffrage public. Dans la part de concours qui pourra m'être assignée à cette grande tâche, tout mon vœu, tout mon effort sera de continuer à mériter la confiance que vous m'avez jusqu'ici accordée, et qui fait ma force en même temps que mon bonheur. »

Que de choses ont été démenties par l'avenir dans cette allocution si pleine d'espoir, si exubérante de force et de confiance, et qui renfermait d'ailleurs de graves et de sérieux enseignements! Ce programme,

il ne s'agissait d'ailleurs que d'y être fidèle et de le prendre au sérieux. M. Guizot le voulait sans doute; un homme d'État placé à cette hauteur de talent et de succès peut entreprendre de tenir ses promesses et de conformer ses actes à ses paroles; mais, ébloui par les triomphes, mais, étourdi par les acclamations, mais, aveuglé par une fumée d'orgueil qu'on épaississait autour de lui et entre lui et la vérité, il se croyait, de bonne foi, sur le terrain du bon et du beau, il s'imaginait être en possession de la science du gouvernement; il considérait comme digne, prévoyante et juste, une politique que le bonheur couronnait à vue d'œil et ne se lassait pas de récompenser. La foudre seule, en éclatant sur le gouvernement de Juillet, pouvait révéler jusqu'à quel point il était proche de l'abîme, et encore elle ne devait pas éclairer tout le monde.

XV

Une session de courte durée s'ouvrit le 19 août, moins pour reprendre le cours accoutumé des travaux parlementaires que pour satisfaire aux exigences de la Charte et installer la nouvelle Chambre. Ce fut, pour le ministère, une occasion de passer en revue ses forces, dont il put constater l'accroissement. Après avoir enregistré le triomphe du parti conservateur, le ministère s'endormit dans une trompeuse sécurité, que ne devaient pas tarder à rendre douteuse des incidents imprévus et des difficultés pleines de menaces.

Le mouvement imprimé par les élections avait cessé; on n'entendait plus que le bruit du flot qui

se retirait, lorsque tout à coup surgit à Paris une association qui vint très-vivement préoccuper les esprits sérieux et jeter un nouvel aliment aux passions politiques. Cette association prenait le titre d'Association pour le Libre-Echange. Son but avoué était la destruction de notre régime douanier; cependant elle consentait à ce qu'on ne procédât à un aussi grand changement qu'avec certains ménagements de transition. Elle avait pour chefs des hommes connus avantageusement par leurs écrits économiques, et elle était d'autant plus embarrassante pour le ministère, qui voulait alors le *statu quo* en toutes choses, que la plupart de ses membres étaient franchement attachés au gouvernement établi. Ainsi MM. Blanqui (Adolphe), Michel Chevalier, Wolowski, Frédéric Bastiat n'avaient fait jusqu'alors aucun acte d'opposition. On ne pouvait pas les accuser aisément d'être séduits par les idées révolutionnaires, qu'ils avaient souvent combattues. Ce qui surtout les avait frappés, c'étaient les succès obtenus en Angleterre par la ligue dirigée par M. Cobden; c'était le triomphe prochain des doctrines du laisser-faire, du laisser-passer. Ils voulaient agir sur les populations en France, espérant arriver aux mêmes résultats. La ligue anglaise du libre-échange avait obtenu, en peu d'années, la radiation du tarif anglais de toutes les prohibitions; les bœufs, les veaux, les moutons, la viande fraîche et salée, qui étaient repoussés d'une manière absolue, avaient été admis à des taxes modérées; enfin les droits avaient été réduits dans de très-fortes proportions sur plus de six cents articles divers de consommation.

Les circonstances semblaient se prêter à de pareils résultats dans notre pays. Vers le mois d'août 1846 le grand agitateur de la ligue libre-échangiste de Manchester, M. Cobden, crut devoir faire un voyage de propagande dans diverses parties du continent. Il était encore tout radieux du triomphe qu'il avait obtenu, et, pour le compléter, il voulut essayer d'entraîner notamment la France, la Belgique et quelques États d'Italie et d'Allemagne dans la même voie. Il commença son excursion libre-échangiste par la France et vint à Paris, où son arrivée fit une vive sensation parmi l'école économique, qui avait déjà fait plusieurs tentatives pour obtenir, depuis 1834, quelques modifications douanières. Ses membres se groupèrent autour de lui et lui donnèrent un banquet splendide. L'agitateur anglais y développa ses doctrines, parla des succès qu'il avait obtenus de l'autre côté du détroit et fut vivement applaudi. Le jour même de cette ovation on jeta les bases d'une association pour le libre-échange, et le 28 août elle tint sa première réunion sous la présidence de M. le duc d'Harcourt.

Bientôt d'autres associations se formèrent sur divers points de la France, et notamment à Bordeaux, qui se prononça vivement pour l'abolition des taxes douanières. Ce mouvement jeta de graves inquiétudes parmi les industriels et les manufacturiers dont la fortune s'était développée peu à peu sous l'égide des tarifs destinés à retenir hors de France les produits étrangers dont la concurrence nous apparaissait redoutable. Afin de contrebalancer les tentatives des libres-échangistes, une association se forma qui prit

la dénomination de *Société pour la Protection du travail national*. C'étaient là les prémisses d'une situation dont on ne soupçonnait point encore toute la gravité, et qui, depuis lors, a progressé dans le sens des principes économiques dont la domination ne s'établit pas, au profit de l'avenir, sans imposer au présent de rudes épreuves.

XVI

Louis-Philippe poursuivait, en dépit de l'Angleterre, la réalisation d'un plan dont il attendait d'importants résultats pour sa race. La France, depuis Louis le Grand, demande qu'il n'y ait plus de Pyrénées. Pour abaisser ces frontières, pour asseoir sur le trône de Madrid une influence qui parte de Paris, on a eu recours, depuis bientôt deux siècles, à des alliances matrimoniales, à des usurpations, à des guerres qui ne nous ont pas toujours porté bonheur et n'ont jamais amené d'autre résultat que celui de déplaire à l'Angleterre et d'inquiéter l'Europe. Ni Mazarin, ni Louis XIV, ni le régent, ni Napoléon, ni la branche aînée des Bourbons ne se sont laissés rebuter par de pareils mécomptes. Il faut que l'Espagne soit vraiment sœur de la France ou qu'elle devienne vassale des Anglais. Il en était autrement peut-être au temps de Charles-Quint et de Philippe II ; mais les temps ont changé; la monarchie espagnole est descendue au rang des puissances de seconde classe et elle doit se résigner à voir le soleil se coucher sur ses possessions. Ce qui ne s'est point affaibli, c'est la répugnance

de l'Angleterre à laisser s'accomplir tout acte dont le résultat doit être de resserrer entre la France et l'Espagne des liens de fraternité. Louis-Philippe se faisait peut-être illusion à cet égard; peut-être ne voulait-il arriver que lentement et par degrés à consolider l'alliance espagnole, n'osant tout à fait se promettre de réaliser au profit de sa dynastie le magnifique rêve de Louis XIV, annoncé à l'Europe par l'avénement du duc d'Anjou à la succession de Charles II. Quoi qu'il en soit, d'accord avec la reine Christine et à demi encouragé par l'avénement des whigs au gouvernement de la politique anglaise, il obtint que la reine Isabelle épouserait un prince de la famille royale d'Espagne, un Bourbon, descendu comme elle de Philippe V, et que l'infante Marie-Louise, sœur de la reine, donnerait sa main au duc de Montpensier, fils du roi des Français. Il résultait de cette double alliance, d'une part, que les Cobourg ne prendraient point encore place sur le trône d'Espagne, où l'Angleterre semblait les appeler, et que les Bourbons demeureraient exclusivement souverains de ce royaume; d'autre part, qu'à défaut de la branche aînée des Bourbons, et à l'extinction de la race de Philippe V, un prince de la maison d'Orléans pourrait régner, comme mari de la reine, sur le royaume convoité par don Carlos, et que les Bourbons de la branche cadette auraient droit, à un jour marqué, à hériter de la couronne d'Espagne, au mépris des stipulations de la paix d'Utrecht.

A la nouvelle du double mariage l'étonnement fut grand en Angleterre; cet événement fut considéré

comme un échec pour le gouvernement de la reine Victoria et la presse anglaise éclata en récriminations et en menaces. La presse française, nous parlons de celle qui se targuait d'être indépendante et nationale, n'avait pas coutume de louer les actes du gouvernement de Juillet. Au lieu de s'associer à l'énergie dont le roi avait fait preuve, elle l'accusa de ne faire parade de courage et de force que lorsqu'il s'agissait des intérêts domestiques de la maison d'Orléans, elle lui reprocha d'avoir fourni à l'Angleterre un sujet de plaintes. La France ne s'est point défaite de l'habitude de chercher dans les journaux une opinion toute formulée ; elle se prit, comme les feuilles de l'opposition, à blâmer les mariages espagnols et à reprocher au roi Louis-Philippe de troubler la paix du monde pour des ambitions de famille. En Espagne le pays se montra plus rassuré et plus juste, et l'immense majorité de la population vit dans le double mariage des princes de l'une et de l'autre dynastie de nouvelles garanties de sécurité et de force.

L'avenir ne devait justifier ni les espérances, ni les appréhensions dont nous venons de rappeler la cause ; quant à l'Angleterre, elle en appela à l'Europe ; mais les ouvertures que fit le gouvernement de la reine à Berlin, à Vienne, à Turin, à Saint-Pétersbourg, pour rallier les différentes puissances à une protestation contre le mariage du duc de Montpensier, restèrent sans effet, et lord Palmerston se trouva presque entièrement isolé dans cette question d'Espagne.

Un événement moins menaçant pour la tranquil-

lité européenne fut le mariage de Henri de Bourbon, comte de Chambord, avec l'archiduchesse Marie-Thérèse-Béatrice de Modène, sœur aînée du duc de Modène alors régnant. On voulut voir dans cette alliance une combinaison imaginée par la politique de l'Autriche, mais M. de Metternich affecta de n'y avoir pris aucune part et d'avoir tardivement reçu avis d'une alliance qui semblait alors contrarier les espérances et l'orgueil de la dynastie de Juillet. Vers le même temps M. le comte de Montémolin, qui représentait en Espagne les droits et les prétentions du parti de don Carlos, s'évada de Bourges avec le général Cabréra. Dans les conditions nouvelles où l'Espagne se trouvait placée, cet incident n'eut qu'un retentissement médiocre.

L'évasion d'un autre prisonnier d'État préoccupa davantage la France et l'Europe.

XVII

Depuis bientôt six ans le prince Louis-Napoléon Bonaparte était détenu dans les sombres appartements du château de Ham, et le gouvernement de Louis-Philippe, tout en se relâchant peu à peu de sa dureté envers le captif, maintenait contre lui une situation et des arrêts dont l'existence semblait rassurer les ennemis de la cause napoléonienne. Le gouvernement constitutionnel, lorsqu'il est contrôlé par des députés très-économes, ne se pique ni de faste, ni de grandeur. Le régime auquel se trouvait soumis au château de Ham l'héritier de l'empereur Napoléon était

dénué de générosité et de confiance. Des précautions de police fort minutieuses gênaient les moindres allures du prince; ses dépenses personnelles et ses dépenses de table n'étaient autorisées que dans les limites d'une ridicule parcimonie; on inspectait sa correspondance; on lui mesurait l'espace déjà très-resserré où il lui était permis de respirer; nul n'était admis auprès de sa personne sans une autorisation spéciale délivrée par les bureaux ministériels; un commissaire de police avait ordre de surveiller de très-près ses mouvements à l'intérieur de la prison et d'empêcher toute communication sympathique avec le dehors. Tels étaient les règlements, telle en était du moins la lettre rigoureuse.

Disons qu'en effet à la longue l'administration s'était beaucoup départie de tant de sévérité. Le prince prisonnier correspondait avec un très-grand nombre d'amis et avec des journaux; il admettait auprès de lui des visiteurs qui se faisaient un devoir de lui témoigner leurs sympathies; il répandait dans la ville de Ham et dans l'arrondissement de Péronne des dons charitables qui lui conciliaient les classes pauvres; les commandants militaires de la prison le traitaient avec des égards que le gouvernement ne songeait nullement à interdire; les yeux de la police, qui devaient observer ses actions et ses relations, remplissaient cette tâche avec une complaisance mal dissimulée; il n'était pas jusqu'aux soldats de la garnison qui ne saisissent toutes les occasions qui s'offraient à eux de témoigner de leur respect pour le neveu de l'empereur, et ces manifestations, toutes comprimées qu'elles fussent

par la discipline, consolaient parfois le captif de Ham et adoucissaient les ennuis de sa prison. Le prince Louis-Napoléon s'était d'ailleurs créé des occupations volontaires. Pour satisfaire son besoin accoutumé d'activité physique il n'avait que ses promenades sur le rempart, bornées dans cet étroit espace, et les soins qu'il donnait à un petit jardin planté par lui dans un coin de son réduit. Il cultivait avec amour certaines fleurs, celles que préférait jadis sa mère. Pour fortifier en lui le sentiment de l'espérance il n'avait que l'amitié toujours présente, toujours la même, de MM. Conneau et Montholon, que le zèle vigilant et infatigable de Charles Thélin. Pour occuper son esprit affamé de science et de solutions de toutes sortes, il avait les mille sujets divers que la réflexion ou les événements du jour offraient successivement à sa plume.

Le prince rédigeait et publiait divers écrits à l'aide desquels il manifestait ses idées. L'un de ces ouvrages, imprimé en 1841, les *Fragments historiques*, avait pour but de réfuter l'opinion par laquelle M. Guizot assimilait la révolution de 1830 en France à celle de 1688 en Angleterre. Le prince s'attachait à démontrer que Guillaume d'Orange assit son édifice sur une base de granit en marchant d'un pas ferme à la tête des idées de son temps et de son pays, tandis qu'au contraire Louis-Philippe, cheminant au rebours des instincts de son siècle, ne pouvait rien bâtir que sur le sable.

Trois ans plus tard le prince (1) publia succes-

(1) Nous ne mentionnons ici que les principaux écrits émanés du prisonnier de Ham; les autres opuscules, administratifs, historiques et politiques, se succédaient rapidement.

sivement des *Réflexions sur le mode de Recrutement de l'armée* et un livre sur l'*Extinction du Paupérisme*. Il étudiait avec sollicitude les projets qui avaient pour but le percement de l'isthme de Panama. Au milieu de ces préoccupations diverses il fit paraître un travail fort remarquable sur l'*Histoire de l'Artillerie*.

Vers la fin de 1845 il apprit que son père, le roi Louis, venait de tomber gravement malade; il demanda au gouvernement français la permission d'aller à Florence, s'engageant à revenir au château de Ham dès qu'il aurait rempli le pieux devoir dont l'accomplissement était incompatible avec la condition de captif. « Sire, écrivit-il à Louis-Philippe, ce n'est pas sans une vive émotion que je viens m'adresser à Votre Majesté pour lui demander la permission de quitter la France pour un temps très-court. Depuis cinq ans le bonheur de respirer l'air de ma patrie a compensé pour moi les tourments de la captivité; mais l'âge et les infirmités de mon père réclament impérieusement mes soins. Il a fait appel au concours de personnes bien connues par leur attachement à Votre Majesté, et il est de mon devoir de joindre mes efforts aux siens.

« Le conseil des ministres n'a pas pensé que la question fût de sa compétence; je m'adresse donc à vous, plein de confiance dans l'humanité de vos sentiments, et je soumets ma requête à votre haute appréciation.

« Votre Majesté, j'en suis convaincu, comprendra une démarche qui, d'avance, engage ma gratitude,

et, touchée de l'isolement d'un proscrit qui a su gagner sur le trône l'estime de toute l'Europe, elle exaucera les vœux de mon père et les miens. »

Le gouvernement du roi imposa au prince l'humiliante nécessité de demander sa grâce et le prisonnier de Ham refusa de souscrire à cette condition dépourvue de générosité. Libre de tout engagement envers ceux qui le retenaient captif, il résolut de se ménager des moyens d'évasion. Secondé dans sa tentative par l'ingénieux dévouement du docteur Conneau et de Charles Thélin, il réussit à s'évader du fort de Ham, vêtu en ouvrier et portant sur ses épaules une planche à l'aide de laquelle il masquait son visage. A peu de distance de la prison, une voiture l'attendait, et bientôt après il se réfugiait de nouveau en Angleterre, après avoir traversé Bruxelles et Ostende.

Arrivé à Londres il écrivit la lettre suivante à M. de Sainte-Aulaire, alors ambassadeur français près du gouvernement britannique :

« Monsieur le Comte,

« Je viens déclarer avec franchise à l'homme qui a été l'ami de ma mère qu'en m'échappant de ma prison je n'ai eu nullement le projet de recommencer contre le gouvernement français des tentatives qui m'ont été désastreuses; mon seul but a été d'aller voir mon vieux père.

« Avant de prendre cette détermination j'ai

épuisé tous les moyens de sollicitation pour obtenir la permission d'aller à Florence et j'ai offert toutes les garanties compatibles avec mon honneur; mais, mes démarches ayant été repoussées, j'ai fait ce que firent, sous le règne de Henri IV, dans des circonstances semblables, les ducs de Guise et de Nemours.

« Je vous prie d'informer le gouvernement français de mes intentions pacifiques, et j'espère que cette déclaration toute spontanée de ma part hâtera la délivrance des amis que j'ai laissés en prison.

« N.-L. Bonaparte.

« Londres, ce 28 mai 1846. »

Ainsi Louis-Napoléon renonçait pour l'avenir à une lutte à main armée. On eût dit qu'il pressentait la fin prochaine de la dynastie de Juillet et l'appel spontané de la France.

C'était pour embrasser son père qu'il s'était décidé à la fuite; ce douloureux bonheur lui fut refusé. Le représentant de la cour de Toscane à Londres ne voulut pas lui accorder de passe-ports, et le grand-duc lui-même, pressé de consentir au voyage du prince en Italie, répondit que *l'influence française* ne lui permettait pas de tolérer, même pendant vingt-quatre heures, le séjour de Louis-Napoléon à Florence. L'ancien roi de Hollande expira peu de jours après, sans avoir pu presser d'une suprême étreinte la main de

XVIII

Le gouvernement de Louis-Philippe ne s'alarma guère de l'évasion du prisonnier de Ham. Au fond il ne persistait à le maintenir en captivité que pour ne pas s'exposer, comme à Strasbourg, à voir les journaux de l'opposition lui reprocher de respecter au delà de toute justice le privilége des races royales. Obligé de faire au prince Louis-Napoléon des concessions successives, d'adoucir ses ennuis, de diminuer ses entraves, de le laisser entretenir des rapports avec tous les partisans de la dynastie napoléonienne, bien convaincu que le détenu pouvait clandestinement écrire à ses amis, recevoir leurs lettres, répandre des largesses, et ne soumettre à l'examen de la police que les correspondances les plus insignifiantes, le gouvernement prévoyait que d'un jour à l'autre le prisonnier trouverait le moyen de ressaisir sa liberté et il ne s'en inquiétait pas outre mesure. Embarras pour embarras, il aimait autant savoir le prince à Londres qu'au château de Ham, et il croyait, avec une naïve conviction, que le rôle politique du neveu de l'empereur était pour jamais fini. Le ministère fit donc poursuivre, pour la forme, MM. Conneau et Ch. Thélin, qui avaient contribué à l'évasion, et obtint contre eux des condamnations peu sévères. Il adressa quelques observations [illegible]ignes aux officiers et aux agents dont la néglige[illegible] fuite du prince, mais il ne disgra[illegible]ecta de ne donner aucune port[illegible] lui importait le départ du

prisonnier au point de vue de la sécurité du trône? On ne recommence pas trois fois la tentative de Strasbourg! Qui paraissait songer à restituer l'empire à la race des Bonaparte? Le gouvernement ne voyait de ce côté aucun péril. Et voilà comment les pouvoirs se rassurent! Nous ne savons pas, bien souvent, s'il faut s'effrayer davantage de leurs inquiétudes que de leur confiance.

XIX

Peu de jours après mourut le pape Grégoire XVI, dont le règne avait été long et difficile. Au moment où un nouveau chef allait être donné à l'Église, l'agitation encore mal comprimée des États romains, la pression que l'Autriche cherchait à exercer sur l'Italie et sur le gouvernement pontifical, les luttes religieuses engagées dans plusieurs contrées de l'Europe, les dissidences du saint-siége avec la cour de Russie, les démarches faites par l'Espagne pour obtenir de Rome un concordat et la reconnaissance des faits accomplis, c'étaient là autant de questions brûlantes qui préoccupaient les catholiques de tous les pays et donnaient à réfléchir aux grandes puissances.

Les circonstances apparaissaient difficiles pour le successeur de Grégoire XVI, quel qu'il pût être. Le nouveau pape continuerait-il la politique de l'ancien? Subirait-il, comme souverain, l'influence d'une cour protectrice? Les lenteurs ordinaires d'un conclave (celui de 1830 avait duré cinquante jours) ne se-

raient-elles pas aux passions mauvaises un prétexte d'agitation d'autant plus à craindre qu'il n'y aurait pas une main ferme pour les réprimer? Il y avait là d'immenses dangers; on réussit à les écarter à force de prudence. Pour ne blesser aucune des grandes puissances catholiques qui s'arrogent le droit d'intervenir dans la nomination du souverain pontife, les cardinaux se concertèrent avant leur entrée en conclave afin d'écarter la candidature de tout cardinal qui ne serait pas né dans les États de l'Église. A cet effet ils résolurent de presser l'élection et de ne point donner aux gouvernements européens le temps d'exercer une pression extérieure sur le choix du conclave. Cette assemblée venait à peine de se réunir que le cardinal prince Altiéri, l'une des lumières de l'Église, proposa aux autres cardinaux la candidature de Jean-Marie Mastaï-Ferréti, évêque d'Imola, né à Sinigaglia le 13 juin 1792 et créé cardinal-prêtre par Grégoire XVI, en 1839. Ce choix ne rencontra aucune objection; celui qui en était l'objet s'était toujours fait remarquer par sa haute intelligence et sa piété exemplaire.

Le 16 juin le cardinal Mastaï fut élu par le conclave, et le lendemain il fut solennellement proclamé pape sous le nom de Pie IX.

Le premier acte politique du nouveau souverain pontife fut une amnistie politique établie sur de larges bases. L'unique condition imposée par cet acte de clémence aux condamnés et aux réfugiés fut de s'engager sur l'honneur à ne point en abuser dans l'avenir. Le décret, rédigé par le saint-père lui-même,

fut promulgué le 16 juillet, et immédiatement après tous les détenus politiques renfermés dans le château Saint-Ange furent mis en liberté (1).

(1) Voici le texte de l'amnistied onnée par Pie IX.

« Pie IX, à ses très-fidèles sujets salut et bénédiction apostolique.

« Dans ces jours où notre cœur était ému de voir la joie publique s'associer à notre exaltation au pontificat, nous ne pouvions nous défendre d'un sentiment de douleur en pensant qu'un certain nombre de familles ne pouvaient participer à la joie commune parce qu'elles portaient la peine de quelques offenses faites par l'un de leurs fils à la société et aux droits sacrés du prince légitime.

« Nous voulons aujourd'hui jeter un regard de compassion sur cette jeunesse inexpérimentée, qui a été entraînée par de trompeuses espérances au milieu des discordes politiques, où elle a été plutôt séduite que séductrice. C'est pour cela que nous voulons étendre la main et offrir la paix du cœur à ces enfants égarés qui voudront nous montrer un repentir sincère.

« Maintenant que notre bon peuple nous a fait voir son affection et sa constante vénération pour le saint-siége et notre personne, nous sommes persuadé que nous pouvons pardonner sans danger. Nous prescrivons donc et ordonnons que le premier jour de notre pontificat soit solennisé par l'acte suivant de grâce souveraine.

« 1° Il est fait à tous nos sujets qui se trouvent actuellement en lieu de punition, pour délits politiques, remise de leur peine, pourvu qu'ils fassent, par écrit, une déclaration solennelle, sur leur honneur, de ne vouloir, en aucune manière ni en aucun temps, abuser de cette grâce, et de remplir à l'avenir tous les devoirs de bons et de fidèles sujets.

« 2° Ceux de nos sujets qui sont en pays étrangers pour délits politiques pourront profiter de la présente résolution en faisant, dans le délai d'une année, connaître à nos nonces apostoliques ou aux autres représentants du saint-siége leur désir de profiter de cet acte de notre clémence.

« 3° Nous absolvons également ceux qui, pour avoir pris part à quelques machinations contre l'État, se trouvent surveillés politiquement ou déclarés incapables d'offices municipaux.

« 4° Nous voulons que toutes les procédures criminelles pour délits politiques qui n'ont pas encore reçu un jugement définitif soient à l'instant supprimées et que les prévenus soient librement renvoyés, à

L'enthousiasme populaire fut immense; une illumination spontanée éclaira toute la ville, et la multitude envahit la place du Quirinal pour saluer le pape de ses acclamations. Heureux jours durant lesquels tous les cœurs s'ouvraient à la joie, à l'espérance, à la concorde, à la réconciliation! Pie IX, en souverain et en père, appelait tous ses enfants à s'unir dans ses bras et sur son cœur, et on eût dit dans le monde entier que cet appel était compris et entendu. Ils ne vinrent que trop promptement, par l'audace des rebelles et le crime des révolutions, les jours qui pour le vénérable Pie IX furent ceux de la souffrance et des épreuves. Mais gardons-nous d'anticiper et de

moins que quelques-uns d'entre eux demandent la continuation du procès afin de mettre leur innocence au grand jour.

« 5° Ne sont pas compris dans les dispositions des précédents articles : le petit nombre d'ecclésiastiques, d'officiers militaires et d'employés du gouvernement qui sont déjà condamnés, ou en fuite, ou en procès pour délits politiques.

« A l'égard de ceux-ci, nous réservons notre détermination après avoir pris connaissance de leur position particulière.

« 6° Sont également exceptés de la présente grâce les crimes et délits ordinaires dont la connaissance est renvoyée aux tribunaux.

« Nous voulons avoir confiance que ceux qui useront de notre clémence sauront respecter dans tous les temps leurs devoirs et leur honneur. Nous espérons encore que leurs esprits, adoucis par notre pardon, déposeront leurs haines civiles, qui toujours sont l'occasion et l'effet des passions politiques, afin de resserrer les liens de paix dont Dieu a voulu que tous les fils d'un même père fussent unis; mais, si notre espérance se trouvait trompée, ce serait avec une bien amère douleur que nous nous rappellerions que, si la clémence est l'attribut le plus doux de la souveraineté, la justice en est le premier devoir.

« Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, le 16 de juillet 1846.

« De la première année de notre pontificat.

« PIUS PP. IX. »

raconter ici des événements douloureux dont la longue succession dure encore et a fait renaître, pour l'Église, les gloires et les tempêtes non moins illustres qui, en d'autres siècles, signalèrent les pontificats de Boniface VIII, de Pie VI, d'Innocent III et de saint Grégoire VII.

XX

En France la situation commençait à s'assombrir. Vigoureux à la surface, le pouvoir était ruiné par des causes de discrédit. La démoralisation, l'agiotage, la corruption politique commençaient à naviguer à pleines voiles et des scandales judiciaires ne permettaient pas au pays d'ignorer cette déchéance morale dont les progrès devenaient de plus en plus alarmants. Les élections générales, œuvre d'une caste privilégiée, avaient donné une majorité incontestable aux gens du pouvoir; ce vote de la bourgeoisie censitaire parut désavoué par les masses, car les élections municipales et les élections de la garde nationale présentèrent, peu de jours après, un caractère de défiance et d'hostilité qui aurait dû faire réfléchir le gouvernement. Aveuglé par des succès de tribune, il n'entrevit ni la menace, ni le danger.

La récolte de 1846 avait été compromise par une longue sécheresse. L'été durait encore lorsque le rapide accroissement du prix des blés répandit en France quelques inquiétudes. Le ministre de l'agriculture et du commerce, désireux de rassurer le pays et de prévenir les inconvénients d'une hausse exagérée,

publia une circulaire empreinte d'optimisme, et les marchands de céréales, partageant la sécurité du ministre, s'abstinrent de donner une très-grande impulsion à leurs commandes extérieures. Cependant les faits parlaient plus haut que les dépêches administratives. Il était permis d'évaluer à dix millions d'hectolitres le déficit de la récolte; les alarmistes et les négociants intéressés à la hausse des grains portèrent dans leurs prévisions ce déficit à vingt-quatre millions d'hectolitres. Il s'en suivit une panique. Comme on peut le croire, les producteurs et les fermiers, témoins de la hausse qui ne cessait de s'accroître, se gardaient bien d'approvisionner les marchés; ils attendaient une hausse plus grande encore et l'occasion de doubler, de tripler leurs bénéfices. Les principes dont on recommandait le respect ne permettaient nullement de troubler leur égoïsme et de tromper leur calcul. Aussi la cherté du pain devenait-elle excessive et le peuple des villes et des campagnes commençait-il à éclater en murmures.

Le commerce se hâta de prescrire à ses agents de faire en Pologne, en Russie et dans les divers foyers d'approvisionnement, d'immenses achats de grains; mais il s'écoule beaucoup de temps entre l'heure où l'on commande à un correspondant d'acheter des grains à Odessa ou en Égypte et l'heure où ces grains sont livrés au consommateur sur les marchés de France. Il faut plus de deux ou trois mois pour réaliser cette opération. Ajoutons que le blé est une marchandise très-encombrante et qu'il y a lieu de disposer de plusieurs centaines de vaisseaux de commerce si l'on

veut transporter à travers la Méditerranée et la mer Noire, un seul million d'hectolitres. Et on se croyait menacé d'un déficit de plus de vingt millions! En attendant, chaque nouvelle mercuriale attestait l'exagération extrême des prix et les marchés n'étaient approvisionnés que d'une manière insuffisante. Depuis l'année 1816, de sinistre mémoire, le pays ne s'était point encore vu exposé à une situation aussi redoutable, et les appréhensions de la disette devinrent presque universelles.

Il arriva que les populations pauvres, qui souffraient davantage et qui ne comprenaient rien à la science économique, s'alarmèrent et se soulevèrent dans les campagnes. Des rassemblements se formèrent, armés de fusils, de piques et de fourches, pour s'opposer d'abord à l'exportation des grains, bientôt après à la libre circulation des convois de céréales. Des hommes, des femmes, vociférant et faisant entendre des imprécations ignorantes, se jetaient sur les charrettes chargées de grains, accablaient de coups les conducteurs et faisaient vendre à bas prix les denrées dont on semblait vouloir priver leurs malheureux villages. Vainement l'autorité essayait-elle de déployer l'appareil de la force; quelques brigades de gendarmerie, quelques détachements de gardes nationales ne suffisaient point pour assurer la libre circulation des grains et garantir la sécurité des marchands et des agents commerciaux.

Les municipalités s'imposèrent des sacrifices; on fit de fréquents appels à la charité privée; on s'ingénia à trouver le moyen de venir en aide au pauvre;

... palliatifs furent impuissants à conjurer le ... Pour surcroît d'embarras la France n'était ... alors comme aujourd'hui, sillonnée de chemins de fer : les immenses lignes qui, à l'heure présente, relient aux grands ports de mer toutes les villes de l'intérieur, étaient à peine en voie de construction. De Nantes à Paris, de Paris à Strasbourg, de Lyon à Marseille, on ne transportait les grains que par la voie du roulage ou à l'aide de la navigation fluviale, et, les intempéries d'automne compliquant les difficultés de la situation, on manquait de moyens de transport ; on ne disposait que dans une très-étroite limite des charrettes, des bateaux, des chevaux dont on avait impérieusement besoin.

Des actes de violence s'accomplirent ; le gouvernement se trouva débordé par la difficulté de la situation, et, parmi ceux dont le devoir était d'obvier au mal ou de chercher le remède, les uns demeurèrent jusqu'à la déraison fidèles à ce qu'ils croyaient être les principes vrais de l'économie, les autres, allant au plus pressé, firent aux multitudes des concessions exagérées et de nature à affaiblir l'autorité de la loi. Il y eut sur plusieurs points du royaume des scènes de dévastation et de mort. A Busançais, à Belabre, dans le département de l'Indre, on massacra des propriétaires ; sur les bords de l'Océan, en Bretagne, dans les provinces du centre et de l'est, on pilla des magasins et des marchandises. L'administration requit le concours de la force armée ; plusieurs régions furent soumises au régime des cantonnements de troupes et de l'envoi des colonnes mobiles ; on per-

mit aux villes de faire à l'étranger des achats de grains qui seraient vendus à prix réduits aux populations dont on cherchait à calmer les souffrances. A l'aide de ces expédients, de ces résistances, de ces sacrifices, on réussit à traverser sans de plus grands malheurs la crise la plus redoutable et à atteindre les jours où l'on put avoir une idée assez exacte des espérances de la récolte de 1847. Alors il se fit un changement imprévu, inouï, dans le sens de la sécurité et de la paix. Dès que les détenteurs de grains virent qu'à l'aide des importations du dehors on pouvait se passer d'avoir recours à leurs approvisionnements, ils s'empressèrent de faire porter sur les marchés les quantités de céréales qu'ils avaient gardées dans leurs greniers en attendant l'heure de les vendre à des prix exorbitants. Trompés dans leurs calculs, ils se virent réduits à les céder à des prix raisonnables et la panique tomba d'elle-même.

XXI

La session de 1847 s'était ouverte le 11 janvier. Vainement, par un discours terne où l'on s'attachait à ne soulever aucune question irritante, le roi avait-il essayé d'assoupir d'avance les débats de l'adresse; ils furent assez vifs dans les deux Chambres, et le gouvernement fut attaqué sur tous les points de sa politique. L'incorporation de Cracovie à la monarchie autrichienne, les mariages espagnols, les crises monétaires et industrielles, la réforme, les abus, les progrès de la corruption politique, tout fut passé en

...era plus nombreuse encore, et qui
...ux descendants du duc de Mont-
...de parvenir à la couronne. De
... branche aînée des Bourbons,
...e gouvernent la France, et
...tions de la paix d'Utrecht en
des couronnes de France
...ête. Il serait donc sans
...nt, qui eut sa gravité
dans ce résumé de
...émoire des nations
...rsée depuis lors
... conviée à des des-
...ne s'y attendait au déclin
...Philippe, a tout à fait perdu de
... des mariages espagnols, « cette seule
...e » que la monarchie de Juillet ait osé
seule.

...e, dans les premiers mois de 1847, encore
... les douloureuses émotions des révoltes
...r la rareté des subsistances, envisageait avec
...le anxiété la situation des finances de l'État.
...s publiques s'étaient accrues dans une pro-
...apide et la nécessité de faire au dehors
...es approvisionnements de grains avait eu
...équence une exportation notable du numé-
...n autre côté, toutes les lignes de chemins de
...entreprises et continuées presque simultané-
...compagnies et le trésor avaient, depuis deux
...andé plus de quinze cents millions à la
...t il fallait encore pourvoir à un milliard de

revue, et l'opposition se montra plus que de coutume âpre et sévère. Cependant le ministère obtint l'adhésion des majorités, et, sûr d'avance de son triomphe, ne voulut ajouter foi ni aux inquiétudes, ni aux mécontentements du pays. Attaqué, d'ailleurs avec peu de mesure et de justice, à propos des mariages espagnols, M. Guizot répondit à M. Thiers : « Cette affaire est la première grande chose, permettez-moi le mot, la seule grande chose que nous ayons faite seuls, complétement seuls, en Europe, depuis 1830. » Si cette déclaration était vraie, elle amoindrissait singulièrement le rôle qu'avait joué dans le monde la dynastie de Juillet. Louis-Philippe avait sans doute beaucoup osé en froissant l'Angleterre et en dédaignant les colères de lord Palmerston, mais il était loin, après tout (l'avenir l'a démontré), d'avoir reconstitué la politique de Louis XIV et d'avoir assuré la prédominance de l'influence française sur l'Espagne. Il n'y avait, dans la combinaison des mariages espagnols, qu'un défi irritant porté à l'Angleterre, moins dans l'intérêt sérieux de la nation française que pour la satisfaction des vanités de la maison d'Orléans. Au demeurant, c'était là un de ces actes qui ont deux faces et qu'il est permis de juger très-diversement selon le point de vue où l'on se place.

De nos jours cette célèbre querelle suscitée entre l'Angleterre et la France au sujet du mariage de M. le duc de Montpensier avec la sœur de la reine Isabelle a été reléguée parmi les faits historiques d'une importance secondaire. La reine Isabelle a donné à son époux plusieurs enfants, dont la li-

née, sans doute, sera plus nombreuse encore, et qui ne laisseront guère aux descendants du duc de Montpensier le privilége de parvenir à la couronne. De nos jours encore, ni la branche aînée des Bourbons, ni la branche cadette ne gouvernent la France, et rien ne menace les conditions de la paix d'Utrecht en ce qui concerne la réunion des couronnes de France et d'Espagne sur une même tête. Il serait donc sans intérêt de donner à cet incident, qui eut sa gravité relative, une place très-étendue dans ce résumé de nos annales contemporaines, et la mémoire des nations est si ingrate que la France, bouleversée depuis lors par tant de secousses et d'orages, et conviée à des destinées plus hautes qu'elle ne s'y attendait au déclin du règne de Louis-Philippe, a tout à fait perdu de vue l'affaire des mariages espagnols, « cette seule grande chose » que la monarchie de Juillet ait osé faire à elle seule.

La France, dans les premiers mois de 1847, encore placée sous les douloureuses émotions des révoltes causées par la rareté des subsistances, envisageait avec une pénible anxiété la situation des finances de l'État. Les charges publiques s'étaient accrues dans une progression rapide et la nécessité de faire au dehors d'immenses approvisionnements de grains avait eu pour conséquence une exportation notable du numéraire. D'un autre côté, toutes les lignes de chemins de fer étant entreprises et continuées presque simultanément, les compagnies et le trésor avaient, depuis deux ans, demandé plus de quinze cents millions à la Bourse, et il fallait encore pourvoir à un milliard de

travaux publics dont le gouvernement avait pris
nitiative. La spéculation s'était en quelque sorte
chaînée pour tirer parti de cette situation. Les acti
avaient été portées à des taux fabuleux; toutes
classes de la société se laissaient aller à faire dépen
leurs espérances de la hausse ou de la baisse des
leurs cotées à la Bourse; on était témoin d'un dép
cement de richesses subit, déréglé, et qui n'empêch
nullement les souffrances réelles de s'accroître.
effet l'encaisse de la Banque ne cessait de diminu
et les marchandises, que le commerce ne pouvait
écouler ni vendre, s'accumulaient dans les magasi
déjà encombrés de produits à peu près inutiles.

Quant à la situation des finances de l'État, on aur
pu la résumer à quelques chiffres révélés par le m
nistère lors de la présentation du budget. Les d
penses prévues s'élevaient à 1,610 millions et la r
cette possible ne semblait pas devoir dépasser 1,3
millions. Il y avait donc un déficit énorme, que d
vaient accroître les crédits extraordinaires, suppl
mentaires et complémentaires dont on s'était fait u
habitude depuis quinze ans, et que l'on glissait sa
bruit à travers les autres demandes.

Il n'y avait là rien de bien rassurant. D'un cô
une prospérité factice, basée sur des opérations alé
toires, sur des valeurs que l'on parvenait à souteni
l'aide d'une hausse artificielle; de l'autre rareté
numéraire, stagnation industrielle et déficit. Un d
puté qui, autrefois ardent ami des conservateurs, s
tait détaché de leurs rangs pour entrer dans une v
de progrès, M. Duvergier de Hauranne, crut dev

mettre les Chambres et le gouvernement en demeure d'aviser à ce qu'on ramenât au plus vite l'ordre et l'économie dans les services publics; dans ce but il proposa un amendement qui fut repoussé à une grande majorité; mais, plus soucieuse que la Chambre des embarras réservés à un très-prochain avenir, l'opinion publique sut gré à M. de Hauranne d'avoir averti le pouvoir et la représentation nationale.

Peu de jours après le même député présenta une proposition de réforme électorale, et son collègue, M. de Rémusat, une proposition de réforme parlementaire. Formulées en face d'une assemblée dévouée au ministère et d'un ministère inquiet de toute espèce de mouvement vers la démocratie, ces deux résolutions étaient timides et incomplètes; mais l'opposition n'hésita pas à s'y rallier, trop convaincue d'avance que toute exigence plus radicale serait repoussée et qu'il fallait se résigner à avancer pas à pas sur le terrain des progrès possibles.

XXII

En développant sa proposition de réforme électorale M. Duvergier de Hauranne fit entendre de sérieuses vérités.

« Messieurs, dit-il, dans tous les pays, il a toujours été reconnu que la tyrannie peut exister sous les formes de la liberté, et que le gouvernement représentatif ne réside pas tout entier dans son mécanisme. Pour que ce gouvernement soit autre chose qu'un vain mot il ne suffit donc pas que des élections aient

lieu et qu'une majorité sorte de ces élections; il faut encore que, dans le corps électoral, tel qu'il est constitué par la loi, le pays trouve l'image fidèle, l'expression exacte, la représentation équitable de ses opinions, de ses intérêts, de ses droits. Il faut, en outre, que l'électeur soit libre vis-à-vis du pouvoir comme vis-à-vis des partis, et que ni la corruption ni l'intimidation ne viennent peser sur son vote. Il faut, en un mot, qu'entre l'électeur et l'élu, comme entre le ministre et le député, il n'y ait d'autre lien qu'un lien moral et politique. Je ne crois pas qu'en thèse générale personne conteste sérieusement ces principes; on se contente de les passer sous silence ou de ne pas les appliquer.

« Le principe fondamental de toutes nos lois d'élections, depuis trente ans, c'est que le droit électoral n'est point un droit universel et absolu, mais un droit que l'aptitude déclare et que la loi confère à titre de fonction sociale. Lisez tous les publicistes, tous les orateurs éminents de la Restauration, M. Royer-Collard, M. Benjamin Constant, M. Guizot, et vous les trouverez tous d'accord à proclamer, à défendre cette noble idée que le droit naît de l'aptitude et que toutes les aptitudes sont égales. De là deux conséquences : l'une que la loi est injuste et tyrannique si elle exclut sciemment une seule aptitude constatée; l'autre que tous ceux dont la loi a reconnu l'aptitude ont des droits égaux et doivent peser du même poids dans la balance électorale. »

M. de Hauranne avant de descendre de la tribune s'exprima en ces termes :

« Ce qui est arrivé en Angleterre arrivera en France si le parti conservateur fait la même faute. Quoi qu'il en soit, je ne pense pas qu'une fois la question soulevée l'opposition veuille ou puisse l'abandonner. Ce n'est point, pour ma part, sans y avoir beaucoup réfléchi que j'ai, dans cette circonstance, pris une initiative qui me pèse; mais plus j'y pense, plus je reste convaincu que le gouvernement représentatif est en péril, et que, sans la réforme parlementaire, sans la réforme électorale, il est impossible de le sauver. J'aime trop ce gouvernement pour que dans cette conviction je ne trouve pas désormais ma règle de conduite.

« Songez-y bien, Messieurs, le moyen d'éviter les réformes radicales, c'est d'accueillir en temps utile les réformes modérées. En Angleterre j'ai vu, avant 1830, le parti conservateur repousser dédaigneusement, obstinément les modifications les plus légères, les plus prudentes au vieux système électoral. Un jour est venu où le pays s'est ému, où l'opinion publique s'est soulevée, où la pression extérieure s'est fait sentir, et ce jour-là il a fallu que le parti conservateur subît une réforme bien plus étendue, bien plus profonde que toutes celles dont il avait célébré les funérailles. »

C'étaient là de prophétiques paroles; ni le pouvoir, ni ses partisans aveugles ne surent les comprendre, et pourtant un orage se formait qui allait leur révéler tout ce qu'il y avait de vérité et de sagesse dans ces avertissements.

XXIII

Disons pourtant, à la louange d'un certain nombre de conservateurs, que plusieurs d'entre eux, justement épouvantés de l'imprudence de nos gouvernants, se rallièrent aux idées de réforme et de progrès, en tant qu'elles leur parurent praticables et justes. Le vieux roi, plein de confiance dans son habileté, plus proverbiale que réelle, le ministère, exalté par l'adhésion des majorités, leurs créatures et leurs courtisans, s'obstinaient à demeurer immuables comme autant de bornes sur le terrain des institutions et des principes. Ils accueillaient tantôt avec dérision, tantôt avec colère, ceux qui cherchaient à les éclairer sur les dispositions du pays, sur la nécessité de faire des concessions; ils les qualifiaient d'ambitieux subalternes, d'esprits étroits et vaniteux; ils croyaient avoir fait un pacte éternel avec la puissance et la fortune; mais leur erreur était grave, et l'épais bandeau qui couvrait leurs yeux ne devait tomber que lorsqu'il serait trop tard. Ajoutons même que pour beaucoup d'entre eux ce bandeau n'est pas tombé, et qu'ils n'ont vu ou ne veulent voir dans leur déchéance qu'un accident de bataille dont la revanche leur sera donnée.

XXIV

Dans les premiers jours de mai 1847 M. Martin du Nord, ministre de la justice, mourut comme at-

teint au cœur par d'injustes calomnies, par d'inexplicables haines. On le remplaça par M. Hébert, procureur général près la cour royale de Paris. Le nouveau garde des sceaux était l'un de ces hommes qui se font gloire de l'impopularité et qui mesurent l'estime dont ils sont dignes à la grandeur et au nombre de leurs ennemis. Un pareil choix ne pouvait que rendre plus difficile au ministère la politique des concessions et de réforme sociale. Un an ne s'était point écoulé depuis le discours prononcé à Lisieux par M. Guizot, et déjà toutes les promesses de cet homme d'État semblaient évanouies, et le parti conservateur s'obstinait plus que jamais à marcher dans la fausse route à l'extrémité de laquelle on rencontre inévitablement l'abîme.

XXV

M. de Rémusat, l'un des anciens conservateurs qui s'étaient ralliés au drapeau libéral, avait reproduit, ainsi que nous le disions tout à l'heure, sa proposition contre les députés fonctionnaires. Il s'agissait de faire disparaître un abus devenu intolérable, et qui, indépendamment de la corruption électorale pratiquée aisément et sur une large échelle, viciait dans son application le principe même du gouvernement représentatif. On en était venu à compter au Palais-Bourbon quarante fonctionnaires sur cent députés, et ces fonctionnaires se trouvaient nécessairement presque tous dans la dépendance ou dans la clientèle des ministres dont ils avaient à juger les actes. Après

avoir fait comprendre combien une réforme parlementaire était devenue nécessaire à cet égard pour la dignité et la sincérité de la représentation nationale, l'orateur développait cette autre vérité que l'administration elle-même gagnerait à la suppression des abus auxquels on lui permettait de participer; il ajoutait :

« L'administration française est une grande création; elle est le résultat, non pas seulement de l'Empire et de la Révolution, mais pour ainsi dire de toute l'histoire de France. Toute l'histoire de France n'a été qu'un long travail de toutes les diversités de législation, de toutes les diversités administratives, vers l'unité. Cette unité centralisatrice a éclaté dans la création de la monarchie administrative, et c'est même là ce qui a fait dans notre pays la popularité historique de la monarchie. La Révolution a mis la dernière main, en quelque sorte, à cette centralisation; l'Empire l'a organisée; cette grande création, je la respecte, je suis d'avis que nous devons la défendre. Lorsqu'elle a été attaquée autrefois dans cette Chambre, je suis de ceux qui ont contribué très-obscurément, mais très-fidèlement, à la défendre; mais je ne méconnais pas que c'est un problème très-difficile de faire vivre et fonctionner une administration pareille en regard du gouvernement représentatif. Il peut en résulter une fluctuation, un trouble dans les affaires de la société; il peut y avoir entre l'administration et le gouvernement représentatif une incompatibilité telle que l'une ou l'autre y succombe. Si l'administration est la plus forte le gouvernement représen-

tatif peut en être affaibli, altéré; l'indépendance des pouvoirs et des individus peut être compromise. Si, au contraire, le gouvernement représentatif est l'élément qui l'emporte et réagit sur l'administration, il peut la corrompre. Qu'est-ce qui fait que cette administration si forte, si étendue, si uniforme, est cependant une belle chose? C'est qu'elle a été créée au nom de l'intérêt public universel; c'est qu'elle a été chargée de veiller à l'intérêt de tous, au maintien du droit commun de l'égalité; c'est à la condition qu'elle soit impartiale. Maintenant qu'est-ce que la politique? C'est l'inégalité, c'est la préférence d'une opinion sur une autre, c'est l'acception des personnes, c'est l'esprit de parti. L'administration peut faire entrer la dépendance dans le gouvernement représentatif; le gouvernement représentatif peut introduire la partialité dans l'administration, et, dans ce cas, il lui ôte aussitôt le caractère qui compense, qui rachète ce qu'elle peut avoir de trop puissant, de trop inquiétant au prime abord pour la liberté : il lui ôte son caractère d'impartialité. Eh bien! pour la sauver, notre administration, il faut bien la maintenir, il faut lui rendre ce caractère d'impartialité absolue; il faut la placer hors de l'atteinte des passions parlementaires........

« Quant à la chambre des Députés, c'est d'elle aussi, c'est de sa force, c'est de sa dignité que je m'occupe.

« Ce qui pourrait lui arriver de plus fâcheux dans un grand pays, au milieu d'une paix profonde, dans une nation constituée comme la nôtre, c'est qu'on supposât qu'elle suit le torrent, qu'elle est en-

traînée au courant des vices inévitables d'une vieille société livrée au développement excessif des intérêts matériels. Eux seuls dominent aujourd'hui. Tout le monde a dit souvent depuis un temps que nos institutions étaient fixées, que la paix, et on a raison de le dire, était notre premier intérêt au dehors, et qu'il fallait que la France s'occupât de jouir du fruit de ses révolutions; que le premier but, le premier devoir, en quelque sorte, de notre politique, était de s'enrichir. On a encouragé tous les intérêts positifs; on a travaillé avec un zèle exemplaire à la diffusion, à l'accroissement du bien-être.

« Tout cela, Messieurs, est excellent, et cependant tout cela est de l'intérêt, rien de plus; c'est de l'amour pour les avantages matériels; c'est la passion d'améliorer chacun sa condition.

« Si l'on croyait que cet esprit général qui se développe dans la société a pénétré dans vos assemblées publiques, si l'on pouvait croire que l'intérêt privé y prédominât à un certain degré sur l'intérêt général, si l'on pouvait croire que cet encouragement donné à chacun d'améliorer sa condition, d'accroître son bien-être, a été écouté, accueilli jusque dans la sphère de la politique, pensez-vous que les grands pouvoirs de l'État y gagnassent beaucoup en considération et en influence? Or, maintenant, croyez-vous que cette opinion soit sans quelques échos dans ce pays? Une société aussi vivement excitée que la nôtre à s'enrichir ne doit-elle pas être portée à supposer que nous sommes ici ce que nous sommes dehors, et comme tout le monde s'occupe, au dehors

de cette Chambre, de ses affaires, on peut croire que nous ne changeons pas de caractère et de nature en y entrant, et que nous venons encore y faire nos affaires, seulement sur un plus grand théâtre.

« Redoutons qu'une pareille opinion s'établisse. Il faut que la chambre des Députés proteste, par tous les moyens possibles, contre une pareille opinion. On ne fait pas une révolution tous les jours; on ne refait pas les constitutions tous les jours; on ne se signale pas tous les jours par ces grands services rendus à la société qui éclatent dans les fastes de l'histoire. Grâce à Dieu! on ne déclare plus une guerre pour un caprice. Les intérêts positifs qui dominent les volontés nationales nous mettent pour longtemps à l'abri de ces grandes tentatives dont l'histoire fait tant de bruit. Quelle gloire, quel honneur peut donc rester à la société française, promue par les événements à la liberté politique? Je ne lui en connais qu'une : c'est de montrer la classe moyenne faisant noblement les affaires du pays, et pratiquant la liberté politique avec le même désintéressement, la même indépendance, la même fierté que toutes les aristocraties dont parle l'histoire. Voilà la gloire que vous devez ambitionner.

« Eh bien! par toutes les mesures du genre de celle que je propose vous protesterez contre cette opinion calomnieuse que l'intérêt privé a tout envahi; vous vous élèverez vous-mêmes dans l'estime des peuples; vous réveillerez le sentiment de la probité politique, qui va toujours s'affaiblissant parmi nous; vous confondrez surtout tous ces soupçons qui

n'ont que trop de tendance à s'accréditer autour de nous. On a cité cent fois le mot de César, il faut le citer encore : les mots des grands hommes sont faits pour devenir les axiomes de la dignité humaine : « Il ne faut pas que la chasteté de la femme de César soit même soupçonnée ; » et je vous dis, moi, il ne faut pas que la chasteté de la chambre des Députés puisse être même soupçonnée. »

M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, monta à la tribune pour combattre cette proposition si juste, si puissamment motivée. Au nom de ses collègues il déclara que le cabinet donnerait sa démission si la combinaison de M. de Rémusat était prise en considération par la Chambre. Il fit entrevoir, en outre, que l'adoption d'un pareil système forcerait le gouvernement de recourir sans retard à des élections nouvelles, et la majorité, convaincue par ce double argument, se hâta de rejeter la réforme parlementaire comme elle avait repoussé la réforme électorale. Résumant alors ce que le parti du progrès devait attendre d'une pareille Chambre et d'un pareil ministère, M. Desmousseaux de Givré, l'un des conservateurs qu'alarmaient les dangers de l'avenir, s'écria : « Rien ! rien ! rien ! » Et cette exclamation resta comme un stigmate d'impuissance attaché au système.

XXVI

Le ministère n'avait plus cette vigueur qui avait marqué son avénement au pouvoir après la chute du

1er mars, alors qu'il faisait voter la loi sur les fortifications, qu'il traçait le réseau de nos grandes lignes de chemins de fer, qu'il posait les véritables principes en matière d'expropriation publique, réorganisait le conseil d'État, améliorait nos voies de canalisation, faisait partout dans Paris restaurer nos monuments. Il semblait désormais se complaire dans un laisser-aller qui paraissait à ses amis les plus éclairés un signe funeste.

En dehors des votes politiques que nous venons de relater, nous n'avons plus guère à constater que quelques actes législatifs sans importance; la réforme sur le sel fut ajournée; il en fut de même de la taxe des lettres. M. de Salvandy présenta, vers le milieu de la session, un nouveau projet de loi sur l'instruction secondaire. Le nouveau projet n'avait point de préambule; il laissait au grand conseil de l'instruction, dont il était parlé au titre de l'organisation supérieure, le soin de rédiger le programme des études et allait droit aux conditions d'exercice des établissements particuliers. Enfin ce projet sur lequel il serait superflu de s'étendre aujourd'hui, ne fut pas discuté dans le cours de cette session et resta à l'état de rapport. D'autres projets aussi relatifs à l'instruction furent soumis à la Chambre élective et discutés, mais des événements qui survinrent ensuite les empêchèrent d'aboutir.

Il en fut de même d'un autre projet de loi relatif au rétablissement du chapitre royal de Saint-Denis. Ce projet fut vivement combattu dans la presse; l'opinion radicale et une fraction de l'opinion religieuse

l'attaquèrent avec violence. Néanmoins il fut adopté par la chambre des Pairs mais il resta à la chambre des Députés à l'état de rapport.

Le ministère fut d'ailleurs partiellement modifié par la retraite de plusieurs de ses membres et par l'avénement de quelques hommes nouveaux. M. Dumont, ministre des travaux publics, remplaça aux finances M. Lacave-Laplagne ; M. Jayr, pair de France et préfet du Rhône, obtint le portefeuille des travaux publics; le général Trézel fut nommé ministre de la guerre, et le département de la marine et des colonies fut confié au duc de Montébello, déjà pair de France et ambassadeur du roi à Naples. Ces choix ne changèrent en rien la situation politique du ministère.

XXVII

Cette période ne fut que trop signalée par une succession de scandales dont le souvenir ne s'est point effacé de la mémoire du pays.

On vit la justice traduire devant elle des fonctionnaires et des agents accusés de malversation dans la manutention des vivres.

La première affaire fut celle de Rochefort. Dans les divers ateliers et magasins de la marine, des connivences frauduleuses, avaient lieu depuis longtemps entre les employés et les fournisseurs, et l'absence de contrôle avait rendu possibles des vols énormes, des sophistications nuisibles à la santé de nos marins.

Le 13 janvier la cour d'assises de la Vienne rendit

son jugement dans cette affaire; cinq accusés sur trente-six furent déclarés coupables, condamnés à l'emprisonnement et à l'amende. Pendant le cours de ce long procès, qui avait dévoilé une série de fraudes pratiquées dans les magasins des subsistances, on fut frappé moins de la hardiesse des vols nombreux qui avaient été commis que de l'incroyable assurance de ceux qui les commettaient et croyaient n'avoir participé qu'à des actes égitimes.

Il n'y avait pas un an qu'un vaste incendie avait dévoré, à Toulon, l'arsenal du Morillon, construit au pied de la presqu'île de Lamalgue et qui renfermait des richesses immenses. L'heure de l'incendie, l'inutilité des recherches qui furent prescrites pour en découvrir les auteurs, diverses circonstances de cette nature firent croire que cet événement n'avait d'autre cause qu'un crime concerté en vue de dérober à jamais la trace de fraudes et de manœuvres coupables pratiquées par des agents mêmes de l'administration. Rien n'autorisa de pareils soupçons, mais l'opinion publique se montra disposée à les admettre.

On venait de découvrir dans les magasins de M. Bénier, mort récemment, et qui avait été directeur de la manutention générale des vivres, un déficit de quatorze cents quintaux métriques de blé, et des indices significatifs établirent que ce comptable avait fait des spéculations avec l'argent de l'État. Cependant on découvrit que M. Bénier avait été exempté de fournir un cautionnement, et de vives réclamations s'élevèrent contre l'administration supérieure dont la complaisance avait admis cette situation irrégulière. Une

enquête ordonnée par la chambre des Députés, sur la proposition de M. Lanjuinais, amena la mise à la réforme de deux intendants militaires coupables de défaut de surveillance.

Peu de temps après, au mois de février 1847, la cour d'assises de Maine-et Loire déclara M. Drouillard, élu député par le collége de Quimperlé, coupable d'avoir acheté les votes de plusieurs de ses mandataires. Traduit devant la cour d'assises de la Creuse sous l'inculpation de vente et d'achat de suffrages, M. Boutigny fut acquitté par le jury, mais le procureur général, qui porta la parole contre lui, avait fait entendre dans son réquisitoire ces paroles significatives: « La corruption électorale n'est plus un vain mot; le mal existe, il est flagrant. »

Le ministère, accusé de favoriser ce système, se défendait avec énergie et sommait ses adversaires de produire des preuves. En pareil cas il est bien difficile à des journalistes ou à des orateurs de produire des témoignages judiciaires et de ne pas se contenter d'indices moraux. Cependant des actes de corruption politique furent attestés et dénoncés contre le gouvernement par M. Émile de Girardin, rédacteur de *la Presse*. Ce député, autrefois ardent conservateur, s'était jeté dans le parti du progrès avec toute la vivacité d'une intelligence irascible et d'une capacité qui s'ennuie d'être tenue à l'écart. Son journal servait d'organe aux hommes d'État qui se séparaient de M. Guizot pour faire entrer le pouvoir dans des voies libérales. Initié à toutes les combinaisons peu avouables auxquelles a recours un gouvernement qui ne

dédaigne ni la corruption, ni la ruse, ni l'abus des influences, M. de Girardin était en mesure de révéler un certain nombre d'actes regrettables que ses amis qualifiaient de tripotages administratifs ou politiques. Le ministère n'opposait à ses assertions qu'un dédaigneux silence; mais, la chambre des Pairs ayant traduit devant elle M. de Girardin et l'ayant sommé de s'expliquer à l'occasion d'un article qui désignait l'un des membres de la pairie, M. de Girardin monta à la tribune de la chambre des Députés (dont l'autorisation était nécessaire pour la poursuite) et déroula sous les yeux de ses collègues une longue série d'accusations portant sur des faits précis et dont il offrait d'établir la preuve. La chambre des Députés donna son adhésion à la poursuite intentée contre M. de Girardin, mais la chambre des Pairs prononça un verdict d'acquittement.

Or le flot de la corruption était monté plus haut encore, et il avait pénétré jusque dans l'entourage royal, jusque dans les conseils du prince.

Un procès civil se poursuivait alors devant le tribunal de la Seine entre M. Parmentier, directeur des mines de Gouhenans, et M. le général Despans-Cubières, ancien ministre de la guerre. Le général Cubières eut gain de cause quant à la question pécuniaire : ses droits étaient clairs; mais M. Parmentier avait eu surtout l'intention de faire du scandale et de donner beaucoup de publicité à des documents dont la lecture pouvait porter atteinte à la considération du général. L'une des lettres produites en justice renfermait le passage suivant : « Il n'y a pas à hésiter sur les

moyens de nous créer un appui intéressé dans le sein même du conseil; j'ai les moyens d'arriver jusqu'à cet appui ; c'est à vous d'aviser aux moyens de l'intéresser. N'oubliez pas que le gouvernement est entre des mains avides et corrompues, que la liberté de la presse court risque d'être étranglée sans bruit l'un de ces jours, et que jamais le bon droit n'eut plus besoin de protection. » M. Teste, ancien ministre des travaux publics, alors président de chambre à la cour de cassation, se sentant désigné dans un passage de cette correspondance, désavoua, devant la chambre des Pairs, dans les termes les plus énergiques, non-seulement toute participation aux faits énoncés, mais même la plus légère connaissance des manœuvres qui s'y trouvaient révélées. Mais les faits dénoncés avaient eu trop de retentissement pour tomber dans l'oubli et pour passer sans éclat; on sut bientôt, malgré les dénégations de M. Teste, qu'il se trouvait gravement compromis; on se reporta au temps de son administration; on eut le sentiment général qu'il avait abusé de sa haute position pour s'enrichir; enfin la clameur publique s'éleva si énergiquement contre les honteuses pratiques qui avaient été dénoncées que le gouvernement dut aviser au plus tôt à prendre un parti énergique. Il y eut à ce sujet délibération dans le sein du conseil des ministres, et M. Guizot n'hésita pas à se prononcer pour que des poursuites judiciaires fussent immédiatement commencées. Il ne se dissimulait pas combien la mise en jugement d'un ancien ministre pouvait avoir de funestes conséquences; mais il fallait donner satisfaction à l'opinion publique

larmée, mettre une digue aux malversations en prouvant qu'il n'y avait pas de coupable qui ne pût être atteint. Le roi, à ce qu'il paraît, redoutait beaucoup es scandales d'un débat judiciaire; toutefois il finit par se laisser persuader, et le 6 mai le garde des sceaux porta au palais du Luxembourg une ordonnance tendant à saisir la chambre des Pairs de cette déplorable affaire.

Sur le rapport de M. Renouard, sur les réquisitions de M. Delangle, procureur général, la cour des Pairs met en accusation MM. Despans-Cubières, Teste, Parmentier et Pellapra. Le 7 juillet, l'un des accusés, M. Teste, écrivit au roi pour déposer entre ses mains sa démission de pair de France et de président à la cour de cassation. Le 8 les accusés comparurent. Durant les premiers jours M. Teste se défendit avec une sérénité d'intelligence et une fermeté d'attitude qui impressionnèrent diversement, car l'opinion publique était partagée entre l'indignation et la pitié. Or, dans la séance du 11, des témoignages inattendus et accablants s'élevèrent contre l'ancien ministre des travaux publics et ne lui permirent plus de protester de son innocence. Ramené dans sa prison il essaya de se donner la mort; on ne crut pas à la sincérité de cette tentative, et la pitié qui s'élevait en faveur des accusés s'éteignit en présence des preuves amoncelées contre eux. Le 17 juillet ils furent condamnés, par arrêt de la cour des Pairs, à la dégradation civique et à diverses peines correctionnelles.

Cet événement fut une honte pour le pouvoir, un prétexte d'accusations vigoureuses contre la société.

Un autre incident, bien autrement douloureux, fournit aux multitudes une occasion de plus de s'en prendre aux sommités hiérarchiques.

XXVIII

Dans la nuit du 18 août, l'un des juges de M. Teste et de ses complices, M. le duc de Praslin, appela sur sa tête toutes les sévérités de la loi. Ce noble pair était gendre de M. le duc Horace Sébastiani et père de neuf enfants. Il revenait des eaux avec Mme la duchesse de Praslin, et l'un et l'autre s'étaient retirés dans leurs appartements. Les domestiques, fatigués comme eux du voyage, se couchèrent alors. Mais, vers deux heures du matin, une sonnette irrégulièrement agitée réveilla l'un des domestiques et lui annonça que Mme la duchesse réclamait ses services; il s'habilla à la hâte, courut à l'appartement de sa maîtresse et chercha à ouvrir la porte. Une résistance inaccoutumée ne lui permettant pas d'entrer, il se disposait à se retirer lorsqu'il entendit des gémissements étouffés partir de l'intérieur de l'appartement; craignant que Mme la duchesse ne fût incommodée, et n'écoutant que son dévouement, il fit de nouveaux efforts et parvint à enfoncer la porte.

En ce moment un spectacle affreux s'offrit à ses regards; Mme la duchesse de Praslin était étendue, baignée dans le sang qui s'échappait avec abondance de larges et profondes blessures qu'elle avait reçues à la gorge, et ne laissait entendre qu'un faible râlement d'intervalle à intervalle; ses mains étaient teintes

de sang, et l'empreinte d'une main ensanglantée au cordon de la sonnette indiquait qu'elle n'avait sonné qu'après avoir été frappée. Des mèches de cheveux éparses sur le parquet annonçaient qu'elle avait dû soutenir une lutte avec le meurtrier; mais on ne remarquait aucune trace de vol, aucun meuble n'avait été fracturé et rien n'indiquait qu'une soustraction eût été commise; on voyait seulement quelques légers meubles et autres menus objets déplacés ou renversés, circonstance qui ne pouvait se rattacher qu'à une lutte ou à la précipitation de l'assassin à se sauver.

En présence de ce tableau horrible le domestique recula épouvanté et appela des secours aussitôt. Ses cris furent entendus de M. le duc de Praslin, qui accourut en toute hâte et se jeta sur le corps ensanglanté de sa femme, qu'il étreignit dans ses bras. Des médecins furent mandés et vinrent sur-le-champ prodiguer les secours de l'art à la victime; malheureusement les blessures étaient tellement graves qu'elle cessa de vivre deux heures plus tard.

Le commissaire de police du quartier, qui était arrivé peu après les médecins, fit prévenir le parquet, et, à six heures du matin, M. le procureur général Delangle et M. le procureur du roi Boucly, accompagnés de MM. Broussais et Legonidec, juges d'instruction, arrivaient sur les lieux et commençaient une enquête pour arriver à la découverte de l'assassin.

L'assassin était le mari même de la victime. Interrogé par les magistrats, soumis à de minutieuses investigations, M. le duc de Praslin laissa éclater, au milieu de l'emphase de sa douleur, la certitude qu'il

avait lui-même attenté aux jours de sa femme. On sut depuis qu'elle lui était devenue odieuse en se livrant à des récriminations motivées par une juste jalousie. Dès qu'il vit les soupçons de la justice se diriger contre lui, il trouva moyen de se dérober durant quelques minutes aux interrogatoires des magistrats de police et il avala une forte dose de poison. On le garda à vue, par respect pour son titre de pair de France, qui ne permettait de l'arrêter que sur l'ordre même de la Chambre. Dès que cette formalité fut remplie on le conduisit dans la prison du Luxembourg, où il ne tarda pas à mourir des suites du poison. Avant de rendre le dernier soupir, et tout en recevant les secours de la religion, il s'obstina à garder le silence et il emporta avec lui le secret de son crime. Dès ce moment la procédure se trouva éteinte; aucun arrêt de mort ne flétrit le nom de Praslin en expiation d'un abominable assassinat, mais l'opinion publique ne fut ni désarmée, ni muette, et le souvenir d'un si grand crime est demeuré ineffaçable. Exagérant la sévérité et la haine envers les classes nobles, le peuple crut longtemps qu'on avait faussement répandu le bruit de la mort du coupable et que la pairie et le gouvernement s'étaient mis d'accord pour lui procurer des moyens d'évasion. Ces rumeurs absurdes subsistèrent bien longtemps après le crime.

XXIX

Hors de France les événements continuaient de présenter un caractère de gravité qui ne permettait

guère à l'aveugle gouvernement de Louis-Philippe de s'endormir dans une trompeuse sécurité et dans ses espérances de paix inaltérable.

Nous ne reviendrons pas sur les faits accomplis dont nous avons rendu compte, et nous nous abstiendrons de mentionner de nouveau la secousse imprimée au monde chrétien par l'avénement de Pie IX, et les grandes complications diplomatiques qui se rattachaient à la question des mariages espagnols, à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche et aux sanglantes agitations de la Gallicie.

En Angleterre l'agitation irlandaise continuait à se développer, mais avec de nouvelles tendances, de nouveaux mobiles. Après avoir laissé libre et glorieuse carrière au mouvement dirigé par O'Connell, une fraction du peuple semblait manifester des dissidences. Un projet de fédéralisme irlandais avait surgi, et O'Connell s'était vu un moment contraint de s'y rallier. Le parti qui prenait la dénomination de Jeune Irlande refusa d'entrer dans cette voie. D'autres symptômes de dissentiment se révélèrent jusque dans le sein de l'épiscopat d'Irlande à l'occasion d'un bill sur les donations pieuses; l'archevêque de Dublin, M. Murray, refusa dans cette circonstance de suivre l'impulsion d'O'Connell. Le nouveau bill, en effet, était une concession faite aux catholiques d'Irlande; il reconnaissait d'une manière officielle, dans cette île, l'existence de l'Église catholique romaine, et, pour la première fois, la loi anglaise désignait respectueusement les chefs de cette Église sous les noms d'évêques et d'archevêques, dont les prélats

avait lui-même attenté aux jours de sa femme. On sut depuis qu'elle lui était devenue odieuse en se livrant à des récriminations motivées par une juste jalousie. Dès qu'il vit les soupçons de la justice se diriger contre lui, il trouva moyen de se dérober durant quelques minutes aux interrogatoires des magistrats de police et il avala une forte dose de poison. On le garda à vue, par respect pour son titre de pair de France, qui ne permettait de l'arrêter que sur l'ordre même de la Chambre. Dès que cette formalité fut remplie on le conduisit dans la prison du Luxembourg, où il ne tarda pas à mourir des suites du poison. Avant de rendre le dernier soupir, et tout en recevant les secours de la religion, il s'obstina à garder le silence et il emporta avec lui le secret de son crime. Dès ce moment la procédure se trouva éteinte; aucun arrêt de mort ne flétrit le nom de Praslin en expiation d'un abominable assassinat, mais l'opinion publique ne fut ni désarmée, ni muette, et le souvenir d'un si grand crime est demeuré ineffaçable. Exagérant la sévérité et la haine envers les classes nobles, le peuple crut longtemps qu'on avait faussement répandu le bruit de la mort du coupable et que la pairie et le gouvernement s'étaient mis d'accord pour lui procurer des moyens d'évasion. Ces rumeurs absurdes subsistèrent bien longtemps après le crime.

XXIX

Hors de France les événements continuaient de présenter un caractère de gravité qui ne permettait

guère à l'aveugle gouvernement de Louis-Philippe de s'endormir dans une trompeuse sécurité et dans ses espérances de paix inaltérable.

Nous ne reviendrons pas sur les faits accomplis dont nous avons rendu compte, et nous nous abstiendrons de mentionner de nouveau la secousse imprimée au monde chrétien par l'avénement de Pie IX, et les grandes complications diplomatiques qui se rattachaient à la question des mariages espagnols, à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche et aux sanglantes agitations de la Gallicie.

En Angleterre l'agitation irlandaise continuait à se développer, mais avec de nouvelles tendances, de nouveaux mobiles. Après avoir laissé libre et glorieuse carrière au mouvement dirigé par O'Connell, une fraction du peuple semblait manifester des dissidences. Un projet de fédéralisme irlandais avait surgi, et O'Connell s'était vu un moment contraint de s'y rallier. Le parti qui prenait la dénomination de Jeune Irlande refusa d'entrer dans cette voie. D'autres symptômes de dissentiment se révélèrent jusque dans le sein de l'épiscopat d'Irlande à l'occasion d'un bill sur les donations pieuses; l'archevêque de Dublin, M. Murray, refusa dans cette circonstance de suivre l'impulsion d'O'Connell. Le nouveau bill, en effet, était une concession faite aux catholiques d'Irlande; il reconnaissait d'une manière officielle, dans cette île, l'existence de l'Église catholique romaine, et, pour la première fois, la loi anglaise désignait respectueusement les chefs de cette Église sous les noms d'évêques et d'archevêques, dont les prélats

avait lui-même attenté aux jours de sa femme. On sut depuis qu'elle lui était devenue odieuse en se livrant à des récriminations motivées par une juste jalousie. Dès qu'il vit les soupçons de la justice se diriger contre lui, il trouva moyen de se dérober durant quelques minutes aux interrogatoires des magistrats de police et il avala une forte dose de poison. On le garda à vue, par respect pour son titre de pair de France, qui ne permettait de l'arrêter que sur l'ordre même de la Chambre. Dès que cette formalité fut remplie on le conduisit dans la prison du Luxembourg, où il ne tarda pas à mourir des suites du poison. Avant de rendre le dernier soupir, et tout en recevant les secours de la religion, il s'obstina à garder le silence et il emporta avec lui le secret de son crime. Dès ce moment la procédure se trouva éteinte; aucun arrêt de mort ne flétrit le nom de Praslin en expiation d'un abominable assassinat, mais l'opinion publique ne fut ni désarmée, ni muette, et le souvenir d'un si grand crime est demeuré ineffaçable. Exagérant la sévérité et la haine envers les classes nobles, le peuple crut longtemps qu'on avait faussement répandu le bruit de la mort du coupable et que la pairie et le gouvernement s'étaient mis d'accord pour lui procurer des moyens d'évasion. Ces rumeurs absurdes subsistèrent bien longtemps après le crime.

XXIX

Hors de France les événements continuaient de présenter un caractère de gravité qui ne permettait

guère à l'aveugle gouvernement de Louis-Philippe de s'endormir dans une trompeuse sécurité et dans ses espérances de paix inaltérable.

Nous ne reviendrons pas sur les faits accomplis dont nous avons rendu compte, et nous nous abstiendrons de mentionner de nouveau la secousse imprimée au monde chrétien par l'avénement de Pie IX, et les grandes complications diplomatiques qui se rattachaient à la question des mariages espagnols, à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche et aux sanglantes agitations de la Gallicie.

En Angleterre l'agitation irlandaise continuait à se développer, mais avec de nouvelles tendances, de nouveaux mobiles. Après avoir laissé libre et glorieuse carrière au mouvement dirigé par O'Connell, une fraction du peuple semblait manifester des dissidences. Un projet de fédéralisme irlandais avait surgi, et O'Connell s'était vu un moment contraint de s'y rallier. Le parti qui prenait la dénomination de Jeune Irlande refusa d'entrer dans cette voie. D'autres symptômes de dissentiment se révélèrent jusque dans le sein de l'épiscopat d'Irlande à l'occasion d'un bill sur les donations pieuses; l'archevêque de Dublin, M. Murray, refusa dans cette circonstance de suivre l'impulsion d'O'Connell. Le nouveau bill, en effet, était une concession faite aux catholiques d'Irlande; il reconnaissait d'une manière officielle, dans cette île, l'existence de l'Église catholique romaine, et, pour la première fois, la loi anglaise désignait respectueusement les chefs de cette Église sous les noms d'évêques et d'archevêques, dont les prélats

avait lui-même attenté aux jours de sa femme. On sut depuis qu'elle lui était devenue odieuse en se livrant à des récriminations motivées par une juste jalousie. Dès qu'il vit les soupçons de la justice se diriger contre lui, il trouva moyen de se dérober durant quelques minutes aux interrogatoires des magistrats de police et il avala une forte dose de poison. On le garda à vue, par respect pour son titre de pair de France, qui ne permettait de l'arrêter que sur l'ordre même de la Chambre. Dès que cette formalité fut remplie on le conduisit dans la prison du Luxembourg, où il ne tarda pas à mourir des suites du poison. Avant de rendre le dernier soupir, et tout en recevant les secours de la religion, il s'obstina à garder le silence et il emporta avec lui le secret de son crime. Dès ce moment la procédure se trouva éteinte; aucun arrêt de mort ne flétrit le nom de Praslin en expiation d'un abominable assassinat, mais l'opinion publique ne fut ni désarmée, ni muette, et le souvenir d'un si grand crime est demeuré ineffaçable. Exagérant la sévérité et la haine envers les classes nobles, le peuple crut longtemps qu'on avait faussement répandu le bruit de la mort du coupable et que la pairie et le gouvernement s'étaient mis d'accord pour lui procurer des moyens d'évasion. Ces rumeurs absurdes subsistèrent bien longtemps après le crime.

XXIX

Hors de France les événements continuaient de présenter un caractère de gravité qui ne permettait

guère à l'aveugle gouvernement de Louis-Philippe de s'endormir dans une trompeuse sécurité et dans ses espérances de paix inaltérable.

Nous ne reviendrons pas sur les faits accomplis dont nous avons rendu compte, et nous nous abstiendrons de mentionner de nouveau la secousse imprimée au monde chrétien par l'avénement de Pie IX, et les grandes complications diplomatiques qui se rattachaient à la question des mariages espagnols, à l'incorporation de Cracovie à l'Autriche et aux sanglantes agitations de la Gallicie.

En Angleterre l'agitation irlandaise continuait à se développer, mais avec de nouvelles tendances, de nouveaux mobiles. Après avoir laissé libre et glorieuse carrière au mouvement dirigé par O'Connell, une fraction du peuple semblait manifester des dissidences. Un projet de fédéralisme irlandais avait surgi, et O'Connell s'était vu un moment contraint de s'y rallier. Le parti qui prenait la dénomination de Jeune Irlande refusa d'entrer dans cette voie. D'autres symptômes de dissentiment se révélèrent jusque dans le sein de l'épiscopat d'Irlande à l'occasion d'un bill sur les donations pieuses; l'archevêque de Dublin, M. Murray, refusa dans cette circonstance de suivre l'impulsion d'O'Connell. Le nouveau bill, en effet, était une concession faite aux catholiques d'Irlande; il reconnaissait d'une manière officielle, dans cette île, l'existence de l'Église catholique romaine, et, pour la première fois, la loi anglaise désignait respectueusement les chefs de cette Église sous les noms d'évêques et d'archevêques, dont les prélats

anglicans avaient voulu s'attribuer le monopole. Mais il instituait un comité mixte pour résoudre les principales affaires religieuses de l'Irlande, et O'Connell demandait qu'on laissât aux catholiques le soin de régler comme ils l'entendraient leurs propres affaires, sans avoir à les soumettre à un comité dont tous les membres ne partageaient pas leurs convictions. Ce problème agitait diversement les meilleurs esprits et aucune solution n'attirait à elle une majorité décisive.

Une autre question était posée, celle de l'éducation publique en Irlande. L'université de Dublin était fermée aux jeunes catholiques; le ministère consentait à l'ouvrir pour eux; il proposait aussi d'établir en Irlande de nouvelles universités et de nouveaux colléges. Il y avait là des concessions réelles et des faveurs qui cachaient un piége; on comptait bien, sous des apparences libérales et conciliatrices, exercer envers la population catholique une influence plus ou moins latente, et affaiblir chez elle, par le contact avec les plus éclairés des protestants, l'énergie de la foi entretenue par l'isolement et la lutte. Le ministère se préoccupait également de la dotation de Maynooth. D'après l'acte d'Union, le gouvernement anglais s'obligeait à pourvoir aux dépenses de ce séminaire, destiné à former des sujets pour remplir les vides du clergé; mais, une fois l'union accomplie, on s'était borné à accorder annuellement à Maynooth une subvention de 200,000 francs, évidemment insuffisante pour les besoins du jeune sacerdoce. Les Irlandais réclamaient, et le ministère, en 1845, proposait d'élever la subvention du séminaire

à 800,000 francs. Cette concession avait soulevé dans les deux Chambres, même dans les rangs ministériels, une opposition très-vive, très-accentuée, et le ministère se trouvait exposé à de très-sérieux dangers. O'Connell, appréciant bien la situation nouvelle que cette série de concessions, ces adhésions et ces résistances faisaient aux catholiques et aux ministres, avait insensiblement modifié son attitude et suspendu la lutte. Le grand agitateur ne tenait plus aussi haut la bannière du Rappel; son cri de guerre cessait de résonner dans les montagnes de Derrynane, et il avait repris sa place au parlement.

Un incident curieux de l'agitation irlandaise fut la situation nouvelle faite aux prêtres catholiques qui jusqu'alors avaient pris part au mouvements du *Repeal*. Une lettre fut adressée par la propagande de Rome à l'archevêque catholique d'Armagh, par laquelle le saint-siége blâmait de la manière la plus formelle la conduite factieuse des prélats et des prêtres irlandais engagés dans l'agitation du *Repeal*, et recommandait expressément la soumission en toute matière temporelle aux autorités établies.

Dans le synode tenu dans les derniers jours de l'année précédente, à Dublin, au sujet de l'acte des donations pieuses, la résolution pacifique des évêques avait été déterminée surtout par les conseils du saint-siége. Depuis que trois prélats avaient accepté les fonctions de commissaires de la couronne, O'Connell n'avait cessé d'organiser contre eux, et contre la mesure dont ils étaient chargés, une agitation des plus redoutables; il avait émis l'opinion que la lettre

adressée de Rome au primat catholique d'Irlande n'était pas un document canonique.

C'est à cette occasion que l'archevêque d'Armagh donna la publicité à la lettre de la Congrégation. Une première communication avait déjà été faite, en 1839, par la cour de Rome au primat catholique d'Irlande sur le même sujet; mais, les efforts du primat étant restés inutiles, le pape lui avait fait adresser une lettre plus expresse. C'était là un échec pour l'agitation.

XXX

Il faut le dire à la louange des mœurs politiques de l'Angleterre, à l'honneur de sir Robert Peel; le ministère luttait courageusement contre ses propres amis pour pacifier l'Irlande, pour accorder aux catholiques des réparations et des concessions étroites, insuffisantes, sans doute, mais qui indiquaient un progrès réel et grave dans la condition de ces anciens ilotes. Le ministère tory poursuivait également le but que la plupart des administrations anglaises cherchent à atteindre (et nous ne saurions trop les en féliciter), celui d'augmenter dans le pays la fortune publique par la diminution des impôts. En prorogeant le parlement, le 9 août 1845, la reine Victoria avait fait entendre ces paroles : « La réduction de la taxe entraînera nécessairement une perte immédiate de revenus, mais je compte que la tendance à stimuler les entreprises commerciales et à élargir les moyens de consommation finira par fournir une ample compensation de tout sacrifice temporaire. » A ce langage

on devine que M. Gladstone exerçait déjà une puissante influence dans les conseils de la reine. Cependant le cabinet présidé par M. Robert Peel avait été compromis, vers la fin de l'année, par la tentative d'une modification des lois de céréales. Le 10 décembre les ministres offrirent leur démission, qui fut acceptée.

Lord John Russell fut chargé de former un cabinet. Pendant plus de dix jours les whigs délibérèrent avant d'adopter un parti. Sir Robert Peel était sorti du pouvoir, mais tout-puissant et par la seule force d'une situation qu'il avait acceptée franchement et que seul il dominait encore. L'appui de M. Cobden et de la ligue, de l'Irlande et d'O'Connell, ne devait pas manquer à lord John Russell; mais le concours du ministère tombé lui était plus nécessaire encore. Ce concours, sir Robert Peel et lord Aberdeen l'accordèrent franchement et loyalement à lord John Russell.

Sur cette assurance John Russell, lord Palmerston et lord Cottenham acceptèrent définitivement les portefeuilles qui leur étaient offerts. Il ne restait plus qu'à distribuer les autres départements; mais cette tâche fut impossible à remplir. La désunion régnait parmi les whigs; ils n'étaient pas d'accord sur l'urgence de la mesure radicale que le nouveau cabinet allait être chargé d'accomplir. Succéder à sir Robert Peel, c'était prendre en main l'abrogation complète des lois des céréales. C'était là un fardeau trop lourd pour ceux qui, hier encore, marchaient avec timidité sur le terrain des réformes modérées.

Sir Robert Peel, seul, était encore l'homme de la

situation, le négociateur possible d'une transaction devenue nécessaire. Il fallut donc que lord John Russell avouât son impuissance.

Après l'éclatant insuccès de la combinaison whig il ne restait plus qu'à rendre à sir Robert Peel le pouvoir qu'aucun autre ne pouvait supporter. L'ancien cabinet se reconstitua tout entier, à l'exception de lord Stanley, qui ne crut pas pouvoir s'associer aux mesures préparées par sir Robert Peel; M. Gladstone lui succéda dans le poste de ministre des colonies.

Le ministère qui entrait de nouveau en lice avait à résoudre une situation difficile. En dehors de la question d'Irlande, déjà assoupie, une autre question avait grandi qui semblait rendre impossible la gestion des affaires du pays. Une révolution commerciale se préparait; les lois de protection, si longtemps l'égide de l'Angleterre, étaient condamnées par l'opinion publique, et tout le monde comprenait qu'un seul homme, Robert Peel, pouvait porter la main sur cette législation si puissante encore dans sa caducité. Peut-être succomberait-il au milieu même de sa victoire; mais seul il était assez fort pour la remporter.

En ouvrant la session de 1846 la reine avait dit:

« J'ai éprouvé beaucoup de satisfaction à sanctionner les mesures que vous m'avez présentées de temps à autre dans le but de développer le commerce et de stimuler la science et l'industrie intérieure par la révocation des droits prohibitifs et par la réduction des droits protecteurs.

« La situation prospère des revenus publics, l'aug-

mentation de la demande du travail et l'amélioration générale qui a eu lieu dans la condition intérieure du pays, sont d'éclatants témoignages en faveur de la marche que vous avez suivie.

« Je vous recommande d'examiner promptement si les principes d'après lesquels vous avez agi ne seraient pas avantageusement susceptibles d'une plus large application, et si vous ne pourrez pas, après un soigneux examen des droits existants sur un grand nombre d'articles produits ou fabriqués par d'autres pays, faire encore de nouvelles réductions et déductions tendant à assurer la continuation des grands avantages que j'ai signalés, et, en élargissant nos rapports commerciaux, à fortifier les liens d'amitié avec les puissances étrangères.

« Toutes les mesures que vous pourrez adopter dans l'intérêt de ces grands objets seront, j'en suis convaincue, accompagnées des précautions de nature à prévenir des pertes permanentes pour les revenus publics ou des résultats préjudiciables à quelqu'un des grands intérêts du pays.

« J'ai une entière confiance que vous examinerez avec justice et sans passion des questions qui touchent profondément le bien-être public. »

En développant ce programme soumis aux Chambres sir Robert Peel ajouta :

« J'ai servi quatre souverains, Georges III et ses trois successeurs. Sous le règne de Georges III ma place était si secondaire que je ne pus fixer l'attention de mon souverain; mais sous le règne de ses trois successeurs, Georges IV, d'abord régent, puis roi, Guil-

laume IV et Victoria, ç'a été ma destinée d'être appelé aux plus hautes fonctions de l'État. J'ai servi ces souverains dans des temps critiques et dans des circonstances difficiles; ils ont bien voulu trop favorablement apprécier mes services. J'ai dit à chacun de ces souverains, dans l'effusion d'une respectueuse reconnaissance, qu'il n'était qu'une faveur, une distinction, une récompense qu'il fût en leur pouvoir de me conserver : c'était de me donner simplement l'assurance que j'avais été un loyal et fidèle serviteur. Si le pouvoir a quelque valeur, c'est à cause des occasions qu'il offre de rendre des services publics. Voilà ce qui constitue la véritable valeur du pouvoir, et je crois pouvoir dire avec vérité que, de propos délibéré du moins, je n'en abuserai jamais.......

« Travailler à l'accroissement du commerce étranger par la suppression des droits prohibitifs, réduire la taxe et augmenter les revenus publics, ce ne sont pas là des actes opposés à une politique conservatrice. La conduite du gouvernement est une tâche aussi hardie que délicate; tâche consistant à assurer l'action harmonique et combinée de la monarchie, de l'aristocratie et d'une chambre des Communes réformée. Tel est le but que nous nous sommes proposé, but essentiellement conservateur. Pour atteindre ce but, c'est à peine si je convoiterais le pouvoir trop au-dessus de mes forces physiques et morales; le sentiment du devoir, le sentiment de l'honneur seuls m'y retiennent attaché. Je suis prêt à assumer la responsabilité, à supporter tous les sacrifices, à braver tous les périls honorables d'une

position officielle; mais je ne garderai jamais un pouvoir affaibli, tronqué, mutilé.... »

Sir Robert Peel reconnut que ses idées et ses principes s'étaient gravement modifiés dans l'examen des problèmes qui se rattachaient au maintien et à la suppression des tarifs protecteurs de l'industrie britannique. Il développa son nouveau système, qui était le libre échange dans la plus large acception du mot, la liberté commerciale n'attendant pas même une réciprocité qu'elle saurait bien forcer plus tard ou dont elle saurait se passer.

La discussion sur les réformes proposées par sir Robert Peel dura douze séances; ce fut la plus longue qui jamais eut lieu dans le parlement anglais, et cependant les partisans de la liberté n'occupèrent que rarement la tribune. La question était jugée à l'avance, et la Chambre n'entendit que les inutiles récriminations des vaincus. Lorsqu'on procéda au vote, la révocation du bill des *Cornlaws,* partie capitale du système, passa à une très-grande majorité.

Que voulait M. Peel? Il avait en vue la situation générale de son pays et du monde. Il se proposait d'ouvrir au commerce anglais les marchés étrangers, d'opposer aux progrès industriels des autres peuples, et à leurs idées d'exclusion, d'abord un capital décuple de leur capital, et ensuite une abondance de produits à laquelle le bon marché seul peut arriver. Ce n'était pas d'aujourd'hui qu'il s'était rallié à ce système; il y travaillait depuis dix ans, se servant même de ses adversaires pour accomplir ses desseins.

[illegible] avait commencé par réduire les droits sur les [illegible] premières; il avait ensuite dégrevé les ar[illegible] qui servent à l'alimentation des classes popu[illegible], mesure équivalente à la hausse des salaires; [illegible] il s'en prenait à la taxe du pain, et l'Angle[illegible] par lui poussée allait entrer avec bonheur dans la carrière de prépondérance industrielle où elle ne veut rencontrer aucune rivale.

XXXI

Or l'Angleterre est le pays des surprises, le pays où l'inattendu joue le rôle le plus important. Cinq mois s'étaient à peine écoulés depuis le jour où sir Robert Peel inaugurait son système et y ralliait les majorités, en dépit des intérêts froissés et des haines comprimées, qu'un revirement parlementaire mettait fin à son pouvoir et faisait tomber de ses mains l'administration générale des affaires.

L'Irlande était en proie aux horreurs de la contagion, de la misère et de la famine, et une loi avait été proposée pour accroître les moyens de répression dont l'autorité disposait dans ce malheureux pays. Le 25 juin, au moment où le bill sur les céréales subissait triomphalement à la chambre des Lords sa dernière épreuve, le bill de coercition proposé pour assurer la sécurité individuelle en Irlande fut rejeté par la chambre des Communes à la majorité de 292 voix contre 219. Quatre jours après le ministère donna de nouveau sa démission, qui fut acceptée, et sir Robert Peel demeura comme enseveli dans

ses victoires. Son héritage appartenait nécessairement à lord Russell, qui rentra au pouvoir, comme premier lord de la trésorerie, avec lord Palmerston, installé une fois encore au ministère des affaires étrangères.

La nouvelle administration, confiée aux whigs, ne fut pas longtemps sans se heurter aux difficultés de l'Irlande. Les violences auxquelles on avait voulu mettre un] frein par le *Coercion-bill* ne faisaient que s'accroitre avec la famine. A Dungarvan, à Clonmel, à Cork, à Galway, à Slego le peuple se rua sur les convois de céréales qui traversaient le pays. Des boutiques de boulangers furent pillées, et dans quelques localités il fallut lire le *riot act* et employer la force. Les catholiques surent remplir les devoirs que leur imposaient les circonstances. Pendant que la société appelée *la Jeune Irlande* se laissait aller à en appeler aux passions démagogiques, l'association des *repealers,* docile aux exhortations d'O'Connell, prêcha aux masses la résignation et la patience. O'Connell saisit d'ailleurs cette occasion de démontrer une fois de plus quels étaient les titres de l'Église catholique d'Irlande à la confiance et aux sympathies des multitudes. « L'Église romaine d'Irlande, disait-il au peuple, peut servir de modèle à toutes les Églises du monde; elle n'a rien à voir avec le collecteur des taxes, avec le soldat armé de la baïonnette, avec l'agent de police qui porte bâton; elle ne doit rien aux ministres, depuis le plus grand jusqu'au plus petit; et pourtant le peuple irlandais, le plus pauvre du monde, soutient les prêtres et les soutient convena-

[illegible]. Et le peuple est bien récompensé; car quel est, en Irlande, l'homme qui se montre toujours l'ami du pauvre? le prêtre. Quel est l'homme qui ne l'abandonne jamais dans sa pauvreté? le prêtre. Quel est l'homme qui s'assied à son lit de misère, qui ouvre son cœur aux impulsions de la charité? le prêtre. Qui ne quitte pas, pendant les épidémies, la botte de paille du malheureux, respirant l'air infect qui s'exhale des poumons du malade? le prêtre...... Il faut qu'il y ait des chapelles dans toutes les maisons de charité; elles seront laissées ouvertes, afin que le peuple y puisse prier aussi longtemps qu'il le voudra, et cela le réconciliera bien mieux avec son sort que si la nourriture était dix fois plus abondante et dix fois meilleure..... Sur la politique, de même qu'en matière religieuse, j'ai avec moi sir Robert Peel, qui réclame une égale liberté pour l'Irlande et pour l'Angleterre..... Entre cette session et la session prochaine nous travaillerons en faveur de chacun des points de la cause du Rappel; nous combattrons avec zèle, avec calme et sans repos; nous combattrons pour la prospérité du pays, pour l'indépendance de notre religion, pour obtenir l'égalité des droits politiques avec l'Angleterre, pour faire modifier la loi relative aux seigneurs et aux tenanciers; en un mot, nous combattrons pour le bonheur et la liberté de l'Irlande! » Ces nobles et patriotiques paroles auraient dû suffire pour marquer la route du devoir aux anarchistes, d'ailleurs en petit nombre, qu'entraînaient à leur suite les meneurs de *la Jeune Irlande* et le plus ardent de tous, M. Smith O'Brien.

Le 28 août 1846, le parlement anglais fut prorogé par commission.

XXXII

Durant cette période, marquée par d'aussi graves difficultés intérieures, la puissance de la Grande-Bretagne avait rencontré plus d'une occasion de se manifester au dehors. En présence d'un adversaire dont on pouvait redouter la force le gouvernement anglais s'était montré calme et animé d'un esprit de conciliation. Vainement donc, dans la question de l'Orégon toujours pendante, l'attitude des États-Unis avait-elle été dure, acerbe, provocatrice; le cabinet de la reine Victoria s'était bien gardé d'engager la lutte et de faire prévaloir par les armes les droits du peuple anglais. Cette modération plaisait à l'Union américaine et encourageait les prétentions de M. James Polk, alors président des États confédérés. Plus heureux du côté de la Chine, l'Angleterre, agissant d'accord avec la France, avait exigé du Céleste-Empire la révocation des lois iniques qui proscrivaient le libre exercice de la religion chrétienne.

Dans l'Inde l'Angleterre continuait d'être aux prises avec les insurrections des peuples indigènes; et certes l'œuvre était colossale, elle était immense, si l'on veut bien songer un moment qu'il s'agissait, pour la nation britannique, de retenir sous sa domination immédiate cent cinq millions d'hommes sujets directs de l'Angleterre et quarante-sept millions d'hommes placés sous son protectorat suzerain.

Obligée de combattre, dans ces parages lointains, à l'aide d'un petit nombre de soldats européens, opposés à des multitudes de fanatiques et de sauvages, l'Angleterre soutenait une lutte mêlée de revers, mais dont l'issue se terminait toujours à l'honneur des armes européennes.

Vers la fin de l'année 1845 la mort de Hira-Sing avait compromis la paix dans le royaume de Lahore. Sir Henri Hardinge, gouverneur général de l'Inde, se tenait en observation sur la frontière, dans l'attente d'une nouvelle agression qui lui fournirait un prétexte d'anéantir, au moins de réduire à l'impuissance le puissant empire autrefois créé par Randjit-Sing. Ce prétexte, l'imprudente folie des Sikhs ne tarda pas à le lui fournir; une armée sikhe envahit le territoire anglais et passa le Sutledge, frontière des deux États. Les Barbares étaient au nombre de soixante mille hommes et tinrent assez longtemps en échec les forces britanniques, qu'on avait dû disséminer. A la fin la lutte s'engagea et fut très-meurtrière; une armée anglaise forte à peine de seize mille hommes réussit à vaincre et à mettre en déroute l'armée ennemie, mais ce fut au prix de pertes sensibles, et parmi leurs morts les Anglais eurent à regretter sir Robert Sale, qu'ils honoraient comme le héros de Djellabad. Les Sikhs vaincus revinrent à la charge et réussirent à refouler devant eux les Anglais épuisés de fatigue et hors d'état de contenir des masses d'Indiens valeureux et fanatisés par la haine. A plusieurs reprises les Anglais revinrent à la charge avec le courage de la fureur, et ils réussirent enfin à se

égager; mais jamais, depuis le commencement de ur domination dans l'Inde, ils n'avaient acheté urs trophées par des pertes plus douloureuses. Le tart d'entre eux avait été tué ou blessé. Cepen- ınt la révolte se développait autour d'eux et prenait es proportions menaçantes. Les Anglais, énergique- ent résolus de vaincre ou de mourir jusqu'au der- er homme, remportèrent sur leurs ennemis la san- ante victoire de Sobraon, écrasèrent l'armée sikhe, ccupèrent de nouveau le Lahore, et contraignirent maharajali et les autres chefs barbares à implorer ne paix humiliante.

XXXIII

C'était l'heure où, à l'occasion des mariages es- agnols adroitement préparés par Louis-Philippe, Angleterre se trouvait de nouveau obligée d'user de ıenaces envers la dynastie de Juillet et de sonner tocsin d'alarme, en Europe, contre la préten- ue ambition, contre les espérances traditionnelles nputées à la France depuis Richelieu et depuis ouis XIV.

L'ambassade anglaise était alors occupée à Madrid ır M. Bulwer, l'un des adeptes les plus dociles de lord ılmerston; ce diplomate avait essayé de traverser qu'on appelait à Londres l'intrigue française, mais n'avait pas réussi à imposer à l'Espagne, pour mari la reine, un prince de la race des Cobourg; moins eureux encore sous un autre rapport, il avait laissé nclure le mariage du duc de Montpensier, fils de

Louis-Philippe, avec l'infante sœur de la reine Isabelle. Ce double échec exaspéra l'opinion publique en Angleterre, et lord Palmerston ouvrit contre la France cette campagne diplomatique dont nous avons déjà signalé l'insuccès. En dépit des colères du peuple anglais et des protestations véhémentes du ministre, l'Europe ne se crut point menacée dans sa sécurité à venir; elle ne jugea pas nécessaire de recommencer les sacrifices de la guerre de Succession et les efforts de 1813. Les trois grandes puissances du Nord avaient autre chose en vue que de faire marcher leurs armées contre la France; elles se disaient qu'on aviserait plus tard, le cas échéant, à maintenir intactes les stipulations de la paix d'Utrecht, que pour le moment rien ne faisait appréhender à l'Europe l'éventualité de la réunion des couronnes de France et d'Espagne sur une même tête, et qu'il y avait opportunité à profiter du désaccord de la France et de l'Angleterre pour mettre fin aux dernières garanties accordées à la nationalité polonaise, alors qu'on pouvait agir dans ce sens en pleine sécurité. La Russie, la Prusse, l'Autriche laissèrent donc sans écho les plaintes de lord Palmerston et se mirent d'accord pour compléter la spoliation de Cracovie.

XXXIV

En Suisse les conflits religieux avaient pris un caractère fort grave; de part et d'autre la lutte s'était engagée pour faire prévaloir par la force les réclamations des cultes qui se croyaient en butte à des inimi-

tiés tyranniques. Tandis que les conseils du Valais se montraient disposés à interdire l'exercice public des cultes protestants, les cantons où dominait le parti contraire à la religion catholique s'indignaient de la décision prise par le gouvernement de Lucerne pour appeler les Jésuites sur son territoire; de leur côté les catholiques continuaient de réclamer contre la suppression et la spoliation des couvents d'Argovie. Sur divers points l'agitation commençait à affecter les apparences d'une guerre civile et semblait être à la veille d'une sanglante collision.

En 1845 des corps francs s'étaient organisés, nonobstant les prohibitions du vorort. Vers le même temps une insurrection populaire éclata dans le canton de Vaud, et, aux cris de : *A bas les Jésuites!* établit à Lausanne une espèce de gouvernement provisoire. Les insurgés parlaient de marcher en armes contre Lucerne et d'en finir avec les catholiques, et le vorort se hâta de prendre des mesures défensives. Menacés par les corps francs, par les radicaux, par les protestants de toutes nuances, les cantons catholiques armèrent leurs milices et se préparèrent à combattre. Vers la fin de mars les corps francs, rassemblés sur le territoire argovien, envahirent sur plusieurs points le canton de Lucerne et furent mis en déroute par les troupes catholiques aux ordres du général de Sonnenberg. Un bataillon de réfugiés et de volontaires bernois, qui s'étaient ralliés sous les bannières protestantes, fut à son tour attaqué et taillé en pièces. Dans ces circonstances une diète extraordinaire fut convoquée à Zurich. Tandis qu'elle délibérait sur les

moyens de rétablir l'ordre et la paix dans les cantons helvétiques, les puissances étrangères firent entendre leurs réclamations, et adjurèrent, tantôt amicalement, tantôt sous des formules menaçantes, les divers pouvoirs fédéraux et cantonaux de la Suisse de mettre fin à des luttes intestines qui étaient une cause de ruine pour ce pays et un sujet d'inquiétude pour l'Europe. Le parti conservateur, appuyé par les hautes influences du dedans et du dehors, prévalut un moment contre les agitateurs et imposa silence aux affidés de *la Jeune Suisse* et de *la Jeune Allemagne;* il n'eut point toutefois l'énergie de comprimer les révolutionnaires vaudois et de mettre un terme aux violences intolérantes du gouvernement provisoire de Lausanne.

En 1846 le grand conseil de Berne voulut confier à une assemblée constituante élue par le peuple le soin de reviser les lois constitutionnelles qu'avaient imposées au canton les radicaux de 1831; neuf membres du conseil exécutif protestèrent contre cette résolution et ne tardèrent pas (4 mars) à être destitués par le grand conseil. L'assemblée constituante s'étant bientôt après réunie posa sur le terrain du radicalisme les bases d'une constitution nouvelle. Dans le Tessin le parti conservateur, appuyé sur le clergé, résista avec énergie aux entreprises des démagogues, qui voulaient séculariser les couvents; dans le canton directeur de Zurich on eut à se prémunir contre les empiétements et les violences du communisme.

Les circonstances devenaient graves pour les catholiques suisses, placés en face d'une majorité dissi-

dente dont l'intolérance ne s'était que trop signalée depuis quelques années. Sept cantons catholiques ou conservateurs avisèrent à se concerter en vue de la résistance; ils s'engagèrent à se défendre mutuellement dès que l'un d'eux serait attaqué dans son territoire ou dans ses droits; ils instituèrent un conseil de guerre chargé d'organiser la lutte et d'en prendre la haute direction en cas d'agression effective ou de préparatifs menaçants. Les cantons qui adhérèrent à ce pacte furent ceux de Lucerne, d'Uri, de Schwytz, d'Unterwalden, de Zug, de Fribourg et du Valais.

Les autres cantons suisses se montrèrent profondément émus de cette résolution; la plupart protestèrent contre l'organisation d'une alliance défensive qui leur parut contraire aux dispositions du pacte fédéral de 1815; un petit nombre de cantons se déclarèrent dans un sens moins hostile, et pour le moment la question ne fut point résolue. Sur ces entrefaites, et le 6 octobre, éclata dans Genève une de ces révolutions dont ce petit pays présente si fréquemment le tableau; elle était l'œuvre des radicaux et eut pour résultat de porter à la présidence du canton M. James Fazy, journaliste démocrate, dont le nom avait figuré dans nos agitations républicaines à la suite de la révolution de juillet.

Cet événement étant accompli, la force des cantons révolutionnaires se trouva considérablement accrue, et des préparatifs eurent lieu, avec un certain éclat, pour mettre fin au *Sunderbund*, c'est-à-dire à l'alliance défensive des cantons catholiques. Chaque jour faisait apparaître la question plus tendue, et au dehors

de la Suisse on s'attendait à voir sous peu de temps ce pays en proie à la guerre civile.

Une circonstance dont on n'avait pas semblé tenir compte menaça, au début de l'année 1847, l'existence du Sunderbund; le 1er janvier, aux termes de la constitution fédérale, le canton de Berne devint *vorort* et fut à ce titre investi, pour deux ans, de la présidence de la diète; ce canton était particulièrement hostile à l'alliance catholique, et on avait tout à craindre de son intolérance et de sa haine. On s'attendait à une révision du pacte fédéral dans le sens du radicalisme le plus absolu, et le parti conservateur, en dépit des manifestations du Sunderbund, ne semblait nullement en mesure de s'y opposer. Les puissances étrangères considéraient cette situation avec anxiété; elles ne perdaient pas de vue que, si l'Europe, en 1815, avait garanti la neutralité de la Suisse, c'était à la condition que le pays ne sortirait pas du cercle légal dans lequel les puissances avaient entendu limiter son action et ses priviléges. M. Guizot adressa au gouvernement helvétique des dépêches qui laissaient entrevoir, pour des circonstances données, la possibilité d'une intervention française. La diète, réunie à Berne le 5 juillet 1847, ne parut nullement intimidée de cette menace. Le 20 juillet il fut résolu par douze États et deux demi-États de déclarer le Sunderbund dissous et de rendre cette décision obligatoire pour tous les cantons de la ligue. Les sept cantons catholiques formulèrent une protestation énergique, et des deux côtés on hâta les derniers préparatifs d'une lutte armée prête à s'engager.

Cependant, le 20 octobre, les États protestants et radicaux se trouvant en mesure d'agir, leur premier acte fut de faire envoyer par le vorort aux cantons catholiques des représentants fédéraux porteurs d'une proclamation qui les devait engager à réfléchir sur les conséquences d'une résistance. Cette missive échoua. Le général Dufour, de Genève, officier du génie et ancien élève de l'École polytechnique, fut choisi pour commander les forces radicales; M. de Salis-Soglio, ancien commandant fédéral et protestant, fut élu chef de l'armée du Sunderbund.

Une tentative de conciliation eut lieu de la part des cantons catholiques; leurs adversaires n'eurent pas honte de leur imposer des conditions si dures qu'elles ne pouvaient être acceptées que par des vaincus. Le 4 novembre un décret de la diète helvétique prescrivit à l'armée fédérale de faire exécuter par la force des armes l'arrêté rendu le 20 juillet contre le Sunderbund, et sur-le-champ le territoire du canton de Fribourg fut envahi. C'était une lutte disproportionnée. La Suisse n'était plus au temps où une poignée d'intrépides montagnards suffisait pour détruire, à Granson et à Morat, l'élite de la chevalerie de l'Europe. Accablé par des forces supérieures, menacé par une armée de vingt-cinq mille hommes et par une formidable artillerie, le gouvernement de Fribourg demanda à capituler. On obtempéra à sa demande, et toutefois, au mépris de la foi donnée, le territoire envahi par les révolutionnaires fut désolé par le pillage et le meurtre. Les radicaux signalèrent en outre leur facile victoire en décrétant l'expulsion des Jésuites et la spoliation

et la destruction des couvents. Les Lucernois, indignés de ces actes de vandalisme et de tyrannie, entreprirent de résister les armes à la main. L'armée fédérale, qui attaquait leur canton était forte de soixante mille hommes et traînait à sa suite deux cents pièces d'artillerie. Le 23 novembre, la faible armée catholique se vit écrasée par le nombre et Lucerne tomba au pouvoir des révolutionnaires. Là, comme à Fribourg, les vainqueurs signalèrent leur présence par des actes de spoliation et de destruction, et bientôt après tous les cantons du Sunderbund succombèrent l'un après l'autre.

XXXV

Les événements qui s'accomplissaient sur tous les points de l'Europe semblaient, aussi bien en Italie et en Allemagne qu'en France et en Suisse, frayer de larges routes au triomphe des révolutions politiques et sociales.

Les vrais amis des classes pauvres, les hommes animés d'un sage patriotisme applaudissaient aux améliorations et aux réformes administratives dont l'illustre Pie IX avait pris l'initiative; ils voyaient avec bonheur le gouvernement du saint-père pourvoir à l'instruction du peuple, créer des chemins de fer, travailler à la réorganisation de l'armée, instituer des établissements agricoles, restaurer l'ancienne université de Bologne, introduire dans les états romains le bienfait des salles d'asile, améliorer le système judiciaire et pénal, donner plus de garanties aux fonctionnaires civils, et multiplier en quelque sorte les

innovations utiles que recommandait à la sollicitude pontificale l'expérience des autres peuples. Le 19 avril, l'an 2700 après la fondation de Rome, un édit de Pie IX dota les États de l'Église d'une espèce de représentation nationale, ou, pour mieux dire, d'une assemblée des notables; le 15 mars on adoucit les lois et les règlements relatifs à la presse. Le 25 mars une grande manifestation populaire eut lieu à Rome, et de la place de la Minerve au Quirinal la foule fit entendre ce cri : *Corragio, santo Padre ! Confidatevi al vostro popolo!* Hélas ! ni le courage, ni la confiance ne manquaient à Pie IX, et la révolution s'effaçait encore pour essayer, envers l'illustre pontife, les ruses et les piéges dont elle se sert à une certaine heure afin d'entraîner jusqu'à la ruine les pouvoirs dont elle sollicite les concessions.

Pour le moment les concessions se succédaient sans se faire attendre. Le gouvernement du pape institua une garde civique; bientôt après il accorda à la ville de Rome un conseil d'État et une représentation communale.

Quelques semaines s'écoulèrent à peine, et une sorte de constitution fut édictée à Rome, sous la dénomination de *motu proprio*, désignation déjà attribuée aux principaux édits dont nous venons de mentionner la promulgation, et qui indiquait comme principe et origine de ces mémorables réformes la volonté personnelle et la libre initiative de Pie IX. L'espace nous manque pour les analyser en détail, pour bien faire comprendre les améliorations de tout ordre qu'elles établissaient dans le gouvernement et l'admi-

nistration des États de l'Église. Le monde entier saluait de ses acclamations sympathiques ces concessions qui semblaient inaugurer pour l'Italie une ère nouvelle; l'Italie, emportée par un mouvement révolutionnaire dont elle ne se défiait point encore, ne devait trop souvent répondre à la confiance de Pie IX que par l'ingratitude et la violence; mais alors aucun prophète de douleurs n'entrevoyait ces dangers, et toutes les âmes semblaient se dilater dans une espérance commune.

XXXVI

De son côté l'Espagne continuait péniblement, à travers les intrigues des partis, l'expérience du régime constitutionnel. Nulle administration durable ne semblait pouvoir s'implanter dans ce malheureux pays; on avait vu se succéder au pouvoir des hommes dont le nom représentait, disait-on, autant de systèmes politiques, et parmi eux le général Narvaez, M. de Miraflorès, M. Isturitz. Un peu plus tard, à la suite des difficultés et des troubles qui se reproduisaient sans cesse, le ministère présidé par M. le duc de Sotomayor avait été remplacé par une administration dirigée par M. Pachéco, qui ne vécut que d'intrigues de palais et disparut de même; le 4 octobre un cabinet fut organisé de nouveau sous la présidence du général Narvaez. Au milieu de ces oscillations gouvernementales le crédit ne parvenait pas à renaître, et on ne réussissait à asseoir sur des bases sérieuses aucune institution utile; si bien que l'Espagne apparaissait comme privée d'armée, de marine, de finances, d'industrie et de commerce.

Et cependant la royauté d'Isabelle avait fini par re reconnue par les puissances de l'Europe, et Rome le-même, depuis près de trois ans, avait consenti à ccorder un concordat à l'Espagne constitutionnelle. 'est à la faveur de cet apaisement des obstacles inérieurs et extérieurs qu'avaient été célébrés, au grand léplaisir de l'Angleterre, le mariage de la jeune reine vec son cousin, l'infant don Francisco de Asis, duc le Cadix, et le mariage de l'infante dona Louisa avec e duc de Montpensier. Nous ne reviendrons pas sur l'émotion diplomatique causée en Europe par cette louble union.

XXXVII

Nous ne rappellerons pas non plus à cette heure es événements dont la Pologne occidentale avait été e théâtre, et qui avaient abouti, d'une part, à l'inurrection et aux massacres de la Gallicie, de l'autre l'incorporation de la république de Cracovie à la ionarchie autrichienne.

En Allemagne les événements étaient peu consiérables, mais il se faisait beaucoup d'agitation dans 'ordre des idées. Une soi-disant église catholique, nstituée par un prêtre apostat nommé Ronge, reprouisait, sauf quelques variantes, de l'autre côté du Rhin et sur le territoire de Posen, les scandales naguère causés en France par le schisme de Châtel. Le rincipal acolyte de Ronge, dans la Pologne prusienne, était un apostat appelé Czerky. Bientôt après es deux chefs des Églises dissidentes se séparèrent.

L'un, parti de Breslau, s'adressait surtout, à l'occident, à la race germanique; l'autre, parti de Schneidmuhle, s'adressait, à l'orient, à la race slave, et tous deux se faisaient de petits drapeaux prétendus catholiques à l'aide de quelques lambeaux détachés des bannières de Luther. Les gouvernements allemands mirent obstacle au libre développement des doctrines prêchées par ces apostats. En Prusse le parti religieux exalté, qu'on désignait sous le nom de piétiste, soulevait dans les rangs de la population de très-vives antipathies; mais, appuyé plus ou moins ouvertement par le gouvernement et la cour, il luttait contre ses ennemis et travaillait à asservir la pensée. A la faveur de cette excitation des esprits on vit se produire des manifestations tantôt hardies, tantôt désordonnées, provoquées par une secte religieuse et radicale que dirigeait la société des *Amis des lumières;* les cantons de Magdebourg et de Leipzig furent particulièrement le théâtre de ces agitations, aujourd'hui fort oubliées, et qui alors remuaient profondément les esprits en Allemagne.

Un fait inattendu dominait d'ailleurs la situation de l'autre côté du Rhin. La Prusse, si longtemps le principal instrument de l'absolutisme et de l'arbitraire, prenait dans la Confédération germanique une position nouvelle et se déclarait résolue à entrer dans les voies du libéralisme. Tandis que l'Autriche persistait dans son rôle d'immobilité et de résistance, le gouvernement de Berlin jugeait que les circonstances étaient mûres pour entraîner l'Allemagne vers l'unité. D'abord elle s'était aidée du zollverein, elle

avait cherché à réunir sous son patronage les intérêts industriels et commerciaux de l'Allemagne; maintenant elle cherchait à attirer à elle, à communiquer aux autres États la vie politique, et, pour atteindre ce but, elle s'efforçait de s'attribuer un instrument matériel de puissance, tel que la création d'une marine allemande.

A l'intérieur, former un système représentatif manifestant l'opinion et les vœux du pays dans la diète, par les états; à l'extérieur, rapprocher la Prusse du reste de l'Allemagne et donner aux intérêts politiques généraux une direction commune; dans l'une et l'autre voie, associer la Prusse au mouvement national allemand et compléter par des moyens nouveaux l'œuvre commencée par le zollverein, tel était, en résumé, le système adopté par la Prusse et dont elle se promettait de grands résultats. Pour le conduire à terme, en y rattachant le pays lui-même, elle l'avait en quelque sorte formulé dans la loi fondamentale promise au pays et dont les bases étaient encore soumises à l'examen de la représentation et du roi.

Dans les États secondaires de l'Allemagne les débats entre les peuples et les princes étaient de plus en plus prononcés. Là enfin la force de résistance était devenue égale à la force d'impulsion; on revendiquait avec énergie la liberté de la presse, l'amélioration des lois pénales, la refonte du système judiciaire civil et criminel, le développement des garanties politiques et sociales, le respect du droit d'association. Les gouvernements s'accordaient à re-

tarder les concessions, à les rendre stériles, à en contester l'opportunité, mais enfin ils se sentaient comme entraînés malgré eux, et l'Autriche seule affectait de se cantonner dans une immobilité armée, sans relâche menacée par le flot des idées nouvelles. On eût dit que, le front tourné vers le passé, elle opposait à l'avenir une menace aveugle et permanente, et cependant les regards des hommes les plus superficiels entrevoyaient des germes destructeurs fermentant dans ce vaste corps prêt à se dissoudre.

XXXVIII

Au nord de l'Europe la Suède et la Norwége se préoccupaient de la réforme des lois constitutionnelles des deux royaumes réunis sous le sceptre d'Oscar Ier; là aussi on essayait d'élargir le cadre dans lequel la presse pouvait se mouvoir, et l'on s'attachait à diminuer, en conservant le respect des formes, les prérogatives et les priviléges de la royauté. Le souverain se tenait en garde contre de pareils empiétements et se proposait de les rendre à peu près impossibles en usant dans une mesure sage et ferme de son droit de véto. Au dehors le gouvernement suédois ne signala son action qu'en protestant contre l'abolition de l'indépendance de Cracovie, et l'attitude d'Oscar Ier en cette circonstance déplut singulièrement aux trois cours protectrices.

En Dannemark l'attention des peuples se concentrait sur la situation faite aux duchés allemands. Depuis longtemps le Holstein, le Slesvig et le Lauen-

bourg rêvaient une séparation d'avec la couronne de Danemark. Dans ces petits États les esprits étaient partagés à ce sujet; les uns appelaient de leurs vœux une sorte d'union scandinave, les autres aspiraient à l'indépendance et demandaient que les trois duchés formassent un nouvel État dans la Confédération germanique. Il est superflu de dire que le roi s'opposait énergiquement à ces prétentions, et toutefois Sa Majesté semblait admettre que de la part du Holstein elles étaient à quelque raison fondées sur le droit et sur les traditions. Le pays se montrait d'ailleurs impatient de voir résoudre ces questions difficiles. On se disait jusqu'à quel point l'âge et la santé chancelante du roi Christian VIII compromettaient la sécurité de l'avenir et faisaient désirer qu'on mît promptement un terme aux incertitudes des populations et aux réclamations des souverains. Les plaintes du Holstein portaient avec elles le caractère évident de la justice. Vainement le roi prétendait-il vouloir conserver intacte l'indépendance de la monarchie danoise; l'orgueil national de son peuple pouvait être flatté de reculer jusqu'à l'Elbe les frontières du Danemark; mais le Holstein avait beaucoup moins à cœur cette idée; il était allemand et voulait avant tout voir assurer l'intégrité de son pays comme portion de la patrie allemande; il voulait appartenir à la monarchie de Christian VIII comme État souverain jouissant de droits égaux à ceux du Danemark, et non à titre de province danoise. De son côté le grand-duc d'Oldenbourg élevait des réclamations; il affirmait être le représentant du chef de la ligne de Slesvig-

Holstein-Gottorp en Allemagne, et il maintenait ses droits éventuels contre les déclarations de la couronne de Danemark opposées aux intérêts de sa maison. La diète germanique, pour sa part, se déclarait compétente et n'hésitait pas à intervenir dans le débat en litige; tout en ménageant les intérêts et en respectant les droits de chacun, elle protestait en faveur de la nationalité et de l'intégrité de l'Allemagne.

En face de ces revendications et de ces résistances le gouvernement danois refusait d'entrer dans des voies de concessions et de transaction; il comprimait avec dureté les manifestations et les tentatives destinées à émouvoir l'opinion dans le sens de l'indépendance des duchés; mais ni ses rigueurs, ni ses violences n'arrivaient à apaiser les esprits et à imposer silence aux plaintes du parti germanique.

XXXIX

La Russie, pour sa part, tout en épiant les mouvements de l'opinion en Europe, se maintenait comme isolée dans la solution de ses propres intérêts, dans l'extension de sa propre grandeur. En tolérant la confiscation de Cracovie elle avait laissé entendre que c'était là un heureux précédent, et qu'à son tour, dès que les circonstances lui en offriraient le prétexte, elle saurait mettre fin à l'ombre d'indépendance qui restait à la nationalité polonaise, vainement proclamée par les traités de 1815.

A l'extrémité opposée de son vaste empire, le czar

continuait à soutenir la guerre engagée pour la conquête du Caucase; là encore elle s'indignait de rencontrer des populations intrépides, des montagnards dévoués à l'indépendance du sol national, et dans cette lutte inégale, qui rendait illustre le nom de Schamyl, les armées moscovites, toutes-puissantes par le nombre, se voyaient réduites, tantôt à reculer, tantôt à n'avancer que pied à pied, et en achetant au prix de beaucoup de sang le terrain enlevé aux tribus circassiennes.

L'Europe chrétienne avait été émue au récit des persécutions infligées en Russie, durant sept ans, aux religieuses basiliennes de Minsk. Quelques-unes de ces héroïques femmes, qui avaient tant souffert pour la foi, avaient réussi à se soustraire au knout et aux cachots, et elles étaient venues à Rome, conduites par leur supérieure, la vénérable Mak Rena Mieczyslawska, raconter ce qu'on ose essayer, dans l'empire moscovite, pour entraîner dans le schisme grec les fidèles confesseurs du dogme catholique. Peu de temps après l'empereur Nicolas vint lui-même à Rome et obtint du souverain pontife (c'était encore Grégoire XVI) deux audiences où il eut à s'humilier devant l'inaltérable puissance de la justice et du droit. Le pape, mis en présence du tyran de la Pologne, se fit l'interpèrte des priviléges imprescriptibles de l'humanité et de la liberté. Tous les regards étaient tournés vers le Vatican, et le siècle entier, dans ce que son esprit a de plus unanime, semblait avoir délégué la puissance de l'opinion aux mains de ce pouvoir spirituel que depuis si longtemps les libres

penseurs prétendaient avoir rayé des destinées de l'Europe moderne. A l'occasion de la présence du czar à Rome il n'y eut aucune fête, aucune réjouissance; le pape s'abstint d'aller rendre visite à Nicolas Ier, et personne n'oubliait que, l'année précédente, il était allé saluer chez lui l'illustre archevêque de Cologne, monseigneur Droste de Vischering, confesseur de la foi. Nicolas, arrivé en présence du souveverain pontife, lui fit une inclination profonde; le pape lui ouvrit les bras, « qui s'ouvrent à tous les pécheurs. » Lorsque Nicolas sortit du Vatican sa physionomie était bouleversée. C'est que le vénérable chef de l'Église l'avait énergiquement sommé de mettre fin aux persécutions dont l'autocratie moscovite donnait le scandale, et que le czar, animé de l'esprit de tyrannie, ne voulait pas sincèrement laisser la liberté de conscience aux catholiques de son empire.

Quelques promesses fallacieuses échappèrent cependant au czar. Comme il essayait de prodiguer des compliments au chef de l'Église, le saint-père l'interrompit en disant : « Ne perdons pas le temps; parlons des choses graves, et parlez lentement pour que je puisse vous comprendre bien. Moi, je suis bien vieux; dans peu de temps je m'en irai rendre compte à Jésus-Christ de l'accomplissement de mon devoir pastoral; mais Dieu peut aussi d'un moment à l'autre vous appeler devant son tribunal pour vous demander compte de la cruelle persécution que vous faites subir à son Église, surtout dans la malheureuse Pologne. » A ces mots l'empereur se troubla de plus

en plus; son visage se couvrit de rougeur; on dit même qu'il pleura, et que, baisant la main et les habits du Pape, il répétait : « On m'a calomnié devant vous. » Le Saint-Père répliqua qu'il avait un témoin vivant dans la personne de la Mère Makrina, supérieure des Basiliennes. L'empereur, avec la plus grande soumission, protesta qu'il ne savait rien de tout cela, que Siémaszlec (évêque apostat) et les autres avaient abusé de sa confiance, mais qu'il saurait découvrir la vérité et punir les coupables. Le Pape reprit qu'il ne portait pas son jugement sur l'empereur d'après ce fait unique, et alors, s'aidant d'un papier qu'il tenait à la main, il lui énuméra un à un vingt-six ukases et d'autres décrets émanés de l'empereur lui-même; après quoi il remit ce papier au czar en ajoutant : « Prenez cette énumération de vos actes contre Dieu et son Église; qu'elle vous fasse souvenir de quoi vous devez vous justifier. »

XL.

En Turquie le gouvernement essayait de donner satisfaction aux réclamations des puissances occidentales et publiait de nouveaux hatti-chérifs concernant les réformes à opérer dans l'empire ottoman. L'Europe, alors encore plus que de nos jours, était dupe de ces lois et de ces promesses; elle s'imaginait que la Turquie allait entrer dans la voie des nations civilisées, tandis que ni la justice, ni la liberté, ni le progrès ne sont possibles avec le Koran. Le temps a prouvé qu'on n'arrive à rien avec

des édits de réforme pour l'exécution desquels la bonne foi manque et chez ceux qui les promulguent et chez ceux qui ont mission d'en assurer la réalisation pratique. Qu'importaient à l'histoire des règlements destinés à améliorer en Turquie l'instruction publique et le commerce, si la vénalité, l'ignorance et le plus grossier fanatisme devaient neutraliser ces améliorations et les rendre impuissantes! Le jeune sultan voulait de bonne foi hâter le progrès dans tous les services; il ne cessait de donner de sincères témoignages de son désir de faire jouir ses peuples des bienfaits de la civilisation; il avait associé à sa tâche Reschid-Pacha, l'un des Turcs qui avaient adopté les idées européennes, et Riza-Pacha, esprit distingué et profondément intelligent; mais leurs efforts réunis n'aboutissaient qu'à des plans et à des combinaisons fort remarquables sur le papier, et que n'acceptaient ni les autorités subalternes, ni le vieux parti musulman, ni les ministres du culte imaginé par Mahomet. L'empire ottoman était d'ailleurs sans relâche troublé par des résistances et des révoltes qui trop souvent demeuraient impunies, et qui, lorsqu'on y portait remède, exigeaient des concentrations de forces répressives, au grand détriment des localités qu'il fallait dégarnir de troupes.

Cependant l'état du Liban continuait d'être un sujet de craintes et d'accusations contre la politique de la Porte. La montagne ne cessait d'être à feu et à sang, et les Druses y exerçaient de révoltantes cruautés. L'inaction volontaire, ou, pour mieux dire, la connivence des autorités turques cédait de

temps à autre aux représentations et aux instances énergiques des consuls européens, mais les mesures prises alors pour réprimer les attentats des fanatiques musulmans et pour mettre à couvert les populations chrétiennes et les Maronites n'étaient que de misérables palliatifs adoptés par des pouvoirs dénués de courage et de sincérité. Les Druses, secrètement soutenus par ceux qui auraient dû les combattre, procédaient à l'incendie, à la spoliation, au pillage; les chrétiens n'avaient d'autres ressources que d'émigrer. Durant ces tristes épreuves on remarqua plus d'une fois l'attitude ferme et digne des représentants de la France, et particulièrement celle de M. Poujade, alors consul à Beyrouth. Le gouvernement turc, contraint de faire droit aux justes plaintes des puissances, prescrivait tantôt le désarmement, tantôt l'occupation militaire des pays désolés par la sanglante anarchie musulmane ; mais il n'arrivait à rétablir dans ces contrées qu'une ombre de sécurité bientôt évanouie. La perception des impôts, leur répartition annuelle soulevaient surtout des difficultés qu'on ne pouvait aplanir et résoudre qu'à l'aide d'un esprit de justice et d'une surveillance rigoureuse de tous les détails, conditions qu'il faut vainement attendre des préposés de la Porte dans les provinces d'Asie.

XLI

En Grèce la situation ne s'améliorait que bien lentement dans le sens de l'ordre, en dépit des ef-

forts de M. Colettis. L'opposition, vivement attachée à déconsidérer l'administration de cet homme d'État, lui reprochait d'avoir puisé à l'école du pacha d'Égypte des principes anticonstitutionnels et l'emploi des procédés arbitraires; elle lui imputait d'avoir violé les garanties libérales inscrites dans les lois et d'avoir livré le gouvernement et le pays aux incertitudes de l'anarchie. Il y avait dans ces reproches beaucoup d'exagération et d'injustice, car, après tout, le gouvernement et le pays étaient en progrès, et on pouvait signaler sur tous les points des améliorations matérielles et morales. La Grèce continuait d'ailleurs d'être périodiquement troublée par des désordres et des brigandages, et, bien que, dans ce pays, le jeu des ressorts constitutionnels devînt de plus en plus régulier, la situation intérieure du royaume était loin encore de se consolider et de se raffermir. Le gouvernement s'efforçait d'améliorer les services généraux et de rétablir la sécurité, mais il ne pouvait en quelques jours changer des habitudes d'anarchie et de violence contractées par les populations durant quinze ans de guerre. Cependant les cours étrangères réclamaient avec une certaine sévérité contre la durée de ces abus; les embarras financiers de la Grèce, l'impossibilité dans laquelle elle se trouvait de servir les intérêts de la dette contractée envers les trois puissances protectrices étaient de la part de ces puissances, notamment de l'Angleterre, un prétexte continuel de réclamations et de remontrances. Ces difficultés, de plus en plus graves, s'étaient un moment compliquées, en 1847, d'une rupture entre la Grèce

et la Turquie, et il avait fallu l'intervention de la diplomatie pour prévenir une collision armée et rétablir des deux côtés quelques relations pacifiques. A l'intérieur une lutte dont les incidents devenaient chaque jour plus vifs se prolongeait entre l'opposition et le ministère présidé par M. Colettis. Le 6 septembre la mort de cet homme illustre compliqua la situation; l'opposition se montra plus agressive et plus violente que jamais, et sur quelques points du royaume on vit se manifester des agitations et des insurrections dont le gouvernement eut raison, sans doute, mais qui inspiraient pour l'avenir de graves sujets d'inquiétude.

XLII

Le sénat des États-Unis avait refusé d'adhérer à l'annexion du Texas. Le président, M. Tyler, soumit de nouveau cette affaire aux délibérations du Congrès. La chambre des Représentants n'hésita pas à sanctionner le bill d'union. Appelé à son tour par l'élection du peuple à la présidence des États-Unis, M. James Polk se prononça affirmativement en faveur des deux questions dont la solution préoccupait alors l'Europe et l'Amérique. Il demanda que le Texas fût incorporé aux États de l'Union, et que, nonobstant les réclamations de l'Angleterre, le territoire de l'Orégon fût occupé par les troupes américaines. Entraîné par le mouvement de l'opinion, le sénat revint sur les résolutions de l'année précédente et vota, lui aussi (1845), l'annexion du Texas. Peu de mois après, comme

on l'a vu, le 15 février 1846, cette annexion fut consommée, au grand déplaisir du Mexique, qui prit une attitude menaçante et provoqua de la part des États-Unis une déclaration de guerre. L'Union américaine pouvait sans danger peut-être braver les colères du Mexique, mais il eût été téméraire de sa part de traiter avec un pareil dédain le gouvernement anglais et de prendre possession de l'Orégon, revendiqué, au moins en partie, par la Grande-Bretagne. Le cabinet de Londres ne voulait pas faire de cette contestation une question de guerre; il invitait l'Union américaine à soumettre la question à l'arbitrage d'un gouvernement ami; le président des États-Unis s'y refusait, et l'Angleterre, étonnée autant que blessée de ce procédé irritant, faisait avec appareil des armements militaires, espérant sans doute qu'à l'aide d'une semblable démonstration elle intimiderait les États-Unis et amènerait une transaction honorable.

Le territoire de l'Orégon s'étend du 42e parallèle jusqu'aux confins de l'Amérique russe; il est désert et improductif; son grand cours d'eau, la rivière Columbia, présente une barre dangereuse, et son littoral le long de la mer Pacifique n'offre aucun port parfaitement sûr. Si les États-Unis tenaient à s'en rendre maîtres, c'est qu'une pareille possession les met à portée de la magnifique baie de San-Francisco et de San-Carlos de Monterey. Sans se préoccuper des justes alarmes de l'Angleterre, la chambre des Représentants, siégeant à Washington, vota, le 3 février 1846, le bill d'annexion de l'Orégon. Le gouvernement des États-Unis, en agissant avec cette active énergie,

avait soin de notifier à l'Europe que désormais l'Union américaine ne permettrait à aucune puissance de l'ancien continent d'intervenir dans les questions où seraient débattues la souveraineté et l'indépendance des États du nouveau continent. « Les États-Unis, disait le message de M. Polk, sincèrement désireux de conserver des rapports de bonne intelligence avec tous les peuples, ne pouvaient cependant permettre en silence aucune intervention européenne dans les affaires de l'Amérique du Nord, et, si une pareille intervention était tentée, ils seraient prêts à la repousser à tous risques (1). » C'était, en d'autres termes, affirmer de nouveau la doctrine proclamée, trente ans auparavant, par M. Monroë, lorsqu'il disait dans son message : « Les continents américains, par la libre et indépendante condition qu'ils ont prise et maintiennent, ne doivent plus désormais être considérés comme matière à future colonisation de la part d'aucune puissance européenne. »

L'Angleterre avait à faire valoir sur l'Orégon des droits dont elle n'avait jamais admis qu'il fût permis de douter; mise au défi par les déclarations du gouvernement américain, elle feignit de ne point comprendre la portée de cette attaque; elle ne jugea point opportun de relever le gant et de déclarer la guerre. On approuva sa prudence, en la jugeant inusitée et excessive, et de sanglantes collisions furent épargnées au monde.

(1) *Wil be ready to resist it at any all hazards.*

XLIII

Tandis que les États-Unis développaient d'un océan à l'autre l'incommensurable étendue de leur territoire, le Mexique n'avait point cessé d'être le théâtre d'obscures révolutions et de crimes dont personne ne s'étonnait plus en Europe. En 1845 un mécontentement unanime soulevé dans le pays contre l'administration du président Santa-Anna avait amené la chute de cet homme, moitié tyran, moitié fanfaron, et que nul ne prenait au sérieux parmi les nations civilisées. Cette fois encore la populace mexicaine passa de l'excès de l'obéissance à l'excès de la vengeance; elle traîna dans la boue les images du dictateur déchu, elle déterra avec ignominie le membre mutilé que Santa-Anna avait perdu en combattant pour la république. Tombé au pouvoir des révoltés, Santa-Anna ne sut point rendre sa chute digne d'un homme qui avait eu à plusieurs reprises l'honneur de gouverner son pays; il s'humilia pour conserver une vie que ses ennemis ne songeaient pas à lui enlever, et il obtint à titre de grâce d'être exilé à perpétuité. Son successeur, le général Herréra, osa tenter quelques démonstrations militaires pour retarder l'annexion du Texas aux États-Unis; nous savons déjà que cette tentative fut impuissante et n'aboutit qu'à la défaite des troupes mexicaines. Cet événement ne s'accomplit que vers le mois de mai de l'année suivante (1846). Soudain, par un de ces revirements d'opinion dont l'histoire du Mexique fournit beaucoup trop d'exem-

ples, un parti puissant se forma dans ce pays en vue de rappeler Santa-Anna, alors retiré à Cuba, et qui suivait attentivement les vicissitudes de la fortune mexicaine. Le président Parédès se disposait à prendre le commandement d'une nouvelle armée levée contre les États-Unis; il fut surpris, comme à l'improviste, par le mouvement insurrectionnel tenté en faveur de Santa-Anna et qui se communiquait rapidement de province en province. Le 2 août un pronunciamento eut lieu à la Véra-Cruz, et Santa-Anna fut de nouveau proclamé président de la république. Sa tâche était lourde; elle consistait à doter le pays d'une liberté dont il ne savait que faire et à disputer par les armes le Texas à l'Union américaine. Les États-Unis répondirent en s'emparant du Nouveau-Mexique et en se disposant à occuper la Californie. Dans cette lutte inégale le courage, la force, la discipline, nous ne disons pas le droit, étaient du côté des États-Unis; les troupes mexicaines, mal commandées, ne pouvaient retarder les progrès d'un ennemi supérieur en nombre et qui envahissait leur territoire sur tous les points à la fois. Santa-Anna, incapable et dépourvu d'énergie, ne savait que se replier et négocier lorsqu'il aurait fallu combattre et vaincre. Lorsque l'année 1847 toucha à son terme le Mexique était presque entièrement tombé au pouvoir des États-Unis, et ceux qui gouvernaient à Washington se trouvaient embarrassés de cette trop facile conquête.

XLIV

Dans l'Amérique du Sud, partagée entre un si grand nombre d'États nouveaux et de républiques qui toutes n'étaient point nées viables, on n'avait eu à signaler aucun de ces grands cataclysmes, aucune de ces luttes sanglantes qui, d'ordinaire, troublaient ces parages et fatiguaient l'attention de l'Europe sans éveiller notre intérêt. Nous ne reviendrons pas à ce sujet sur ce qui a été dit de la guerre engagée contre Rosas; nous n'entrerons pas davantage dans le détail des soulèvements et des collisions armées dont l'île d'Haïti était le théâtre, et qui aboutissaient à des changements de lois et de gouvernements dans une république encore étrangère aux traditions et aux coutumes des nations civilisées. Ces événements n'exerçaient aucune influence sur les affaires du vieux continent. On les regardait passer avec indifférence et sans se donner la peine de les étudier de près et de les comprendre, et on se bornait à enregistrer des résultats pour longtemps encore indécis et incertains.

L'Europe avait bien vraiment à se préoccuper de ces conflits lointains entre des nations dont elle connaissait à peine les noms, entre des puissances dont elle ignorait bien souvent l'étendue ou les limites! De sourdes rumeurs, des grondements sinistres, des incidents inattendus, et qui déconcertaient toutes les prévisions des hommes d'État et des cours, nous avertissaient que la carrière des révolutions sociales allait se rouvrir.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

PRÉLUDES DE CRISES SOCIALES. — RÉVOLUTION DE FÉVRIER. 1847—1848.

I

Les gouvernements sous les pas desquels, et par leur faute, se creusent des abîmes, s'obstinent jusqu'au bout à ne les point reconnaître; ils n'ont conscience ni des avertissements de la Providence, ni de leurs dangers, ni de leurs devoirs. Les mots mystérieux que la main de l'ange écrit sur la muraille renferment un sens que nul Balthazar ne cherche à deviner, et, quand la tempête gronde, quand la foudre éclate, les aveugles s'en prennent aux causes secondaires; ils accusent le hasard, ils courbent le front sous l'imprévu, et ne consentent jamais à croire ni à confesser qu'après avoir fait fausse route ils expient leur orgueil ou leur imprévoyance. La mission de l'histoire est de leur enlever cette triste consolation.

Jamais le roi et les ministres de Juillet ne s'étaient trouvés plus près de leur chute et jamais leur confiance dans l'avenir n'avait été si grande. Le corps électoral, aisément dominé par les intérêts matériels ou les promesses, confirmait à chaque épreuve la durée de l'administration. Dans les deux Chambres d'incontestables majorités ne cessaient de faire justice des

plaintes de l'opposition et des sombres prophéties du journalisme. Plus le gouvernement osait, plus on lui décernait des témoignages d'approbation, plus on ajournait avec lui la réalisation des vœux de l'opinion publique, plus on contestait la légitimité des réclamations du pays. Vainement faisait-on remarquer la succession des scandales comme un symptôme avant-coureur d'une catastrophe; les privilégiés, qui étaient en possession du pouvoir, demandaient par quelle injustice on osait faire remonter jusqu'à eux la responsabilité de ces turpitudes. Ils s'obstinaient à ne pas voir dans la société un immense malaise au fond des esprits, un vif besoin de changement, et ils concluaient de tant d'attaques imméritées et de tant de convoitises hostiles que le meilleur moyen de préserver la France de toute crise et de tout péril était, de leur part, un dévouement et une persévérance inaltérables à garder au moins aussi longtemps que possible la direction des affaires publiques.

Comme pour répondre aux manifestations réformistes dont les journaux multipliaient le récit, comme pour reléguer au rang des tentatives factieuses ces banquets politiques devenus à la mode, et que présidaient tour à tour les coryphées de l'opposition dynastique, ils obtenaient du roi de remplacer le maréchal Soult à la présidence du conseil et de lui donner pour successeur M. Guizot. Ce n'était point assez de jeter à l'opinion un semblable défi ; en Algérie, où la lutte durait encore, le gouvernement assignait le poste le plus élevé au jeune duc d'Aumale, fils du roi des Français, et ce prince, d'ailleurs intelligent et

brave, prenait la place brillamment occupée depuis quatre ans par le maréchal Bugeaud. Et toutefois, pour donner à la dynastie et au roi de 1830 un dernier sourire d'encouragement et de bonheur, la Providence permettait qu'Abd-el-Kader, vivement poursuivi par nos troupes, refoulé sur la frontière du Maroc, et bientôt après cerné de toutes parts vers la Malouïa, se vit réduit à la nécessité de se rendre et de faire sa soumission entre les mains des généraux Lamoricière et Cavaignac. Avant de subir cette dernière épreuve il avait obtenu du général Lamoricière la promesse d'être conduit à Alexandrie ou à Saint-Jean d'Acre, et le duc d'Aumale avait adhéré à cet engagement ; le gouvernement refusa de ratifier la parole du fils du roi, et Abd-el-Kader fut amené prisonnier en France.

II

Le roi était âgé de soixante-quatorze ans; durant sa longue carrière il avait connu des fortunes diverses. Né près du trône, général, affilié aux jacobins, proscrit, réduit à vivre en donnant des leçons, un peu plus tard réduit à rentrer en grâce auprès des Bourbons exilés et à mériter son pardon en offrant ses services aux ennemis de la France, il avait tour à tour mérité l'amour et la haine de la Révolution et amassé pour son avenir des facilités et des obstacles. Revenu en France, rétabli, non sans défiance, dans ses droits de prince du sang royal, on l'avait vu disposer ses actes, ses sympathies, son attitude de manière à reprendre pour son compte le rôle de chef de branche

cadette, épiant avec une active sollicitude toutes les voies qui s'ouvraient à lui pour déposséder la branche ainée, et multipliant en apparence les témoignages de fidélité et de respect. La révolte et lui s'étaient compris de bonne heure, se désavouant l'un l'autre tout haut et s'alliant tout bas par un pacte tacite et à peine visible. Arrivé au faite du pouvoir comme malgré lui, il avait réussi à s'y maintenir, tantôt par le courage, tantôt par la ruse, et il avait prévalu contre tous ses ennemis, lassant la patience des uns, amolissant la haine des autres, échappant à la domination de ses amis, se servant de tous et n'ayant foi qu'en lui seul. Chose étrange! l'expérience de la vie lui avait nui au lieu de lui être utile; elle ne lui avait appris qu'à avoir une idée exagérée de sa propre valeur et à ne voir dans ses auxiliaires comme dans ses ennemis que des êtres dont on se fait suivre par l'amorce de la vanité ou des intérêts. Après avoir erré tant de fois sur sa route, il en était venu à croire qu'il ne se trompait jamais, que seul il avait l'intuition des besoins du peuple et des moyens d'y satisfaire, et il méprisait comme un vain bourdonnement ces véhémences de la tribune et de la presse, ces manifestations de l'opinion publique, ces sourdes menaces des partis vaincus, tous ces éclairs avant-coureurs d'un orage. Que voulez-vous? Il en avait tant vu d'autres! On avait tort de s'alarmer. Les difficultés n'étaient qu'à la surface et il se chargeait de les dénouer sans travail. Quant à faire des concessions, il ne fallait pas lui en parler. Les rois ne savent-ils pas où les concessions les mènent?

Cette brillante élite de princes qui devait continuer sa race et garantissait la perpétuité du pouvoir à la dynastie d'Orléans ne partageait pas sans réserve les aveugles illusions du père. M. le duc de Nemours, relégué au second plan, gardait le silence et semblait réduire son rôle à exécuter fidèlement une consigne obscure; celle qui lui prescrivait, comme futur régent, de veiller sur les deux enfants de son frère, dont les droits passaient avant les siens. On ne l'aimait pas et personne n'aurait pu donner la raison de cette antipathie assez imméritée, sinon qu'en reprochant au prince son caractère dénué d'éclat et sa froideur anglaise. M. le prince de Joinville était le plus populaire d'entre les fils du roi. L'armée de mer voyait en lui l'un de ses dignes chefs, qui avait partagé ses travaux, que la victoire avait plus d'une fois sacré de son auréole, et qui plus que tous aspirait à venger la France des humiliations imposées par l'Angleterre. La France lui savait gré de plaider auprès du roi, bien souvent au risque de déplaire, la cause de l'honneur national et celle du progrès. Plus jeune que lui, mais également bien vu des masses et des gens de guerre, M. le duc d'Aumale passait dans l'opinion pour être l'adversaire de la politique immuable de Louis-Philippe, et, à coup sûr, S. A. R. entrevoyait les dangers dont ce système menaçait la dynastie et le pays. M. le duc de Montpensier était fort peu connu; on prononçait à peine son nom, et on se le figurait comme la doublure de M. le duc de Nemours.

Quatre jeunes princesses, belles et gracieuses, les

brus de Louis-Philippe, se serraient un peu silencieusement auprès de la reine Marie-Amélie, et l'assistaient tantôt dans ses œuvres de dévotion et de charité, tantôt dans les soins respectueux dont la vieille reine entourait son mari. Marie-Amélie leur donnait l'exemple des vertus et du travail, mais elle ne savait point leur rendre attrayante l'existence royale des Tuileries ; ses belles-filles s'ennuyaient donc sans oser se le dire à elles-mêmes et sans cesser de lui vouer une craintive admiration. La sœur du roi, madame Adélaïde, compagne des premières années de son frère, celle qui avait partagé ses joies et ses souffrances, exerçait sur cette cour un peu triste une influence qui l'assombrissait encore. Déjà âgée, très-infirme, médiocrement accessible aux idées nouvelles, l'ancienne élève de madame de Genlis, cette *Adèle* des romans d'éducation dont le cœur avait été formé aux leçons de la philosophie, était demeurée pour le roi son frère la conseillère intime, la vieille Egérie dont les avertissements lui venaient en aide. On ne l'aimait pas, on la craignait un peu, on la respectait beaucoup.

Madame la duchesse d'Orléans occupait à la cour de Louis-Philippe une place à part; elle entourait d'un culte la mémoire de son mari et consacrait toutes ses forces à former le cœur et l'esprit de ses deux fils, encore en bas âge. On l'environnait de soins et de respects, mais on se tenait en garde contre elle; le roi la supposait assez accessible aux idées libérales et aux doctrines du centre gauche; la reine, péniblement affectée d'avoir une bru protestante,

voyait avec inquiétude les prédilections anticatholiques de la princesse Hélène et veillait, autant que possible, à en garantir le comte de Paris et le duc de Chartres, ses deux petits-fils. La duchesse d'Orléans pénétrait aisément ces craintes et cette absence de sympathie, mais elle s'en consolait en se consacrant à sa mission maternelle et en essayant d'attirer à elle quelque parcelle de la popularité de celui dont elle portait le nom. On la savait fort opposée aux doctrines et aux actes du ministère présidé par M. Guizot, et ses répulsions à cet égard, toutes comprimées qu'elles fussent par la présence du roi et l'autorité de la reine, se manifestaient assez à l'intérieur du château et même au dehors pour créer aux ministres du 29 octobre certains déplaisirs dont ils ne confiaient le secret à personne.

III

Presque à la veille de son triomphe l'opposition ignorait son avenir; elle se sentait vaincue, elle dissimulait à peine ses découragements. Persuadée qu'elle n'avait d'espoir que dans un avenir encore éloigné, elle avait besoin de se maintenir à l'aide d'un prétexte et en déployant un drapeau; elle eut le bon esprit et le sage instinct de choisir pour but avoué de tous les efforts de ses adhérents la réclamation d'une réforme électorale. Ce que pouvait être cette réforme, dans quelles limites on pourrait l'étendre ou la restreindre, aucun des meneurs n'osait l'affirmer d'une manière absolue ni l'imposer aux autres sous forme de

croyances. Il suffisait de vouloir la réforme et de l'obtenir, au moins en principe; on s'entendrait plus tard sur les questions de détail, sur l'application. De cette manière on attirait à soi, on groupait dans une cause commune toutes les nuances des opposants; on formait une immense coalition de toutes les aspirations au progrès, de tous les mécontentements; sociaux ou politiques, de toutes les indignations suscitées au spectacle de la corruption viciant les ressorts du gouvernement représentatif. De part et d'autre on se concerta, on se mit d'accord. Il fut convenu qu'on ferait l'agitation en faveur de la réforme électorale; on décida aussi qu'on s'adresserait, pour soutenir ce mouvement, à tous les comités électoraux qui s'étaient constitués l'année précédente à l'occasion des élections. C'était là une organisation toute faite.

Le Comité central des élections de Paris se montra plein d'ardeur pour seconder la réforme. Enfin une pétition fut délibérée et adoptée par la gauche dynastique et les délégués du Comité central parisien. On exposait dans cette pétition les motifs pour lesquels on voulait la réforme. On y disait que la loi de 1831 était incomplète, insuffisante; qu'elle ne s'appuyait sur aucun principe et les violait tous. Elle gardait le silence quant aux limites dans lesquelles elle devait s'opérer. Cette pétition avait été rédigée principalement par MM. Pagnerre, secrétaire du Comité central, et MM. Recurt et Labélonie, membres de ce comité. La pétition se terminait ainsi : « En vous signalant, Messieurs les Députés, les vices nombreux de la

législation de 1831, qui ne confère pas le droit d'élire à plus de cent mille citoyens, nous croyons avoir rempli un devoir. C'est à vous qu'il appartient de réaliser les réformes qu'exigent impérieusement la justice, la morale, la vérité du gouvernement représentatif. »

On s'occupa ensuite de l'organisation d'un grand banquet réformiste; il eut lieu le 10 juillet, au Château-Rouge. Presque tous les députés de l'opposition y assistèrent, et les bases de l'union réformiste y furent nettement posées et acceptées par les chefs des grandes fractions de l'opposition. M. de Lasteyrie présida le banquet et l'ouvrit pas un toast à la *souveraineté nationale*. A ce banquet assistèrent des radicaux qui avaient coutume de marcher avec *la Réforme*, le journal officiel du socialisme; mais ni M. Thiers, ni M. de Rémusat, ni M. Dufaure, ni M. de Lamartine ne voulurent prendre place à une table où l'on devait s'abstenir de porter un toast au roi des Français. Ce même toast fut omis à dessein dans plusieurs banquets analogues qui eurent lieu dans les départements, et les amis de la dynastie s'en montrèrent moins inquiets et moins indignés qu'ils n'auraient dû l'être.

Les manifestations de ce genre se succédèrent dans chaque cité importante; elles furent provoquées par les coryphées de l'opposition. A Colmar, à Strasbourg, à Saint-Quentin, à Soissons, à Rouen, à Lille, partout des voix tantôt véhémentes, tantôt graves, mais toujours respectées, firent entendre d'énergiques plaintes contre un gouvernement qui s'immobilisait dans l'égoïsme, contre un système qui se montrait

indulgent envers l'improbité politique. A Périgueux de sévères avertissements furent donnés aux classes moyennes; à Orléans M. Abbatucci s'éleva avec éloquence contre la dictature exercée au nom des intérêts matériels; à Meaux M. Drouyn de Lhuys stigmatisa ce qu'il appelait le *cynisme des apostasies*.

IV

M. de Lamartine venait de terminer son *Histoire des Girondins*, livre qui jouissait d'une célébrité sans égale dans les fastes littéraires de cette année et dont un retour de l'opinion ne devait pas tarder à faire justice. La ville de Mâcon, fière de compter l'illustre poëte au nombre de ses enfants, voulut le féliciter d'une manière digne de son œuvre en organisant une manifestation démocratique dont il serait la pensée et l'âme. Les imaginations aimaient à tenir registre des circonstances imprévues qui rehaussaient la portée de ces fêtes populaires. Au moment où les convives allaient se mettre à table un violent orage éclata et la pluie tomba à torrents sur les tentes que le vent ébranlait. Alors, les spectateurs entonnèrent *la Marseillaise*, comme pour braver les éclats de la foudre et ajouter une menace de plus à celles qui enveloppaient déjà le gouvernement de Juillet. Quand un peu de calme se fut fait M. de Lamartine prit la parole et fit entendre contre le système de Louis-Philippe une longue et ardente catilinaire. Il prit pour point de départ de ses accusations et de ses espérances le dogme de la souveraineté nationale;

il adhéra à la doctrine, encore réputée téméraire, du suffrage électoral exercé par l'universalité des citoyens. S'attaquant corps à corps à la monarchie de Juillet, il lui reprocha amèrement de ne pas s'intéresser au sort des masses, de s'entourer d'une aristocratie électorale égoïste et dure, au lieu de se faire peuple; puis il s'écria : « Cette monarchie, que voulez-vous qu'elle devienne si elle se campe dans une capitale fortifiée, si elle se défie de la nation organisée en milices civiques, si elle parvient à faire d'une nation de citoyens une vile meute de trafiquants, n'ayant conquis leur liberté au prix du sang de leurs pères que pour la revendre aux enchères des plus sordides faveurs; si elle fait rougir la France de ses vices officiels, ou si elle nous laisse descendre, comme nous le voyons en ce moment même dans un procès déplorable, si elle nous laisse descendre jusqu'aux tragédies de la corruption; si elle laisse affliger, humilier la nation et la postérité par l'improbité des pouvoirs publics? Elle tomberait, cette royauté, soyez-en sûrs! elle tomberait, non dans le sang, comme en 1789, mais elle tomberait dans son piége, et, après avoir eu la révolution de la liberté et la contre-révolution de la gloire, vous auriez la révolution de la conscience publique *et la contre-révolution du mépris!!!* »

Quand ces dernières et sanglantes paroles furent prononcées elles furent couvertes par un tonnerre d'applaudissements; elles retentirent au loin et coururent de ville en ville, de commune en commune, pour présager la fin du règne. Quant à M. de Lamar-

tine, que les oppositions de toutes nuances avaient jusqu'à ce jour exclu de leurs cadres, ne voulant point reconnaître en lui un homme politique sérieux, mais seulement une brillante individualité accoutumée à décrire des orbites inconnues, les partis opposants se virent contraints de le proclamer le plus éloquent et le plus fameux d'entre leurs chefs, et ils cherchèrent tous à l'attirer soit dans leurs rangs, soit à leur tête.

V

A Lille, M. Odilon Barrot insista vainement pour que la commission du banquet décidât que l'on porterait un toast au roi ; n'ayant pu l'obtenir il se retira, laissant la place à M. Ledru-Rollin, qui prononça un discours en faveur du suffrage universel, mais qui n'avait pas, tant s'en faut, le caractère agressif qu'on avait annoncé. L'opposition dynastique perdit ce jour-là beaucoup de terrain. Ainsi on se demanda pourquoi M. Odilon Barrot, qui avait assisté au banquet du Château-Rouge sans s'occuper du toast au roi, se montrait moins conciliant pour le banquet de Lille; on s'étonna aussi de ce que, dans une question de réforme, il ne voulait pas admettre l'expression du vœu du suffrage universel. Les partisans de M. Ledru-Rollin dirent que M. Odilon Barrot avait craint de voir pâlir son talent oratoire en face du talent de M. Ledru-Rollin ; mais ce n'était là qu'une allégation hasardée ; ce qu'on doit dire, c'est que M. Odilon Barrot, craignant les exentricités de M. Ledru-Rollin, quitta Lille sans avoir assisté au banquet.

On se serait cru de retour aux agitations révolutionnaires qui précédèrent de si peu la chute des Bourbons et de la royauté traditionnelle.

VI

L'Italie devançait la France dans cette voie des réformes politiques et sociales, mais ses populations, sans unité, sans esprit d'ensemble, sans cohésion, marchaient au hasard, les unes d'un pas rapide, les autres avec lenteur et timidité, et le mouvement de régénération nationale, comme on l'appelait, s'accomplissait par saccades et ne présentait aucun gage de sérieuse durée.

Pie IX et Mazzini, qu'on nous pardonne de placer ces deux noms à côté l'un de l'autre, et, d'ailleurs, ne dit-on pas : le Bien et le Mal? Pie IX et Mazzini, dirons-nous encore, personnifiaient les deux mouvements qui entraînaient l'Italie. L'un, sage, mesuré, appuyé sur le droit, toujours d'accord avec la justice, dotait la nation italienne d'institutions modérées, d'améliorations progressives, et d'un bien-être destiné à se développer pour le plus grand bien des classes pauvres et des populations déshéritées; l'autre poussait à une réforme brutale et immédiate, accomplie sans discernement et sans égard pour les situations acquises, pour les traités européens, pour les droits des souverains et des individus. Il prenait pour point de départ les doctrines les plus sauvages mises en honneur par la révolution française, pour auxiliaires la franc-maçonnerie, le carbonarisme, la

Jeune Italie, les associations secrète et les *ventes* conspiratrices ; il poussait à l'indépendance nationale par la révolte et le meurtre, à la république universelle par l'appel à toutes les convoitises effrénées, par la négation de tout ce qui a des titres au respect des hommes, par la haine déversée sur l'Église, par le mépris de la papauté, par l'espoir de détruire promptement et pour jamais le pouvoir temporel confié aux mains des souverains pontifes. Le mot d'ordre des Mazziniens était d'ailleurs d'exalter en apparence le vénérable Pie IX afin de faire croire à l'Italie et à l'Europe que le pape prêtait la main aux réformes radicales. On affectait de placer en Pie IX des espérances téméraires que le chef de l'Église ne pouvait réaliser ; on se présentait au monde comme les instruments avoués ou non avoués de Pie IX, et on cherchait à consommer la ruine du pape et de la papauté en les forçant de s'engager à l'aventure et jusqu'au bout dans le chemin des concessions et des transformations sociales. L'essentiel était que Pie IX laissât faire et ne mît aucun obstacle aux usurpations révolutionnaires qui osaient s'abriter sous son initiative sans cesser de lui tendre des embûches.

Un parti modéré s'était formé en Italie qui repoussait l'unité mazzinienne et aspirait à une fédération de tous les États de la Péninsule, sous la haute protection de Pie IX ; les hommes de cette école, et ils étaient les plus accrédités et les plus nombreux, voulaient les réformes par Pie IX ou à la suite de Pie IX. A leur tête on remarquait des individualités déjà célèbres : César Balbo, écrivain militaire et national ; MM. Lap-

poni et Galéotti, à Florence; le peintre et romancier Massimo d'Azéglio, qui devait s'incliner trop profondément sur la pente de la révolution; le prédicateur Ventura, de l'ordre des Théatins, et le trop fameux abbé Vincent Gioberti, dont la popularité était réservée à plus d'éclat que de durée; ce prêtre, en effet, ne devait pas tarder à ternir sa gloire par des écrits hostiles à Rome catholique et aux institutions religieuses que Rome approuve.

VII

Ceux d'entre nous qui ont atteint l'âge mûr peuvent avoir gardé le souvenir de ces jours si promptement évanouis durant lesquels Pie IX était le plus populaire des souverains, le plus acclamé des réformateurs, le plus saint d'entre ceux qui ont mission d'émanciper et d'améliorer la famille humaine. C'était alors un magnifique spectacle pour Rome et pour la chrétienté tout entière. Les ennemis de l'Église, n'osant contredire la voix des fidèles, se joignaient à eux pour acclamer le successeur de saint Pierre; Pie IX recevait les hommages non-seulement des nations catholiques, mais encore ceux des protestants, des incrédules, des mahométans et des Juifs. La péninsule italienne se réveillait d'une grande léthargie sous les regards paternels du souverain pontife, et le monde se croyait à la veille de ces jours fortunés que *David et la sybille* ont prédits, et dont l'espérance s'est continuée à travers dix-huit siècles de luttes et d'épreuves.

La réalité ne devait que trop tôt se manifester. La

conspiration ténébreuse dont Mazzini dirige les ressorts travaillait à exploiter l'enthousiasme des peuples et la popularité de Pie IX. La plupart de ceux qui allaient pousser des cris de joie au Quirinal ne suivaient déjà plus l'impulsion de la reconnaissance, ils obéissaient à des ordres secrets transmis par des chefs presque invisibles. Les clubs s'organisaient dans l'intérêt de *la Jeune Italie*. On rédigeait des journaux qui, en dépit des précautions assez intelligentes de la police, trouvaient moyen de transformer en exaltation propagandiste l'amour respectueux dont le peuple prodiguait les témoignages au seul nom du pape. Les gouvernements étrangers s'inquiétaient à l'aspect de ces tendances mal dissimulées, et l'Autriche prenait des mesures pour garantir ses provinces italiennes des menaces de la liberté.

VIII

O'Connell venait de mourir, laissant son œuvre inachevée, confiée à des mains moins vigoureuses, à des intelligences moins hardies. Son cœur fut transporté à Rome, et un service solennel fut célébré en l'honneur du grand citoyen irlandais dans l'église de Saint-André della Valle. Le Père Ventura prononça l'oraison funèbre de l'agitateur; dans ce discours, qui produisit une très-vive impression, l'éloquent Théatin s'attacha à démontrer la liaison étroite qui existe entre la religion et la liberté. Cherchant à agrandir cette thèse déjà si bien adaptée aux dispositions de l'auditoire, le Père Ventura s'écriait :

« Malheur aux gouvernements qui croient pouvoir « faire encore du despotisme religieux au dix-neuvième « siècle, après la grande révolution qui s'est opérée dans « les idées ! Les empereurs qui, en se faisant chrétiens, « ne voulurent pas comprendre le christianisme et « prétendirent continuer à exercer le despotisme « païen sur l'Église chrétienne, furent abandonnés « par l'Église; ils tombèrent dans toutes les bas- « sesses qui firent donner à leurs règnes le titre d'his- « toire du Bas-Empire, et ils disparurent de la scène « politique du monde sans héritiers et sans succes- « seurs. L'Église, qui ne dédaigne point, mais qui « recherche, qui ne méprise point, mais qui ac- « cueille et sanctifie tout ce qui a sève et vie, se « tourna alors vers la barbarie, dont les mains « avaient fait justice des misères et des fautes de « l'empire romain; elle lava sa tête avec un peu « d'eau, oignit son front d'un peu d'huile, et en » fit le miracle de la monarchie chrétienne. Si donc « un jour les successeurs des chefs barbares, se lais- « sant pénétrer par l'élément païen, essentiellement « despotique, renoncent à l'élément chrétien, essen- « tiellement libéral, parce qu'il est tout charité, et « ne veulent plus comprendre la doctrine de la li- « berté religieuse des peuples et de l'indépendance « de l'Église, qui fit la sécurité et la gloire de leurs « ancêtres, l'Église saura bien encore se passer d'eux; « elle se tournera vers la démocratie; elle baptisera « cette reine sauvage, elle la fera chrétienne, comme « elle a déjà fait chrétienne la barbarie; elle imprimera « sur son front le sceau de la conservation divine;

« elle lui dira : Règne! et elle régnera. » A la témérité imprévue de ce langage on se serait cru ramené aux jours de Savonarole et aux manifestes de la Ligue.

IX

Le gouvernement autrichien, donnant aux traités de Vienne une extension excessive, fit occuper par ses troupes la ville de Ferrare. Le représentant du Saint-Siége, le cardinal Ciacchi, protesta avec dignité contre cette violation du pacte européen. A Rome l'explosion de l'indignation populaire fut extrême, et le pape fit publier dans les journaux un manisfeste énergique. En France le gouvernement garda une neutralité pusillanime; l'Angleterre se montra plus ferme et contraignit l'Autriche à maintenir la lettre des traités; elle envoya en Italie lord Minto, qui, sous prétexte de se rendre compte de la situation du pays, souffla partout le feu de la révolte et de la révolution. On eût dit qu'importunée de la sympathie universelle dont le pape se trouvait investi la Grande-Bretagne voulait la première ébranler les bases du trône de Pie IX.

Le pape avait institué la garde civique; il attendait d'elle un concours qui fut, dès le premier jour, douteux et marchandé. Après avoir autorisé, par le *motu proprio*, l'organisation du sénat et du conseil municipal de Rome, il donna suite à ses promesses touchant la convocation de la Consulte d'État. C'était une ancienne institution des papes renouvelée et adaptée aux progrès du jour. La Consulte était pré-

sidée par un cardinal qui pouvait se faire remplacer par un prélat. Chaque province donnait un député, Rome exceptée, qui en donnait quatre, et Bologne deux ; leur nombre total était de vingt-quatre. Les communes envoyaient une liste de trois personnes aux conseils de province, qui transmettaient une liste de trois personnes au Pape, lequel choisissait l'une d'elles pour membre de la consulte territoriale, industrielle ou commerciale; un grade élevé dans les sciences, un diplôme d'avocat, un emploi communal ou provincial conféraient le droit d'être élu. Le mandat de conseiller durait cinq ans; ils étaient renouvelés tous les ans par un cinquième sortant. La Consulte était divisée en cinq sections : celles de la législation, des finances, de l'intérieur, de l'armée, des travaux publics et des prisons. Les affaires importantes étaient examinées par les sections réunies. La Consulte devait donner son avis sur tous les projets de loi et sur les affaires temporelles du pays, sans avoir le droit d'initiative ; elle était obligée d'attendre que l'affaire en question fût portée à sa connaissance par son président ou par l'un des ministres. Vingt-quatre auditeurs, imités d'une salutaire institution de l'Empire, formaient une pépinière de jeunes gens capables de servir l'État dans les emplois élevés. La loi concernant la Consulte d'État fut reçue avec une reconnaissance générale. Les conseillers furent reconduits en triomphe de l'audience papale à l'église Saint-Pierre et à la salle de leurs séances, au Vatican.

A cette première audience le Saint-Père déclara aux conseillers d'État qu'il les avait convoqués pour

connaître les besoins et les vœux de ses sujets, et qu'il entendrait volontiers leurs avis, pour consulter ensuite les cardinaux et sa propre conscience. Il avait déjà fait et il ferait encore son possible pour le bien public, sans diminuer en rien le pouvoir papal, dont il avait reçu la plénitude pour la transmettre intacte à ses successeurs.

X

Les institutions que Pie IX avait accordées à son peuple suffisaient pleinement aux besoins et au bonheur des Romains; en leur donnant une pépinière de jeunes gens instruits dans les affaires publiques, elles leur préparaient un avenir encore plus prospère. Heureux s'ils avaient pu s'arrêter à ce degré de développement politique qui convenait à la fois à la souveraineté indépendante de l'Église et à la véritable liberté du peuple romain! Malheureusement l'époque des réformes coïncidait avec celle des révolutions. L'année fatale de 1848 approchait; une révolution en Sicile et des troubles à Naples obligeaient le roi à donner une constitution pareille à la Charte de 1830. Ainsi ce prince, qui blâmait auparavant les réformes de Pie IX, les dépassa ensuite en appelant un peuple peu éclairé à la vie parlementaire. Le roi de Sardaigne et le grand-duc de Toscane suivaient son exemple; il était difficile que le Pape, qui avait donné le premier mouvement à la liberté de l'Italie, se laissât dépasser par ses voisins. Dès lors il fit examiner mûrement un projet de constitution pour les États de l'Église.

La ville éternelle était minée par une fièvre révolutionnaire qui se manifestait par de fréquents symptômes, et l'ingratitude des Romains augmentait dans la mesure des bienfaits de l'auguste souverain. Le 1[er] janvier le gouvernement avait pris quelques mesures de précaution, motivées par les rapports reçus concernant l'état de la ville. Les conjurés se trouvèrent offensés de ces justes soupçons; ils firent agir le prince Corsini, sénateur de Rome, qui obtint que Pie IX donnât au peuple une preuve de confiance en faisant une promenade publique au Corso. La joie que cette nouvelle répandit fut troublée par des cris sinistres.

La fièvre des révolutions s'était rapidement propagée du sud au nord de l'Italie. Milan et Venise ne pouvaient demeurer étrangères à ce mouvement que nulle main n'avait la force de comprimer. Dans les provinces de la Lombardie, dans cette haute Italie qu'opprimait l'Autriche, le feu du patriotisme couvait et se trahissait au dehors par des explosions. Au mois de janvier 1848 des collisions sanglantes éclatèrent à Milan; les soldats allemands qui gardaient la ville continrent d'abord par la force l'irritation populaire, mais le gouvernement local, confié à l'archiduc Regnier, chercha à calmer les esprits par des assurances pacifiques et des promesses. On se défia de lui et on se courba, pour quelques jours encore, sous l'épée du maréchal Radetzki. A Venise l'avocat Manin et le poëte Tommaséo entretenaient les souvenirs de la nationalité éteinte et faisaient chaleureusement appel au patriotisme de leurs concitoyens; tout

en se renfermant dans la limite des lois, ils essayaient de rallier les esprits contre la domination étrangère et de mettre leur pays en communication de vie et d'espérances avec le reste de la Péninsule.

Dans le royaume des Deux-Siciles *la Jeune Italie*, indépendante sur ce point de la société du même nom que dirigeait Mazzini, ne cessait, depuis plusieurs années, d'agiter le peuple et de creuser un abîme sous le trône des Bourbons napolitains. Dès le 1er septembre 1847 le drapeau de l'insurrection fut déployé à Messine; le lendemain il était arboré à Reggio. Bientôt après le mouvement se propagea dans la Calabre supérieure, et un comité révolutionnaire, qui se qualifiait de gouvernement provisoire, appelait aux armes, les provinces de Sicile et de Naples. Le gouvernement royal comprima cette révolte par la force des armes et le principal chef du parti, l'insurgé Doménico Roméo, périt dans la lutte. Vaincus, les rebelles ne perdirent pas courage; au mois de janvier 1848 ils se soulevèrent à Palerme et se rendirent maîtres des principaux postes de la ville. Les montagnards accoururent à leur aide. Du 13 au 15 la lutte s'engagea de nouveau et devint très-meurtrière. Le roi ordonna le bombardement de la ville; les consuls intervinrent pour préserver Palerme d'une destruction inévitable, et la population insurgée se tint prête à s'ensevelir sous des ruines. Insensiblement l'insurrection se propagea dans les Abbruzzes et dans la province de Salerne. Intimidé, surpris par l'imminence d'une révolution, le roi se détermina à promettre et à donner à ses peuples des institutions libérales, et le

sang cessa de couler. La constitution octroyée par Ferdinand II sous le coup d'une insurrection triomphante fut promulguée le 11 février, et les débris de l'armée vaincue par le peuple eurent la vie sauve.

Depuis deux jours, à Turin, le roi Charles-Albert cédant aux circonstances impérieuses qu'il n'avait pu ni retarder ni conjurer, avait publié les bases d'une constitution dont il allait doter ses peuples et qui était presque entièrement calquée sur la Charte française. Il y eut alors de grandes manifestations d'allégresse dans les États sardes. Le peuple mêla aux cris de *Viva Pio nono!* ceux de *Viva Carlo-Alberto! Viva il resorgimento dell' Italia!* Beaucoup de gens, en Italie et en France, se demandaient si Charles-Albert était de bonne foi, s'il était sincèrement rallié aux institutions libérales dont il gratifiait ses sujets, et à cet égard le doute semblait permis, tant le passé du roi, depuis vingt-cinq ans, suscitait contre lui les rancunes de la révolution. Mais Charles-Albert entrevoyait, dit-on, la couronne de fer et la domination de toute l'Italie septentrionale, et ces magiques espérances entraient pour beaucoup dans sa conduite.

XI

Durant le cours des événements dont nous continuons le récit la mort avait fait disparaître de la surface de ce monde deux femmes dont la vie et la fortune s'étaient rattachées à de grandes transformations politiques. Sa Majesté Impériale et Royale, l'archiduchesse de Parme, Marie-Louise, s'était éteinte obscu-

rément, oubliée en Allemagne, et, depuis vingt-cinq ans, exposée, en France, à l'implacable sévérité des partis. Parce qu'elle avait eu, dans sa jeunesse, l'insigne honneur de régner sur la France et sur l'Italie, notre peuple aurait voulu qu'elle oubliât son origine, qu'elle répudiât les illustres priviléges de son sang, et que son cœur demeurât fidèle, même après le tombeau, à celui dont elle avait porté le nom malgré elle et à titre de vaincue. Les anciens n'auraient pas exigé d'Andromaque elle-même une constance aussi inaltérable, et Marie-Louise, contrainte de donner sa main au destructeur de l'empire d'Allemagne, à celui qui, durant tant d'années, avait fait peser sur sa patrie le joug de la France, s'était toujours considérée comme une princesse sacrifiée à la politique, comme une épave de la guerre cédée à un soldat ennemi. Il n'y avait pas jusqu'à son mariage avec Napoléon qui ne pesât à ses souvenirs, l'Église le réputant nul, parce qu'elle n'avait pu sanctionner la répudiation imméritée infligée à la bonne Joséphine. Marie-Louise avait contracté, à Parme, une union morganatique avec un noble allemand. D'ordinaire nul ne s'indigne, nul ne s'étonne de ces résolutions qui sont entrées dans les habitudes des souverains. En France on lui en avait fait un crime, et on ne prononçait son nom qu'avec des airs de mépris; on affecta de se montrer indifférent lorsque survint à Paris la nouvelle de sa mort.

On parut bien autrement affecté en apprenant que Madame Adélaïde, sœur du roi Louis-Philippe, venait de succomber à une courte et douloureuse ma-

ladie. Cet événement ne fut point considéré comme un simple deuil de famille. On disait que Madame était pour Louis-Philippe ce que l'impératrice Joséphine avait été pour Napoléon, l'étoile de son bonheur; on feignait de croire, dans les camps opposés, que la Providence avait, une fois de plus, désarmé la dynastie de Juillet. C'était porter trop haut la personnalité et l'influence d'une femme depuis assez longtemps étrangère aux agitations du pays et qui consolait son frère plutôt qu'elle ne guidait le roi.

XII

Mais rien ne passait inaperçu aux yeux de ceux qui annonçaient des crises prochaines comme inévitables. De quelque côté que l'on se tournât, en Europe, on voyait la révolution déployer ses enseignes et l'idée monarchique perdre du terrain. La cause nationale et religieuse était compromise en Irlande par la mort d'O'Connell. L'idée catholique était vaincue en Suisse et le Sunderbund frémissait sous le joug. En Allemagne une fermentation libérale se faisait jour, en dépit de la compression des gouvernements, et les sociétés secrètes semblaient étendre leur domaine et multiplier leurs affiliations. Plusieurs révolutions libérales avaient éclaté en Italie, et le souverain pontife, en proie aux inquiétudes et aux angoisses, voyait s'affaiblir et s'éteindre de jour en jour une popularité qu'il n'aurait pu conserver qu'en fléchissant sous la domination des ennemis du Saint-Siége et en se laissant traîner à la remorque par les sectaires mazziniens.

Quant à la France, elle attendait; elle se croyait même à l'abri d'un cataclysme social, en dépit des prophètes de malheur dont la voix se faisait entendre; mais elle ne pouvait se dissimuler que la situation devenait de plus en plus tendue et anormale, que l'agitation réformiste prenait des proportions menaçantes pour le gouvernement, que le système de peur et de corruption était tombé dans le discrédit, et que l'avenir réservait au roi des difficultés dont son habileté éprouvée, incontestée et presque proverbiale, ne pourrait qu'à grand peine sauver la dynastie.

XIII

Dans ces conjonctures Louis-Philippe ouvrit la session des Chambres, qui devait être la dernière. Comme il se rendait au Palais-Bourbon, le 28 décembre, suivi de son cortége accoutumé, un silence presque glacial régna partout sur son passage. Il monta avec lenteur, et même avec peine, l'escalier qui conduisait au fauteuil qui lui était destiné, et prononça le discours d'ouverture d'une voix moins sonore et moins accentuée que d'usage.

Il annonçait la continuation des grands travaux publics, parlait d'un projet de loi spécial concernant la diminution du prix du sel et l'allégement de la taxe des lettres. « D'autres projets, ajoutait-il, vous seront présentés sur divers sujets importants. »

Abordant ensuite les relations extérieures, le roi déclara « que ses rapports avec toutes les puissances étrangères lui donnaient la confiance que la paix du

monde était assurée. » On remarqua que cette année il n'y avait dans le discours aucune mention de l'entente cordiale avec l'Angleterre, si souvent préconisée.

Jusque-là il ne s'était manifesté aucune émotion dans la Chambre ; on espérait même que le discours, qui n'avait pas encore fait mention de la réforme, ne contiendrait aucune allusion sur les banquets; mais on fut bientôt détrompé quand le roi donna lecture du dernier paragraphe, ainsi conçu :

« Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouenent au service de la France, au soin de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve encore d'activité et de force. Au milieu de l'agitation que forment *les passions ennemies ou aveugles*, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens les plus assurés de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la Charte, l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la Charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous remettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres. »

C'étaient là de solennelles paroles; on y retrouvait le reflet du caractère et du talent de M. Guizot, pré-

sident du conseil et le plus illustre entre tous les soutiens de la monarchie défaillante. Mais sous ces phrases graves et étudiées se cachait le mépris des nécessités nouvelles et un défi jeté mal à propos à l'opinion. Tout le monde le sentait.

Dès que le roi eut cessé de parler il y eut dans les extrémités de la Chambre et même sur les bancs des centres, une sourde agitation, et quelques cris de : *Vive le roi !* poussés par les conservateurs les plus prononcés, ne parvinrent pas à la dissimuler.

XIV

A la chambre des Pairs la discussion de l'adresse fut plus accentuée que de coutume. Un orateur (si ce nom peut lui être donné), M. le marquis de Boissy, exprima le vœu que les hommes d'État qu'il voyait assis au banc des ministres passassent bientôt *sur le banc des accusés*. C'était adresser aux conseillers de Louis-Philippe une injure sanglante, mais ni M. Guizot ni ses collègues ne le prirent au sérieux. M. de Boissy, homme de verve, tout à fait dénué du tact parlementaire, ne représente que lui-même dans les assemblées dont il a l'honneur d'être membre. On le laisse volontiers poser sur toutes les questions une main indiscrète, sauf à le désavouer et à demander son rappel à l'ordre, mais les hommes modérés et circonspects redoutent son appui plus que ses attaques, sachant par expérience que nul mieux que lui ne sait parler avant l'heure et compromettre des causes dont il se fait le défenseur officieux. Et toutefois, comme

on ne saurait refuser à M. de Boissy beaucoup de courage et une franchise qu'il ne se pique jamais de rendre un peu adroite, on est bien souvent obligé de reconnaître que, si cet opiniâtre adversaire de toute espèce de gouvernement pose toujours prématurément une question et se rend désagréable à ses amis plus encore qu'à ses ennemis, le temps se charge trop souvent de lui donner raison et de justifier ses hardiesses. Un homme d'État d'une autre portée, M. de Montalembert, avait bien autrement que M. de Boissy le privilége de se faire écouter. Durant le cours de cette discussion, qui fut courte et véhémente, le noble pair monta plusieurs fois à la tribune et signala à l'illustre assemblée les progrès de plus en plus redoutables de la révolution et du radicalisme. M. de Montalembert appartenait à l'école qui veut prouver que la religion catholique n'est point incompatible avec la liberté, qu'elle s'accommode admirablement des institutions modernes, qu'elle n'est point hostile au progrès et que tout progrès social découle d'elle. Or il n'avait jamais entendu confondre la liberté chrétienne, revendiquée durant les premiers siècles de l'Église par tant de confesseurs et de martyrs, avec la liberté brutale que prêchait Mazzini, avec l'égalité sauvage et grossière que le communisme offrait aux peuples comme un droit et une espérance. Il avait vu la liberté de conscience récemment sacrifiée en Suisse aux exigences de l'esprit d'impiété et aux étroites rancunes du calvinisme. Il réclama avec une éloquente énergie en faveur des hommes vaincus par le faux libéralisme qui se glorifie de procéder de Voltaire; il étala, à la tri-

bune aux harangues la robe trouée de César, et demanda compte aux énergumènes de la démocratie des droits du catholicisme persécuté et proscrit et des périls de la société dont il entrevoyait la ruine prochaine.

Le noble pair, faisant allusion à la défaite du Sunderbund et aux douloureux événements qui avaient ensanglanté la Suisse, ne craignait pas de dire :

« L'année dernière (alors que l'on protestait contre les catastrophes dont la Gallicie avait été le théâtre) il s'agissait du dernier débris de la nationalité polonaise ; cette année il s'agit du premier berceau de la liberté européenne, victime d'un attentat semblable. Seulement, l'an dernier, l'attentat était commis par des monarchies absolues : il est commis cette année-ci par de prétendus libéraux qui ne sont au fond que des tyrans de la pire espèce. Mais alors comme aujourd'hui qu'avons-nous vu ? L'abus de la force, l'étouffement de la liberté, du droit, par une violence brutale et impie... la violation de la foi jurée, la supériorité du nombre érigée en dogme, et le mensonge servant d'arme et de parure à la violence.

« Croyez-le bien, Messieurs, ce n'est pas tel ou tel débris d'une oligarchie inoffensive et populaire que je regrette en Suisse, dans cette contrée, dans cette oasis de l'Europe qui vient de disparaître sous une tyrannie égale à celle de Gessler : ce n'est pas tel ou tel débris du moyen âge, pas plus que je ne regrette dans l'ancienne Pologne la domination exclusive de la noblesse. Messieurs, ce qui me navre, m'indigne, c'est le libre arbitre des nations confisqué par le

nombre, c'est le libre élan des âmes violé par la force.....

« Et dans quel siècle vivons-nous, Messieurs, qu'il ne faille revenir à cette tribune tous les ans dénoncer des crimes analogues et leur opposer quels remèdes? Hélas! rien autre chose que cette stérilité de la parole qui me frappe si douloureusement toutes les fois que je m'en sers devant vous. Et cependant j'ai besoin de me souvenir, comme l'année dernière, que cette parole n'est pas toujours impuissante, que cette tribune est un tribunal où l'honnête homme est investi du droit de parler au nom de son pays, où il doit monter pour demander justice contre le crime vainqueur et pour en appeler à l'avenir contre les iniquités du présent.

« Du reste, quand je considère ces deux crimes, j'y remarque une différence que je ne peux manquer de relever.

« Le crime de l'année dernière, crime de la force, a été commis au nom de la force. Cette année-ci c'est le crime du despotisme avec l'hypocrisie de plus, commis au nom de la liberté. A mes yeux cet odieux mensonge aggrave l'attentat et le rend dix fois plus digne de votre indignation et de votre mépris.

« Croyez-le encore, Messieurs, je ne viens pas faire ici une doléance religieuse ou catholique. Oui, le catholicisme a été blessé en Suisse, tout le monde le sait; mais tout le monde sait aussi que les blessures et les défaites de la religion ne sont pas des blessures incurables ou irréparables; qu'au fond son métier est d'être blessée, persécutée, opprimée; elle

en souffre, mais pour un temps seulement; elle en guérit, elle se relève, elle sort de ces épreuves plus glorieuse et plus forte.

« Mais savez-vous ce qui ne se relève pas si facilement, ce qui ne peut subir impunément de pareilles atteintes ? C'est l'ordre, c'est la paix, c'est la liberté surtout, et c'est là ce dont je viens de plaider la cause devant vous, c'est là ce que je viens avec vous déplorer et revendiquer. »

Après avoir rappelé les attentats dont les cantons catholiques de la Suisse étaient devenus victimes, M. de Montalembert stigmatisait en ces termes la victoire et la tyrannie des radicaux :

« Ces fiers vainqueurs dont on nous a fait l'éloge, savez-vous ce qu'ils ont fait le lendemain de la victoire? Ils ont osé écrire, de leur plume sanglante, le nom de saint Vincent de Paul dans un décret d'expulsion, et d'expulsion contre ces Sœurs de Charité qui sont les filles de saint Vincent de Paul, et qui sont l'objet du culte, de l'admiration et du respect du monde entier. Et comment les a-t-on expulsées? Comme des bêtes fauves, en leur donnant trois fois vingt-quatre heures pour évacuer le canton, sans pensions, sans indemnité, sans pudeur; elles, ces saintes femmes, ces filles, non pas de saint Ignace de Loyola, mais de saint Vincent de Paul!

« Mais on ne s'est pas arrêté là. Voyez-vous ces hommes armés qui montent par ce défilé des Alpes que beaucoup d'entre vous ont suivi? Les voilà qui suivent le sentier escarpé que, pendant tant de siècles, des milliers de chrétiens, étrangers, voyageurs

ont foulé avec respect et reconnaissance; ils vont là où la république française s'était arrêtée avec respect, là où le premier consul Bonaparte avait laissé avec sa gloire le souvenir de son intelligente tolérance, là où le corps de Desaix, de votre camarade Desaix, a trouvé un tombeau digne de lui!... Et que vont-ils y faire ces vainqueurs sans combat? Il faut le dire, ils vont pour voler, oui, pour voler le patrimoine des pauvres, des voyageurs, de ces moines de Saint-Bernard que dix siècles ont entourés de leur vénération et de leur amour.

« Oui, puisqu'on a eu le triste courage de venir à cette tribune se moquer des vaincus et ajouter à l'amertume de leur défaite l'amertume de la dérision, qu'on me permette de dire tout ce que je pense. Oui, la défaite a été honteuse. La vérité m'arrache ce témoignage au détriment même de mes amis. Mais savez-vous quelque chose de plus honteux que cette défaite? C'est la victoire, cette victoire remportée, sans combat, par dix contre un, victoire qui se présentera à la postérité flanquée d'un côté par une Sœur de Charité expulsée et de l'autre par un moine de Saint-Bernard spolié, chassé et insulté par ces lâches vainqueurs. »

A chaque phrase le noble pair était interrompu par les acclamations sympathiques de la Chambre. Avant de descendre de la tribune il fit allusion à certaines manifestations désordonnées qui avaient eu lieu en France; puis il ajouta : « Messieurs, que mes adversaires ne m'accusent pas de vouloir quoi que ce soit contre la liberté; car, bien loin de là,

c'est la liberté que je veux avant tout défendre contre le radicalisme. Savez-vous ce que le radicalisme menace le plus? Ce n'est pas, au fond, le pouvoir : le pouvoir est une nécessité de premier ordre pour toutes les sociétés : il peut changer de mains, mais tôt ou tard il se retrouve debout sur ses pieds. Ce n'est pas même la propriété : la propriété aussi peut changer de mains, mais je ne crois pas encore à son anéantissement ou à sa transformation. Mais savez-vous ce qui peut périr chez tous les peuples? C'est la liberté. Ah! oui, elle périt, et pendant de longs siècles elle disparaît. Et pour ma part je ne redoute rien tant dans le triomphe de ce radicalisme que la perte de la liberté.

« Qu'on ne vienne pas dire, comme certains esprits généreux, mais aveugles, que le radicalisme c'est l'exagération du libéralisme : non, c'en est l'antipode, c'est l'extrême opposé : le radicalisme n'est que l'exagération du despotisme, rien autre chose! et jamais le despotisme n'affecta une forme plus odieuse. La liberté, c'est la tolérance raisonnée, volontaire; le radicalisme, c'est l'intolérance absolue, qui ne s'arrête que devant l'impossible. La liberté n'impose à personne des sacrifices inutiles; le radicalisme ne supporte pas une pensée, une parole, une prière contraire à sa volonté. La liberté consacre les droits des minorités, le radicalisme les absorbe et les anéantit. En un mot, et pour tout résumer, la liberté, c'est le respect de l'homme, et le radicalisme, c'est le mépris de l'homme poussé à sa plus haute puissance. Non, jamais, jamais despote moscovite, jamais

tyran de l'Orient n'a plus méprisé son semblable que ne le méprisent les clubistes radicaux qui baillonnent leurs adversaires vaincus au nom de la liberté et de l'égalité.

« Je me crois, du reste, le droit, plus que personne, le droit de proclamer cette distinction ici, car je défie qui que ce soit de plus aimer la liberté que moi. Et ici, il faut le dire, je ne veux pas accepter ni comme un reproche, ni comme un éloge, ce qu'a dit de moi l'autre jour M. le ministre des affaires étrangères, que j'étais exclusivement dévoué à la liberté religieuse. Non! non, Messieurs, ce à quoi je suis dévoué, c'est à la liberté tout entière, à la liberté de tous et en tout. Je l'ai toujours défendue, je l'ai toujours proclamée. Moi qui ai tant écrit, tant parlé, beaucoup trop, je le reconnais, je défie qu'on trouve une parole sortie de ma plume ou tombée de mes lèvres qui ne soit pas destinée à servir la liberté. La liberté! ah! je peux le dire sans phrase, elle a été l'idole de mon âme; si j'ai quelque reproche à me faire, c'est de l'avoir trop aimée, aimée comme on aime quand on est jeune, c'est-à-dire sans mesure, sans frein. Mais je ne me le reproche pas, je ne le regrette pas; je veux continuer à la servir, à l'aimer toujours, à croire en elle toujours! Et je crois ne l'avoir jamais plus aimée, jamais mieux servie qu'en ce jour où je m'efforce d'arracher le masque à ses ennemis, qui se parent de ses couleurs, qui usurpent son drapeau pour la souiller, pour la déshonorer. »

M. de Montalembert termina ainsi :

« Je ne veux être ni optimiste ni alarmiste. Je ne demande aucune mesure d'exception, au contraire; je crois que nos lois et nos institutions suffisent parfaitement à la défense de la société, mais c'est à condition que les honnêtes gens se dévoueront tous à cette œuvre.

« Je demande donc que les honnêtes gens ouvrent les yeux et sachent à quoi s'en tenir sur les périls de la situation; qu'ils s'arment d'une triple résolution à l'encontre des ennemis intérieurs et extérieurs qui nous menacent. Pour moi, ma conviction est que le plus grand des maux, dans une société politique, c'est la peur. Dans cette époque infâme et sanglante que l'on veut aujourd'hui réhabiliter, savez-vous quel a été le principe de toutes nos catastrophes? C'est la peur. Oui, la peur qu'avaient les honnêtes gens des scélérats, et même la peur que les petits scélérats avaient des grands.

« N'ayons pas peur, Messieurs, ne souffrons pas que les méchants aient seuls le monopole de l'énergie, de l'audace. Que les honnêtes gens aient aussi l'énergie du bien, que les bons citoyens aient aussi, quand il le faut, leur audace. Qu'ils s'unissent pour défendre énergiquement nos glorieuses institutions conquises en 1789 et en 1830. Défendons-les au dedans et au dehors en montrant notre horreur pour tout ce qui ressemble à [illegible] et à [illegible]. Que ce soit là notre politique; que ce soit le principe de l'union entre nous tous qui voulons au fond la même chose : la liberté, l'ordre et la paix. Veillons surtout sur la liberté. »

Ces paroles produisaient sur la chambre des Pairs une impression profonde. L'immense majorité les accueillait par de bruyantes et de sympathiques acclamations. On se sentait menacé par des dangers vagues, mais réels, et on savait gré au comte de Montalembert d'en signaler courageusement l'origine et les progrès, sans en rendre responsables la révolution de Juillet, les institutions parlementaires et la liberté elle-même. M. le duc de Nemours, sortant de la froideur habituelle qu'il s'était imposée, se leva et vint serrer la main avec effusion à l'éloquent orateur; ce mouvement du prince fut très-remarqué. Quant à la chambre des Pairs, elle vota l'adresse que lui avait présentée sa commission et qui reproduisait les diverses idées émises dans le discours de la couronne, en les accentuant d'ailleurs dans le sens des doctrines et des espérances libérales.

XV

A la chambre des Députés la lutte fut longue et vive. On touchait aux derniers jours de janvier, et la France, réveillée par le bruit des scandales, par de téméraires défis jetés à l'opinion, suivait cette fois avec une sollicitude déjà inquiète les débats parlementaires dont, depuis sept ans, elle semblait lasse. Les premières attaques de l'opposition portèrent sur de fâcheux tripotages de places et d'argent dont la révélation avait eu lieu par les soins de M. de Girardin, et qui mettaient à découvert bien des misères administratives dont les hommes politiques,

souvent très-haut placés dans l'opinion, consentent à se rendre solidaires, au grand détriment de leur dignité personnelle et du pouvoir. Les faits étaient presque avoués, presque incontestés ; M. Guizot promit que des mesures seraient prises à l'avenir pour en éviter le retour, et la majorité conservatrice n'en demanda pas davantage pour absoudre le ministère. M. Thiers signala les périls de la situation financière. Le chiffre de la dette flottante dépassait de plus de deux cents millions celui que les plus alarmistes avaient osé supposer, et M. Thiers démontrait que le gouvernement ne pouvait plus enrayer sur cette pente fatale. La Chambre tout entière se montra émue et ne partagea que faiblement la confiance dont le ministère se disait animé. M. Garnier-Pagès indiqua l'un des périls de la situation financière en rappelant que le gouvernement avait emprunté aux caisses d'épargnes deux cents millions immédiatement exigibles et qui seraient certainement exigés à la première crise.

La majorité était mal à l'aise en présence de ces récriminations et de ces avertissements dont on ne pouvait se dissimuler la portée. Il semblait à bon nombre d'amis du gouvernement que les intérêts de la France étaient compromis d'une manière sérieuse, et ils adjuraient les ministres de se préoccuper d'une situation qu'aggravait chaque jour de retard. Les intérêts moraux ne paraissaient pas mieux en sécurité, et plusieurs orateurs de l'opposition firent entendre à ce sujet de justes alarmes.

L'honorable M. de Tocqueville monta à la tribune

pour signaler le mal social et en conjurer les progrès.

« Messieurs, dit-il, cette maladie qu'il faut guérir à tout prix, et qui, croyez-le bien, nous enlèvera tous si nous n'y prenons garde, c'est l'état dans lequel se trouvent l'esprit public, les mœurs publiques. Voilà où est la maladie; c'est sur ce point que je veux attirer votre attention. Je crois que les mœurs publiques, l'esprit public sont dans un état dangereux; je crois, de plus, que le gouvernement a contribué et contribue de la manière la plus grave à accroître ce péril.

« Si je jette un regard attentif sur la classe qui gouverne, sur la classe qui a des droits et sur celle qui est gouvernée, ce qui s'y passe m'effraye et m'inquiète. Et pour parler d'abord de ce que j'ai appelé la classe qui gouverne, et remarquez bien que je ne compose pas uniquement cette classe de ce qu'on a appelé improprement de nos jours la classe moyenne, mais de tous ceux, dans quelque position qu'ils soient, qui usent des droits et qui s'en servent, prenant ces mots dans leur acception la plus générale, je dis que ce qui existe dans cette classe m'inquiète et m'effraye. Ce que j'y vois, Messieurs, je puis l'exprimer par un mot : les mœurs publiques s'y altèrent, elles y sont déjà profondément altérées; elles s'y altèrent de plus en plus tous les jours; de plus en plus aux opinions, aux sentiments, aux idées communes, succèdent des intérêts particuliers, des visées particulières, des points de vue empruntés à la vie et à l'intérêt privés.

« Mon intention n'est point de forcer la Chambre à s'appesantir, plus qu'il n'est nécessaire, sur ces tristes

détails; je me bornerai à m'adresser à mes adversaires eux-mêmes, à mes collègues de la majorité ministérielle.... Qu'ils me disent si, peu à peu, il ne se fait pas une sorte de morale vulgaire et basse, suivant laquelle l'homme qui postule de certains droits politiques se doit à lui-même, doit à ses enfants, à sa femme, à ses parents, de faire un usage personnel de ces droits dans l'intérêt de tous? si cela ne s'élève pas graduellement jusqu'à devenir une espèce de devoir de père de famille? si cette morale nouvelle, inconnue dans les grands temps de notre histoire, inconnue au commencement de notre révolution, ne se développe pas de plus en plus et n'envahit pas chaque jour les esprits?

« Or qu'est-ce que tout cela, sinon une dégradation successive et profonde, une dépravation de plus en plus complète des mœurs publiques?

« Et si, passant de la vie publique à la vie privée, je considère ce qui se passe, si je fais attention à tout ce dont vous avez été témoins, particulièrement depuis un an, à tous ces scandales éclatants, à tous ces crimes, à toutes ces fautes, à tous ces délits, à tous ces vices extraordinaires que chaque circonstance a semblé faire apparaître de toutes parts, que chaque instance judiciaire révèle; si je fais attention à tout cela, n'ai-je pas lieu d'être effrayé? n'ai-je pas raison de dire que ce ne sont pas seulement chez nous les mœurs publiques qui s'altèrent, mais que ce sont les mœurs privées qui se dépravent?

« Et remarquez-le, je ne dis pas ceci à un point de vue moraliste, je le dis à un point de vue politique; sa-

vez-vous quelle est la cause générale, efficiente, profonde, qui fait que les mœurs privées se dépravent? Cest que les mœurs publiques s'altèrent. C'est parce que la morale ne règne pas dans les actes principaux de la société qu'elle ne descend pas dans les moindres; c'est parce que l'intérêt a remplacé dans la vie publique les sentiments désintéressés que l'intérêt fait la loi dans la vie privée.

« On a dit qu'il y avait deux morales : une morale politique et une morale de la vie privée. Certes, si ce qui se passe parmi nous est tel que je le vois, jamais la fausseté d'une telle maxime n'a été prouvée d'une manière plus éclatante que de nos jours. Oui, je le crois, je crois qu'il se passe dans nos mœurs privées quelque chose qui est de nature à inquiéter, à alarmer les bons citoyens, et je crois que ce qui se passe dans nos mœurs privées tient en grande partie à ce qui arrive dans nos mœurs publiques.....

« Si vous ne m'en croyez pas sur ce point, croyez-en au moins l'impression de l'Europe.

« La France avait jeté dans le monde, la première, au milieu du fracas du tonnerre de sa première révolution, des principes qui depuis se sont trouvés des principes régénérateurs de toutes les sociétés humaines. Ç'a été sa gloire, c'est la plus précieuse partie d'elle-même. Eh bien! Messieurs, ce sont ces principes-là que nos exemples affaiblissent aujourd'hui. L'application que nous semblons en faire nous-mêmes fait que le monde doute d'elle. L'Europe qui nous regarde commence à se demander si nous avons eu raison ou tort; elle se demande si, en effet, comme

nous l'avons répété tant de fois, nous conduisons les sociétés humaines vers un avenir plus heureux et plus prospère, ou bien si nous les entraînons à notre suite vers les misères morales et la ruine. Voilà, Messieurs, ce qui me fait le plus de peine dans le spectacle que nous donnons au monde. Non-seulement il nous nuit, mais il nuit à nos principes; il nuit à notre cause, il nuit à cette patrie intellectuelle à laquelle, pour mon compte, comme Français, je tiens plus qu'à cette patrie physique, matérielle, qui est sous nos yeux.

« Messieurs, si le spectacle que nous donnons produit un tel effet vu de loin, des confins de l'Europe, que pensez-vous qu'il produise en France même sur ces classes qui n'ont point de droits, et qui, du sein de l'oisiveté à laquelle nos lois les condamnent, nous regardent seuls agir sur le grand théâtre où nous sommes? Que pensez-vous que soit l'effet que produise sur elles un pareil spectacle?

« Pour moi je m'en effraye. On dit qu'il n'y a point de péril parce qu'il n'y a point d'émeute; on dit que, comme il n'y a pas de désordre matériel à la surface de la société, les révolutions sont loin de nous.

« Messieurs, permettez-moi de vous dire, avec une sincérité complète, que je crois que vous vous trompez. Sans doute le désordre n'est pas dans les faits, mais il est entré bien profondément dans les esprits. Regardez ce qui se passe au sein des classes ouvrières... Ne voyez-vous pas que leurs passions, de politiques, sont devenues sociales? Ne voyez-vous pas qu'il se répand peu à peu dans leur sein des

opinions, des idées qui ne vont point seulement à renverser telles lois, tel ministère, tel gouvernement, mais la société même, à l'ébranler sur les bases sur lesquelles elle repose aujourd'hui? Ne voyez-vous pas que, peu à peu, il se dit dans leur sein que tout ce qui se trouve au-dessus d'elles est incapable et indigne de les gouverner; que la division des biens faite jusqu'à présent dans le monde est injuste; que la propriété repose sur des bases qui ne sont pas les bases équitables? Et ne croyez-vous pas que, quand de telles opinions prennent racine, quand elles se répandent d'une manière presque générale, quand elles descendent profondément dans les masses, elles amènent tôt ou tard, je ne sais pas quand, je ne sais comment, mais elles amènent tôt ou tard les révolutions les plus redoutables?

« Telle est, Messieurs, ma conviction profonde; je crois que nous nous endormons à l'heure qu'il est sur un volcan; j'en suis profondément convaincu..... »

M. de Tocqueville faisait entendre là de graves paroles, des avertissements prophétiques; il n'était pas encore trop tard pour les méditer, pour y faire droit, pour sauver ceux que menaçait le péril; ils ne surent ni comprendre leur situation, ni mesurer l'étendue de leurs devoirs. Trop engagés dans le combat pour reculer, trop sûrs de la victoire pour poser les armes, ils répondirent à ceux qui cherchaient à les sauver malgré eux par le dédain et l'indifférence.

XVI

Les questions de la politique extérieure furent agitées l'une après l'autre. Lorsque s'ouvrit la discussion du paragraphe relatif à l'Italie, M. de Lamartine se posta comme accusateur du gouvernement. « La France entre vos mains, dit-il à M. Guizot, devient gibeline à Rome et à Milan, sacerdotale à Berne, autrichienne en Piémont et russe à Cracovie. » Il y avait beaucoup d'amertume et quelque injustice dans ce langage, mais l'opinion publique s'accordait à le ratifier et de vives acclamations se firent entendre dans les rangs de la gauche. M. Thiers, M. Odilon Barrot, M. Mauguin et l'élite des orateurs de l'opposition stigmatisèrent successivement la politique du ministère en Italie, en Suisse, en Pologne, partout où on avait laissé rétrograder l'influence française, partout où, de près ou de loin, notre gouvernement avait refusé de se mettre à la suite des révolutions. M. Guizot déploya à la tribune son grand talent, ses magnifiques privilèges oratoires. Il entraina la majorité, il la contraignit de s'associer à son système, d'adhérer à ses actes, de légitimer tantôt l'action, tantôt l'abstention de la France. Ces triomphes qu'il obtenait coup sur coup avaient quelque chose de fatal et de sinistre. Au dehors le pays les contestait et les désavouait, et le pays persistait à réputer coupable un gouvernement que le scrutin parlementaire ne cessait d'absoudre.

Plus on montrait à la France que les majorités se

déclaraient *satisfaites* d'un système qui se résumait en ces deux termes : immobilité à l'intérieur, pusillanimité au dehors, plus le peuple se disait qu'il y avait hypocrisie et mensonge dans des institutions libérales en apparence, et qui amenaient des résultats essentiellement contraires à la vérité et à la justice et à tous les instincts nationaux. Beaucoup se prenaient à dire que le pays, acculé sur ce terrain, ne s'en tirerait qu'à l'aide d'une révolution nouvelle, et ils commençaient à en prendre leur parti.

XVII.

Le 7 février la discussion s'engagea sur le paragraphe 10 de l'adresse, ainsi conçu :

« Sire, en vous dévouant au service de notre patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères, en consacrant votre vie et celle de vos enfants au soin de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous ; comptez sur notre appui pour vous aider à le défendre. Les agitations que soulèvent des passions ennemies ou des entraînements aveugles tomberont devant la raison publique éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes. Dans une monarchie constitutionnelle, l'union des grands pouvoirs de l'État surmonte tous les obstacles et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, Sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses con-

ditions; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir, l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

L'opposition ne pouvait laisser passer un pareil langage, qui la proclamait rebelle, sans protester avec une ardente énergie, sans rejeter à la face des conservateurs les accusations dirigées contre le mouvement réformiste. Et d'abord la question de légalité fut agitée et résolue en sens différent, de part et d'autre, au sujet des banquets politiques. Le gouvernement, invoquant les dispositions des lois qui réglementent, en France, le droit de réunion et d'association, prétendait tenir de nos institutions elles-même la faculté d'autoriser ou d'interdire les banquets; l'opposition affirmait que c'étaient là des réunions purement accidentelles qui ne tombaient sous le coup d'aucune loi pénale. Le ministère invoquait des précédents; il s'appuyait sur les doctrines de la cour de cassation, sur une jurisprudence administrative et judiciaire non interrompue depuis plus de quatorze ans. L'opposition se plaçait sous la sauve-garde des principes constitutionnels; elle revendinquait des priviléges et des franchises dont elle avait joui aux jours les plus mauvais de son histoire, et elle mettait le pouvoir au défi d'oser interdire des manifestations désagréables peut-être, mais pacifiques autant que légitimes.

En face des obscurités de cette question le gouver-

nement et ses adversaires ne gagnaient rien à engager un débat sans issue possible, puisque de part et d'autre nul ne consentait à se reconnaître dans l'erreur. Il aurait fallu admettre la nécessité de régler par une loi nouvelle l'exercice du droit de réunion; les promesses de la Charte étaient évidemment contrariées par l'article 291 du Code pénal et par la loi du 10 avril 1834 qui soumettaient les associations et les réunions de toute nature à l'arbitaire absolu de la police, et il était permis de croire, en dépit de certains arrêts de la cour suprême, que les réunions accidentelles pouvaient avoir lieu légalement en France, sauf au magistrat à les dissoudre et à les punir si elles servaient d'occasion ou de prétexte à des actes coupables. Si le gouvernement eût pris l'initiative de ce compromis, si, tout en faisant ses réserves, il se fût engagé à soumettre la question aux Chambres et à régler d'accord avec elles l'exercice d'une liberté constitutionnellement admise et jusqu'à ce jour comprimée par des lois de transition, par des lois de circonstance qui peut-être avaient fait leur temps, le ministère et l'opposition auraient écarté, d'un commun accord, et en maintenant leur dignité, un prétexte immédiat de conflits et de luttes.

Que disons-nous? Jamais il n'avait été plus possible de s'entendre et de sauver la monarchie de Juillet mise en cause par des gens qui, pour la plupart, ne voulaient pas la détruire. La situation n'était tendue que par la faute d'un roi déterminé à refuser les concessions les plus légitimes, les moins dangereuses. Qu'on eût accepté la démission des ministres;

que le nouveau cabinet, fortifié par l'adhésion d'hommes tels que M. Dufaure, M. Thiers, M. Barrot (et ce n'étaient point là des ennemis, mais des amis), eût présenté aux Chambres une loi élargissant le cadre électoral par l'adjonction de ce qu'on appelait les capacités, par l'accession des membres du jury aux électeurs censitaires, au besoin, par le titre électoral confié aux officiers élus de la garde nationale, il n y avait là qu'une extension fort naturelle donnée aux priviléges constitutionnels et aux bases de la représentation nationale, et une réforme réduite à de pareils termes eût été juste et sans dangers. Un très-petit nombre de radicaux qui réclamaient déjà le suffrage universel n'auraient pas réussi, pour le moment, à faire écouter leurs plaintes; le pays aurait eu peur, bien à tort il faut le dire, de leur théorie, et en eût ajourné à des temps fort éloignés l'application jugée impossible. L'immense majorité des citoyens se fût contentée, pour de longues années encore, de la réforme limitée dont nous venons d'indiquer les bases. Qu'une semblable réforme eût été présentée par M. Odilon Barrot et par M. Dufaure, que M. Thiers s'y fût rallié, et pour un quart de siècle peut-être on eût consenti à ne réclamer aucun autre élargissement du cadre électoral, et les ambitions mécontentes aussi bien que les ambitions légitimes se fussent trouvées satisfaites. Ni Louis-Philippe, ni M. Guizot, ni leurs aveugles amis ne voulurent faire de semblables concessions. Ils en eurent peur; ils déclarèrent même, et beaucoup d'entre eux le disent encore avec une désolante bonne foi, qu'un gouvernement qui disposait

dans le corps électoral et dans les Chambres d'une immense majorité n'était nullement tenu à céder du terrain à ses ennemis ; que jamais, en Angleterre, un ministère ne recule lorsqu'il a pour lui les suffrages légaux, lorsqu'on l'accable de votes de confiance. Ils oubliaient que les opérations électorales accomplies depuis quinze ans selon la lettre de la loi étaient faussées par la corruption et par l'abus des influences; que le gouvernement était maître, presque partout, de cette poignée de censitaires avides de distinctions ou de places, et qui, à des jours marqués, jouaient dans les colléges d'arrondissement une comédie électorale dont le pays n'acceptait plus les résultats. Ils ne voulaient ni voir ni comprendre les entraînements de l'opinion publique, et, parce qu'ils respectaient en apparence le texte écrit de la Charte, ils croyaient imposer au pays un respect qui s'écartait d'eux parce que la loi était devenue entre leurs mains un instrument de mensonge.

Et cependant, pris isolément, les hommes d'État, les conseillers royaux, les ministres, les chefs politiques, les orateurs qui se dévouaient de gaîté de cœur à ce système mauvais, à ces dénis de justice, à la négation de la vérité et du droit, étaient des hommes intelligents, des orateurs d'un talent éprouvé, des individualités honorables, des gens de cœur qui avaient fait leurs preuves et qui sont demeurés, après leur défaite, dans des conditions où l'estime publique les environne. D'où venait leur étrange aveuglement? N'est-ce pas que la Providence elle-même, qui avait ses desseins indépendants des volontés humaines, éten-

dait le bandeau sur leurs yeux et enchaînait la puissance de leur esprit?

L'adresse fut votée par 244 députés conservateurs. L'opposition s'était abstenue tout entière de prendre part au scrutin.

XVIII

Le ministre de l'intérieur, M. le comte Duchâtel, avait déclaré, au nom du gouvernement, que les banquets politiques ne pourraient désormais avoir lieu qu'après une autorisation préalable. M. de Lamartine avait répondu à cette décision par une menace prophétique. « Venez donc, s'était-il écrié, venez donc, Messieurs les Ministres, mettre les mains de la police sur la bouche du pays! Rappelez-vous, avant d'en venir là, que le Jeu de Paume n'a pas été autre chose que l'interdiction arbitraire du droit de réunion dans un lieu public. Le Jeu de Paume fut un lieu fermé par le ministère, rouvert par la liberté! »

Or, avant même la discussion de l'adresse, les réformistes de l'ancien douzième arrondissement se préparaient à donner un banquet auquel ils avaient convié les députés de l'opposition. Dans le principe cette manisfestation devait avoir lieu le 19 janvier, sous la présidence de M. Boissel, député. Les commissaires de ce banquet, afin d'éviter toute occasion d'intervention de la police, avaient donné avis de leur projet de réunion à M. le préfet de police, qui leur fit déclarer immédiatement qu'il ne l'autorisait pas. Les commissaires du banquet ne lui avaient pas

demandé l'autorisation de se réunir, mais l'avaient simplement fait prévenir qu'ils devaient se réunir le 19 janvier; aussi s'empressèrent-ils de répondre au préfet de police que « la commission du banquet réformiste du douzième arrondissement avait décidé, à l'unanimité, qu'elle regardait la sommation de M. le préfet de police comme un acte de pur arbitraire et de nul effet. »

Les choses en étaient là quand s'ouvrit la discussion de l'adresse, et quand M. Duvergier de Hauranne déclara qu'il tenait les réunions politiques pour libres et pour légales, et qu'il était prêt à s'associer à ceux qui, par un acte éclatant de résistance légale, voudraient éprouver jusqu'à quel point, cinquante-huit ans après notre première révolution, les droits des citoyens peuvent être confisqués. Le banquet du douzième arrondissement fut nécessairement ajourné jusqu'après la discussion de l'adresse; mais, le vote de la majorité étant consommé, tous les membres de la minorité déclarèrent qu'ils feraient partie de la manifestation. Cette résolution accrut l'anxiété du public et les fonds continuèrent de baisser à la Bourse.

XIX

Le 17 février, un journal autorisé par la réunion des députés réformistes annonça qu'on s'était entendu sur le choix d'un local privé où le banquet aurait lieu le dimanche suivant. Ce local était un terrain vague, appartenant à M. Nitot et situé à très-peu de distance

des Champs-Élysées. Cependant, de part et d'autre, on désirait éviter un conflit armé et maintenir la question sur le terrain d'une difficulté légale qui serait renvoyée à l'examen des tribunaux. Des pourparlers s'engagèrent dans ce but. MM. Duvergier de Hauranne, de Malleville, Berger, Vitet et de Morny, représentant l'opposition et le parti ministériel, se réunirent dans un des bureaux de la Chambre. Voici, en substance, ce qui fut dit et convenu des deux parts. Entre le gouvernement, qui prétend qu'une manifestation pareille est un délit prévu et défini par des lois existantes, et l'opposition, qui soutient que le fait ne tombe sous la juridiction d'aucune loi, il n'est qu'un moyen de décider qui a tort et qui a raison : que l'opposition commette le délit prétendu, que le gouvernement le laisse commettre; les deux partis en appellent ainsi à la décision du tribunal. En conséquence l'opposition se rendra au lieu indiqué pour le banquet. Elle trouvera sur le seuil un commissaire qui ne l'empêchera pas d'entrer. le gouvenement garantit ce point: car, enfin, si le commissaire barrait la porte, il faudrait la forcer, ce qui serait un bien autre délit que celui qu'on se propose de commettre, ou bien il faudrait quitter la place, ce qui serait pis encore, puisqu'il n'y aurait de délit d'aucune espèce. Le commissaire avertira l'opposition qu'elle commet un délit. L'opposition passera outre elle; en fera tout juste assez pour que le commissaire puisse verbaliser. Alors le commissaire menacera de la force armée. M. Barrot déclarera qu'il ne cède qu'à la force. Il engagera les membres de la réunion à se retirer. En

sortant les députés annonceront à la foule qu'ils ont parfaitement atteint leur but. L'opposition s'engage à ne pas prenoncer de discours, à empêcher autant que possible l'intervention irritante des journaux, à ne convoquer aucune réunion d'aucune sorte jusqu'à la décision du tribunal.

Restait à savoir si les radicaux, si les conspirateurs, si les impatients de toutes nuances consentiraient à rester fidèles à ce programme que dès le premier jour ils qualifièrent de dérisoire.

En présence de ces dissentiments, qui se manifestaient au dehors, le banquet semblait devoir être retardé. Cependant le 19 février *le National* fit connaître qu'il aurait lieu le mardi suivant, 22 du même mois, et l'inquiétude s'accrut très-vivement dans les esprits.

La note officielle de l'opposition, rédigée en forme de programme, était conçue en ces termes :

« Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devise de *Liberté*, *Ordre public*, voudront en cette circonstance accomplir ce double devoir; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il nous semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble ou de tumulte;

« La commission a pensé que la manifestation de-

vait avoir lieu dans un quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résultât d'encombrement.

« A cet effet les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront, mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n. 2.

« Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortége aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale, qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

« Immédiatement après les invités et les convives se placera un rang d'officiers de la garde nationale;

« Derrière ceux-ci, les gardes nationaux formés en colonne suivant le numéro des légions;

« Entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux;

« Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue, dans l'ordre désigné plus haut.

« Le cortége partira à onze heures et demie et se dirigera, par la place de la Concorde et les Champs-Élysées, vers le lieu du banquet.

« La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout

prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau ni signe extérieur; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes; il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique, qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

« La Commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre; elle se confie à la présence des gardes nationaux; elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression calme et légale de son opinion. »

Cette déclaration, ce manifeste, ce programme, peu importe le nom, conférait à la situation un caractère tout exceptionnel de gravité. En dépit des expressions pacifiques, il conviait le peuple à une lutte devenue inévitable par cela seul qu'elle était possible. Pour la première fois, en dehors des pouvoirs constitués, un être collectif, affranchi de tout contrôle légal, et qui s'appelait l'opposition, s'adressait au peuple comme eût fait un gouvernement régulier, convoquait la garde nationale, enrégimentait les ouvriers et les écoles, et donnait des ordres aux citoyens. Il y avait usurpation flagrante d'autorité, et, si le gou-

vernement entreprenait de résister à cette usurpation, c'était la guerre.

XX

Le gouvernement, bien que frappé de stupeur, essaya de neutraliser sur-le-champ la tentative de ses adversaires. Une proclamation du préfet de police, affichée dans Paris, interdit le banquet, la réunion, les rassemblements en armes et sans armes, et rappela les dispositions des lois qui prohibaient les attroupements et les manifestations analogues. Un ordre du jour du commandant général des gardes nationales de la Seine prescrivit aux citoyens qui faisaient partie de cette milice de s'abstenir de paraître en uniforme ou en armes tant qu'ils n'auraient pas été régulièrement convoqués par leurs chefs. Après avoir dicté ou approuvé ces mesures les ministres se rendirent aux Tuileries. Le roi les attendait, satisfait, tranquille, et heureux en quelque sorte qu'aucune suite n'eût été donnée aux négociations ouvertes malgré lui entre les conservateurs et les opposants, et dont il n'avait entendu parler qu'avec répugnance. A ses yeux il n'y avait plus dans cette affaire qu'une question de force matérielle, et, puisque les ennemis de l'ordre s'obstinaient à provoquer un conflit, le débat devait s'engager sans retard sur le terrain choisi par l'opposition elle-même, afin que la démocratie eût une défaite de plus à ajouter à tant d'autres. M. Guizot partageait cette confiance. Tous ses collègues ne semblaient pas convaincus au même degré que la victoire du pouvoir

fût certaine et que le moment fût venu de jouer sur un coup de dé le présent et l'avenir de la dynastie. Bientôt après on apprit que la garde nationale de service au château avait défilé aux cris de *Vive la Réforme !* Le roi témoigna à cette nouvelle plus de dédain que d'inquiétude; mais le préfet de la Seine manifesta des appréhensions dont il ne pouvait se rendre maître. « Messieurs, dit alors le roi, comptez sur moi comme je compte sur vous. Je ne ferai pas comme la branche aînée; mieux que Charles X je saurai prendre mes mesures et me défendre. » Et les ministres se retirèrent espérant encore que le projet de banquet, s'il se réalisait, n'aboutirait qu'à des procès-verbaux dressés par un commissaire de police dans le seul but de soumettre aux tribunaux compétents la difficulté légale. Pour en arriver là, et d'accord avec les chefs de l'opposition dynastique, qui commençait à s'effrayer elle-même, il fut convenu que les rassemblements demeureraient interdits, mais que les citoyens pourraient se rendre isolément au banquet, sans uniforme et sans armes.

Vers le même moment une réunion avait lieu chez M. O. Barrot; les députés réformistes, les membres du comité central, les journalistes de l'opposition s'y étaient rendus. M. Barrot déclara, au nom de plusieurs de ses amis de la gauche dynastique, que l'opposition, afin d'éviter l'effusion du sang, ne se rendrait pas au banquet. « Ah! s'écria M. Armand Marrast, vous voulez rejeter sur le ministère la responsabilité des émotions que vous avez créées; mais votre calcul sera déçu! Qui donc, si ce n'est vous et nous, a con-

voqué le peuple pour demain sur la place publique? Vous redoutez la guerre civile! Eh bien! votre présence seule au banquet peut l'empêcher; votre absence doit la provoquer, et plus vous fuirez la responsabilité, plus elle retombera sur vous! » Ces paroles, empreintes d'une sévérité qui n'était pas exempte de justice, ne changèrent rien à la détermination de M. Barrot et de ses amis. Ils se déterminèrent toutefois à une démarche très-inoffensive en apparence, puisqu'elle ne pouvait aboutir à aucun résultat sérieux; ils résolurent de déposer sur le bureau de la chambre des Députés un acte demandant la *mise en accusation* des ministres. Cette proposition devait, à coup sûr, être repoussée à la Chambre par l'adoption de la question préalable; mais, au dehors, la bourgeoisie et le peuple, qui prenaient tout au sérieux, redoublaient d'exaltation et de haine contre les ministres et les assimilaient de bonne foi aux derniers conseillers de Charles X.

XXI

M. de Lamartine, dans une autre réunion, avait eu, lui aussi, à se prononcer sur l'attitude que l'opposition devait prendre. L'un de ses collègues de la droite, M. Berryer, venait de se prononcer pour l'abstention; M. de Lamartine ne craignit pas d'émettre une opinion plus téméraire.

« Nous sommes placés, dit-il, par la provocation du gouvernement entre la honte et le péril. Voilà le mot vrai de la circonstance. Je le reconnais, et votre as-

sentiment me prouve que j'ai touché juste : nous nous sommes placés entre la honte et le péril.

« La honte, Messieurs, peut-être serions-nous assez généreux, assez grands, assez dévoués pour l'accepter pour nous-mêmes ; oui, je sens que, pour ma part, je l'accepterais. J'accepterais mon millième ou mon cent millième de honte, je l'accepterais en rougissant, mais glorieusement, pour éviter à ce prix qu'une commotion universelle n'ébranlât le sol de ma patrie et qu'une goutte de ce généreux sang d'un citoyen français ne tachât seulement un pavé de Paris.

« Je me sens capable, vous vous sentez tous capables de ce sacrifice ! Oui, notre honte plutôt qu'une goutte de sang du peuple ou des troupes sous notre responsabilité !

« Mais la honte de notre pays, Messieurs ! mais la honte de la cause de la liberté constitutionnelle ! mais la honte du caractère et du droit de la nation ! Non, non, non, nous ne le pouvons pas, nous ne devons pas, ni en honneur, ni en concience, l'accepter ! Le caractère, le droit, l'honneur de la nation ne sont pas à nous, ils sont au nom français ! Nous n'avons pas droit de transiger sur ce qui ne nous appartient pas.

« Messieurs, parlons de sang-froid, le moment le réclame. Le procès est imposant entre le gouvernement et nous. Sachons bien ce que nous voulons faire accomplir mardi à la France. Est-ce une sédition ? Non. Est-ce une révolution ? Non. Que Dieu en écarte le plus longtemps possible la nécessité pour notre pays ! Qu'est-ce donc ? Un acte de foi et de volonté nationale dans la toute-puissance du droit légal d'un grand

pays! La France, Messieurs, a fait souvent, trop souvent, trop impétueusement peut-être, depuis cinquante ans, des actes révolutionnaires; elle n'a pas fait encore un grand acte national de citoyens. C'est un acte de citoyens que nous voulons accomplir pour elle, un acte de résistance légale à ces actes arbitraires dont elle n'a pas su se défendre assez jusqu'ici par des moyens constitutionnels et sans armes autres que son attitude et sa volonté.

« Des dangers! N'en parlez pas tant, vous nous ôteriez le sang-froid nécessaire pour les prévenir, vous nous donneriez la tentation de les braver! Il ne dépendra pas de nous de les écarter de cette manifestation par toutes les modérations, les réserves, les prudences d'actions et de paroles recommandées par votre comité. Le reste n'est plus dans nos mains, Messieurs, le reste est dans les mains de Dieu! Lui seul peut inspirer l'esprit d'ordre et de paix à ce peuple qui se pressera en foule pour assister à la manifestation pacifique et conservatrice de ses institutions! Prions-le de donner ce signe de protection à la cause de la liberté et des progrès des peuples, et de prévenir toute collision funeste entre les citoyens en armes et les citoyens désarmés. Espérons, conjurons tous les citoyens qu'il en soit ainsi. Abandonnons le reste à la Providence et à la responsabilité du gouvernement, qui provoque et qui amène seul la nécessité de cette dangereuse manifestation. Je ne sais pas si les armes confiées à nos braves soldats seront toutes maniées par des mains prudentes; je le crois, je l'espère; mais, si les baïonnettes viennent à déchirer

la loi, si les fusils ont des balles, ce que je sais, Messieurs, c'est que nous défendrons, de nos voix d'abord, de nos poitrines ensuite, les institutions et l'avenir du peuple, et qu'il faudra que ces balles brisent nos poitrines pour en arracher les droits du pays. »

En rapportant lui-même cette harangue, évidemment rédigée de souvenir et arrangée après coup, M. de Lamartine, au lieu de s'en faire un titre d'honneur, se la reproche formellement et s'accuse d'avoir *tenté Dieu et le peuple* en allant au devant d'une collision armée qu'il était possible d'éviter honorablement.

XXII

Dans les conseils du gouvernement et dans ceux de l'opposition les résolutions modérées prévalurent. Les députés et les pairs réformistes renoncèrent au banquet, et le gouvernement s'abstint de déployer au dehors l'appareil des forces de la police. L'anxiété était grande de part et d'autre; chacun se demandait ce qu'allait être la journée du lendemain; le pouvoir et ses adversaires, en faisant un retour sur eux-mêmes, se reprochaient d'avoir manqué de prudence et de dignité.

Cependant le gouvernement avait concentré des troupes dans Paris et autour de Paris; on les évaluait à cinquante-cinq mille hommes. L'artillerie de Vincennes devait se porter au premier appel à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Des dispositions longtemps étudiées, depuis 1830, avaient assigné, en cas de

soulèvement, des postes stratégiques aux différents corps dans les divers quartiers de la ville. Toute émeute interceptée par ces postes devait être divisée en tronçons incapables de se rejoindre. Le fort du mont Valérien devait être occupé par une garnison nombreuse, à cheval sur la route de Paris et de Saint-Cloud. Trente-sept bataillons d'infanterie, un bataillon de chasseurs d'Orléans, trois compagnies du génie, vingt escadrons, quatre mille hommes de garde municipale et les vétérans, cinq batteries d'artillerie formaient la garnison de la capitale. Nous ne parlons pas de la garde nationale, répartie en quatorze légions, et dont les cadres comprenaient plus de quatre-vingt mille hommes. Il y avait là de quoi tenir tête aux armées de l'Europe, et on n'avait à craindre d'autres attaques que celles d'une poignée d'émeutiers et de quelques centaines de jeunes gens du commerce ou des écoles.

La nuit du 21 au 22 février se passa sans troubles; une petite pluie assez froide tombait par intervalles; les rues étaient presque désertes et silencieuses; les chefs militaires se transmettaient le mot d'ordre de Paris à Vincennes; de fortes patrouilles parcouraient les quartiers suspects, et les lourds attelages des convois d'artillerie, qui traversaient le faubourg Saint-Antoine, répandaient une salutaire épouvante parmi les artisans de barricades et les fauteurs de sociétés secrètes.

XXIII

Le 22 février, dès le matin, tous les journaux de l'opposition publièrent la déclaration suivante :

« A tous les citoyens.

« Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui en faveur du droit de réunion, contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit depuis quelques jours de ces mesures et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés d'un grand nombre de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration tant que l'ordre ne serait pas troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention et ce que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement faisait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée. Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de

changer le caractère de la démonstration. Elle se trouvait donc placée dans l'alternative de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue.

« Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de députés, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

« En ajournant ainsi l'exercice d'un droit l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à son devoir; elle poursuivra avec plus de persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et antinationale.

« En ne se rendant pas au banquet l'opposition accomplit un grand acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice.

« En conséquence de la résolution prise par l'opposition, un acte d'accusation contre le ministère sera immédiatement proposé par un grand nombre de députés, parmi lesquels MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Maleville, d'Aragon, Abbatucci, Beaumont (Somme), Georges de Lafayette, Boissel, Garnier-Pagès, Carnot, Chambolle, Drouyn de l'Huys,

Ferdinand de Lasteyrie, Havin, de Courtais, Vavin, Garnon, Marquis, Jouvencel, Taillandier, Bureaux de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiard, Dupont (de l'Eure), etc. »

Les impatients des faubourgs, les affiliés de la société des *Saisons*, l'ardente jeunesse du quartier latin et les orateurs de corps de garde affectèrent de s'indigner à la lecture de cette déclaration des mécontents dynastiques et des modérés de la gauche. Ils accusèrent l'opposition parlementaire de faire défaut à leur devoir et à la confiance du peuple, et la popularité des chefs ne la préserva point du double reproche de faiblesse ou de trahison.

XXIV

Or dès huit heures du matin on voyait affluer de tous les points de Paris, sur la place de la Madeleine, des groupes nombreux d'ouvriers, de jeunes gens et d'hommes appartenant à la bourgeoisie. Pour eux la question du banquet était toujours en litige; ils n'admettaient pas les dernières résolutions prises par les députés de l'opposition dynastique, et ils venaient au lieu de rendez-vous qui leur avait été assigné.

A dix heures, se conformant aussi au programme du banquet, on vit les étudiants se réunir au nombre de douze ou quinze cents sur la place du Panthéon, se former en rangs sur deux files et se mettre en marche vers la place de la Madeleine en entonnant *la Marseillaise*. Arrivés sur les quais ils rencontrèrent

une autre colonne plus forte, plus nombreuse, venant des faubourgs et toute composée d'ouvriers. Ouvriers et étudiants se confondèrent, ne formèrent qu'un seul corps et prirent ensemble la direction de la place de la Madeleine dans un ordre parfait. Au moment où ils arrivèrent sur cette place étroite elle était déjà encombrée de réformistes, et l'on voyait de toutes parts des masses compactes et agglomérées; elles s'étendaient vers la rue Royale et vers les aboutissants des boulevards. Il était à peu près onze heures et demie quand la colonne des ouvriers et des étudiants s'y déploya. Dès qu'elle aborda sur la place elle fut reçue aux cris de *Vive la réforme! A bas Guizot!* Elle y répondit par les mêmes cris et par le chant de *la Marseillaise*.

Bientôt la colonne du Panthéon se mit de nouveau en marche; elle fit le tour de la place de la Madeleine et se dirigea vers le Palais-Bourbon, recrutant sur son passage de nombreux adhérents. Sur ces entrefaites d'autres groupes se portaient vers l'hôtel des Capucines, où était alors installé le ministère des affaires étrangères. Arrivés aux abords de l'hôtel les émeutiers firent entendre leurs vociférations accoutumées, et, après avoir brisé les vitres à coups de pierres, se disposèrent à enfoncer les portes. Un détachement de gardes municipaux accourut alors, le sabre à la main, et dégagea l'hôtel sans faire usage de ses armes.

Les étudiants et les ouvriers qui se portaient en masse sur la chambre des Députés furent arrêtés, vers le pont de la Concorde, par des gardes municipaux qui barrèrent le passage en croisant la baïonnette.

La foule hésitait, mais, les derniers rangs poussant les premiers, elle se porta sur le pont, et la garde, n'osant prendre sur elle de commencer l'effusion du sang, s'écarta pour lui faire place. En peu de temps la multitude environna le Palais-Bourbon et en assiégea les issues. Deux députés, MM. Crémieux et Marie, vinrent lui faire entendre des paroles de sympathie et de paix, leur promettant que justice serait faite des ministres ; mais, ces paroles n'étant entendues que des groupes les plus rapprochés, la masse continuait à s'accroitre et à envahir peu à peu les dépendances du palais. Les dragons de la caserne du quai d'Orsay se précipitèrent le sabre nu, pour dégager la Chambre; on les accueillit en criant : *Vivent les dragons!* ils remirent le sabre au fourreau et accomplirent leur tâche, qui était de disperser la foule, en usant de ménagements infinis et en se bornant à des exhortations amicales.

Les abords de la Chambre étant balayés et gardés par la troupe, un bataillon de ligne prit position sur la place du Palais-Bourbon, et deux pièces de canon furent rangées en batterie dans la rue de Bourgogne. De plusieurs points on voyait surgir des piquets d'infanterie, des escadrons de chasseurs, de dragons et de gardes municipaux. « Les meilleures troupes du monde ne forceraient pas le pont, » s'écriait le général Perrot, commandant de la place, qui, à la tête de son état-major, surveillait les dispositions prises.

La foule, rejetée sur la place de la Concorde, oscillait dans un mouvement indéterminé de flux et de

reflux. On donna l'ordre à la garde municipale de la disperser. Ce corps d'élite, composé d'hommes éprouvés sur les champs de bataille et qui recevaient une forte solde, était jalousé par la troupe de ligne à cause de ses priviléges et mal vu du peuple à cause de ses attributions de police. Sa discipline était sévère; il exécutait ses consignes avec rigueur. De ses fréquents conflits avec la population parisienne résultait une animosité réciproque qui ne pouvait, en de telles circonstances, que précipiter les hostilités, tandis qu'elles auraient pu encore être évitées par une sage intervention de la garde nationale. Ce fut donc une faute que de commencer l'attaque par des charges de la garde municipale, bien qu'elle les fit d'abord avec de grands ménagements. Le peuple, animé de passions plus violentes, commença le combat à coups de pierres. Les soldats, ainsi provoqués, s'ouvrirent passage, le sabre au poing, à travers la foule, culbutant, frappant les émeutiers ou les curieux qui ne pouvaient fuir assez vite. Il suffit de quelques-unes de ces charges pour faire évacuer la place; mais la chute d'une vieille femme jetée rudement sur le pavé et le sang d'un ouvrier atteint par le tranchant d'un sabre arrachèrent à la multitude des imprécations de fureur et de vengeance, qui ne tardèrent pas à amener, de la part des insurgés, de sanglantes et odieuses représailles.

Des gardes nationaux en uniforme se présentèrent en masse, portant des pétitions qu'ils voulaient remettre à la chambre des Députés et que déposèrent sur le bureau MM. Crémieux et Marie. L'une de ces

pétitions, présentée au nom de la quatrième légion, était ainsi conçue :

« Messieurs les Députés, nous, soussignés, citoyens du quatrième arrondissement, déclarons, pour rendre hommage à la vérité, à nos convictions personnelles, être prêts à soutenir, dans les rangs de la garde nationale, la devise : *Liberté* et *Ordre public*, et, à cet effet, de prendre les armes, sous les ordres des chefs, pour maintenir l'ordre et la tranquillité ; mais nous entendons bien formellement, par cette manifestation, ne pas nous constituer les soutiens d'un ministère corrupteur et corrompu, et dont nous repoussons, de toute la force de nos convictions, la politique et les actes, appelant de tous nos vœux sa mise en accusation. »

Les autres pétitions reproduisaient à peu près les mêmes idées. Un mot d'ordre avait été donné par l'opposition aux diverses compagnies de la garde nationale, et les bourgeois, impatients de voir tomber le ministère et de donner satisfaction aux journaux dont ils acceptaient docilement les colères et les attaques, cherchaient à amener un compromis entre l'autorité publique et l'insurrection. *Nous voulons*, disaient-ils naïvement, *donner une leçon au pouvoir !*

Les deux Chambres étaient en séance, mais les graves préoccupations du dehors dominaient les discussions parlementaires. M. le marquis de Boissy demanda l'autorisation d'interpeller le ministère sur les événements qui s'accomplissaient ; cette autorisation lui fut refusée. Au Palais-Bourbon on discutait, sans y prêter beaucoup d'attention, un projet de loi relatif

aux priviléges de la banque de Bordeaux. M. O. Barrot interrompit la délibération pour déposer sur la tribune l'acte d'accusation rédigé contre le ministère. Cette solennelle puérilité fut accueillie par un silence glacial, et un sourire dédaigneux effleura les lèvres de M. Guizot.

Sur ces entrefaites la multitude, attroupée dans quelques rues malgré la pluie, cherchait à se faire des armes de tout ce qui tombait sous sa main. Elle arrachait les grilles de l'Assomption, de Saint-Roch et du ministère de la marine; elle enfonçait et pillait des boutiques d'armuriers; des barricades étaient construites rue Saint-Florentin, rue Duphot, rue Saint-Honoré. Vainement des charges de cavalerie dispersaient-elles les émeutiers, ils recommençaient leur œuvre dès que le pas des chevaux avait cessé de se faire entendre. Mais dans tous ces essais de révolte et de désordre il n'y avait aucun plan concerté d'avance, aucune idée suivie avec entente. Tout se faisait au hasard; ce n'était point encore une insurrection, mais une mutinerie, et bientôt après, le jour déclinant, on vit les attroupements abandonner les quartiers du centre et se replier sur les faubourgs.

Rentrés dans le foyer de toutes les révolutions populaires, dans ce labyrinthe de rues et de carrefours qu'habite et que connaît à peu près exclusivement la population ouvrière, les insurgés retrouvèrent le sentiment de leur force. On commença à construire des barricades solides, on attaqua les postes isolés. Les uns se repliaient à temps sur les casernes, les autres se laissaient surprendre et donnaient leurs armes. Aux

Batignolles les ouvriers attaquaient le poste de Monceaux, défendu par une escouade de gendarmerie départementale et par un piquet de gardes nationaux. La lutte s'engagea en dépit des efforts du maire et des adjoints. Le peuple tira sur des soldats à l'abri derrière des murailles; il reçut à découvert un feu de peloton. Quatre insurgés tombèrent morts ou blessés.

Cependant on s'étonnait de plus en plus de ne pas voir se rassembler la garde nationale. Les hommes de tous les partis se demandaient comment le gouvernement négligeait un tel auxiliaire quand un si fâcheux conflit menaçait de tourner en insurrection. Vers cinq heures, trois députés, MM. Vavin, Taillandier, Carnot, se rendirent chez le préfet de la Seine pour lui exprimer le mécontentement de la population; mais M. de Rambuteau n'avait aucun pouvoir; les députés ne reçurent de lui qu'une réponse évasive.

A la même heure le maire du deuxième arrondissement, M. Berger, prenait sur lui de faire battre le rappel, et son exemple était suivi dans plusieurs arrondissements, mais en vain. Tout ce qu'il y avait de républicains dans les légions travaillait depuis plusieurs jours à y fomenter l'esprit de résistance. Ils rappelaient les vieilles injures, irritaient les amours-propres, démontraient la nécessité de prendre enfin une attitude indépendante pour reconquérir une importance politique dont le roi et le ministère avaient fait trop bon marché. Ces arguments trouvaient les esprits crédules. Sur huit mille hommes composant la deuxième légion il n'en vint pas six cents à la

mairie. Sur la place du Panthéon, où bivouaquait le 5e de ligne, une très-faible partie de la douzième légion se rassembla. Des coups de sifflet et des murmures s'étant fait entendre dans les groupes populaires, les gardes nationaux se mirent à crier *Vive la réforme!* Aussitôt la foule répondit par le cri de *Vive la garde nationale!* On peut imaginer si un tel spectacle était de nature à beaucoup animer la troupe au combat. Les officiers du 5e de ligne donnèrent l'exemple et le signal de la défection morale en venant serrer la main aux chefs de la garde nationale.

Dans d'autres quartiers les gardes nationaux qui se rendaient isolément à leur mairie étaient accostés par les ouvriers et vivement sollicités de donner leurs armes. Un grand nombre se laissaient ainsi dépouiller, moitié de gré, moitié de force. Aucun ordre n'arrivant, d'ailleurs, aux mairies, les plus persévérants, après avoir attendu quelques heures, regagnaient leur domicile, plus mécontents qu'ils n'en étaient partis. Cette tentative de prise d'armes, complétement avortée, n'eut d'autre effet que de démoraliser la troupe de ligne et de donner aux insurgés une plus grande assurance pour la lutte du lendemain.

Quand vint la nuit, triste, sombre et pluvieuse, les esprits se sentirent préoccupés par l'attente de sinistres événements; on comprenait qu'une lutte décisive se préparait, lutte dont l'issue semblait incertaine, et on s'accordait à accuser les ministres dont l'aveugle opiniâtreté avait laissé la question s'envenimer et se poser entre ces deux termes : *Être ou ne pas être!*

Aux Tuileries le trouble moral avait fait des progrès; la famille royale suppliait le roi de se séparer de ses ministres. Un conseil fut tenu, et la reine y fut appelée. « Si M. Guizot, dit-elle, a le moindre sentiment de dévouement pour le roi et pour la France, il renoncera au pouvoir. — Madame, répondit M. Duchâtel, M. Guizot est résolu, comme ses collègues, à défendre jusqu'à la dernière extrémité, s'il le faut, le roi et la monarchie, mais il n'a point, pas plus que nous, la pensée de s'imposer à la couronne. » La reine ayant demandé de nouveau le renvoi des ministres : « Ne dis donc pas de pareilles choses, ma chère amie, s'écria le roi; si M. Guizot le savait! — Je ne demande pas mieux qu'il le sache, répondit la reine; je le lui dirai à lui-même, je l'estime assez pour cela; il est homme d'honneur, il me comprendra. » Le duc de Montpensier, présent à cette conversation, appuya l'opinion de la reine par quelques paroles vives; M. Duchâtel quitta les Tuileries pour se rendre auprès de M. Guizot, et peu de temps après les deux ministres se trouvèrent dans le cabinet du roi; la reine y était, ainsi que ses enfants. Aussitôt la conversation s'engagea sur les périls de la situation. Le roi ne les dissimula pas, mais il exprima en même temps combien il lui serait pénible de se séparer de ses ministres, et il alla même jusqu'à dire qu'il aimerait mieux abdiquer; la reine l'interrompit, lui disant qu'il avait tort de dire cela, qu'il ne s'appartenait pas, qu'il se devait à la France, à ses enfants. Le roi demanda ensuite à M. Guizot si le cabinet était en état de tenir tête aux difficultés présentes et d'en triompher. Alors

M. Guizot, voyant bien que la confiance du roi était fortement ébranlée, sachant les craintes que sa présence semait dans le sein même de la famille royale, répondit que poser une pareille question c'était la résoudre, qu'il n'avait plus qu'à se retirer, ainsi que ses collègues. « Douter de notre force aux Tuileries, dit-il, c'est la détruire dans l'exercice du pouvoir. » Puis, faisant allusion à l'opposition à peu près unanime qui lui était faite dans le sein de la famille royale, il ajouta que le ministère pouvait triompher de la rue, mais qu'il ne pouvait pas vaincre en même temps la famille royale et la couronne. La retraite du ministère se trouva de la sorte décidée, car Louis-Philippe, tout en exprimant le vif regret qu'il éprouvait de s'en séparer, tout en accablant MM. Guizot et Duchâtel de paroles empreintes de bienveillance, ne parut pas croire qu'ils pussent rester plus longtemps. La retraite du ministère étant décidée, on conféra sur le choix des successeurs, et M. Guizot conseilla à Louis-Philippe d'appeler auprès de lui M. Molé. Ce choix ne répondait pas aux nécessités de la situation; un homme élégant et faible, un courtisan sans popularité ne pouvait en aucune manière tenir tête à l'orage qui grondait sur les Tuileries. C'était abuser Louis-Philippe et sur la nature des faits qui s'accomplissaient et sur leur portée.

XXV

La seconde journée (23 février) fut plus féconde en incidents et en résultats. Dès le matin le peuple se

montra de nouveau dans les rues et sur les places publiques. De nouvelles barricades s'élevaient dans les quartiers peuplés par la classe ouvrière, et la lutte, plus meurtrière que la veille, s'engageait sur divers points de Paris.

On adjurait le général Jacqueminot, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, de faire battre le rappel dans les différentes circonscriptions de la capitale; M. Jacqueminot refusait de donner cet ordre tant que la garde nationale, effrayée des progrès de l'émeute, ne le solliciterait pas elle-même. Il craignait, non sans motif, l'esprit hostile de plusieurs légions, et il appréhendait d'envoyer des auxiliaires aux insurgés au lieu de faire marcher contre eux des soldats pour les combattre. La situation devenant plus grave d'heure en heure, on se passa des prescriptions du commandant supérieur, et les tambours appelèrent la garde nationale aux armes. Les meneurs qui exploitaient le mouvement se mêlèrent aux légions et entraînèrent plusieurs compagnies à crier : *Vive la réforme!* C'était le mot d'ordre donné aux chefs de l'opposition, à leurs adeptes, et même aux artisans de barricades. La troupe de ligne, en entendant les cris de la garde nationale, parut frappée d'étonnement et d'incertitude. Depuis 1830 on lui avait appris que la garde nationale c'était la nation elle-même, qu'il fallait marcher avec elle, subir son influence et servir la même cause. Oserait-elle, cette fois, confondre la garde nationale avec l'émeute, et, si l'émeute avait la garde nationale pour appui ou pour complice, oserait-elle la combattre? Au milieu

de ces hésitations, à la faveur de ce doute l'insurrection gagnait du terrain et se développait dans tout Paris, tantôt avec les apparences de la lutte, tantôt avec le caractère d'un fait légitime que nul pouvoir armé ne devait interdire et qu'il fallait reconnaître.

Sur la place des Petits-Pères la troisième légion prit une attitude qui décida du sort de la journée. Les dragons refoulaient devant eux une masse d'insurgés; ceux-ci se réfugièrent derrière la garde nationale, qui les protégea en croisant la baïonnette sur la troupe. Au même moment la huitième légion, rassemblée sur la place Royale, refusait de marcher si l'on n'inscrivait sur sa bannière les mots : *Vive la réforme*. Sur le boulevard Saint-Martin la cinquième légion arrêtait la garde municipale, et les officiers expliquaient à la troupe que le peuple était dans son droit, qu'il ne voulait qu'une chose juste et légitime : le renvoi du ministère. A deux heures les colonels des douze légions s'adressèrent au roi pour le supplier de faire de larges et promptes concessions, seul moyen qui restât, suivant eux, d'assurer la tranquillité de la capitale.

Sur ces entrefaites des combats acharnés entre le peuple et la garde municipale continuaient dans le Marais et les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. La troupe de ligne n'y prenait qu'une part très-peu active, et la garde nationale, partout où elle la rencontrait, intervenait pour faire cesser le feu. « Voulez-vous donc tuer des citoyens inoffensifs? s'écriaient les officiers des légions. Que font-ils? Ils demandent la réforme. Eh bien! nous la voulons aussi. On ne peut plus nous la refuser: à ce prix nous répondons

de l'ordre. » Et avec ces simples paroles ils arrêtaient les charges de cavalerie, faisaient retourner les canons, relever les fusils, rentrer les baïonnettes dans le fourreau.

La séance de la chambre des Pairs était à peine marquée par les protestations de M. d'Alton-Shée et du marquis de Boissy. Au Palais-Bourbon l'agitation était vive. Vers trois heures M. Vavin, député de la Seine, monta à la tribune. « Messieurs, dit-il, depuis vingt-quatre heures des troubles graves désolent Paris; hier la population entière a vu avec un douloureux étonnement l'absence de la garde nationale, et cet étonnement était d'autant plus grand, d'autant plus pénible, qu'on savait que l'ordre de la convoquer avait été donné lundi dans la soirée. Il serait donc vrai que, dans la nuit du lundi au mardi, cet ordre aurait été révoqué. Ce n'est qu'hier, à cinq heures, que le rappel a été battu dans quelques quartiers pour réunir quelques gardes nationaux. Dans la journée la population de Paris a été livrée au péril qui l'entourait sans la protection de la garde civique. Des collisions funestes ont eu lieu, et elles auraient été prévenues peut-être si, dès le commencement des troubles, on avait vu, dans nos rues, sur nos places, cette garde nationale, dont la devise est : *Ordre public* et *Liberté*. Sur un fait aussi grave je prie messieurs les ministres de nous donner quelques explications. »

M. Guizot se leva et se dirigea lentement vers la tribune. Sa respiration était comme étouffée par un poids intérieur; mais un effort de volonté enflait sa voix. Au milieu d'un silence imposant : « Messieurs,

dit-il, je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre d'entrer en ce moment dans aucun débat sur ces interpellations. » Une explosion de murmures l'interrompit. M. Guizot attendit que la rumeur se calmât et répéta mot pour mot ce qu'il venait de dire; puis il ajouta : « Le roi vient de faire appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger... » Des applaudissements, partis des deux extrémités de l'hémicycle et des tribunes, couvrirent sa voix. « La Chambre doit garder sa dignité, » s'écria M. Barrot. « L'interruption qui vient de s'élever, reprit M. Guizot, ne me fera rien ajouter ni rien retrancher à mes paroles. Le roi vient d'appeler en ce moment M. le comte Molé pour le charger de former un nouveau cabinet. Tant que le cabinet actuel sera chargé des affaires, il maintiendra ou rétablira l'ordre et fera respecter les lois selon sa conscience, comme il l'a fait jusqu'à présent. »

A ces mots les députés du centre s'indignèrent et murmurèrent; les bancs se dégarnirent; des groupes animés se formèrent. On entendit au milieu du bruit des voix qui s'écriaient : « C'est indigne! c'est une lâcheté! On nous trahit! Allons chez le roi. » Les conservateurs se croyaient abandonnés par le ministère; ils éclataient en reproches. M. Guizot, ne parvenant pas à se faire écouter dans ce tumulte, essayait de faire comprendre par des gestes que ce n'était pas lui qui se retirait, mais que c'était le roi qui le destituait. Le président s'efforçait de rétablir le silence.

Tandis que les députés conservateurs, déconcertés par la retraite des ministres, cherchaient à mainte-

nir au pouvoir leurs personnes, leur système et leurs doctrines, M. Dupin monta à la tribune et demanda que la Chambre ajournât ses travaux jusqu'au complet rétablissement de l'ordre. M. Guizot s'y opposa. « Le cabinet, dit-il, ne voit, pour son compte, aucune raison à ce qu'aucun des travaux de la Chambre soit interrompu, à ce qu'aucune des questions qui avaient été élevées dans la Chambre ne reçoive sa solution. La couronne exerce sa prérogative; la prérogative de la couronne doit être pleinement respectée; mais, tant que le cabinet reste aux affaires, tant qu'il est assis sur ces bancs, rien ne peut être interrompu dans les travaux et dans les délibérations des grands pouvoirs publics. Le cabinet est prêt à répondre à toutes les questions, à entrer dans tous les débats; c'est à la Chambre à décider ce qui lui convient. » La chambre des Députés maintint son ordre du jour pour le lendemain, et les députés se dispersèrent.

En ce moment les événements se dessinaient d'une manière significative; sur tous les points de Paris la garde nationale s'interposait entre le peuple et l'armée; elle empêchait autant que possible des collisions sanglantes, mais elle se prononçait avec énergie contre le ministère et en faveur de la réforme. La troupe de ligne, infanterie et cavalerie, se sentait dans l'impuissance morale de combattre la garde nationale, expression armée et vivante de la souveraineté du pays. Aucun chef n'osait prendre sur lui de donner des ordres qui auraient amené la lutte entre deux forces militaires qui se complétaient l'une par l'autre, et qui s'étaient toujours associées depuis dix-huit ans

pour la répression des troubles publics. Les courtisans, les doctrinaires les plus compromis, les traîneurs de sabre des antichambres royales persistaient pour la plupart à nier le danger et à s'indigner de toute concession possible. Les amis plus intelligents et plus sérieux de la monarchie constitutionnelle commençaient à se demander s'il n'était pas trop tard pour calmer les ressentiments populaires par un palliatif tel que le changement du ministère, et leurs préoccupations s'élevaient plus haut.

XXVI

Jusqu'à cette heure le roi avait affecté de sourire de la terreur des siens et de dédaigner les attaques dirigées contre son gouvernement. Il avait assisté à tant de journées mauvaises sans fléchir, et sa résistance avait été tant de fois récompensée par le triomphe, qu'il ne voulait ajouter foi à aucune alarme, à aucune terreur. Quand il se détermina à entrevoir la réalité de la situation il passa de l'extrémité de la confiance aux exagérations de la crainte, et sa lucidité d'esprit lui fit encore défaut. Sa foi en lui-même recevait un échec dont elle ne devait pas se relever. Il faut le dire, d'ailleurs, Louis-Philippe, quoique personnellement très-brave, était ennemi des luttes à main armée. Aussi peu croyant à la force matérielle des baïonnettes qu'à la force idéale du droit, il mettait toute sa confiance dans la légalité ; il était, si l'on peut s'exprimer ainsi, d'un tempérament parlementaire, et n'imaginait pas que, aussi longtemps qu'il de-

rerait dans les limites tracées par la constitution qu'il marcherait d'accord avec le pays légal, son voir pût être ébranlé par une insurrection des s. Le peuple proprement dit ne lui inspirait pas s d'appréhension que d'amour; son immixtion sé-euse dans les affaires politiques valait à peine qu'on occupât. Mais l'intervention hostile du pays lé- par la garde nationale, qui en était l'expression ée, c'était là, à ses yeux, une révolution tout en-e, la destruction de tous ses plans, le renverse-nt complet de ce savant équilibre auquel il tra-llait si laborieusement depuis son avénement au ne. Louis-Philippe s'assombrit à cette pensée; sa onté s'affaissa. Il n'opposa plus qu'une résistance lle aux influences contradictoires et aux inspira-ns confuses qui se disputèrent les derniers actes de règne.

e remplacement de M. Guizot par M. Molé, pre-re concession à laquelle il s'était résigné, lui avait u un pas en arrière des plus regrettables; main-ant il était prêt à tout sacrifier pour conjurer l'é-ute.

u dehors la situation devenait d'heure en heure s grave.

Partout où la garde nationale ne se montrait point, tout où elle arrivait tardivement, dès que le peu- et les gardes municipaux se trouvaient en pré-ce, le sang coulait, et la multitude, n'ayant à com-tre que des compagnies isolées, hors d'état de la tenir, se laissait aller à d'odieuses vengeances, e cruelles représailles. Dès qu'on apprit la retraite

des ministres on se hâta de publier cet événement dans Paris. et les insurgés, sans accepter ce changement comme une concession suffisante, déposaient peu à peu les armes et se groupaient autour des députés, des officiers d'ordonnance et des officiers de la garde nationale qui portaient sur tous les points des promesses pacifiques. Ce désarmement était loin de satisfaire ceux qui, au delà d'une manifestation réformiste, convoitaient une révolution. Ces meneurs s'attachaient à raviver les défiances du peuple, ils engageaient l'émeute à passer outre. Les chefs d'atelier, les membres influents des sociétés secrètes, quelques journalistes radicaux, encourageaient cette disposition; ils exhortaient les citoyens à se méfier des nouvelles perfidies cachées sous cette feinte condescendance de Louis-Philippe. Qu'était-ce donc, en effet, que M. Molé, pour que le peuple se réjouit de son avénement au pouvoir? Un courtisan, un homme d'ancienne noblesse. Comment! quand le peuple restait maitre du champ de bataille, quand la garde nationale se prononçait pour lui et quand la troupe de ligne refusait de le combattre, il se contenterait de si peu! Quand les cadavres des siens gisaient encore sur le pavé des rues, quand des femmes et des enfants criaient vengeance pour leurs maris et leurs pères massacrés par les ordres d'un roi exécrable, il souffrirait que, une fois de plus, au château, on raillât sa crédulité, sa faiblesse! On mêlait à ces propos excitants des bruits de trahison; on parlait de piéges tendus. On insinuait que la retraite de M. Guizot n'était point officielle, qu'elle cachait d'ailleurs un guet-apens.

Aussitôt que le peuple aurait quitté ses armes, le pouvoir jetterait le masque et se vengerait, par des exécutions sanglantes, de son humiliation momentanée.

L'esprit républicain, à peine représenté dans la Chambre, réprimé sur toute la surface du pays légal, s'était concentré, ardent et taciturne, dans la population ouvrière de Paris. Malgré les nombreuses défaites du parti, malgré tant d'espérances trompées et de tentatives avortées, un républicanisme fanatique n'avait pas cessé d'y couver dans des cœurs indomptables. Les républicains, qui n'espéraient plus, depuis la dernière tentative à main armée de 1839, s'emparer du pouvoir de vive force, avaient vu avec une joie extrême le mouvement réformiste de la bourgeoisie, se flattant bien de l'entraîner, à l'heure propice, au delà de son but; mais, éclairés par l'expérience, ils s'étaient gardés de se trahir par des démonstrations prématurées, et, se contenant, se masquant derrière l'opposition légale, ils s'étaient bornés à l'exciter sourdement en empruntant son langage. Quand le pays légal, maître du champ de bataille, s'arrêta dans la conscience de sa victoire, ils n'en continuèrent pas moins le combat, résolus de tenter un coup de fortune et de risquer, au péril de leur vie, une lutte désespérée.

Dans la soirée parurent des écrits dans lesquels on déclarait hautement qu'on ne se contenterait pas d'un changement de ministère, mais qu'on voulait un changement de système. « Le ministère est renversé, disait l'un de ces écrits, émané du Comité électoral démocratique, mais les derniers événements qui ont

agité la capitale appellent, sur des mesures devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens. » Venait ensuite l'énumération de ces mesures, qui se résumaient ainsi : dissolution de la garde municipale; incorporation du peuple entier dans la garde nationale; abolition des lois de septembre; mise en accusation des ministres; amnistie générale; la consécration du droit de réunion; la réforme électorale assise sur des bases populaires; interdiction d'employer désormais l'armée à la répression des troubles civils.

M. Molé, tandis que ces choses se passaient, avait échoué dans ses tentatives de formation d'un nouveau cabinet; les uns refusèrent par un motif, les autres par un autre; bref il ne réussit pas, et il crut devoir conseiller au roi de se confier à M. Thiers. M. Molé avait à peine prononcé ce nom que le roi l'interrompit en s'écriant : « Mais l'Europe! »

M. Guizot avait donné sa démission, mais se tenait toujours aux Tuileries auprès du roi, qui ne cessait de le consulter, ainsi que M. de Broglie, qu'on remarqua alors aussi aux Tuileries. D'autres conseillers vinrent-ils aussi se mêler à eux en cette occurrence? C'est ce qu'on ne sait pas; mais ce qui est certain c'est que M. Guizot, tout démissionnaire qu'il était, semblait attendre aux Tuileries que quelque événement imprévu vînt lui rendre le pouvoir. Cet événement qu'il semble attendre va en effet éclater, non loin des Tuileries et devant son hôtel même; mais cet événement non-seulement achèvera de briser le pouvoir entre ses mains, mais fera voler le trône en éclats.

Dans la soirée Paris était sillonné par de nombreux rassemblements qui criaient : *Vive la réforme!* ou demandaient la liberté des prisonniers. L'attitude de ces rassemblements était parfois menaçante ; mais, s'ils rencontraient de la troupe de ligne ou de la garde nationale, ils fraternisaient aux cris de *Vive la réforme!*

Sur divers points et dans les quartiers riches le cri de *Vive le roi!* se mêlait à ces acclamations de l'opposition triomphante. Les nouveaux ministres n'avaient point encore pris possession de l'autorité; les ministres qui se retiraient étaient réunis, à table, chez M. le comte Duchâtel, et trouvaient, dit-on, une triste joie à énumérer les difficultés qui attendaient leurs successeurs. Vers neuf heures du soir, toutes les nouvelles du dehors présentant l'apparence de la sécurité et de la concorde, on permit aux fonctionnaires des services politiques, qui étaient restés en permanence, de se retirer dans leurs domiciles respectifs. « Rentrez chez vous, Messieurs, leur dit M. Antoine Passy, sous-secrétaire d'État; tout est terminé, rien n'est à craindre pour le gouvernement et pour le pays! » Alors l'employé supérieur qui dirigeait le service dit à ses subordonnés : « Messieurs, retirons-nous, puisqu'on nous en donne le signal. On nous assure que tout est terminé; soit! mais, dans deux jours, à cette même place, la plupart d'entre vous auront repris leur travail, et, ce jour-là, savez-vous ce que vous aurez à faire? Vous aurez à rédiger et à expédier des ordres d'arrestation et de mise en accusation contre ceux que, dans le style judiciaire des révolutions vic-

torieuses, on appellera le sieur Guizot, le sieur Duchâtel, le sieur Hébert! Et souvenez-vous alors que l'expérience ne corrige personne et que les gouvernements qui s'obstinent à être aveugles tombent dans l'abîme! »

XXVII

Les vainqueurs de la journée, les étudiants, les ouvriers, les gardes nationaux en uniforme parcouraient tumultueusement la ville en faisant entendre le chant de *la Marseillaise* et en conviant les propriétaires des maisons à illuminer, en signe de réjouissance. On ne poussait plus des cris de mort et de deuil; on se bornait à demander *des lampions*. Sur la place Vendôme les attroupements exigèrent que l'on illuminât ainsi l'hôtel du ministre de la justice, et ce fut la seule vengeance qu'ils tirèrent de M. Hébert.

Arrivés dans la rue Le Peletier, où étaient les bureaux du *National*, les attroupements saluèrent M. Armand Marrast d'une acclamation générale. Le journaliste, plein de la conscience de sa force et de son avenir, harangua les ouvriers. « Citoyens, leur dit-il au milieu d'un profond silence, nous venons d'avoir une belle journée, ne la gâtons pas. Il ne faut pas que la victoire du peuple soit escamotée cette fois comme elle l'a été si souvent; le peuple a droit de demander des garanties et une réparation. Il faut donc qu'il exige : la retraite et la mise en accusation des ministres; le licenciement de la garde municipale; les deux réformes électorale et parlementaire,

tant de fois et si inutilement sollicitées. Enfin n'oublions pas que cette victoire n'est pas seulement une victoire pour la France, c'en est une aussi pour la Suisse et pour l'Italie. »

Arrivée à la hauteur de la rue de la Paix la colonne se grossit de plusieurs autres qui parcouraient comme elle les rues et les boulevards; un moment après elle parvint à quelques pas du ministère des affaires étrangères, et des clameurs furieuses, dirigées contre M. Guizot, s'élevèrent du sein de cette multitude. Des mesures de précaution avaient été prises pour préserver l'hôtel de la destruction et du pillage. A l'angle du boulevard des Capucines se trouvait établi un poste de deux cents hommes du 14e de ligne, commandés par le chef de bataillon de Brotonne. Le lieutenant-colonel Courant était avec eux. En voyant s'approcher, à travers une fumée épaisse et à la lueur des torches, cette masse ondoyante et sombre, le commandant donna à sa troupe l'ordre de se tenir prête à repousser une attaque. Arrêtée dans sa marche, la colonne populaire vint s'accumuler en face des soldats. Des pourparlers s'engagèrent de part et d'autre; le peuple criait : *Vive la ligne!* et voulait fraterniser. Les chefs militaires savaient trop que, de leur part, cette fraternisation ne pourrait avoir lieu que si les soldats rendaient leurs armes à la multitude, et le devoir aussi bien que la discipline ne permettaient pas à la troupe de subir cette humiliation. De part et d'autre on commençait à s'irriter; le soldat voulait faire justice de l'émeute, l'émeute voulait tirer vengeance de

M. Guizot et occuper, de gré ou de force, la demeure officielle d'où étaient partis, depuis sept ans, tant d'ordres de répression et de compression, où l'on s'était si souvent réjoui des défaites de la démocratie. Il était à peu près impossible qu'une collision pût être évitée. Déjà, la foule augmentant et devenant à chaque instant plus compacte, la troupe de ligne se trouvait heurtée et refoulée. Le premier rang était rompu ; craignant d'être mis hors d'état de se défendre, le commandant ordonna de croiser la baïonnette. Un moment de confusion inexprimable eut lieu, qui fut de courte durée, et au milieu duquel partit un coup de feu dont les divers partis se sont renvoyé la responsabilité. Les partisans de la monarchie de Juillet ont accusé Charles Lagrange, un républicain émérite, d'avoir déchargé son pistolet sur la troupe, et ils ajoutèrent que Lagrange se fit plus tard honneur de cette action. Les républicains démentirent cette accusation et mirent le coup de feu sur le compte du hasard. Quoi qu'il en soit, la troupe, se croyant attaquée et placée dans le cas de légitime défense, dirigea sur les rassemblements une fusillade vive et meurtrière, et en quelques minutes le boulevard des Capucines se trouva déblayé, sauf un assez grand nombre de morts et de blessés qui demeuraient étendus sur le pavé, aux abords de l'hôtel des affaires étrangères. Il n'y avait là qu'un douloureux accident, qu'un horrible malentendu, mais la révolution reprit sur-le-champ ses armes et en appela aux fureurs du peuple. La foule revint peu à peu sur le théâtre de l'événement sans que les soldats, frappés de stupeur, osas-

sent l'écarter. On enleva les morts et on promena leurs cadavres sanglants sur un tombereau éclairé par des torches et précédé d'insurgés en blouse qui criaient : *Trahison ! Vengeance !*

Peu d'instants après le tocsin sonnait aux tours de Saint-Sulpice et l'émeute reprenait possession de Paris. Il était onze heures du soir. Les sociétés secrètes reparaissaient en armes; de nombreux attroupements parcouraient la ville et les faubourgs. Sur tous les points on sonnait les cloches, et tout faisait pressentir pour le lendemain une lutte décisive.

XXVIII

Vers trois heures du matin le roi fit appeler M. Thiers et le chargea de constituer un nouveau ministère. M. Thiers n'écouta que son dévouement pour la dynastie de Juillet, qui s'était montrée envers lui oublieuse et ingrate. Il accepta, sans beaucoup d'espoir, le portefeuille qui lui était offert, mais il eut grand'peine à faire agréer au roi, pour autres ministres, des hommes dont le seul nom faisait peur à Louis-Philippe, bien à tort assurément. Nous voulons parler de MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne et Maleville. Le roi se résigna aussi à accorder la réforme électorale, mais il ne voulut pas consentir à dissoudre la Chambre. On perdait un temps précieux, et M. Thiers se borna à demander que la question fût réservée.

Un acte grave fut la détermination que prit le roi de confier au maréchal Bugeaud le commandement

général des troupes et de la garde nationale. Les artisans d'émeute et de révolutions avaient voué au maréchal Bugeaud une haine implacable. Charger cet homme impopulaire de maintenir l'ordre dans Paris, c'était jeter un défi suprême à la population des faubourgs, à la démocratie et à l'opposition modérée elle-même. Si l'on voulait soutenir contre l'insurrection une lutte à mort, aucun chef militaire ne convenait davantage; si l'on méditait une politique de conciliation et de concessions, on ne pouvait mettre en avant un nom plus redouté et plus inopportun.

M. Thiers n'avait osé protester contre le choix du roi. Une fois placé à la tête des troupes, le duc d'Isly, affectant une confiance qu'il n'avait point, peut-être, prit les dispositions militaires que les circonstances semblaient réclamer. Personne, dans les régions les plus élevées du pouvoir, ne parvenait à se faire entendre et à imposer un système. Quand le jour parut on s'entendait moins que jamais, les uns voulant combattre à outrance, les autres cherchant à prodiguer les concessions; et la dernière heure de la monarchie était près de sonner.

Les insurgés avaient mis le temps à profit. Dès le matin Paris était couvert de barricades, gardées, presque toutes, par des chefs républicains; elles s'avançaient menaçantes depuis les faubourgs les plus reculés jusqu'aux abords des Tuileries. Les arbres des boulevards étaient abattus; les rues, dépavées, jonchées de fragments de verre et de vaisselle, étaient devenues presque impraticables pour l'artillerie et la cavalerie. Les corps de garde, les bureaux d'octroi, les

guérites, les bancs étaient renversés, brûlés, brisés en mille pièces; toutes les boutiques étaient fermées. Des monceaux de cendres, vestiges des feux de bivouacs, ajoutaient encore à la tristesse de ce spectacle. Insurgés, gardes nationaux, jeunes gens des écoles descendaient tumultuairement sur les places et dans les rues, se communiquant, avec d'égales marques de réprobation, la nouvelle de la nuit : la nomination du maréchal Bugeaud. Ce nom effaçait de son sinistre éclat tous les autres; c'est à peine si, dans les rassemblements, on daignait écouter les voix bien intentionnées qui parlaient d'un ministère conciliateur et croyaient arrêter l'irritation en nommant M. Odilon Barrot. Les proclamations en petit nombre et non signées qu'on tentait de placarder sur les murs étaient aussitôt lacérées et foulées aux pieds.

Le peuple s'était emparé de presque toutes les mairies et de cinq casernes; les journaux révolutionnaires soufflaient l'insurrection dans tous les esprits. La troupe s'était vue contrainte d'abandonner les principaux points stratégiques de l'intérieur, et ceux qui observaient les événements ne savaient ce qui allait surgir de cet inexplicable chaos de volontés, de colères et d'espérances, entre lesquelles la société semblait partagée.

Cependant le général Bedeau, auquel s'était adjoint le général Salles, exécutait les ordres militaires du maréchal Bugeaud et s'efforçait de dégager les abords des Tuileries et les quartiers voisins de la Banque. Tantôt il obtenait par la persuasion que la lutte fût suspendue, tantôt il enlevait de force des barri-

cades, et le sang coulait. Arrivé à la hauteur du Gymnase il parlementa avec la garde nationale qui gardait le boulevard. Plusieurs lui ont reproché de n'avoir pas brusqué l'attaque, mais le blâme est plus commode que l'action. Dans l'état où se trouvait la troupe de ligne, tout indique qu'elle aurait refusé de tirer sur la garde nationale. Le général, qui se rendait compte de ces dispositions, jugeait qu'une lutte armée était impossible sur ce point, et il cherchait à apaiser les esprits. Il consentit à attendre que de nouvelles instructions lui fussent données, et il les réclama d'urgence.

Une députation de quelques honorables citoyens fut envoyée au maréchal Bugeaud pour obtenir de lui qu'on suspendît l'effusion du sang; le maréchal refusa; mais, ébranlé à la longue par les terreurs dont il était environné, il déclara qu'il allait en référer au gouvernement, et il sortit, suivi de M. le duc de Nemours et de M. Thiers. Peu d'instants après, s'étant concerté avec le fils du roi, il envoya au général Bedeau un ordre ainsi conçu : « Mon cher Général, mes dispositions sont modifiées. Annoncez partout que le feu cesse et que la garde nationale prend le service de la police; faites entendre des paroles de conciliation et repliez-vous sur le Carrousel. » Tandis qu'on transmettait cette dépêche au général Bedeau, le duc d'Isly se dirigea vers la place Vendôme. La garde nationale, à laquelle, sur son chemin, il donnait des consignes, refusa de reconnaître son autorité, et le maréchal rentra, pour n'en plus sortir, dans la cour des Tuileries.

Cependant il fallait obtenir de la part du peuple une trêve sérieuse, autrement le combat pouvait s'engager encore sur vingt points différents. C'est alors que M. Odilon Barrot résolut d'aller vers les barricades pour obtenir de ceux qui les gardaient qu'ils posassent les armes. Suivi de quelques amis, il se dirigea, par les rues Sainte-Anne et de Grammont, et par les boulevards, vers la Bastille, faisant de distance en distance des discours pour ramener la concorde; mais sa voix se perdait au milieu des orageuses passions qui fermentaient dans tout Paris. En quelques heures les événements avaient dépassé la politique et le nom de M. Barrot, et la popularité de cet homme se trouvait éteinte. Vainement apprit-on dans Paris que M. Barrot venait d'être nommé président du conseil; l'insurrection ne s'arrêtait pas pour si peu. Sur ces entrefaites le bruit courut qu'un bataillon d'infanterie, caserné au faubourg Saint-Antoine, venait de livrer ses armes et fraternisait avec les ouvriers du faubourg.

A la caserne des Minimes il en avait été de même; le commandant rendit la place et les armes au peuple. Les pompiers répondirent à la foule qui demandait leurs armes : « Amis, nous marcherons avec vous, laissez-nous nos armes, » et des acclamations accueillirent ces paroles. Bientôt le faubourg Saint-Antoine devint imprenable; il était hérissé de barricades gardées par des hommes bien armés. Dix pièces d'artillerie, arrivant de Vincennes, furent forcées de rétrograder, et le convoi de poudre qu'on attendait au Carrousel fut pris par les insurgés.

Sur la place de la Bastille on voulait désarmer des détachements de ligne, mais les soldats firent feu et plusieurs insurgés roulèrent sur le pavé. Mais bientôt les détachements se trouvèrent enveloppés par des forces considérables; les officiers de la garde nationale marchèrent droit vers les soldats, l'épée haute et en leur adressant des paroles de conciliation, et les soldats mirent la crosse en l'air.

Ce qui se passait au faubourg Saint-Antoine avait lieu à peu près en même temps sur d'autres points; on prenait les postes, on envahissait les casernes. La caserne de la garde municipale, située faubourg Saint-Martin, fut complétement saccagée. Dans le haut du faubourg Poissonnière la caserne de la Nouvelle-France tomba au pouvoir d'un rassemblement formidable. Les soldats qui l'occupaient furent désarmés et on ne leur fit aucun mal. Les républicains des faubourgs n'en voulaient qu'à la garde municipale, qui n'avait pas reculé devant l'accomplissesement du devoir militaire et qui avait osé assumer sur elle la haine et la colère de la multitude.

Vers dix heures du matin le poste du Palais-Royal fut envahi et désarmé sans combat. Les insurgés s'approchèrent ensuite du poste du Château-d'Eau (1) et sommèrent le capitaine de se rendre; mais il refusa obstinément de le faire. Bientôt la foule fut immense devant le Château-d'Eau; on ne voyait plus que des têtes, tant les corps étaient pressés. Ces

(1) Ce poste, demoli dans les embellissements de Paris, était situé sur la place même du Palais-Royal.

masses innombrables, houleuses et bruyantes, ressemblaient de loin à une immense vague qui montait, montait toujours pour envahir le bâtiment. Mille cris confus se croisaient dans l'air, et ces mots, répétés avec acharnement et même avec fureur, dominaient les clameurs de la multitude : « Désarmez-les! désarmez-les! Les armes! les armes! » Un peloton de gardes nationaux tenta vainement de se frayer un passage à travers cette masse compacte pour parvenir à se placer entre les soldats et le peuple. « Nous allons prendre possession du poste, criaient-ils; nous allons renvoyer la troupe et vous donner ses armes. » Mais les gardes nationaux ne purent parvenir jusqu'au poste. En ce moment un officier général parut sur la place et cria aux soldats d'évacuer le poste. Un tonnerre de bravos accueillit cet ordre; mais les cris : « Nous voulons les armes! » recommencèrent. Le capitaine consentait à partir, mais avec les honneurs de la guerre. A tous les conseils, à toutes les prières il opposait l'honneur militaire.

Les soldats, décidés à ne pas rendre les armes, firent feu, et un combat acharné s'engagea. La foule reflua dans les rues adjacentes, entraînant avec elle les morts et les blessés. Il ne resta sur la place vide qu'un seul cadavre. Placés sur le perron du Château-d'Eau, les soldats rechargèrent leurs armes; les insurgés, qui s'étaient emparés du poste du Palais-Royal, ripostèrent de divers points; des combattants vinrent ensuite prendre position derrière une forte barricade élevée au coin de la rue de Valois, et de ette barricade, ainsi que des angles de chaque rue,

Sur la place de la Bastille on ... le poste. Les sol- détachements de ligne, ma... entrèrent précipi- et plusieurs insurgés rou... corps de garde et à bientôt les détachemen... à tirer; le feu se ré- par des forces consid... d'autre fort meurtrier. nationale marchère... les fenêtres et se retiraient haute et en leur ...re, pour faire place à d'autres tion, et les sol... s qui disparaissaient aussitôt. La

Ce qui se r... it de bien distinguer ce qui se passait lieu à peu ... ps de garde; mais on entrevoyait des on prenai... tombaient, et on entendait des cris de La caser... et de mort. Le nombre des assiégés dimi- Saint-... et le feu des insurgés devenait de plus en plus hau... ri. Il y avait bien des cadavres aussi jonchés çà N... là dans les angles des rues où se trouvaient les combattants du peuple, et surtout autour de la bar- ricade de la rue de Valois; mais chaque fusil qui s'é- chappait d'une main expirante était aussitôt ramassé par une main frémissante. La fureur, la rage s'em- parèrent des combattants; alors ils avancèrent à dé- couvert, bravant la mort avec une incroyable éner- gie. Plusieurs fois les soldats du poste firent des sor- ties, mais ils furent contraints de rétrograder. Cette forteresse devenait imprenable; il aurait fallu du canon pour la réduire, les insurgés n'en avaient pas, et c'est alors qu'un de ces cris sinistres, qui retentis- sent dans les grands périls, dans le paroxysme de la fureur, se fit entendre : « Le feu! le feu au Château- d'Eau! » Et aussitôt on amoncela des matelas et des meubles pris dans les appartements du Palais-Royal et qu'on avait jetés par les fenêtres, puis des voiture

de la cour; on se procura de la paille, du bois de toute espèce, et bientôt un immense foyer s'éleva autour du Château-d'Eau. Un tonneau d'eau-de-vie fut traîné au milieu du cratère et vint alimenter les flammes, qui, poussées par le vent, s'attachèrent à tout ce qu'elles pouvaient mordre; elles s'acharnaient aux portes, aux fenêtres du Château-d'Eau, charbonnant le bois, rougissant le fer et s'engouffrant par toutes les ouvertures dans l'intérieur.

Ce fut le plus douloureux et le plus sinistre épisode de cette lutte fratricide, dont nous voudrions abréger le récit.

XXIX

Un drame d'une autre nature se passait aux Tuileries.

Dès neuf heures du matin les nouveaux ministres et plusieurs de leurs amis s'étaient rendus aux Tuileries; ils demandèrent au roi la dissolution de la Chambre et la nomination du général Lamoricière au commandement de la garde nationale. Louis-Philippe ne refusait rien, n'accordait rien. Durant cette déplorable indécision, qui faisait perdre un temps précieux, on introduisit M. Émile de Girardin. La seule présence de cet homme politique au château révélait la gravité de la situation; on l'écouta. Le duc de Nemours, pressé par ses instances et par celles de M. Thiers, tenta un nouvel effort auprès de Louis-Philippe, qui consentit enfin à la dissolution de la Chambre. M. de Rémusat rédigea à la hâte une proclamation conçue en ces termes :

« Citoyens de Paris !

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale. MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne sont ministres.

« Liberté, Ordre, Réforme.

« Signé : ODILON BARROT, THIERS. »

Des copies de cette proclamation furent immédiatement portées aux imprimeries de *la Presse*, du *Constitutionnel* et du *National*, par MM. de Girardin, Merruau et de Reims. Une heure après on essayait de la placarder sur les murs; mais rien ne pouvait plus arrêter le peuple. Les républicains épiaient d'ailleurs et déjouaient toutes les concessions du gouvernement. Par leurs soins on affichait partout ce placard laconique rédigé par M. Flocon et composé à l'imprimerie de *la Réforme* par M. Proudhon, ancien ouvrier typographe :

« Louis-Philippe vous fait assassiner comme Charles X; qu'il aille rejoindre Charles X ! »

Ainsi le parti républicain levait la tête et s'emparait du mouvement. De son centre d'action, le bureau de *la Réforme*, une impulsion unique, transmise par des hommes audacieux, se communiquait de proche en proche, de barricade en barricade, à toute l'armée insurrectionnelle. MM. Flocon, Baune, Marc

Caussidière, Lagrange, Étienne Arago, Sobrier, Ribeyrolles, Fargin-Fayolle, Tisserandot, etc., excitaient les combattants, envoyaient les mots d'ordre, distribuaient les munitions, fanatisaient la multitude en faisant courir dans ses rangs des bruits sinistres, des imprécations, des anathèmes contre le roi, en hasardant, quoique avec précaution encore, le mot de *république*.

On supplia le roi de se montrer à la garde nationale et au peuple; il revêtit son uniforme et monta à cheval, dans la cour du château, escorté de plusieurs maréchaux et de quelques généraux. A sa vue la troupe poussa le cri de *Vive le Roi!* et les postes présentèrent les armes. Cependant la garde nationale accueillit le roi tantôt avec un silence glacial, tantôt en demandant la réforme. Louis-Philippe, en voyant les physionomies mornes de ses défenseurs, acheva de se décourager et rentra au château, laissant au maréchal Bugeaud le soin de passer en revue le reste des troupes.

Le maréchal était dévoré de colère. Investi d'une autorité dérisoire, il voyait tous ses plans de défense écoutés, il est vrai, mais discutés loin de lui et rejetés par des influences occultes; il n'apercevait autour de lui que des visages abattus; il n'entendait que des paroles défiantes et pusillanimes. M. Barrot n'avait pas un seul instant admis le système de la lutte à outrance; M. Thiers, après avoir longtemps soutenu le maréchal, s'était laissé vaincre par les répugnances de ses amis; enfin, et ceci achevait de rendre la position du maréchal insoutenable, les fils du roi, ces

jeunes princes dont on aurait dû avoir à contenir l'élan, restaient là, indécis, paralysant tout de leur présence inerte, accueillant et propageant toujours les premiers les nouvelles fâcheuses et les avis timides.

Rentré dans son cabinet, après la revue, Louis-Philippe s'était laissé tomber dans un fauteuil adossé au mur, près de la fenêtre. Sa tête, appesantie, reposait sur sa main; il gardait le silence; les amis et les serviteurs, que l'attente d'un péril imminent retenait là dans une anxiété inexprimable, échangeaient à demi-voix des paroles incohérentes.

Vers midi M. Émile de Girardin reparut; sa figure était pâle. On comprenait qu'il venait apporter de tristes nouvelles. « Qu'y-a-t-il? » lui dit le roi en fixant sur lui un regard éteint. « Sire, répondit-il, si le parti le plus énergique n'est pas pris à l'instant même, dans une heure il n'y aura plus en France ni roi, ni royauté. » Et il osa prononcer le mot d'abdication. Le roi hésita, la reine le conjura de ne point abdiquer; mais plusieurs assistants, et le duc de Montpensier plus vivement que les autres, le supplièrent de renoncer à la couronne. M. Crémieux, qui venait d'entrer, lui donnait le même conseil. Louis-Philippe prit une plume et se mit très-lentement à rédiger son acte d'abdication. Ceux qui lisaient, par-dessus son épaule, ce qu'il écrivait, lui dirent : « Il faut que vous déclariez la duchesse d'Orléans régente. » Le roi leur répondit : « D'autres le feront s'ils le croient nécessaire; mais moi je ne le ferai pas; c'est contraire à la loi, et comme, grâce à Dieu, je n'en ai encore violé aucune, je ne commencerai pas dans un pareil moment. »

L'acte d'abdication était conçu en ces termes :

« J'abdique cette couronne que je tenais du vœu de la nation et que je n'avais acceptée que pour amener la paix et la concorde parmi les Français. Me trouvant dans l'impossibilité d'accomplir cette tâche, je la lègue à mon petit-fils, le comte de Paris. Puisse-t-il être plus heureux que moi !

« LOUIS-PHILIPPE. »

Quelques instants après on lisait sur les murs de Paris un placard portant ce qui suit :

« Citoyens de Paris, le roi abdique en faveur du comte de Paris, avec la duchesse d'Orléans pour régente. Amnistie générale. Dissolution de la Chambre. Appel au pays. »

Après avoir abdiqué le roi lut à haute voix son acte d'abdication avec fermeté et sans manifester aucun signe d'abattement ni de faiblesse. Puis, se retournant vers la duchesse d'Orléans, il lui dit en lui serrant la main : « Hélène, votre fils est roi des Français; soyez sa gardienne éclairée et fidèle. » Il passa ensuite dans une autre pièce, d'où il revint en habit de ville. La duchesse d'Orléans, tout en larmes, voyant qu'il s'apprêtait à partir : « Quoi ! vous me laissez seule ici, sans parents, sans amis, sans conseils ! Que voulez-vous que je devienne? — Ma chère Hélène, répondit Louis-Philippe en l'embrassant, vous vous devez à vos enfants et à la France; il faut rester. »

Le roi, la reine et les princesses quittèrent aussitôt les Tuileries, et la duchesse d'Orléans retourna dans ses appartements. Toute la famille royale quitta le palais,

non par le passage souterrain qui longe la rivière, mais par le grand vestibule, et en prenant l'avenue centrale du jardin jusqu'à la place Louis XV. On put voir alors s'avancer, à pied, vers le centre de la place, les princesses, vêtues de noir et portant chacune des enfants dans leurs bras. Derrière elles venait le roi, sans aucune des marques de la royauté, et accompagné de la reine, habillée d'une robe de laine noire; elle avait son bras passé sous le bras de son mari et paraissait le soutenir. Deux dames d'honneur suivaient avec un très-petit nombre de personnes, parmi lesquelles se trouvaient M. Crémieux et M. de Neuilly, officier d'ordonnance.

On avait donné des ordres pour que quatre voitures de la cour se rendissent sur la place de la Concorde, mais elles ne purent y parvenir. La première de ces voitures, au moment où elle débouchait sur la place du Carrousel, fut criblée de balles; le piqueur fut tué ainsi que les chevaux. Au moment où la famille royale arriva sur la place de la Concorde il ne s'y trouvait qu'une petite voiture basse, attelée d'un seul cheval; les princesses y montèrent d'abord avec leurs enfants; on demanda alors où était la voiture du roi. « Il n'y en a pas d'autre, » répondit-on. Alors les princesses et leurs enfants descendirent pour faire place à Louis-Philippe, qui y monta avec la reine. Une autre voiture fut enfin amenée; les princesses et leurs enfants s'y installèrent à la hâte. « Partez donc! » s'écria M. Crémieux, qui appréhendait une attaque de la multitude. Et les deux voitures s'éloignèrent rapidement, escortées par quelques détache-

ments de cavalerie que commandait en personne le général Regnault de Saint-Jean d'Angély. A l'extrémité des Champs-Élysées plusieurs coups de fusil furent tirés sur le cortége et abattirent deux chevaux montés par des dragons; mais les voitures redoublèrent de vitesse et disparurent par la route de Saint-Cloud.

XXX

Le duc de Nemours était resté près de la duchesse d'Orléans et des deux fils de cette princesse; c'était pour lui le poste d'honneur et il sut s'y maintenir avec une courageuse fidélité. Le peuple enveloppait déjà le château des Tuileries et se préparait à en fermer les issues. On décida que madame la duchesse d'Orléans se réfugierait au Palais-Bourbon avec ses jeunes enfants, et qu'elle irait recevoir, au nom du nouveau roi, le serment des Chambres. La duchesse se mit en marche; elle tenait par la main son fils aîné, M. le comte de Paris; l'autre enfant, M. le duc de Chartres, était porté dans les bras d'un aide de camp. M. le duc de Nemours marchait à côté de sa belle-sœur; de l'autre côté était M. Dupin. Les officiers de la maison suivaient en silence. La foule qui stationnait dans le jardin des Tuileries et sur la place de la Concorde ouvrait ses rangs avec un morne respect pour laisser passer le cortége. Quelques clameurs hostiles se firent entendre près de l'obélisque de Luxor; on leur imposa silence et la princesse arriva au Palais-Bourbon. Sur ces entrefaites la multitude des insurgés envahissait

le château des Tuileries et en chassait les derniers serviteurs de la royauté.

XXXI

La chambre des Pairs s'était réunie et venait de se disperser après un simulacre de séance. La chambre des Députés présentait un triste spectacle. Comme l'ouverture de la séance n'avait été indiquée, la veille, que pour trois heures, M. Sauzet n'était pas là. En attendant qu'il vînt, dans la salle des Pas-Perdus, dans la salle des Conférences, dans les couloirs, dans les bureaux, dans la tribune des journalistes, on entrait, on sortait, on se communiquait des nouvelles et surtout des suppositions. Personne ne connaissait avec exactitude la situation des choses; les bruits les plus contradictoires trouvaient créance. On venait de voir passer M. Odilon Barrot, suivi d'une espèce de cortége; il allait prendre possession du ministère de l'intérieur. On se demandait si Louis-Philippe était encore roi, s'il avait quitté les Tuileries, pour qui se prononçait la garde nationale, si la troupe combattait encore, qui la commandait; on sentait que tout flottait au hasard.

MM. Carnot et Marie annoncèrent l'abdication du roi et dans les groupes qui se formaient on agita la question de régence. Cependant M. Sauzet arriva et prit place au fauteuil. Il n'y avait personne au banc des ministres. Les tribunes étaient vides. Un député demanda que la Chambre se déclarât en permanence, et cette résolution fut adoptée.

Vers une heure et demie un officier en uniforme vint parler à M. Sauzet, et le président annonça à la Chambre que madame la duchesse d'Orléans venait assister à la séance. Trois siéges furent disposés au pied de la tribune. Bientôt la princesse entra avec ses fils. A sa vue un mouvement d'attendrissement et d'enthousiasme se produisit dans l'assemblée; on cria: *Vive la duchesse d'Orléans! Vive le comte de Paris! Vive la Régente! Vive le Roi!* » La duchesse s'inclina; elle était vêtue de deuil et ses yeux retenaient à peine des larmes. Sur son passage, aux abords du Palais-Bourbon, dans les couloirs, elle avait entendu des vociférations républicaines et elle ne s'abusait pas sur les dangers de sa situation. Durant ces premiers moments donnés à l'émotion et à la crainte, la chambre des Députés était peu à peu envahie par les insurgés et des figures menaçantes apparaissaient de toutes parts.

« Messieurs, dit M. Dupin, vous connaissez la situation de la capitale, les manifestations qui ont eu lieu. Elles ont eu pour résultat l'abdication de Sa Majesté Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir et qu'il le laissait à la libre transmission sur la tête du comte de Paris, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans. »

Cette dernière déclaration n'était pas exacte, mais tout le monde s'y prêtait, M. le duc de Nemours lui-même. Des acclamations s'étant fait entendre, M. Dupin ajouta: « Vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée; elle a traversé à pied

les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale, exprimant ce vœu, comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France. Je demande, en attendant que l'acte d'abdication, qui nous sera remis probablement par M. Barrot, nous soit parvenu, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné et salué ici, dans cette enceinte, M. le comte de Paris comme roi de France et madame la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. »

« Messieurs, dit le président, il me semble que la Chambre, par ses acclamations unanimes... »

A ces mots une immense clameur d'opposition se fit entendre sur les bancs de l'extrême gauche et dans les tribunes. On avait reproché pendant dix-huit ans à Louis-Philippe d'avoir escamoté la couronne, on ne voulait pas laisser enlever la régence à l'aide d'un ordre du jour. M. de Lamartine demanda que la séance fût suspendue, par respect pour la princesse devant laquelle on ne pouvait pas délibérer. Si la princesse se retirait, la royauté de son fils était perdue; tout le monde le sentait bien : mais, en dépit de sa volonté et de ses efforts, elle se vit contrainte de choisir une autre place, en dehors de l'hémicycle. Les applaudissements de ses amis l'y accompagnèrent. Diverses motions se succédèrent alors sans résultat.

M. O. Barrot parut à la tribune. « Messieurs, dit-il, la couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme ! » Des acclamations se firent entendre;

la duchesse d'Orléans se leva et s'inclina ; son fils suivit son exemple. M. Odilon Barrot adjura ensuite la Chambre d'adhérer solennellement au nouvel ordre de choses. Quand il eut cessé de parler, M. de la Rochejacquelein demanda que la nation fût consultée. Cette déclaration fut accueillie avec un ardent enthousiasme par la multitude, et des personnes étrangères à la Chambre firent entendre ces cris confus : *La déchéance du roi ! la république !* Le trouble et la confusion redoublèrent.

M. Ledru-Rollin demanda que le peuple fût consulté.

M. de Lamartine monta à la tribune pour faire pencher du côté de la révolution le poids de sa popularité et de son influence.

M. de Lamartine a écrit quelque part (1) que des républicains investis d'une grande influence, puisqu'ils semblaient disposer du pouvoir et de la direction des événements, lui offrirent de le placer à la tête des affaires comme ministre protecteur de la couronne, et de lui assigner, durant la minorité du comte de Paris et la régence de la princesse Hélène, un rôle analogue à celui de maire du palais. Il ajoute qu'il repoussa ces offres et déclara, dans un long discours qu'il reproduit de souvenir, les raisons qu'il avait de se rallier à la république. M. de Lamartine, que les chefs et les publicistes du parti républicain, sous Louis-Philippe, considéraient comme une cym-

(1) Dans ses *Mémoires de* 1848, qu'il a qualifiés d'*Histoire de la Révolution de* 1848, et qui ne parlent à peu près que de lui seul, le récit des événements n'étant là que pour servir de cadre à sa justification et à son rôle.

... entreprenante, comme un ambitieux rêvant une ...tique de cour, comme un poëte imbu de théo... creuses et inapplicables, ne nomme cette fois aucun de ceux qui lui firent d'aussi étranges ouvertures, tandis que les véritables chefs du parti républicain s'agitaient alors visiblement sur la place publique ou dans les couloirs de la Chambre. Il est vraisemblable que ces prétendus républicains n'étaient que des partisans fort adroits de la monarchie de Juillet, réduits à s'affubler de couleurs révolutionnaires, et trop heureux de pouvoir abriter la régence précaire de madame la duchesse d'Orléans sous le patronage d'un nom illustre et d'un homme fort. Quoi qu'il en soit, M. de Lamartine refusa, et le long discours auquel nous faisions allusion tout à l'heure est rapporté dans ses *Mémoires* pour donner au pays les raisons qui déterminèrent l'orateur à répudier la dynastie de Louis-Philippe et à faire alliance avec les vainqueurs. Ce changement de rôle méritait sans doute d'être expliqué; il est vrai de dire que, depuis deux ans, M. de Lamartine, en racontant à sa manière, dans l'*Histoire des Girondins*, la révolution française et la Terreur, avait déjà fait aux idées démocratiques et aux souvenirs de 1793 des concessions imprévues et inattendues, qui s'étaient élevées, pour les classes privilégiées et pour les royalistes, à la hauteur d'un scandale.

Nous eussions préféré que M. de Lamartine déclarât s'être rallié, le 24 février, à la république, en dépit de ses appréhensions et de ses instincts, parce qu'il lui parut démontré que la royauté expirante ne pou-

vait plus être défendue, et qu'il fallait, au prix d'une grande expérience politique, épargner à la France les horreurs de la guerre civile. Mais passons.

M. de Lamartine parla ainsi : « Messieurs, je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. » Ces paroles étaient respectueuses pour le malheur; c'était un artifice oratoire destiné à amener des conclusions révolutionnaires; le peuple insurgé ne le comprit pas et laissa éclater des menaces. Averti par ces symptômes d'irritation, M. de Lamartine se hâta de parler avec plus de clarté et de sincérité.

« Si je partage, dit-il, cette émotion qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous, à quelque opinion que vous apparteniez, dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour redresser un gouvernement perfide et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

« Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée, arrachée à une émotion et à un sentiment publics, puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouverne-

ment de trente-cinq millions d'hommes. Je sais que, ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et, quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire solide, inébranlable enfin.

« Eh bien, Messieurs, comment faire? comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a emportés jusque dans cette enceinte? Comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté. C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard, lorsque ces fictions viennent à s'évanouir en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays, c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'y avait laissé monter au commencement de la séance, la demande d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile.... Je de-

mande que l'on constitue un gouvernement provisoire...

« Ce gouvernement aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission : 1° d'établir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens; 2° de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen.

« Un dernier mot. Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans... »

L'orateur parlait encore lorsque des insurgés en blouse et armés de fusils débordèrent dans la salle et occasionnèrent un affreux tumulte. Plusieurs coups de feu furent tirés; on coucha en joue M. de Lamartine, qui demeura calme et impassible, et la plupart des députés conservateurs s'enfuirent précipitamment. Un homme du peuple repoussa brutalement du fauteuil M. Sauzet, et le président, homme de mœurs douces et polies, n'eut garde d'imiter l'héroïsme de Boissy-d'Anglas. A son tour il prit la fuite, laissant l'assemblée en proie à un tumulte que nulle description ne pourrait rendre.

XXXII

On allait proclamer le gouvernement provisoire; madame la duchesse d'Orléans, qui avait gardé jusqu'à cette heure une attitude empreinte d'une touchante dignité, se retira au milieu des cris violents

poussés par la foule. Il y eut une espèce de lutte engagée entre les officiers qui l'environnaient. On cria sur leur passage : « Pas de régence! la déchéance du roi, sa déchéance! » Dans ce tumulte la duchesse d'Orléans fut séparée de ses enfants. Un garde national prend dans ses bras le comte de Paris, que son valet de chambre Hubert n'avait pas quitté. Il supplie le garde national de le remettre entre ses mains; mais celui-ci lui répond qu'il a promis de sauver le prince et qu'il le sauvera. On arrive à la porte de sortie, mais on la trouva fermée; on court à la fenêtre, on l'ouvre. Hubert saute par la fenêtre, qui était peu distante du sol, et reçoit des mains du garde national le jeune comte de Paris sain et sauf. Quant au jeune duc de Chartres, il avait été recueilli par un huissier de la Chambre qui s'était empressé de le reconduire auprès de sa mère. Enfin le comte de Paris lui fut aussi ramené, et elle put presser ses deux enfants entre ses bras.

Durant cette scène, honteuse pour la révolution qui s'accomplissait, on remarqua le courageux dévouement de plusieurs hommes de cœur; M. le duc de Nemours, dont l'impopularité aggravait la situation, se montra jusqu'au bout calme et intrépide et ne connut d'autre sentiment que celui du devoir. La duchesse, en dépit des angoisses maternelles qui déchiraient son âme, se montra digne d'être la mère d'un roi, et, si elle n'eut pas le bonheur de Marie-Thérèse, elle montra la fermeté de Marguerite d'Anjou.

Cette princesse et ses enfants cherchèrent un refuge à l'hôtel des Invalides à la faveur d'un déguisement,

M. le duc de Nemours vint les rejoindre. Le prince de Wurtemberg et son fils venaient de quitter Paris sans être ni reconnus, ni menacés; madame la duchesse de Montpensier, après s'être enfuie, à pied, au bras d'un ami fidèle, venait de trouver un asile dans la rue de Miroménil. Le roi, la reine, leurs autres enfants fuyaient sur la route de Dreux. Voilà, après vingt-quatre heures de calamités sans exemple, ce qui restait de la royauté de Juillet! Sortie d'une révolution, elle était détruite par une révolution, qu'elle n'avait su ni prévoir, ni déjouer, et qu'elle aurait rendue impossible en tenant compte, avec plus d'à propos, des volontés et des sentiments du pays. Et maintenant est-il besoin de répéter le cri que Bossuet jette aux rois : *Et nunc intelligite!...*

XXXIII

Au Palais-Bourbon un étrange spectacle était donné à la France et au monde civilisé. On improvisait un gouvernement destiné à exercer sur le pays une dictature sans limites et sans contrôle, et à concentrer en lui seul toute l'autorité, tous les pouvoirs, tous les droits, et ce gouvernement était désigné au hasard, par les acclamations ou les refus de quelques centaines d'hommes sans mandat, les uns ivres de vin ou de poudre, les autres vainqueurs plus qu'ils n'auraient voulu, tous s'attribuant une mission et une responsabilité que nulle délibération du pays, nulle forme légale, nulle élection n'avaient régularisées ni consacrées. Ainsi ceux qui, depuis dix-huit

ans, reprochaient à la royauté de Juillet de ne point émaner du peuple, de n'être qu'une dynastie choisie par la majorité de deux Chambres législatives, d'avoir été inaugurée au milieu d'une tempête, s'arrogeaient à leur tour la puissance de créer une royauté bien autrement vaste, bien autrement redoutable, et aucun d'eux ne savait pourquoi il osait agir ainsi, et aucun d'eux ne voulait convenir qu'il n'acclamait le nouveau gouvernement que pour se soustraire aux fusils de l'émeute et obéir à la force brutale d'un accident.

XXXIV

Au milieu de la cohue révolutionnaire qui s'agitait dans la salle des séances, tantôt imposant ses volontés par la menace, tantôt hors d'état de comprendre ce qu'elle voulait, on n'obtenait que de loin en loin des moments de silence durant lesquels les députés se succédaient à la tribune et cherchaient à formuler des motions. M. Dupont (de l'Eure), déjà fort avancé en âge, présidait la Chambre et ne pouvait tracer aucune règle à la discussion. A la fin il fut convenu que M. Dupont (de l'Eure) proposerait aux adhésions ou aux refus de la foule les noms des citoyens qui paraîtraient les plus dignes de constituer le gouvernement provisoire. Ayant dressé une liste de personnages qu'il jugeait les plus sympathiques au peuple ou dont on lui dictait la candidature, il se mit en devoir de les faire agréer.

Mais aucun récit, aucune analyse ne saurait donner l'idée de la confusion qui régnait alors au Palais-

Bourbon, durant l'enfantement de cette dictature improvisée par quelques orateurs parlant à l'avant-garde de l'émeute. Qu'on nous pardonne, à l'exemple de plusieurs de nos devanciers, qui ont cherché à décrire cette étrange scène, de reproduire ici plusieurs passages du compte rendu officiel.

Une voix. Il faut qu'on sache que le peuple ne veut pas de royauté. La république!

Plusieurs voix. Délibérons immédiatement.

Une voix. Assis, assis, allons nous asseoir! Prenons la place des vendus.

Une autre voix. Plus de Bourbons! Un gouvernement provisoire, et ensuite la république.

M. DE LA ROCHEJACQUELEIN. Ils ne l'auront pas volé; c'est un prêté rendu.

Une voix. Un moment de silence, sinon nous n'aboutirons à rien.

Une autre voix. Nous demandons qu'on proclame la république.

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants, qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. Lamartine. (Oui! oui!)

M. Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

M. Arago. (Oui! oui!)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Une voix. M. Bureaux de Pusy.

M. Bureaux de Pusy fait un geste de refus.

M. DUPONT (DE L'EURE). M. Marie. (Oui! oui! — Non!)

Quelques voix. Georges Lafayette. (Oui! — Non! non!)

Voix nombreuses. La république ! la république !

Une voix. Il faut que les membres du gouvernement provisoire crient *Vive la république !* avant d'être nommés et acceptés.

Une autre voix. Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple. Il faut conduire le gouvernement provisoire à l'hôtel de ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré ; pas de sang, mais nous voulons la république !

M. Bocage. A l'hôtel de ville, Lamartine en tête !

(M. de Lamartine sort de la Chambre, accompagné d'un grand nombre de citoyens.

Après son départ le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la Chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.)

M. Ledru-Rollin. Citoyens ! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses. Nous n'en voulons pas ! — Si ! si ! il en faut un !

M. Ledru-Rollin. Dans les circonstances comme celles où nous sommes, ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants. En conséquence écoutez-moi !

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout à l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me permettre de vous lire les noms

qui semblent proclamés par la majorité. (Silence! — Écoutez! écoutez!)

A mesure que je lirai les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, vous crierez *oui* ou *non*. (Très-bien! — Écoutez!), et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. (Parlez! parlez!)

Je lis :

Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Arago. (Oui! oui!)

Lamartine. (Oui! oui!)

Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

Garnier-Pagès. (Oui! oui! — Non!)

Marie. (Oui! oui! — Non!)

Crémieux. (Oui! oui!)

Une voix dans la foule. Crémieux! mais pas Garnier-Pagès. (Si, si! — Non!) Il est mort, le bon!

D'autres voix. Taisez-vous! A l'ordre!

M. Ledru-Rollin. Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non! non! — Si! si!)

Je demande à ajouter un mot. Permettez, Messieurs.

Le gouvernement provisoire qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du gouvernement et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

Cris nombreux. Oui! oui! A l'hôtel de ville!

Un élève de l'École polytechnique. Vous voyez qu'aucun des membres de votre gouvernement provisoire ne veut la république! Nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix. Vive la république!

Autres voix. Vive la république et M. Ledru-Rollin! — A l'hôtel de ville! à l'hôtel de ville!

Un jeune homme. Ce n'est pas à l'hôtel de ville qu'est le centre du gouvernement, c'est ici!

(M. Ledru-Rollin se retire, suivi de plusieurs citoyens.)

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un jeune homme, qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme. On crie *Vive la république! Partons pour l'hôtel de ville!*

Un jeune homme à la tribune. Plus de liste civile!

Un autre. Plus de royauté!

Quelqu'un appelle tout à coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la Charte, et les cris : *Il faut le déchirer! il faut le détruire!* se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : *Attendez ! je vais tirer sur Louis-Philippe !* Au même instant deux coups de feu éclatent. (Cris divers.)

Un autre ouvrier s'élance immédiatement à la tribune et prononce ces mots :

« Respect aux monuments ! respect aux propriétés ! Pourquoi détruire ? pourquoi tirer des coups de fusil sur ces tableaux ? Nous avons montré qu'il ne faut pas mal mener le peuple ; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire ! »

Ces paroles, prononcées avec énergie et une véritable éloquence, sont couvertes d'applaudissements. On s'empresse autour du brave ouvrier et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six, ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire. (Extrait du *Moniteur*.)

XXXV

Le gouvernement provisoire, acclamé par un petit nombre de députés et d'insurgés, ne pouvait agir avant de s'être fait reconnaître à l'hôtel de ville, le vrai théâtre où se font et où se défont les révolutions. En ce moment la maison municipale de Paris était au pouvoir du peuple, qui, à sa manière, y installait une autre dictature républicaine. Il importait d'empêcher des conflits et de réunir en un seul faisceau tous ceux qui osaient prendre l'initiative des changements et commander à une portion du peuple.

M. de Lamartine, donnant le bras à un capitaine de la première légion et à M. Bastide, l'un des rédacteurs du *National*, se dirigea le premier du Palais-Bourbon vers la place de Grève. Des gardes nationaux portant un drapeau l'escortaient, et à leur suite venaient MM. Laverdant et Cantagrel et quelques élèves des écoles. A peu de distance marchaient M. Dupont (de l'Eure) et M. Crémieux.

Quand le cortége déboucha à l'angle du quai la place de Grève présentait un spectacle indéfinissable. Jonchée de cadavres de chevaux, de tronçons d'armes, d'équipements ensanglantés, hérissée de piques et de baïonnettes, parmi lesquelles flottaient les étendards de l'insurrection victorieuse, elle semblait, sous la brume d'un jour pluvieux qui noyait dans le vague toutes les formes et tous les contours, s'étendre indéfiniment pour embrasser dans son sein les flots toujours croissants du peuple. Quatre pièces de canon abandonnées par la troupe gardaient, chargées à mitraille, l'entrée de la maison commune, au-dessous de la figure en bronze du roi Henri. L'atmosphère était imprégnée d'une excitante odeur de poudre. Au-dessus du bruissement confus de la multitude on entendait le glas monotone et solennel du bourdon dans les tours de Notre-Dame. A toutes les croisées, à tous les balcons, sur le rebord des toits, des combattants, agitant des drapeaux, haranguaient le peuple et lui jetaient des noms qui se perdaient dans l'espace. Un seul cri dominait tous les autres et retentissait avec fureur dans tous les groupes : c'était l'appel à la république.

Quand la foule, exaltée, enivrée, toute palpitante encore de son triomphe, aperçut tout à coup, se dirigeant vers l'hôtel de ville, un cortége précédé du drapeau tricolore, et qui, disait-on, venait de la chambre des Députés pour prendre possession du gouvernement, elle entra en défiance. « On nous trompe! on nous trahit! C'est comme en 1830! » murmurait-on dans les groupes armés où dominaient les sectionnaires, les combattants de 1832 et de 1834, les membres des sociétés secrètes. Le moindre signe eût suffi pour que le peuple, ainsi sur ses gardes, s'opposât au passage du cortége suspect. Il fallut que des hommes intrépides et robustes fissent, en quelque sorte, l'office de pionniers pour frayer au gouvernement provisoire un chemin à travers cette masse impénétrable, qui le regardait d'un œil soupçonneux. Au nom de Dupont (de l'Eure), répété par quelques insurgés, les têtes se découvrirent. Les plus voisins, apercevant ce vieillard qui se soutenait à peine, se rangeaient pour lui faire place. A la faveur de ce mouvement, les autres membres du gouvernement provisoire, séparés par les oscillations de la foule, parvinrent jusqu'à la porte du centre. Le flot les poussa; ils franchirent, sans trop savoir comment, ce passage étroit où fourmillaient des milliers d'hommes, et se trouvèrent dans l'intérieur de l'hôtel de ville. Un de leurs collègues y siégeait déjà; c'était M. Garnier-Pagès, qui venait d'accepter les difficiles fonctions de maire de Paris, place dont les attributions mal définies semblaient devoir résumer en une seule autorité les pouvoirs actuellement ré-

partis entre le préfet de la Seine et le préfet de Police.

Sur ces entrefaites une colonne d'insurgés, conduite par M. Carteret, avocat de Paris et ami de M. Ledru-Rollin, venait de prendre possession de la préfecture de Police. Des forces militaires assez imposantes étaient chargées de défendre ce poste; elles refusèrent de rendre leurs armes et de remettre à l'insurrection victorieuse le dernier asile qui restât, dans Paris, aux préposés de la monarchie de Juillet. On réussit à leur faire comprendre que, au point où en étaient les choses, une effusion de sang, une résistance désespérée ne produiraient que des malheurs individuels et n'arrêteraient point les événements qui s'accomplissaient. Les officiers et les soldats se résignèrent; ils sortirent de la préfecture, désarmés, et précédés de gardes nationaux chargés d'assurer leur retraite et de faire respecter les vaincus. Aux abords de l'hôtel de ville, le peuple, exaspéré à l'aspect des uniformes de la garde municipale, ne respecta point une capitulation dont il ignorait d'ailleurs les termes, et il fit feu sur ceux qu'il appelait ses ennemis et ses assassins. Il y eut là encore de nouvelles victimes.

XXXVI

M. Carteret, homme de mœurs douces et polies, ne fit que traverser la préfecture de Police et vint de nouveau prendre les ordres de ceux qui, au-dessus de lui, dirigeaient le mouvement. Deux conspirateurs de

moindre étage, Marc Caussidière et Sobrier, habitués depuis quinze ans à recevoir le mot d'ordre des sociétés secrètes, s'établirent presque simultanément dans les bureaux de la police, et y installèrent leurs agents, leurs amis, leurs complices, les sous-officiers et les soldats de toutes les émeutes. Sobrier était un révolutionnaire de l'école de Babeuf, un démagogue dont le cerveau semblait affaibli ou malade, et aucune impulsion utile ne pouvait émaner de lui; dès le premier moment il se trouva effacé par Caussidière. Celui-ci était un ouvrier aux formes rudes et athlétiques, qui avait figuré devant la cour des Pairs, à la suite de l'insurrection d'avril, sous l'inculpation d'avoir poignardé un agent de la police de Saint-Étienne. Sa brutale énergie en faisait un objet d'épouvante pour ses ennemis; ses amis eux-mêmes le craignaient et ne savaient comment le tenir à l'écart.

Vers le même moment M. Étienne Arago, suivi d'un rassemblement, se présenta à l'hôtel des Postes et en expulsa M. Dejean, membre de la chambre des Députés, qui remplissait les fonctions de directeur général. M. Dejean était un séide aveugle du ministère du 29 octobre; son caractère avait les apparences de la dureté; nul mieux que lui n'avait tenu en honneur un système formulé en ces deux mots : « Pas de concessions! » nul n'avait fait parade d'une disposition plus énergique à ce qu'ils appelaient la résistance. Au premier mot de M. Étienne Arago M. Dejean se résigna à abandonner ses fonctions, et depuis lors il s'est maintenu dans un silence politique qui nous a paru moins dépourvu de dignité que d'intelligence.

Quant au général Tiburce Sébastiani, qui avait reçu du gouvernement de Louis-Philippe mission de garder contre l'émeute l'hôtel de ville et les quartiers voisins, il s'était vu paralysé par la défection de la garde nationale et n'avait pu assumer sur lui seul la responsabilité d'une lutte. D'ailleurs, au lieu de masser les troupes dont il disposait et de les concentrer autour de l'hôtel de ville, il les avait éparpillées en faibles détachements, et les avait engagées dans des rues étroites, tortueuses, où elles s'étaient trouvées enveloppées et prisonnières avant d'avoir eu l'occasion de combattre. A la nouvelle de l'abdication du roi le général Sébastiani quitta l'hôtel de ville, seul, à pied, couvert d'un manteau; quand ses officiers lui demandèrent quels étaient ses ordres : « Ce qu'il y a de plus prudent à faire, leur dit-il, c'est de se retirer le plus promptement possible. » Les troupes abandonnèrent alors la place, après avoir, pour la plupart, livré leurs armes au peuple, qui se précipita par la porte d'Henri IV dans l'intérieur de l'hôtel de ville. Soixante-deux hommes de la garde municipale s'étaient réfugiés dans une cour sans issue. Résignés à une mort certaine, ils avaient déposé leurs armes; silencieux, immobiles, ils attendaient les premiers coups d'un ennemi qu'ils croyaient sans pitié; mais un homme de cœur était là, qui se dévoua à leur salut. M. Flottard, l'un des administrateurs de la municipalité, s'avança à la rencontre des insurgés; détachant de sa poitrine la croix de Juillet, il la montra à la foule et s'écria : « Au nom du peuple vainqueur, écoutez un vétéran de la liberté! Plus de sang! plus de vengeance!

Grâce aux prisonniers! — Grâce aux prisonniers! répondit une voix parmi la foule; la vengeance du peuple, c'est la clémence! — Il n'y a que les Autrichiens qui tuent les prisonniers, » dit une autre voix. Voyant que ses paroles avaient trouvé de l'écho, M. Flottard s'enhardit; sa grande et forte stature, une ressemblance lointaine avec le poëte populaire, Béranger, le servaient. Il se tourna vers les gardes municipaux, et, tenant sa croix suspendue sur le front incliné du maréchal des logis : « Soldats, dit-il, passez sous cet insigne glorieux, et vous ne verrez plus devant vous que des amis, que des frères. » Et les gardes municipaux défilèrent l'un après l'autre en sécurité.

XXXVII

Or, tandis que l'on proclamait au Palais-Bourbon les membres du gouvernement provisoire, les véritables moteurs de l'insurrection, les chefs actifs et énergiques du parti républicain s'étaient réunis, par les soins de M. Louis Blanc, dans les bureaux du journal *la Réforme*. C'est ce comité qui avait pris sur lui de confier à Sobrier et à Caussidière la direction de la police de Paris. Là se trouvaient des hommes d'action et des écrivains qui avaient fait leurs preuves d'exaltation et d'audace : M. d'Alton Shée, encore pair de France; l'ouvrier Martin, dit Albert; MM. Aubert Roche, Forestier, Gouache, Grandmesnil, Thoré, Tiphaine, Ferdinand Flocon et Baune. La présidence, d'abord offerte à ce dernier, fut un moment après dévolue à M. Martin (de Strasbourg),

bien connu par l'ardeur passionnée de ses opinions démocratiques. M. Martin (de Strasbourg) représentait dans cette réunion le parti du *National*. Au nom de ses amis, il soumit à l'examen du comité la liste des citoyens qui leur paraissaient devoir faire partie du prochain gouvernement provisoire. Comme la plupart des noms portés sur cette liste allaient être, vers le même moment, proposés aux adhésions de la chambre des Députés et de ceux qui venaient de l'envahir, il est évident que, de part et d'autre, les meneurs s'étaient déjà concertés. Cependant ils n'étaient point entièrement d'accord. Les républicains qui délibéraient dans les bureaux de *la Réforme* acceptèrent sans difficulté MM. Dupont (de l'Eure), Ledru-Rollin, Arago et Louis Blanc, mais ils repoussèrent le nom de M. Carnot et ils n'admirent qu'avec peine et après hésitation celui de M. Marie. Ils n'osèrent écarter de leur liste M. de Lamartine, mais ils refusèrent, à l'unanimité, M. Odilon Barrot. Après avoir un moment contesté les titres de M. Garnier-Pagès, ils consentirent à l'admettre à cause de son nom. Ils s'abstinrent de faire entrer dans leurs propositions MM. de Lamennais et Béranger, les jugeant affaiblis l'un et l'autre par le poids des années. Ils passèrent sous silence le nom de M. Audry de Puyraveaux et accueillirent avec empressement le nom de M. Recurt. Puis, pour réconcilier autant que possible les hommes de *la Réforme* et ceux du *National*, ils firent entrer dans le gouvernement qu'ils improvisaient, autour d'une table, MM. Armand Marrast et Flocon. Il s'agissait ensuite de donner des

garanties à la classe ouvrière; quelqu'un proposa d'adjoindre aux écrivains et aux orateurs qu'on venait de choisir un simple travailleur, qui attirerait au gouvernement provisoire la confiance du peuple. Martin, dit Albert, ouvrier mécanicien, était présent; on le désigna et il fut accepté.

XXXVIII

Les deux gouvernements se rencontrèrent en quelque sorte et presque au même moment à l'hôtel de ville. La grande salle des séances du conseil municipal était alors occupée par une assemblée tumultueuse d'hommes de toutes classes, de tous costumes, de toutes nuances, qui se heurtaient, se refoulaient, et se disputaient l'initiative des propositions et des idées. En l'absence du maire de Paris, M. Garnier-Pagès, alors occupé à veiller au rétablissement d'un peu de sécurité, un ouvrier d'une capacité reconnue, M. Corbon, exerçait les difficiles fonctions de président. Chacun parlait à la fois; la prière, la raison, la menace se faisaient entendre; une inexprimable confusion surgissait de ce flux et de ce reflux d'hommes, de volontés et d'autorités contradictoires. Un peu d'ordre s'établit sitôt que parurent dans la salle M. Dupont (de l'Eure), M. Ledru-Rollin, M. de Lamartine et M. Arago. Une lutte pouvait s'engager, dès la première heure, entre ces hommes d'État et les collègues que leur avait donnés le comité de *la Réforme*. Les uns et les autres transigèrent, et des deux listes ils n'en firent qu'une seule, se bornant en ce moment

à s'adjoindre les républicains désignés dans les bureaux de *la Réforme* aux républicains acclamés au Palais Bourbon qu'en leur donnant une place secondaire et en les nommant *secrétaires* du gouvernement. Cette distinction ne tarda pas à disparaître et il y eut fusion des deux listes.

M. de Lamartine rédigea, séance tenante, et fit accepter une proclamation ainsi conçue :

« Au nom du peuple français!

« Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris. Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui une trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

« Le sang du peuple a coulé comme en juillet; mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

« Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de :

MM. Dupont (de l'Eure),
Lamartine,
Crémieux,
Arago (de l'Institut),
Ledru-Rollin,
Garnier-Pagès,
Marie.

« Ce gouvernement a pour secrétaires :

MM. Armand Marrast,
Louis Blanc,
Ferdinand Flocon,
Et Albert.

« Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire tout citoyen est magistrat.

« Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous par l'ordre et la confiance en vous-mêmes aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

« Le gouvernement provisoire veut la *république*, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté.

« L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même;

« La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer. »

M. Ledru-Rollin refusa de signer cette proclamation, la trouvant trop ambiguë; M. Flocon, qui l'avait signée avant de l'avoir lue, prit une plume et biffa son nom; M. Albert, qui était absent, ne put

y donner son adhésion, mais on le fit figurer sur la liste. En dépit de ces protestations, qui restèrent inaperçues, la proclamation fut imprimée et distribuée au peuple, et le *gouvernement provisoire* commença ses travaux.

La monarchie de Juillet avait cessé d'exister; la France allait faire, pour la seconde fois, l'expérience des institutions républicaines.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE SIXIÈME VOLUME.

LIVRE DIX-HUITIÈME.

PÉRIODE D'APAISEMENT ET DE DÉCADENCE POLITIQUE.

LIVRE DIX-NEUVIÈME.

ANNALES DES AUTRES PEUPLES DURANT LA MÊME PÉRIODE.

LIVRE VINGTIÈME.

LA FRANCE ET L'EUROPE AU DÉCLIN DE LA MONARCHIE DE JUILLET.

LIVRE VINGT ET UNIÈME.

PRÉLUDES DE CRISES SOCIALES. — RÉVOLUTION DE FÉVRIER

FIN DE LA TABLE.





